



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CALJY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 12

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;  
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales ;  
Vu le conseil municipal du 19 janvier 2023, dont le procès-verbal de séance est annexé à la présente délibération ;

Considérant que depuis le 1er juillet 2022, et en vertu de la réforme des règles de publicité des actes,

« le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires »

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 19 janvier 2023 ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_12-DE

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_12-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE JEUDI 19 JANVIER

Le Conseil Municipal de BAGNOLS-EN-FORET, dûment convoqué, en date du 13 janvier 2023, s'est réuni à 18h30, en session ordinaire au Foyer Municipal, sous la présidence de M. René BOUCHARD

**Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 23 –Présents : 22 – Votants : 23**

## **ETAIENT PRESENTS :**

AVINENS Marie-Christine, BESSI Marie-Christiane, BOUCHARD René, CAUVY Brigitte, CHEVAL-BOIVIN Carole, CHOISELAT Jean-Pierre, COUTIN Denis, DRAU Alain, DUYPAT Denis, FLEURY Michel, GALL Marie-Paule, GIUSTI Jacques, GRAFF Pascal, GUERIN Carole, MEISSEL Yolande, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, REBOUL Régis, SAILLET Jérôme, SINE Nicolas, VAROQUI-ROLLAND Vincent, ZORZUT Jérôme.

## **EXCUSES, ONT DONNE POUVOIRS :**

MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie.

La séance est ouverte à 18h30.

M. le Maire, René BOUCHARD, souhaite la bienvenue au public et aux personnes qui suivent ce conseil diffusé en audio-vidéo sur un réseau social.

## **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Marie-Paule GALL, conseillère municipale, est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire procède à l'appel des élus par ordre alphabétique. Il constate que le quorum est atteint.

M. le Maire propose un ordre du jour rectificatif avec l'ajout d'une délibération N°11 qui concerne l'annulation d'un rattachement de l'exercice 2021. Cette délibération est nécessaire pour valider les comptes afin de pouvoir présenter un budget.

## **DELIBERATIONS**

Le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022**

Depuis le 1er juillet 2022, le code général des collectivités territoriales impose que le procès-verbal de séance du conseil municipal soit approuvé en début de séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022

Aucun des conseillers n'ayant d'observation, il est procédé au vote.

**Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 à l'unanimité**

## **2. Décisions prises sur délégation permanente**

Par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Maire a reçu délégation du conseil municipal afin de prendre des décisions permettant d'assurer une gestion quotidienne et simplifiée des affaires de la commune.

Ces décisions étant soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal, il est demandé à l'assemblée d'en prendre acte.

### Commentaires :

Monsieur le Maire explique : Concernant la décision 7/2022 : L'attribution d'un accord cadre concernant la fourniture d'électricité.

Un accord cadre est une forme de marché public qui permet de déterminer les obligations du prestataire du marché sur une durée de 4 ans.

L'accord cadre est mono attributaire. Total Energies est le seul fournisseur d'énergie qui a répondu.

Cela nous permet de renégocier rapidement les tarifs.

M. le Maire signale que le montant H.T est erroné. Il est de 80 129,58 € H.T. Il précise qu'il s'agit d'un prévisionnel.

Il précise que la commune a demandé à bénéficier du dispositif « amortisseur électricité » qui permet une prise en charge par l'Etat jusqu'à 50 % de la facture d'électricité.

Pour information, les dépenses d'électricité se sont élevées en 2020 : 85 810 € TTC, en 2021 : 89 167 € TTC et en 2022 : 80 148 € TTC.

M. le Maire précise que la coût 2022 a baissé grâce aux efforts faits dans le cadre des économies d'énergie comme l'amélioration de l'éclairage public, notamment au niveau des ampoules.

M. DUYRAT demande quel est le système de déclenchement pour négocier dans le cadre de l'accord cadre avec Total Energies. Qui nous informe du changement des prix du marché ?

M. le Maire répond que pour l'instant l'accord est d'une durée de 6 mois. Dans 6 mois nous renégocierons avec Total Energies si le marché a changé

**Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est pris acte de la présentation des décisions prises par délégation.**

**(5 abstentions : MME AVINENS, M.CHOISELAT, M. COUTIN, M. REBOUL, M .SAILLET)**



### 3. Protocole de fin d'exploitation avec la société SFR FIBRE SAS

La Commune de Bagnols-en-Forêt a conclu le 24 novembre 1982 avec la société TDF aux droits de laquelle vient la société SFR FIBRE SAS (dénommée précédemment NC Numéricable), une « convention relative à l'installation et à l'exploitation du réseau communautaire de Bagnols-en-Forêt »

La durée de la Convention est égale à la période durant laquelle le fonctionnement de la station est nécessaire à la satisfaction des besoins de la collectivité.

En conséquence de ce dispositif contractuel, la Société a déployé et exploite un réseau câblé sur le territoire de la Commune dénommé « le Réseau ».

Constatant l'obsolescence du Réseau et qu'il ne répondait plus aux besoins de la collectivité, des discussions ont été engagées en vue de rechercher un accord quant aux modalités de fin de la Convention et de remise des biens constitutifs du Réseau

A cet effet, il est ainsi proposé d'approuver le protocole joint à la présente afin de mettre fin aux relations contractuelles entre SFR FIBRE SAS et la commune

#### Commentaires :

M. COUTIN demande si cela concerne uniquement l'ancien réseau, et ne concerne pas la fibre et la téléphonie.

M. le Maire précise que la fibre n'est pas concernée et cela ne modifie en rien les réseaux actuels. Cela concerne l'ancien réseau.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE à l'unanimité le projet de protocole d'accord entre la Commune et la société SFR FIBRE SAS présenté en annexe et fixant la date de fin de la convention à la date de prise d'effet du protocole, autorise Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le projet de protocole d'accord tel qu'annexé à la délibération**

### 4. Approbation de la convention d'offre de concours pour l'implantation d'un point d'eau incendie (PEI) Chemin Saint-Antoine

Lorsque des points d'eau incendie (P.E.I.) sont exigés par application de dispositions réglementaires connexes à la D.E.C.I. pour couvrir les besoins propres (exclusifs) d'exploitants ou de propriétaires, ces P.E.I. sont à la charge de ces derniers.

M. MEONI est propriétaire des parcelles référencées C900, C902, C906 sur le cadastre de la commune de Bagnols-en-forêt, sur laquelle il projette de construire une habitation.

En l'absence d'équipements public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à distance réglementaire en application des dispositions du RDDECI approuvé par arrêté préfectoral n°2017/01-004 du 08 février 2017, ce projet de construction n'est pas protégé contre le risque d'incendie.

Pour permettre l'aboutissement de son projet, M. MEONI a sollicité la création d'un nouveau Point d'Eau Incendie (PEI) public.

Cette opération ne s'inscrit pas dans le programme d'équipement d'hydrants de la Commune.

M. MEONI, ayant intérêt à la réalisation rapide de ces travaux, propose de prendre à sa charge l'intégralité des coûts correspondants par le biais d'une offre de concours dont la convention présentée en annexe précise les modalités de mise en œuvre.

### Commentaires :

M. ZORZUT procède à un rappel de quelques règles de défense incendie.

Il précise que 97% de la commune est exposée aux risques feux de forêt.

La carte, concernant ces zones, est visible sur le site de la préfecture.

A partir du moment que ce risque est avéré, le risque est important il faut avoir à proximité du terrain un poteau incendie, une réserve incendie ou tout autre moyen pour défendre la maison et le terrain. Ces poteaux doivent être situés à moins de 200 mètres de la maison.

Sur le Chemin Saint Antoine les poteaux sont judicieusement répartis mais M. MEONI est à plus de 200 mètres de cette zone.

Il indique qu'une étude de faisabilité a été faite par la Régie des Eaux. Au niveau de la commune, une étude d'implantation est également faite. Les poteaux existants sont bien implantés et cette zone n'était pas une zone prioritaire.

Il est donc proposé de faire une convention avec M. MEONI.

M. REBOUL demande si les 200 mètres c'est à vol d'oiseau ou pour un camion de pompiers.

Et s'il y a la pression nécessaire.

M. ZORZUT répond qu'il s'agit de 200 mètres pour les tuyaux.

Il précise qu'il y a un dimensionnement de la canalisation du réseau de 160mm et les deux poteaux débitent 83 m3/heure alors que la norme est de 60 m3/heure et à 2,3 bars de pression.

L'étude de faisabilité a été faite par la Régie des Eaux du Pays de Fayence à l'aide d'un logiciel spécifique.

M. REBOUL s'interroge comment s'assurer que la rétrocession sera bien effectuée.

M. ZORZUT précise que le poteau incendie sera positionné sur le domaine public.

M. REBOUL demande qui va payer. M. ZORZUT répond que c'est M. MEONI.

M. REBOUL demande si un acte sera rédigé.

M. ZORZUT répond que c'est stipulé dans l'article 4 de la convention.

M. CHOISELAT souhaite souligner un point de détail. Le montant indiqué dans le document est HT alors que pour l'acompte il est noté 50 % de la somme citée. Est-ce qu'il ne sera pas judicieux de mettre la somme en TTC ?

Il s'interroge s'il ne faut pas rajouter que l'accord du permis de construire sera conditionné au règlement total de la facture.

M. le Maire et M. ZORZUT prennent note.

M. REBOUL demande comment, en zone constructible, on s'assure de la possibilité d'implanter des bornes, avec une pression suffisante. Est-ce que c'est une obligation de la collectivité ?

M. ZORZUT répond par la négative. Il y a différents moyens pour assurer cette défense incendie. Si pas de poteaux, le particulier a l'obligation d'installer une cuve d'une capacité de 120M3.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE à l'unanimité la convention d'offre de concours présentée en annexe autorisant la prise en charge de travaux de réalisation d'un point d'eau incendie par Monsieur MEONI, chemin Saint Antoine.**

## 5. Acquisition de la parcelle B768 dans le cadre de la mise en œuvre de

Dans le cadre de la création de l'ISDND du Vallon des pins, des mesures de compensations ont été demandées par le Préfet du var. L'arrêté préfectoral en date du 16 avril 2020 a identifié le lieu dit « la Garoutte » comme devant faire l'objet d'un arrêté de protection du biotope sur une surface minimale de 56 hectares.

La commune dispose déjà de deux parcelles, B 767 et B 017 d'une surface totale d'environ 56 hectares. Cependant afin de garantir la sécurité foncière de la mesure compensatoire, il est envisagé d'acquérir la parcelle cadastré B768 d'une contenance de 60 920 m<sup>2</sup> par la voie amiable appartenant à Monsieur Dubois, et se situant au sein de la zone identifiée pour la mise en œuvre de la mesure.

### Commentaires :

M. SAILLET demande comment est prévu le paiement de cet achat.

M. le Maire répond que normalement ce sera prévu au budget investissement.

M. SAILLET demande s'il existe un délai, une date butoir pour la mise en œuvre de l'arrêté de protection « BIOTOPE »

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de date butoir.

M. le Maire répond qu'actuellement il y a une concertation concernant la mise en œuvre de cet arrêté préfectoral. Il y a plusieurs interlocuteurs et usagers de cet espace autour de la table pour mettre en place un arrêté qui préserve mais qui en même temps permette aussi l'activité et la circulation des personnes. Pour l'instant donc pas de date butoir. Il y a une concertation engagée et des études menées par l'ONF.

M. CHOISELAT demande quelle est la superficie déjà fournie sur les 110 ha au titre de la mesure compensatoire.

M. le Maire répond qu'avec les 6 ha, nous sommes à 70 ha. Les 40 ha restants seront pris sur la zone du Blavet.

Il rappelle que les 2 zones concernées par l'arrêté sont la GAROUTTE et le Blavet.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité l'acquisition à titre onéreux pour un montant de 15 000 € (quinze mille euros) de la parcelle, B768, d'une superficie d'environ 6 Ha et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié**

**(5 abstentions : MME AVINENS, M. CHOISELAT, M. DUYPAT, M. REBOUL, M. SAILLET.)**

## 6. Convention de prestation de service avec l'AIST – AVENANT TARIFS 2023

L'article 11 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale et le décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, permettent aux collectivités territoriales d'avoir recours à un service de médecine du travail interentreprises afin d'assurer les missions de médecine préventive.

Tout agent bénéficie, au titre de la surveillance de l'état de santé des travailleurs prévu à l'article L.4622-2 du Code du Travail, d'un suivi individuel de son état de santé assuré par le médecin du travail et, sous l'autorité de celui-ci, par le collaborateur médecin, l'interne en médecine du travail et l'infirmier

Pour ce faire, la collectivité doit passer une convention avec un service de médecine du travail.

La commune a conclu une convention avec l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail (AIST 83)  
L'avenant consiste en la modification des tarifs des prestations pour l'année 2023 à venir.

- 98,00 € HT soit 117.60 € TTC par agent. Ce forfait inclut toutes les prestations liées aux missions de l'AIST 83, notamment les actions sur le milieu du travail, le suivi individuel de l'état de santé des agents, le conseil au mandant et à ses agents et la traçabilité des expositions aux risques professionnels. Ce forfait est appelé en début d'année et payable par mandat administratif au 31 janvier 2023
- 83.00 € HT soit 99.60 € TTC par agent embauché après la date du 1er janvier 2023 au sein de la collectivité
- 41.00 € HT soit 49.20 € TTC par agent saisonnier embauché après la date du 1er janvier 2023 au sein de la collectivité
- 41.00 e HT soit 49.20 € TTC pour la facturation de pénalités suite à l'absence non excusée d'un agent deux jours ouvrés avant la date de rendez-vous.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité la convention proposée par l'AIST ainsi que l'avenant tarifaire tel que présenté en annexe et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants tarifaires annuels éventuels à venir**

#### **7. Décision modificative N°4 Budget Ville**

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote d'une décision modificative afin de d'annuler les crédits alloués à tort en investissement pour la reprise d'amortissement lors du vote de la décision modificative n°3. En effet, il convient de faire une délibération pour autoriser le comptable public a effectué cette écriture.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°4 du budget principal selon le détail par chapitre présenté dans le rapport  
(6 abstentions : Mme AVINENS, M. CHOISELAT, M. COUTIN, M. DUYPAT, M. REBOUL, M. SAILLET.)**

#### **8. Modification De La Durée D'amortissement Des Biens (Annule Et Remplace La Délibération N°74 Du 7 Décembre 2015)**

Par délibération en date du 7 décembre 2015, le conseil municipal avait décidé de modifier la durée d'amortissement des biens. Aujourd'hui, il apparaît que ces durées d'amortissement ne conviennent plus par rapport à la durée de vie du matériel.

Il est donc proposé d'adopter les nouvelles durées suivantes, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2023 aux biens acquis à partir de 2023. L'amortissement des biens acquis antérieurement ne subira aucune modification.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal ADOPTE à l'unanimité les nouvelles durées d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les biens acquis à partir de 2023, fixe à 1 000 TTC le seuil en deçà duquel les biens de faible valeur sont amortis sur un an.**



(6 abstentions : Mme AVINENS, M. CHOISELAT, M. COUTIN, M. DUYRAT, M.

## 9. Utilisation des dépenses imprévues

Par décision municipale en date du 9 décembre 2022, il a été décidé d'utiliser le chapitre 022 « dépenses imprévues » pour l'année 2022 afin de permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget.

### Commentaires :

M. REBOUL souhaite avoir des précisions sur les « Honoraires ».

M. le Maire répond qu'il s'agit de consultations juridiques qui sont menées afin d'éviter les contentieux pour la commune.

M. REBOUL demande quelle est la nature du sujet.

M. le Maire répond qu'il y en a plusieurs. Il pourra les transmettre.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal entérine à l'unanimité la décision d'utiliser les dépenses imprévues du budget principal selon le détail par chapitre présenté dans la délibération**

(6 abstentions : Mme AVINENS, M. CHOISELAT, M. COUTIN, M. DUYRAT, M. REBOUL, M. SAILLET.)

## 10. Modification de la durée d'amortissement des biens

Par délibération en date du 7 décembre 2015, le conseil municipal avait décidé de modifier la durée d'amortissement des biens. Aujourd'hui, il apparaît que ces durées d'amortissement ne conviennent plus par rapport à la durée de vie du matériel.

Il est donc proposé d'adopter les nouvelles durées suivantes, qui seront applicables à compter du 1er janvier 2023 aux biens acquis à partir de 2023. L'amortissement des biens acquis antérieurement ne subira aucune modification.

### Commentaires :

M. REBOUL demande si c'est depuis le recrutement de la comptable que ces sujets sont présentés.

MME MEISSEL précise que nous passons sous la réglementation M57, dans laquelle des biens qui étaient amortissables ne le sont plus.

M. REBOUL souhaite avoir un exemple.

MME MEISSEL cite les équipements de cuisine, les équipements sportifs.

M. COUTIN s'étonne que les logiciels ne soient pas amortissables.

MME AVINENS demande quels sont les avantages de ne pas amortir.

MME MEISSEL précise que lorsqu'il y a amortissement c'est une dépense de fonctionnement et une ressource d'investissement. Ce n'est pas affecté à un bien en particulier, en comptabilité publique.  
MME AVINENS demande si achat d'un équipement léger de 50 000 €, il n'y aura pas d'amortissement.  
MME MEISSEL informe que la commune de Bagnols en Forêt a toujours pratiqué l'amortissement alors que les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas obligées.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations complémentaires, il est procédé au vote

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité** les nouvelles durées d'amortissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les biens acquis à partir de 2023, de fixer à 1 000 TTC le seuil en deçà duquel les biens de faible valeur sont amortis sur un an.

**(6 abstentions : Mme AVINENS, M. CHOISELAT, M. COUTIN, M. DUYPAT, M. REBOUL, M. SAILLET.)**

### **11. Décision modificative N°2 Budget annexe Maison de Santé**

Il est proposé au Conseil municipal de procéder au vote d'une décision modificative afin d'annuler un rattachement de recettes de l'année 2021 sur le budget annexe de la maison de santé.

Aucun des conseillers n'ayant d'observations il est procédé au vote

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget de la maison de santé selon le détail par chapitre suivant**

**(6 abstentions : Mme AVINENS, M. CHOISELAT, M. COUTIN, M. DUYPAT, M. REBOUL, M. SAILLET).**

## **QUESTIONS DIVERSES**

En préambule, M. le Maire tient à rappeler certaines règles.

Avant le vote d'une délibération, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le Maire, l'adjoint délégué ou le rapporteur concerné répond directement. Ces questions doivent concerner exclusivement l'objet de ladite délibération.

Les autres questions orales doivent porter sur des sujets d'intérêt communal ou inter-communal, suivant les questions posées M. le Maire n'aura pas la totalité de la réponse et donc une réponse sera apportée au prochain conseil.

Il conseille de donner en amont la question écrite afin de pouvoir donner la réponse lors du Conseil.

Au préalable, il communique plusieurs informations :

- Annulation de la délibération modification N°2 du PLU. Le jugement du tribunal administratif en date du 23 décembre 2022 a été notifiée à la commune. Cette décision annule la délibération du 18 novembre 2021. Le juge a estimé que la commune aurait dû suivre une procédure de révision et non de modification concernant le classement de la zone de la Rouvière en Zone 2AU.



Il s'agit d'une annulation totale et non partielle. C'est l'interprétation du juge administratif.  
Après réflexion, la commune ne fera pas appel, car la décision sera sous 2 ans alors qu'une révision du PLU va être entamée. Cette révision est plus importante.  
De plus s'il y a appel, la décision n'est pas suspensive et de plus l'appel entrainerait des frais supplémentaires pour la commune.  
L'objectif est d'engager le plus rapidement possible la procédure de révision.

- Concernant le cabinet infirmier implanté au centre du village sur le sujet des normes de sécurité a été soulevé.  
M. le Maire explique que le cabinet est soumis aux normes de sécurité non publiques.  
Il s'agit d'un ERP de catégorie 5 : la commission de sécurité n'est pas obligatoire Des dérogations aux normes d'accessibilité sont possibles sur des bâtiments existants.  
Afin que les services de la mairie puissent transmettre une demande d'étude concernant ces ERP, aux services de l'état compétent en la matière, il a été demandé aux personnes usant de ce local de déposer une demande concernant l'ouverture de cette IRP. Nous sommes dans l'attente de ces éléments de dossier et nous veillerons à ce que les normes soient respectées.  
M. ZORZUT précise qu'il est, allé rencontrer les infirmiers, il leur a donner les dispositions à mettre en place. Il y a quelques normes à respecter.
- En réponse à M. REBOUL concernant le coût de la maison de l'eau, M. le Maire détaille les différentes sommes : Prix total : 3 071 535,62 HT financée à hauteur de 400 000 € par le département, 254 400 € au titre de la DETR (Dotation à l'Equipeement des Territoires Ruraux), 1 500 000 € au titre d'un emprunt de la Communauté de la Communes et 917 135,62 € au titre de l'autofinancement sur la trésorerie.

La parole est donnée aux élus de l'opposition.

M. SAILLET demande si à la suite de l'annulation de la délibération du PLU, les personnes qui ont déposé un permis de construire suivant ces nouvelles normes, doivent repartir sur les anciennes normes de 2013.  
M. le Maire répond par l'affirmative.

M. SAILLET évoque le tas de matériaux qui est situé au niveau de la cave coopérative et demande s'il va être déplacé.

Il cite également les tags et demande également s'il n'est pas possible de mettre un coup de sableuse sur le pont de Gourbachin.

Il pense que ces aspects esthétiques sont importants pour accueillir les gens arrivant au village.

M. SAILLET aborde le sujet des gardes corps qui ont été installés récemment dans la Grande Rue ainsi que sur la Place de la Mairie. Il demande si c'est dans le cadre d'une nouvelle réglementation ,si c'est une mise en conformité.

M. le Maire répond que ces gardes corps faisaient partis du marché de la réfection de la partie basse de la Grande Rue. C'est essentiellement dans le cadre de la sécurité avec une valeur esthétique.

M. SAILLET estime que c'est un travail de qualité et que ça ne dénote pas trop.

MME MEISSEL précise que dès que l'on intervient sur les lieux, ici la Grand Rue, il faut le faire, dans le cas contraire ce n'est pas nécessaire.

M.SAILLET trouve qu'au niveau de la Place de la Maire cela cloisonne trop.

M. le Maire rajoute qu'au niveau de la Place de la Mairie, les parents seront un peu plus sereins quand leurs enfants joueront sur la place.

M.SAILLET déplore le manque d'éclairage et la propreté au niveau des escaliers du Parking PORO.

Il estime que c'est dangereux.

M. le Maire explique qu'une intervention a eu lieu concernant l'éclairage.

M. SAILLET répond que cela ne fonctionne pas très bien.

M. COUTIN aborde le sujet de « FONSANTE » : il aurait souhaité que le conseil prenne une délibération, une motion à ce sujet, à l'exemple d'une autre commune qui a voté contre.

M. le Maire explique qu'il a participé à une réunion aux Esterets du Lac avec une association des Esterets du Lac et une des Adrets.

Personnellement en tant que Vice-Président en charge de la gestion des déchets au niveau de la CCPF il a du mal à avoir une position dogmatique.

Actuellement, les arguments avancés concernant l'hypothétique pollution des eaux utiles à la consommation de la Côte ou de Cannes Mandelieu lui paraissent assez flous.

Le Maire des Adrets applique le principe de précaution.

M. COUTIN conçoit qu'effectivement le bassin azuréen a besoin d'une décharge pour le bâtiment. Mais nous sommes déjà dotés de ce qu'il faut et nous allons encore cumuler.

Ce site est choisi, non seulement parce que c'est une friche industrielle mais aussi pour sa proximité avec l'autoroute et les Alpes Maritimes.

Nous n'avons pas la garantie de la nature des déchets . Ce site sera en relation directe avec les nappes phréatiques et le Lac de Saint Cassien.

M. le Maire estime qu'il faut s'appuyer sur des études précises et des arguments rationnels.

Ce qui l'importe c'est de voir le DDAE : Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter qui annonce clairement ce qui va être installé sur le site.

M. COUTIN demande confirmation si le préfet a déclaré ce dossier comme dossier à intérêt général.

M. le Maire confirme.

M. le Maire répond qu'il faudra se saisir du dossier lors de l'enquête publique c'est-à-dire étudier les 16 000 pages du dossier pendant 1 mois. Et mettre tout en œuvre pour contrecarrer de façon rationnelle comme par exemple : est-ce qu'il prévoit une unité de concassage ? Pour laquelle il faut de l'eau, quid de l'eau ?

M. COUTIN conclut qu'il faut rester vigilant.

M. CHOISELAT rappelle la position des élus de la CCPF par rapport au Vallon des Pins alors que pour ce projet ils sont contre.

M. REBOUL précise qu'il est en accord avec ce qui vient de se dire précédemment. Ce n'est pas parce qu'il y a eu 25 ha de déforestés pour le Vallon des Pins , que l'on doit encore accepter sur le territoire de la CCPF ce projet FONSANTE.

Si FONSANTE voit le jour, comment s'assurer que ce qui se fera là-bas ne sera pas nuisible à l'ensemble de pollution., comme par exemple la gestion de l'eau.

M. REBOUL, en profite pour informer qu'il y a eu 9 % d'augmentation du prix de l'eau et déplore le manque de transparence et de communication.

Il ne comprend pas, intellectuellement, comment on ne peut pas être choqué de ce projet qui risque de voir le jour à quelques kilomètres de chez nous alors qu'il y a déjà les Lauriers, le Vallon des Pins et évoque les odeurs nauséabondes. Il estime que l'on est cernés par les déchets et que ce n'est pas très valorisant pour la CCPF

M. le Maire répond que l'on fait partie du bassin de vie azuréen. C'est une décision régionale, une loi dans le cadre de ces déchets.

M. CHOISELAT aborde le sujet de la protection fonctionnelle. Il trouve inadmissible de ne pas avoir de réponse claire, nette et précise sur les montants engagés.

Il a effectué des recherches et sur le mandat de paiement il y a la somme de 12 000 €.

M. le Maire répond qu'il allait répondre aujourd'hui à une personne du public qui l'avait interrogé à ce sujet lors du dernier conseil.

Il précise que l'émission du titre date du 10 octobre 2022. L'émission ne veut pas dire le règlement.

M. CHOISELAT revient sur le sujet du retard de paiement de la redevance des Lauriers.

Elle est payée semestriellement.

Il précise que cette redevance est indexée annuellement sur le cout de construction.

Il avance que le dernier semestre n'est pas réglé.

MME MEISSEL précise que dernier semestre est réglé par le SMIDEV, sur l'exercice suivant.

M. CHOISELAT rappelle qu'une convention a été signée entre les 2 parties qui précise qu'en cas de retard de paiement de la redevance il y a lieu de demander des intérêts moratoires.

Le montant des intérêts moratoires, s'élèveraient, selon lui, à environ 8 500 €.

M. le Maire informe M. CHOISELAT que c'est le trésorier qui se charge des intérêts moratoires et des recouvrements. Ce n'est pas la commune qui recouvre. C'est le trésorier qui veille au respect des règles de la comptabilité.

M. CHOISELAT souhaite revenir sur l'inspection de la DREAL du mois de septembre 2022. Les inspecteurs auraient constaté un certain nombre d'anomalies sur le site du Vallon des Pins. Un délai de réponse a été donné sur certaines constatations. Il souhaite avoir des informations et notamment quelles sont les réponses qui vont être données.

M. le Maire prend note.

MME AVINENS souhaite savoir, au sujet des Lauriers, ou en sont les travaux sur le centre de tri et sur le mur qui est tombé.

En tant que Maire de Bagnols en Forêt M. BOUCHARD répond que le mur a été consolidé par un talus de terre pour éviter de tomber. Les informations obtenues lors de la dernière commission de suivi de site qui s'est tenue mardi matin, le SMIDDEV a informé que c'est la bataille des experts afin de savoir quelle procédure mettre en place pour consolider le mur et ensuite la bataille des assurances pour déterminer quelles sont les responsabilités et qui doit prendre en charge les mesures de réparation et de consolidation du mur.

Le SMIDDEV reste confiant sur la livraison de l'usine multi-filière qui devrait être pour fin 2023.

M. CHOISELAT comprend que si l'usine multi-filière ne sera pas opérationnelle fin 2023 cela va prolonger d'autant les Lauriers.

M. le Maire répond que les Lauriers ont une prolongation de l'arrêté préfectoral jusqu'à fin 2023.

M. CHOISELAT revient sur la visite de la DREAL et regrette que ce soit une association agréée de Fréjus qui a été demandeuse et non une association bagnolaise.

M. le Maire précise que la visite de cette association s'est déroulée en toute transparence et détaillera la prochaine fois la nature des réponses apportées à la DREAL.

M. le Maire communiquera ultérieurement les dates des prochains conseils municipaux.

M. COUTIN souhaite intervenir en citant un article 27 de l'arrêté du 15 février et notamment sur le tri multi-filière.

M. le Maire précise que cet arrêté est décliné dans des arrêtés préfectoraux. La déclinaison de ces arrêtés tient compte des conditions particulières des territoires.

M. le Maire répète qu'il expliquera la réponse faite à la DREAL, qui sera également consultable sur le site de la DREAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

NOTA : Le présent document a pour objet d'établir un compte-rendu permettant de conserver les principaux faits et un résumé des décisions des séances du conseil municipal. Il est rédigé par le secrétaire de séance nommé par le conseil municipal conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est approuvé et signé par les conseillers municipaux lors de la séance du conseil municipal qui suit. Toute personne qui souhaiterait obtenir communication de l'intégralité du texte d'une délibération votée lors d'un conseil municipal est invitée à contacter la mairie.



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

---

### Année 2023 - Délibération n° 13

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PERMANENTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Considérant que le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire afin de rationaliser la gestion quotidienne des affaires de la commune et de faciliter la bonne marche de l'administration communale ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 27 juillet 2020 ;

*Le Maire, René BOUCHARD*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

NUMERO DE DECISION	DATE DE SIGNATURE	OBJET	DATE DE MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRES
N°002/2023	13/01/2023	Demande de subvention à l'ETAT pour le projet d'extension et de rénovation du cimetière	A compter de la signature	DETR/DSIL demande de financement de 80% soit 234 460.80 €HT
N°003/2023	13/01/2023	Demande de subvention à l'ETAT pour le projet d'installation de Point d'Eau Incendie	A compter de la signature	DETR/DSIL demande de financement de 80% soit 55 196.80 €HT
N°004/2023	13/01/2023	Demande de subvention à l'ETAT pour la rénovation énergétique du groupe scolaire	A compter de la signature	DETR/DSIL demande de financement de 70% soit 190 173.38 €HT
N°005/2023	20/01/2023	Acceptation d'une indemnité de sinistre	A compter de la signature	Remboursement de 1068.33 € véhicule sinistré suite bris de glace
N°006/2023	24/01/2023	Utilisation des dépenses imprévues-Budget Maison de santé	A compter de la signature	48.11 €
N°007/2023	30/01/2023	Demande de subvention à la région pour l'appel à projet « Patrimoine rural » pour la rénovation et la mise en valeur de deux lavoirs	A compter de la signature	Demande de financement de 80% soit 58 524.37 €HT
N°008/2023	01/02/2023	Attribution d'un marché concernant la mission de programmation pour un centre de loisir sans hébergement	A compter de la signature	Attributaire : groupement EXACT AMO et ALPHA-I&CO Durée 65 jours Montant : 17 605.50 € HT
N°009/2023	09/02/2023	Demande de subvention à l'ADEME pour la rénovation	A compter de la signature	Demande de financement de 30% pour l'intégration



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_13-DE

		énergétique du groupe scolaire		d'une nouvelle source de chaleur soit 13 567.14 €HT
N°010/2023	09/02/2023	Demande de subvention à la Région pour la rénovation énergétique du groupe scolaire	A compter de la signature	Demande de financement de 30% pour l'intégration d'une nouvelle source de chaleur soit 13 567.14 €HT



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 14

#### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT ANNEE 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11, L.2224-17-1 et D.2224 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Fayence exerce la compétence eau et assainissement ;

Considérant que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que la communauté de communes a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour présentation en conseil municipal ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2021.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

✉ : 1, Place de l'Hôtel de Ville - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

Eau et Assainissement 

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT Année 2021



# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
1 - LE SERVICE.....	4
1.1 - Présentation du territoire desservi.....	4
1.2 - Gouvernance.....	5
1.3 - Mode de gestion du service.....	6
1.4 - Estimation de la population desservie.....	6
1.5 - Nombre d'abonnés.....	7
1.6 - Faits marquants de l'exercice.....	7
1.7 - Chiffres clés.....	8
2 - L'EAU POTABLE.....	10
2.1 - Le patrimoine.....	10
2.1.1 - Captage et prélèvement.....	10
2.1.2 - Adduction d'eau brute.....	10
2.1.3 - Station / usine de traitement.....	10
2.1.4 - Ouvrage de stockage.....	11
2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable.....	11
2.2 - Caractérisation technique du service.....	11
2.2.1 - Eaux brutes.....	11
a - Prélèvement sur les ressources en eau.....	11
b - Achats d'eaux brutes.....	12
c - Vente d'eaux brutes.....	12
2.2.2 - Eaux traitées.....	12
a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	12
b - Production.....	12
c - Achats d'eaux traitées.....	12
d - Volumes vendus au cours de l'exercice.....	13
e - Autres volumes.....	13
f - Volume consommé autorisé.....	14
2.2.3 - Linéaire de réseaux.....	14
2.3 - Les indicateurs de performance.....	15
2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau.....	16
a - Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service.....	18
2.4.1 - Modalités de tarification.....	18
1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0).....	18
2.4.2 - Recettes.....	20
2.5 - Financement des investissements.....	20
2.5.1 - Montants financiers.....	20
2.5.2 - Taux d'épargne brut.....	21
2.5.3 - Amortissements.....	21
2.5.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	22
2.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
2.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
2.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	26
3.1 - Le patrimoine.....	26
3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées.....	26
3.1.2 - Epuration et traitement des boues.....	26
3.2 - Caractérisation technique du service.....	27
3.2.1 - Volumes facturés.....	27
3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents.....	27



3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) .....	28
3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert .....	27
3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	28
3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	29
b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	29
3.3 - Les indicateurs de performance .....	29
3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	29
3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) .....	30
3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	30
3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) .....	30
3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	31
3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	31
3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service .....	31
3.4.1 - Modalités de tarification.....	31
3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0) .....	32
3.4.3 - Recettes .....	34
3.5 - Financement des investissements .....	34
3.5.1 - Montants financiers .....	34
3.5.2 - État de la dette du service .....	35
3.5.3 - Taux d'épargne brut.....	35
3.5.4 - Amortissements.....	36
3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	36
3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	37
3.6 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	38
3.6.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	38
4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	40
4.1 - Prestations assurées par le SPANC .....	40
4.2 - Caractérisation technique du service .....	40
4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	40
4.3 - Indicateurs de performance .....	41
4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	41
4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	41
4.4.1 - Modalités de tarification.....	41
4.4.2 - Recettes .....	42
4.5 - Financement des investissements .....	42
4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés .....	42
1 1 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	42
1 1 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	42
5 - L'IRRIGATION .....	44
5.1 - Le patrimoine.....	44
5.2 - Les abonnés .....	44
5.3 - Caractérisation technique du service .....	45
5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution .....	45
5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole.....	45
5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux de la Siagnole .....	46
5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau .....	46

## 1 - LE SERVICE

### 1.1 - Présentation du territoire desservi

Le territoire du Pays de Fayence regroupe neuf communes à l'est du département du Var, à la limite ouest du département des Alpes-Maritimes. Ce territoire, avec son relief, ses forêts, sa plaine et ses villages perchés constitue une entité géographiquement bien définie, située entre le massif de l'Estérel et les pré-Alpes du sud.

Les conditions géologiques et topographiques du Pays de Fayence sont favorables à la présence d'un grand nombre de cours d'eau et plans d'eau d'importance variable. Un réseau hydrographique dense irrigue le territoire mais celui-ci est très dépendant des changements saisonniers.



L'un de ses principaux sur le territoire, la Siagnole (parfois appelée Siagne de Mons), s'écoule pour partie dans des gorges présentant une végétation riche et des formations de tufs et travertins. Largement exploitées pour l'alimentation en eau potable du territoire et du littoral, notamment par le biais d'un aqueduc datant de l'époque romaine, elle constitue la principale ressource d'approvisionnement en eau potable du territoire.





## 1.2 - Gouvernance

La nécessité d'une plus grande participation des citoyens-usagers à la gestion de leurs collectivités est apparue indispensable pour rapprocher les élus de leurs administrés, et ainsi rendre les projets de territoire et les services publics plus efficaces et adaptés à leurs attentes et à leurs besoins.



Pour ce faire la Régie des Eaux du Pays de Fayence a souhaité impliquer ses usagers dans son administration en ouvrant 6 sièges au sein de son conseil d'exploitation ainsi constitué :

- 9 sièges aux élus de Communauté de Commune
- 1 siège au représentant du personnel de la structure
- 1 siège à l'association des usagers de l'eau
- 2 sièges aux associations d'agriculteurs du Pays de Fayence
- 2 sièges aux « personnes qualifiées », reconnues pour leur expertise dans un domaine de l'eau

### 1.3 - Mode de gestion du service

Comme les usagers, les élus du territoire sont attachés à cette gestion publique et locale des services d'eau potable et d'assainissement qui existe aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire et qui a fait ses preuves.

L'objectif qu'ils se sont fixés est de continuer à assurer la gestion des ressources présentes sur le territoire de la C.C.P.F. de manière publique, locale et durable pour garantir à leurs administrés une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix maîtrisé.

Pour cela, une régie des eaux communautaire est créée depuis le 1er janvier 2020. Cette entité, pilotée par les élus du territoire, réunit les agents issus des communes ; elle s'appuie sur leur expérience et leur connaissance du terrain.

Ses objectifs :

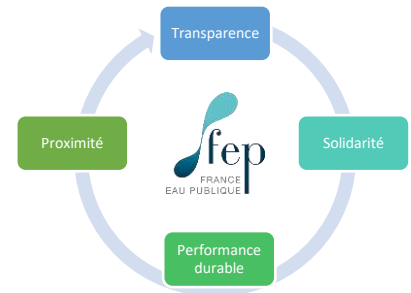
- Garantir à tous l'accès à une eau de qualité
- Placer l'eau au cœur des politiques publiques locales
- Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par les citoyens

Ses valeurs :

- Transparence
- Solidarité
- Performance durable et efficace
- Proximité et implication des parties prenantes

Ses missions :

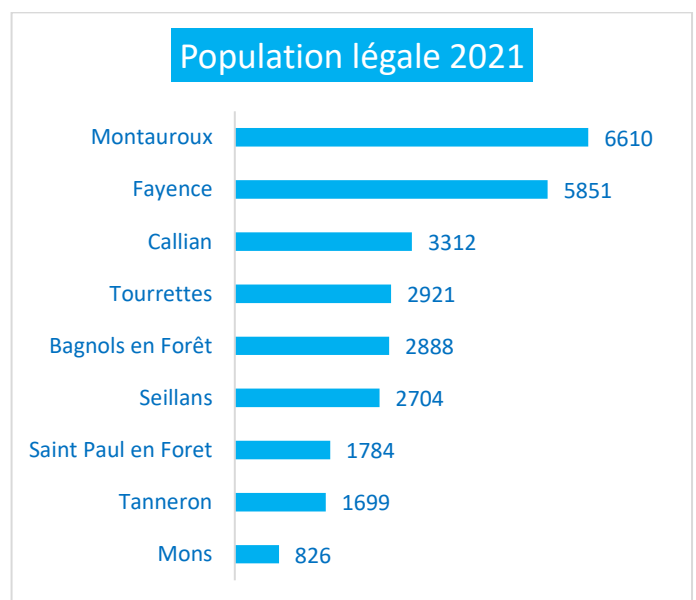
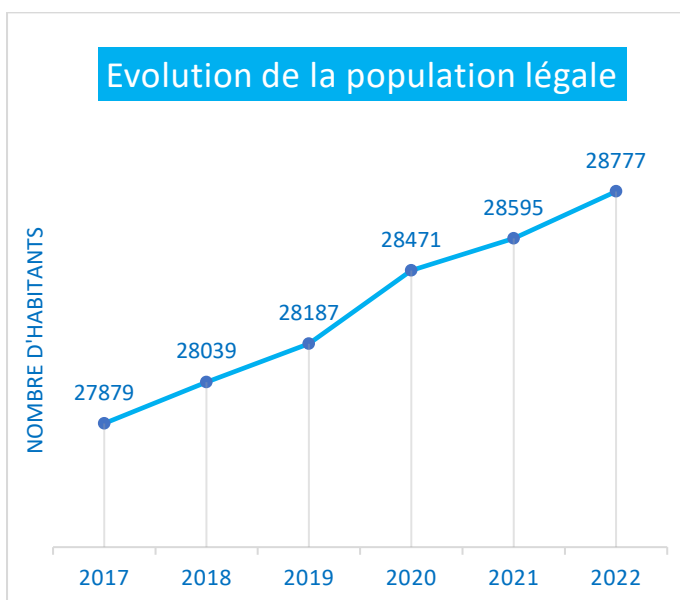
- Production d'eau destinée à la consommation humaine
- Distribution d'eau potable
- Collecte et traitement des eaux usées
- Contrôle des installations d'assainissement collectif et non collectif
- Irrigation agricole



### 1.4 - Estimation de la population desservie

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

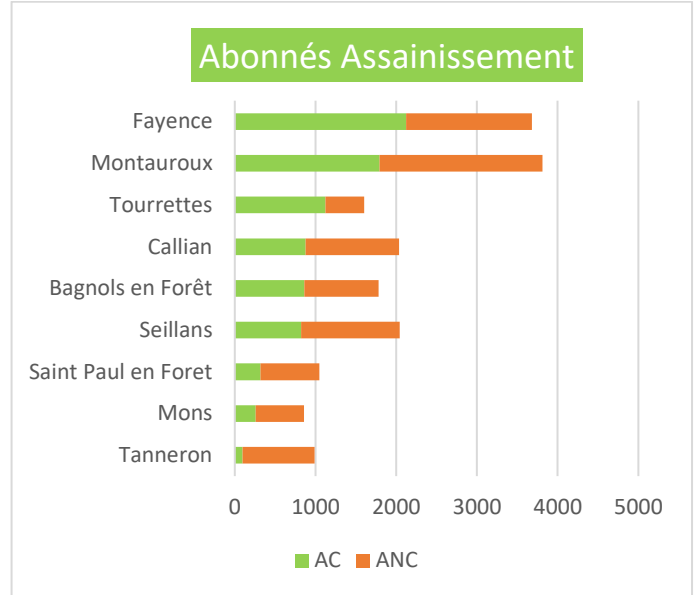
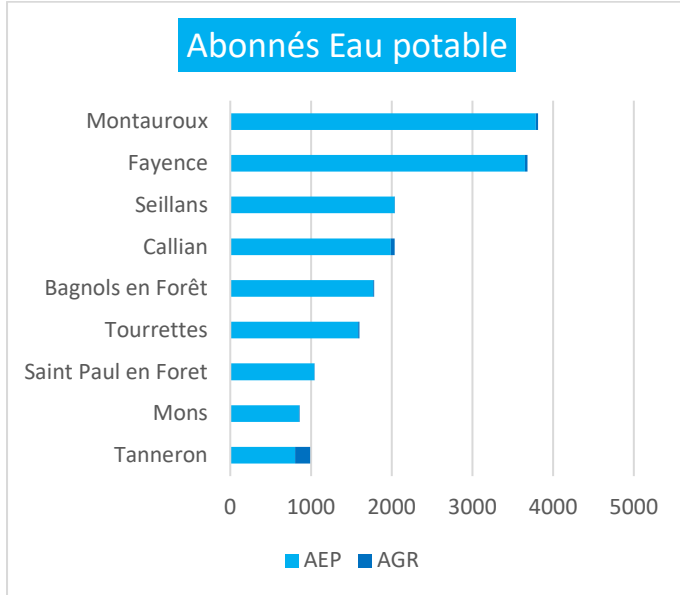
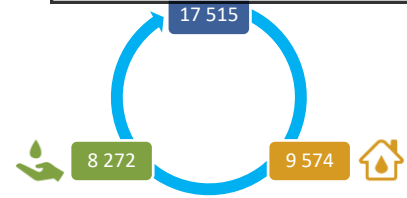
Au 31 décembre 2021, la population sur le territoire de la CCPF est de 28 595 habitants (chiffre INSEE).



## 1.5 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE



## 1.6 - Faits marquants de l'exercice

- 01/2021 • Lancement de la campagne de renouvellement des compteurs sur Saint Paul en Forêt et Tanneron permettant l'acquisition de données par télé-relevé
- 04/2021 • Travaux de sécurisation de la station d'épuration des Estérêts du Lac  
• Nettoyage et étanchéification des canaux de la Siagnole permettant la réduction de la turbidité
- 05/2021 • Incendie de l'usine EDF de Tanneron entraînant une rupture d'alimentation en eau sur la commune  
• Mise en place de sondes et automatismes permettant le suivi à distance des réservoirs et station d'épuration
- 06/2021 • Facturation hiver (ouverture à l'ensemble des usagers du portail abonné)  
• 15 Ha de forêt dévastés entraînant une rupture d'alimentation du secteur Ste Brigitte sur Seillans
- 07/2021 • Activation du plan sécheresse sur Bagnols en forêt, Saint Paul en Forêt et Seillans  
• Remplacement de la presse à boue sur la station d'épuration de Seillans village
- 08/2021 • Prise de fonction du Directeur de la régie des eaux  
• Perte du forage n° 4 de Ste Brigitte
- 09/2021 • Réception des travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de Fayence (RD 563)  
• Participation la réunion publique organisée par l'association des usagers de l'eau du Pays de Fayence
- 10/2021 • Facturation été  
• Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable du centre-ville de Fayence (Tranche 2)
- 12/2021 • Travaux de réhabilitation des branchements eau potable en centre-ville de Bagnols en Forêt  
• Noria de camion citerne sur le secteur de Ste Brigitte à Seillans pendant les fêtes de fin d'année

## 1.7 - Chiffres clés

### Eau potable

Nombre d'abonnés	17515ab
Nombre d'habitants desservis	27802 hab
Linéaire de réseau hors branchements	524,55 km
Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100,0 %
Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	98,9 %
Rendement du réseau de distribution	72,9 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,0 %
Volume produit	4 728 870 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	22 ouvrages de production
Fourchette de tarifs	De 1.46 à 2.58 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement collectif

Nombre d'abonnés	8272ab
Nombre d'habitants desservis	13400 hab
Linéaire de réseau hors branchements	154,16 km
Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	77 points
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	351,8 tMS
Volume facturé	1°262 119 m <sup>3</sup>
Modes de gestion	Régie autonome
Nombre d'ouvrages	10 STEP
Capacité en Équivalents-Habitants	1800 EH
Fourchette de tarifs	De 1.17 à 1.95 €/m <sup>3</sup>

### Assainissement non collectif

Nombre d'habitants desservis	15295 hab
Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	9574 installations
Tarif du contrôle de l'ANC	125,00 €
Modes de gestion	Régie autonome

Nombre de fuite	Années
<b>Commune</b>	<b>2021</b>
Bagnols en Forêt	7
Callian	3
Fayence	15
Mons	2
Montauroux	23
Saint Paul en Foret	6
Seillans	16
Tanneron	9
Tourrettes	6
<b>Total général</b>	<b>87</b>



Source du Moulinet Mons

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE



**L'EAU POTABLE**



## 2 - L'EAU POTABLE

### 2.1 - Le patrimoine

Pour permettre de remplir ses deux missions principales (production et distribution), le service est composé de différents ouvrages :

#### 2.1.1 - Captage et prélèvement

Les eaux distribuées sur le territoire du pays de Fayence proviennent des nappes profondes du plateau de Canjuers (Baou roux, Neïsson, Cammandre, Ste Brigitte, Moulinet, Siagnole), de la plaine de Fayence (Tassy et Barrière) ainsi que de la nappe alluviale de la Siagne (Pérus).

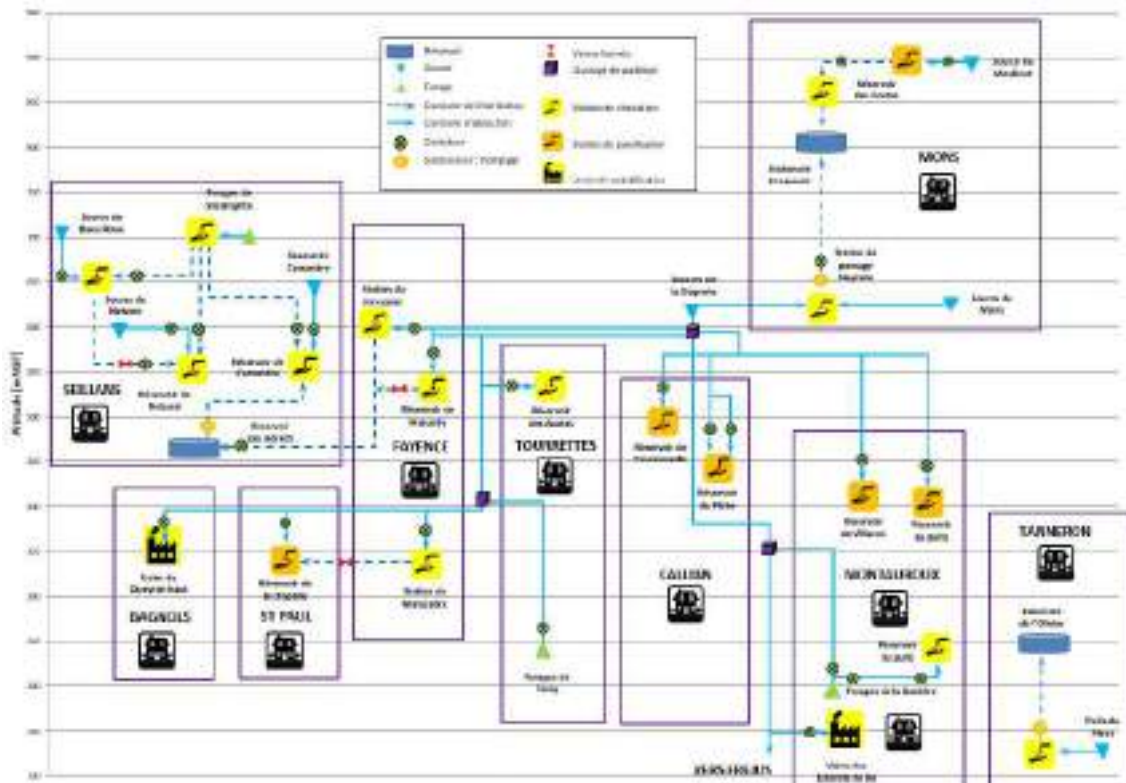


#### 2.1.2 - Adduction d'eau brute

Le réseau d'adduction est principalement constitué par les canaux de la Siagnole qui serpentent de Mons à Fréjus sur près de 100 km.

#### 2.1.3 - Station / usine de traitement

Pour chacune des Unités de Distribution d'eau potable (UDI), un traitement est réalisé pour rendre l'eau propre à la consommation humaine. Le service compte, 12 stations de chloration, 6 stations de javellisation et une usine de traitement (Estérêts du lac). L'usine de potabilisation de Bagnols en forêt est exploitée par le Syndicat des Eaux du Var Est (SEVE) et n'entre pas dans le patrimoine de la REPF.



## 2.1.4 - Ouvrage de stockage



**38 réservoirs**  
répartis sur l'ensemble du territoire stockent  
**8900 m<sup>3</sup>** d'eau.

## 2.1.5 - Conduites de distribution d'eau potable

**524,55 km**

de réseaux de distribution acheminent l'eau potable jusqu'aux robinets des usagers



## 2.2 - Caractérisation technique du service

### 2.2.1 - Eaux brutes

Le service public d'eau potable a prélevé 5 218 465 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021 (5 516 954 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2020), soit une baisse de 5.4 %. L'intégralité des eaux prélevées sont souterraines.

*a - Prélèvement sur les ressources en eau*

Volumés prélevés Ressources	Année	
	2020	2021
Siagnole	4 254 459	4 112 690
Siagne	611 748	475 980
Neisson	198 921	132 999
Barrière 1	145 776	133 683
Moulinet	100 420	116 678
Source Mons	76 865	74 657
Ste Brigitte	32 385	87 665
Baou roux	67 852	45 431
Camandre	28 450	19 502
Barrière 2	0	17 769
Tassy 2	78	1 411
<b>Fayence Seillans</b>		<b>0</b>



NOTA : Les quantités présentées ci-dessus ne prennent pas en compte les volumes destinés vers les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël (3 822 451 m3). Les quantités destinées à l'« IRRIGATION ».

*b - Achats d'eaux brutes*

Il n'y a pas eu d'achat d'eau brute en 2021. Le tableau précédant fait la synthèse des prélèvements annuels des ressources propres du service.

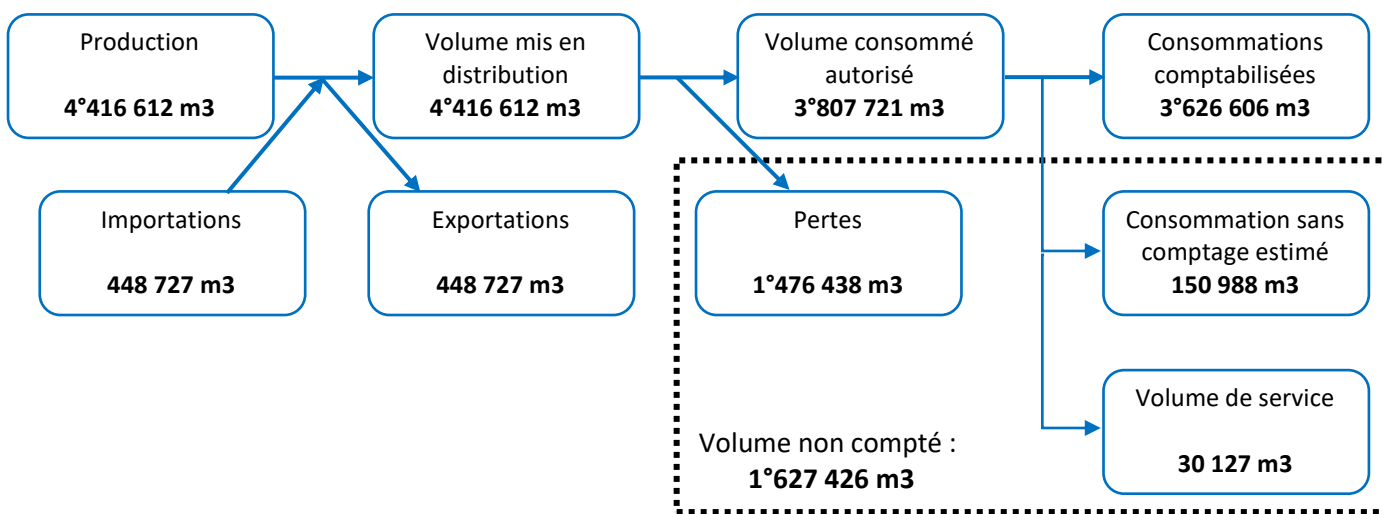
*c - Vente d'eaux brutes*

Comme indiqué précédemment, une partie de la production d'eau est vendue au SEVE :

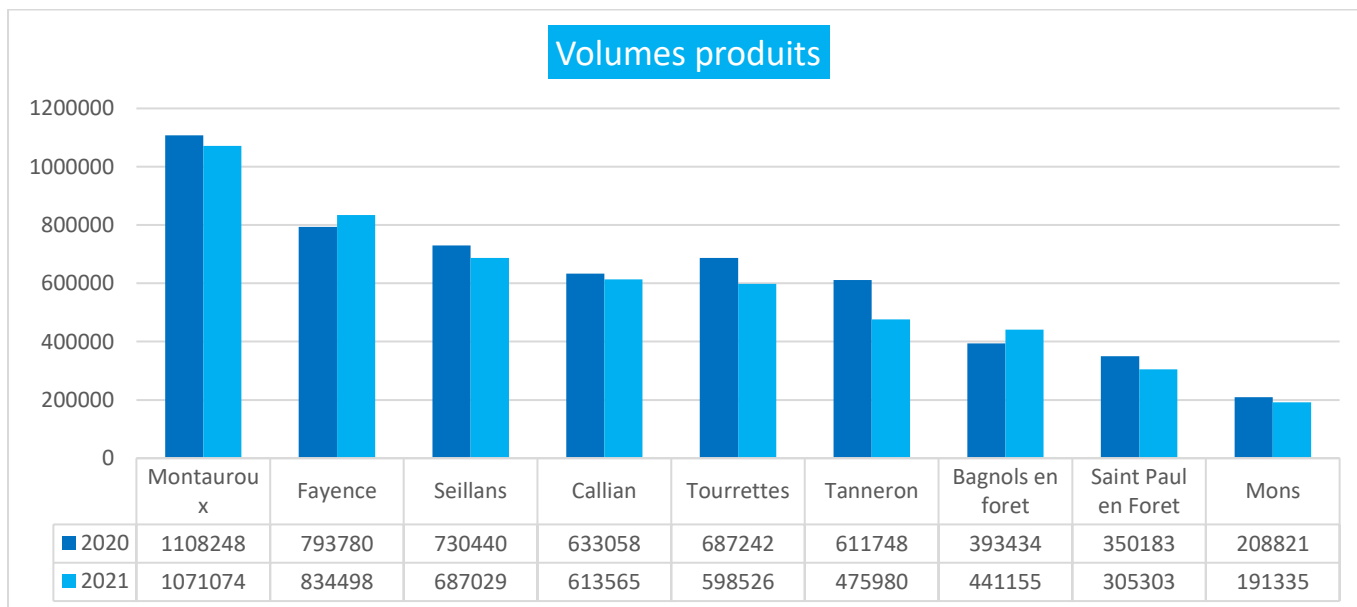
- 3°822 451 m3 pour les Adrets de l'Estérel, Fréjus et Saint Raphaël
- 441 155 m3 pour la commune de Bagnols en Forêt

**2.2.2 - Eaux traitées**

*a - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable*



*b - Production*

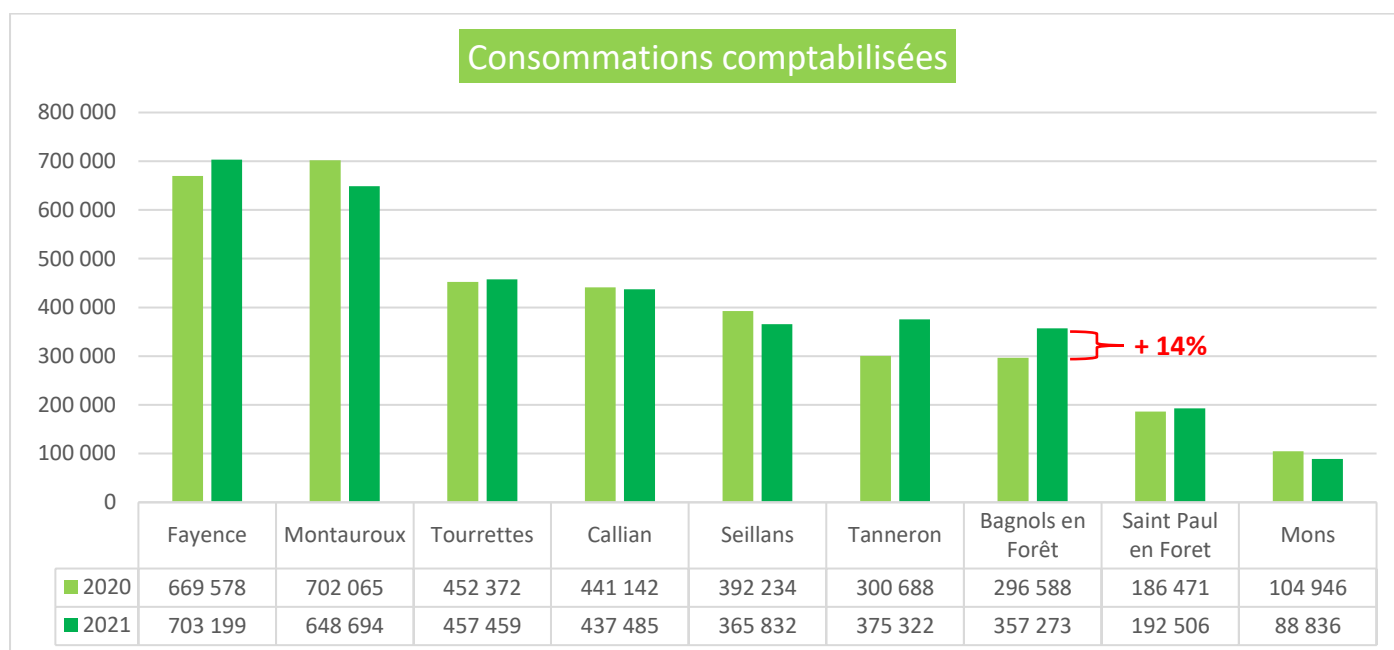


*c - Achats d'eaux traitées*

Sur les 448 727 m3 d'eaux traitées achetées par la REPF, 441 155 m3 (393°434 m3 en 2020) l'ont été au SEVE qui a pour mission le traitement de l'intégralité des consommations de Bagnols en Forêt. Le reliquat (7612 m3) correspond à la consommation d'abonnés de Fayence sur le réseau de Seillans.

*d - Volumes vendus au cours de l'exercice*

Le service public d'eau potable a vendu 3°589 451 m3 pour l'exercice 2021 (3°541 000 m3 en 2020) soit une augmentation de 1.2 %.



Cette augmentation est principalement liée au travail de mise à jour du parc compteur de Tanneron.

*e - Autres volumes*

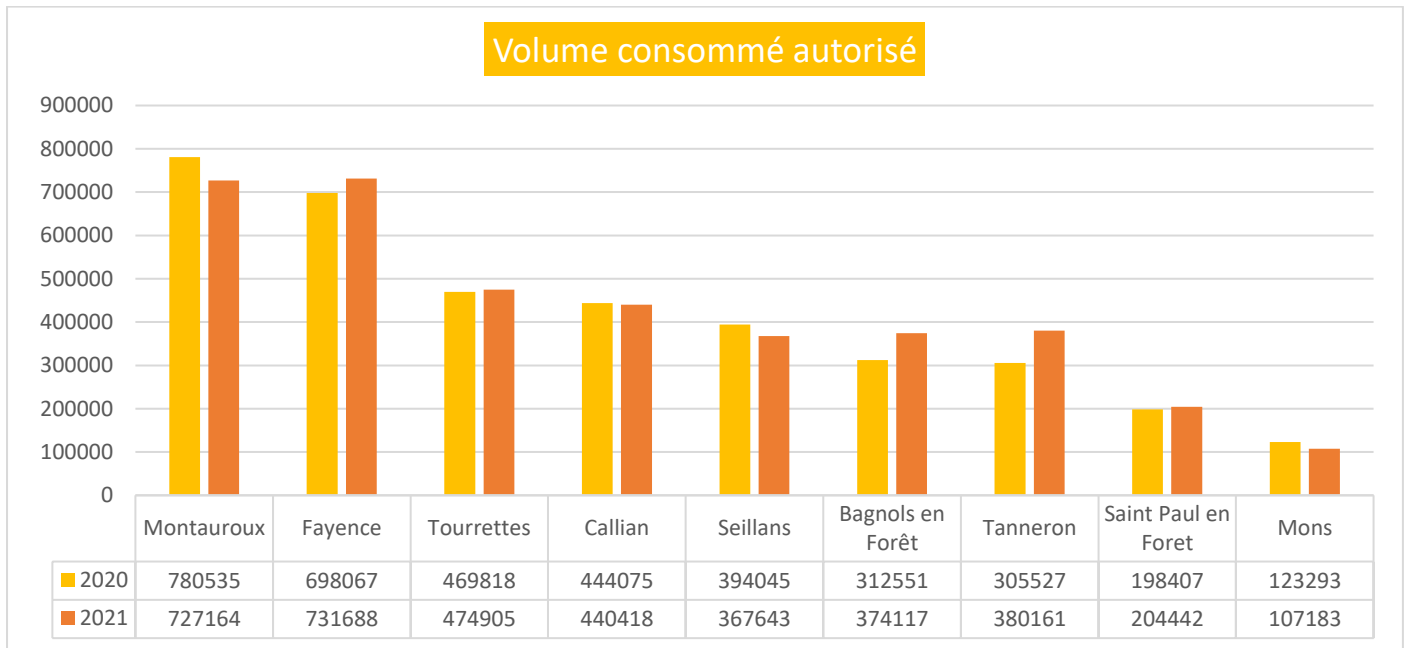
Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, les essais des SDIS, les manœuvres incendie, les ouvertures des services des espaces verts sans compteur, les fontaines sans compteur, le lavage de la voirie, les chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. Il s'agit, par exemple, des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux, etc.

Communes	Autres volumes de service		Sans comptage	
	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	15 347	16 228	616	616
Callian	1 625	1 625	1308	1308
Fayence	1 503	1 503	26986	26986
Mons	1 385	1 385	16962	16962
Montauroux	3 327	3 327	75143	75143
Saint Paul en Foret	1 265	1 265	10671	10671
Seillans	985	985	826	826
Tanneron	1 865	1 865	2974	2974
Tourrettes	1 944	1 944	15502	15502
<b>Total général</b>	<b>29 246</b>	<b>30 127</b>	<b>150988</b>	<b>150988</b>

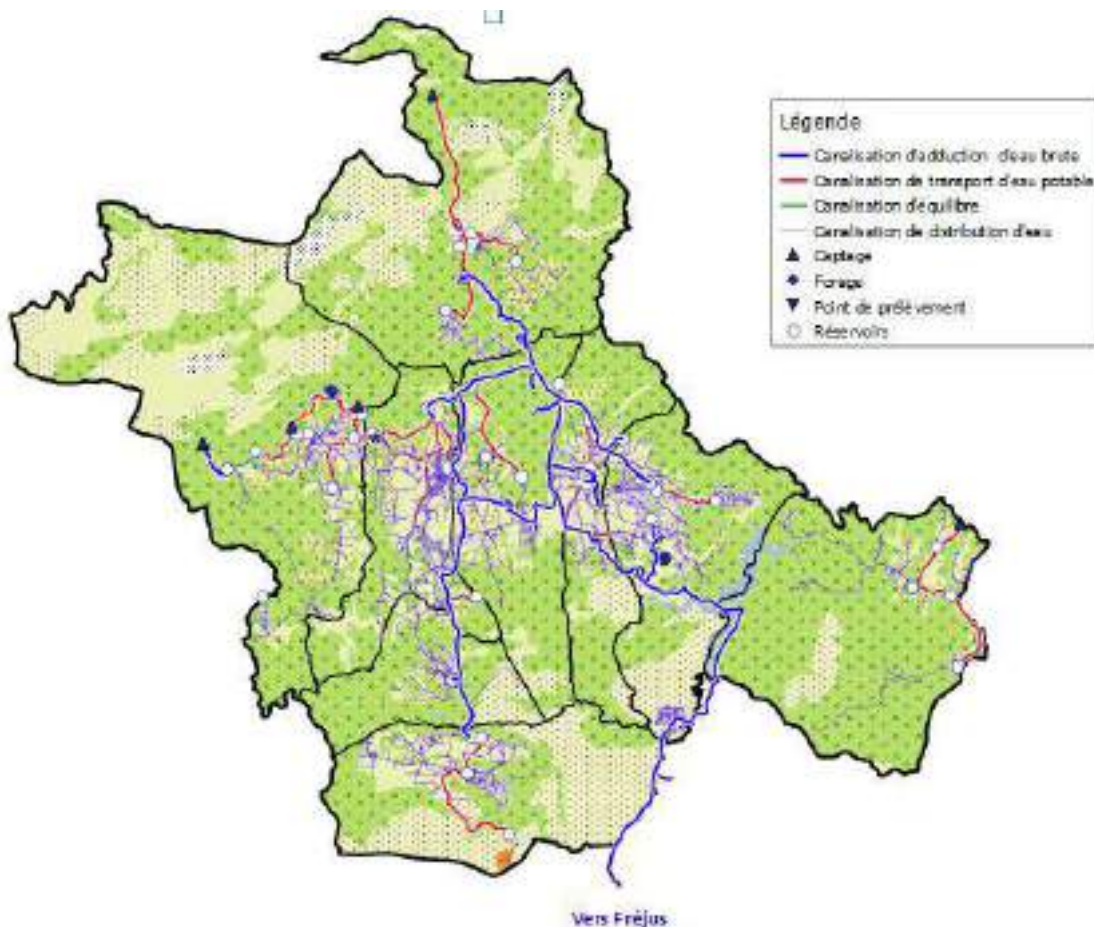
### f - Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est la somme des Consommations comptabilisées et des volumes sans comptage.



### 2.2.3 - Linéaire de réseaux

Le réseau est constitué de 520.55 km de canalisation de distribution / transport d'eau potable et de 106.00 km de canalisation d'adduction d'eau brute dont (102 km constitue le service du canal de la Siagnole).



## 2.3 - Les indicateurs de performance

### 2.3.1 - Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau) et les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

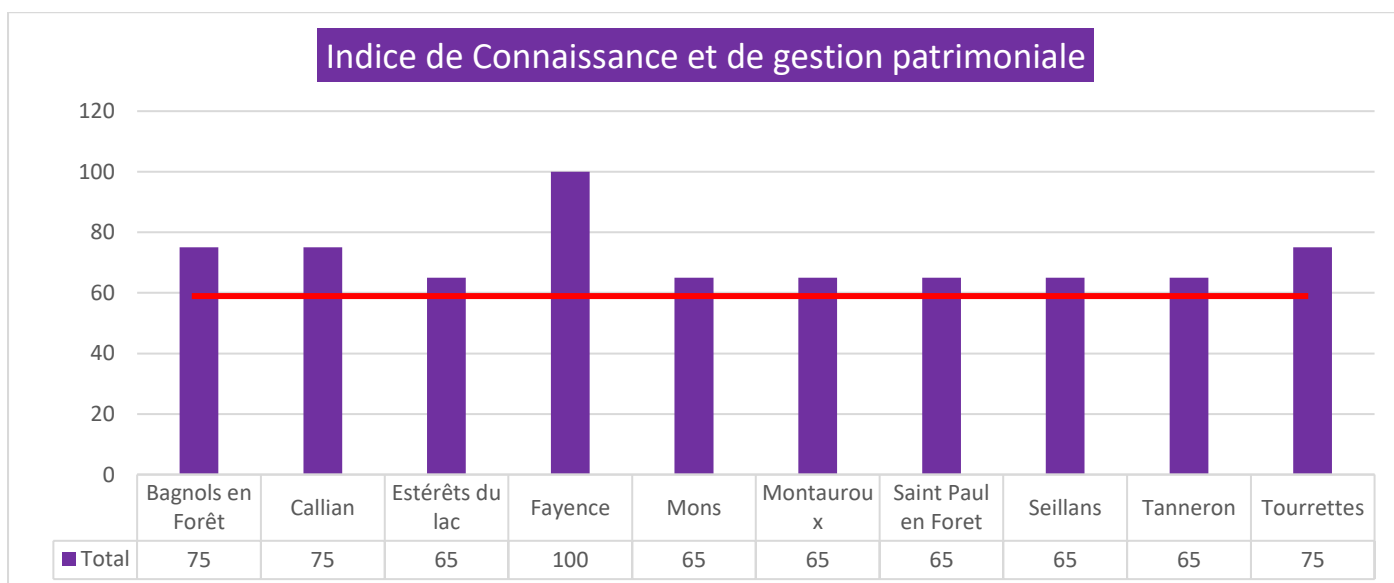
Commune	Analyses Bactériologiques	Analyses Physico chimique	Taux de conformité bactériologique	Taux de conformité Physico chimique
Bagnols en Forêt	13	13	100,00	100,00
Callian	15	15	100,00	100,00
Fayence	26	26	100,00	100,00
Mons	17	17	100,00	100,00
Montauroux	43	43	100,00	100,00
Saint Paul en Foret	12	12	100,00	100,00
Seillans	38	38	100,00	93,33
Tanneron	11	11	100,00	100,00
Tourrettes	15	15	100,00	100,00
<b>Total général</b>	<b>190</b>	<b>190</b>	<b>100,00</b>	<b>98,15</b>

2 non-conformités physico chimiques sur Seillans concernent le paramètre turbidité et font suite aux événements pluvieux.

### 2.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- L'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

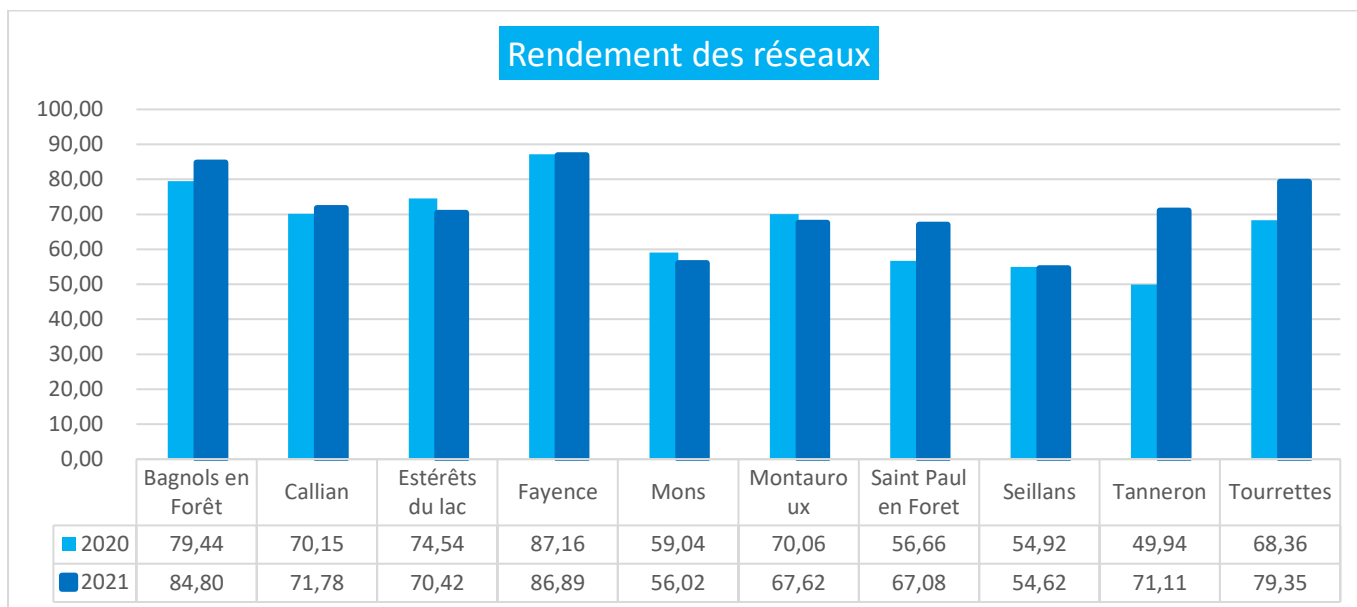


Cet indice de connaissance, valorisé à 60 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation.

### 2.3.3 - Indicateurs de performance du réseau

#### a - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

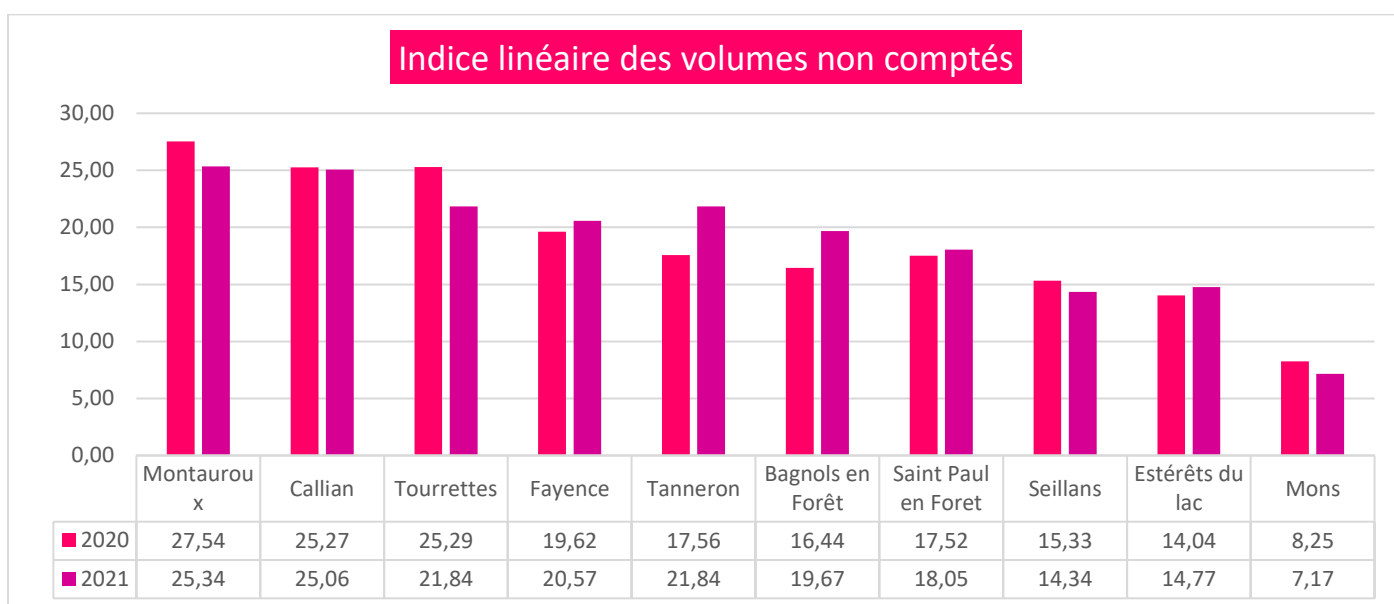
C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à consommation constante), moins les pertes par fuites sont importantes. De fait, les prélèvements sur la ressource en eau en sont d'autant diminués. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement (en rouge sur le graphique), au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.



Pour les communes en dessous du seuil minimum (Mons : 66.43 %, Montauroux : 70.07 %, Saint Paul : 68.61 % et Seillans : 67.87 %) un plan d'action a été arrêté par délibération n° DCC 211215/21 du 21/12/2021.

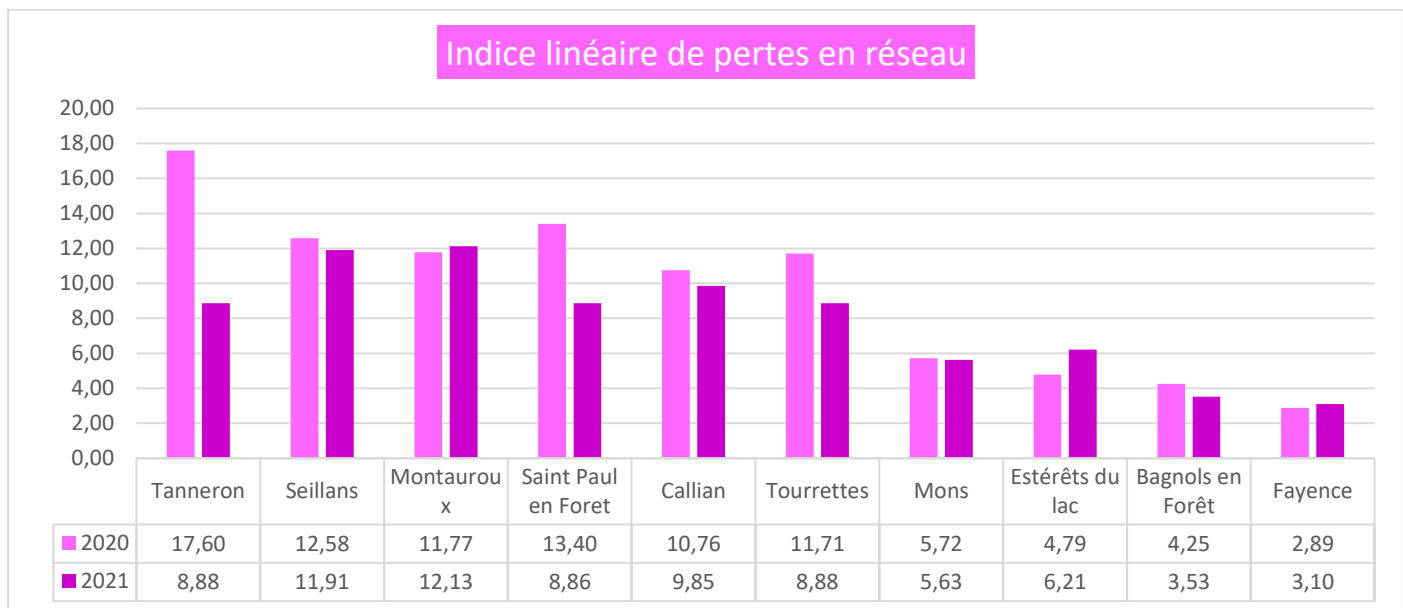
#### b - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.



*c - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)*

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur de  
les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

*d - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)*

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. La période à prendre en compte comprend l'année de l'exercice et les quatre années précédentes.

Communes	VP141 Linéaire renouvelé
Bagnols en Forêt	0,96
Callian	0,00
Estérêts du lac	0,00
Fayence	2,71
Mons	0,00
Montauroux	0,00
Saint Paul en Forêt	0,00
Seillans	0,00
Tanneron	0,00
Tourrettes	0,00
<b>Total général</b>	<b>3,67</b>

NOTA : Les communes dont le taux est à 0.00 % n'ont pas été calculée car le linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années n'est pas connu.



## 2.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

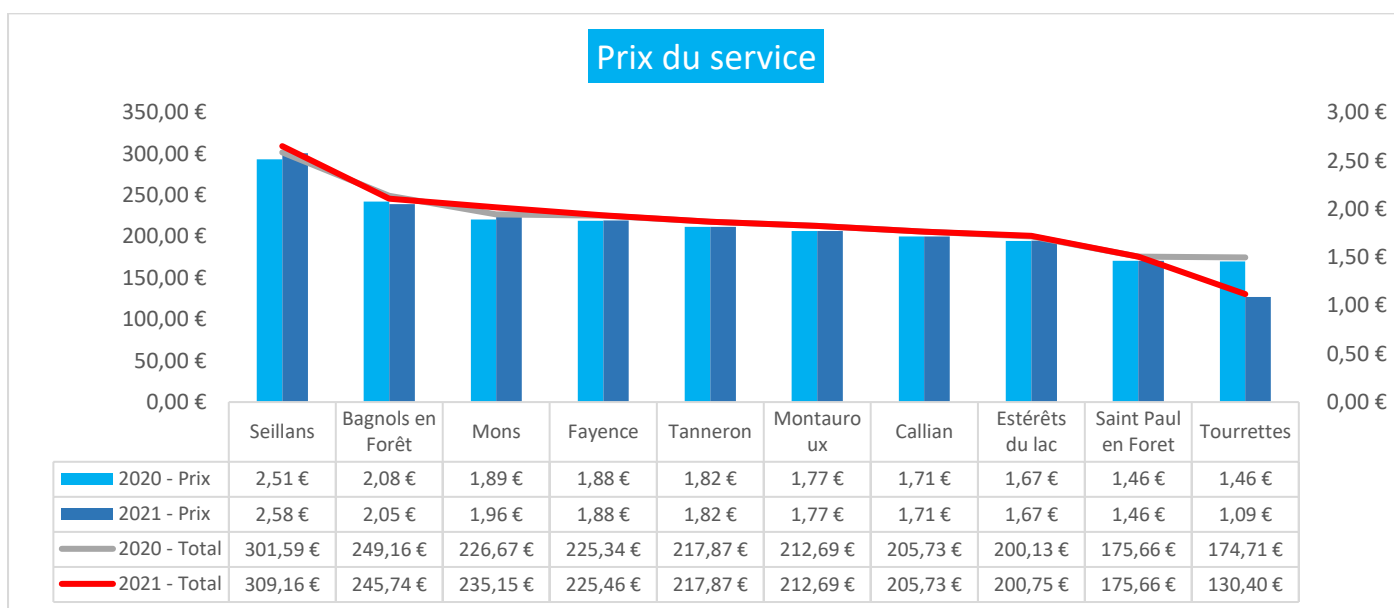
### 2.4.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme saisonnier	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme saisonnier par tranche	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme par tranche	Octobre	Novembre
Estérêts du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme saisonnier	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Foret	Binôme par tranche	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme saisonnier	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme par tranche	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre

### 1 1 1 - Facture d'eau type (D102.0)


Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021 pour l'année 2020 et au 01/01/2022 pour 2021.



Conformément au pacte de transfert, les tarifs ont été maintenus pour l'année 2021. Toutefois quelques ajustements liés à la redevance prélèvement ont été opérés.

Eau potable  : Mons, Seillans,  Bagnols en Forêt

### Décomposition des prix unitaires :

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le   
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE

Communes	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance prélèvement°		Redevance pollution	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	24,97 €	25,16 €	1,3940 €	1,3970 €	1,3940 €	1,3940 €	5,50	5,50	0,0860 €	0,0590 €	0,28 €	0,28 €
Callian	26,40 €	26,40 €	0,8000 €	0,8000 €	1,4500 €	1,4500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,88 €	1,1150 €	1,1150 €	1,1150 €	1,1150 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	0,7440 €	0,7440 €	1,3000 €	1,3000 €	5,50	5,50	0,0520 €	0,0530 €	0,28 €	0,28 €
Mons	61,25 €	61,25 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	1,0000 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0670 €	0,28 €	0,28 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	0,7500 €	0,7500 €	1,6500 €	1,6500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	0,7600 €	0,7600 €	0,8100 €	0,8100 €	5,50	5,50	0,0850 €	0,0850 €	0,28 €	0,28 €
Seillans	86,76 €	86,76 €	0,8400 €	0,8400 €	1,7100 €	1,7100 €	5,50	5,50	0,1042 €	0,1640 €	0,28 €	0,28 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	0,8000 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €
Tourrettes	42,00 €	0,00 €	0,7500 €	1,1000 €	0,7500 €	0,7500 €	5,50	5,50	0,0000 €	0,0000 €	0,28 €	0,28 €

\* : Les tranches tarifaire de la commune de Saint Paul en Forêt sont de : 0 à 50 m3 et 51 à 120 m3

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total prélèvement		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	24,97 €	25,16 €	167,28 €	167,28 €	192,25 €	192,25 €	10,32 €	7,08 €	33,60 €	33,60 €	12,99 €	12,81 €	56,91 €	53,49 €
Callian	26,40 €	26,40 €	135,00 €	135,00 €	161,40 €	161,40 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	10,73 €	10,73 €	44,33 €	44,33 €
Estérêts du lac	22,30 €	22,88 €	133,80 €	133,80 €	156,10 €	156,68 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	10,43 €	10,47 €	44,03 €	44,07 €
Fayence	51,11 €	51,11 €	122,64 €	122,64 €	173,75 €	173,75 €	6,24 €	6,36 €	33,60 €	33,60 €	11,75 €	11,75 €	51,59 €	51,71 €
Mons	61,25 €	61,25 €	120,00 €	120,00 €	181,25 €	181,25 €	0,00 €	8,04 €	33,60 €	33,60 €	11,82 €	12,26 €	45,42 €	53,90 €
Montauroux	24,00 €	24,00 €	144,00 €	144,00 €	168,00 €	168,00 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	11,09 €	11,09 €	44,69 €	44,69 €
Saint Paul en Foret	28,00 €	28,00 €	94,70 €	94,70 €	122,70 €	122,70 €	10,20 €	10,20 €	33,60 €	33,60 €	9,16 €	9,16 €	52,96 €	52,96 €
Seillans	86,76 €	86,76 €	153,00 €	153,00 €	239,76 €	239,76 €	12,50 €	19,68 €	33,60 €	33,60 €	15,72 €	16,12 €	61,83 €	69,40 €
Tanneron	76,91 €	76,91 €	96,00 €	96,00 €	172,91 €	172,91 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	11,36 €	11,36 €	44,96 €	44,96 €
Tourrettes	42,00 €	0,00 €	90,00 €	90,00 €	132,00 €	90,00 €	0,00 €	0,00 €	33,60 €	33,60 €	9,11 €	6,80 €	42,71 €	40,40 €

## 2.4.2 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Prélèvement	Vente en gros	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	606 290,24 €	40 089,38 €	28 164,74 €	0,00 €	0,00 €	606 290,24 €
Callian	627 760,11 €	52 706,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	627 760,11 €
Fayence	1 149 661,00 €	200 237,76 €	35 789,91 €	0,00 €	0,00 €	1 149 661,00 €
Mons	171 453,95 €	44 665,32 €	2 131,83 €	0,00 €	0,00 €	171 453,95 €
Montauroux	933 100,11 €	93 204,56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	933 100,11 €
Saint Paul en Foret	261 119,71 €	27 350,80 €	14 872,00 €	0,00 €	0,00 €	261 119,71 €
Seillans	731 000,72 €	168 252,03 €	34 835,76 €	0,00 €	0,00 €	731 000,72 €
Tanneron	462 669,33 €	152 330,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	462 669,33 €
Tourrettes	643 180,36 €	190 328,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	643 180,36 €
<b>Total général</b>	<b>5 586 235,53 €</b>	<b>969 165,61 €</b>	<b>115 794,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 586 235,53 €</b>

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt	24 697,35 €	3 296,50 €	1 842,16 €	1 941,90 €
Callian	28 059,56 €	4 337,10 €	2 092,94 €	2 205,74 €
Fayence	51 693,88 €	5 701,00 €	3 855,80 €	4 061,70 €
Mons	11 841,87 €	1 025,40 €	883,28 €	931,51 €
Montauroux	52 114,14 €	8 353,40 €	3 887,15 €	4 087,85 €
Saint Paul en Foret	14 314,08 €	1 529,00 €	1 067,68 €	1 126,02 €
Seillans	28 578,72 €	2 239,50 €	2 777,66 €	2 247,28 €
Tanneron	13 621,86 €	1 366,30 €	18 143,04 €	1 071,46 €
Tourrettes	22 299,31 €	2 563,50 €	1 663,29 €	1 754,05 €
<b>Total général</b>	<b>247 220,77 €</b>	<b>30 411,70 €</b>	<b>36 213,00 €</b>	<b>19 427,51 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres prestations de service sont principalement issues des frais d'accès au service. Les contributions exceptionnelles proviennent du reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE). Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

## 2.5 - Financement des investissements

### 2.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Commune	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	
Bagnols en Forêt	177 855,16 €	99 652,20 €	277 507,36 €
Callian	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Estérêts du lac			
Fayence	723 092,92 €	266 370,65 €	989 463,57 €
Mons	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Saint Paul en Foret			
Seillans			
Tanneron			
Tourrettes			
<b>Total général</b>	<b>900 948,08 €</b>	<b>366 022,85 €</b>	<b>1 266 970,93 €</b>

### VP 140 Linéaire 5 ans

	Communes
2,22	178336
0,00	178379
0,00	178142
0,61	178194
0,00	178196
0,00	178272
0,00	178290
0,00	178304
0,00	178442
0,00	207180

État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2021.

Exercices	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 355 570.94 €	5 461 351.17 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	354 002.23 €
	En intérêts	131 085.70€ €
		103 613.62 €

### 2.5.2 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2021
Recettes de fonctionnement	7 290 954 €
Dépenses de fonctionnement	4 314 975 €
Epargne de gestion	3 078 229 €
Résultat financier	102 250 €
Epargne brute	2 975 979 €
Taux d'épargne brute (en %)	40.80%
Capital de la dette	394 220 €
Epargne nette	2 581 759 €

### 2.5.3 - Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	92 525.03 €
Callian	230 291.30 €
Fayence	272 346.07 €
Mons	38 061.69 €
Montauroux	151 952.40 €
Saint Paul en Foret	32 359.62 €
Seillans	186 310.73 €
Tanneron	92 304.79 €
Tourrettes	204 133.99 €
<b>Total général</b>	<b>1 300 285.62 €</b>

## 2.5.4 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

### Travaux 2021

Réseau AEP Chemin de la Rouvière BAGNOLS  
 Maillage AEP BAGNOLS Carrefour ST Denis / Granges  
 Renouvellement de la canalisation RD563 (TO2) FAYENCE  
 Réseaux AEP Centre Ville Optionnelle 2 FAYENCE  
 Maîtrise d'Œuvre réseau eau BAGNOLS  
 Réfection branchements Grande Rue BAGNOLS  
 Canalisation tronçon Quénières CALLIAN  
 Avances forfaitaires réseaux AEP TF RD563 FAYENCE  
 Avances forfaitaires réseaux AEP TO2 CV FAYENCE  
 Avances forfaitaires RD 563 TO1 FAYENCE  
 Renouvellement de la canalisation RD563 (Tranche Ferme) FAYENCE

## 2.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

### Projets 2022

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin SITOM BAGNOLS  
 Réhabilitation PVC 125 Chemin des Meules BAGNOLS  
 Extension de réseau sous voirie départementale F100 RD47 BAGNOLS  
 Programme de renouvellement de vannes de sectorisation BAGNOLS  
 Programme de suivi de la qualité de l'eau BAGNOLS  
 Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin Le Pinée CALLIAN  
 Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin Fontenouille CALLIAN  
 Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes du bassin l'Olivier CALLIAN  
 Interconnexion Callian Montauroux par le Sud CALLIAN  
 Renforcement Fonte 200 de l'alimentation réservoir Fontenouille CALLIAN  
 Programme de renouvellement stabilisateur de pression CALLIAN  
 Programme de mise en sécurité des travailleurs CALLIAN  
 Programme de renouvellement de vannes de sectorisation CALLIAN

Programme de suivi de la qualité de l'eau CALLIAN

Programme de suivi de la qualité de l'eau FAYENCE

Renforcement Quartier les Jaumillots FAYENCE

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin les COSTES MONS

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin Roubiés MONS

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Bassin Tansonive MONS

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Station de pompage Siagnole vers MONS

Travaux de réhabilitation de la chambre des vannes Station de reprise St Laurent MONS

Travaux de réhabilitation du captage de la source de MONS

Sécurisation de conduite de liaison Siagnole St Laurent MONS

Programme de renouvellement stabilisateur de pression MONS

Programme de renouvellement (clapet de Nez source du Moulinet) MONS

Programme de mise en sécurité des travailleurs MONS

Programme de remplacement compteur de production MONS

Programme de sectorisation MONS

Programme de suivi de la qualité de l'eau MONS

Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin le Puits MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin le Vilaron MONTAUROUX

Interconnexion Callian MONTAUROUX par le Sud

Programme de renouvellement stabilisateur de pression MONTAUROUX

Renforcement AEP Quartier la Barrière MONTAUROUX

Programme de mise en sécurité des travailleurs MONTAUROUX

Programme de renouvellement de vannes de sectorisation MONTAUROUX

Programme de suivi de la qualité de l'eau MONTAUROUX

Programme de suivi de la qualité de l'eau SAINT-PAUL

Programme de sectorisation SAINT-PAUL

Réhabilitation de la chambre des vannes Bassin la Chapelle SAINT-PAUL

Programme de renouvellement de vannes de sectorisation SAINT-PAUL

Programme de suivi de la qualité de l'eau SEILLANS

Travaux de réhabilitation du captage de la source du Neïsson SEILLANS

Travaux de réhabilitation du captage de la source de Camandre SEILLANS

Programme de renouvellement stabilisateur de pression SEILLANS

Renforcement Fonte 200 Chemin de Gratian Quartier ST CYR SEILLANS

Programme de sécurisation et modernisation de la Commune de SEILLANS (Tranche 1)

Sécurisation du pompage de la Commune de TANNERON

Programme de suivi de la qualité des eaux TANNERON

Programme de renouvellement de vannes de sécurisation TANNERON

Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin Carreirous TANNERON

Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin la Gai-Té TANNERON

Travaux de réhabilitation de la chambre de vannes Bassin l'Olivier TANNERON

Programme de renouvellement stabilisateur de pression TANNERON

Programme de mise en sécurité des travailleurs TANNERON

Interconnexion Fayence TOURRETTES Nord

Réhabilitation F150 Chemin de la Tuilerie TOURRETTES

Réhabilitation de réseau F100 RD19 Vol à Voile TOURRETTES

Programme annuel d'équipement électromécanique (Tassy) + Etude hydrogéologique

Programme de sectorisation

Programme de suivi de la qualité de l'eau





Renforcement Fonte 100 Rue du Soleil des Adrets

Programme de renouvellement de ventouses M1

Programme de renouvellement de ventouses F2 F3

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### **2.5.6 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Il n'y a pas eu d'abandon de créance en 2021.

Poste de relevage du Belvédère

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE

Bersier  
Levrault



**L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### 3 - L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### 3.1 - Le patrimoine

Le service de l'assainissement collectif remplit deux missions principale (collecte et traitement), pour cela le service est composé de différents ouvrages :

##### 3.1.1 - Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte s'étend sur 150 km, principalement autour des centres-villes et dans la plaine entre Fayence et Montauroux.



21 postes de relevage  
7 Déversoirs d'orage  
2 bassins d'orage.

##### 3.1.2 - Epuration et traitement des boues



L'eau traité par les **10 stations d'épuration** se rejette dans le milieu naturel, soit par le biais de vallon comme c'est le cas pour Mons, Tanneron, Brovès, Les Estérets, Bagnols, soit dans un cours d'eau.

Les usines de Seillans village, Fayence, Tourrettes, Callian / Montauroux, quant à elles restituent l'eau dans le Riou blanc.

Trois grands procédés d'épuration sont mis en œuvre :

- Lit bactérien
- Filtre planté de roseau
- Boues activées

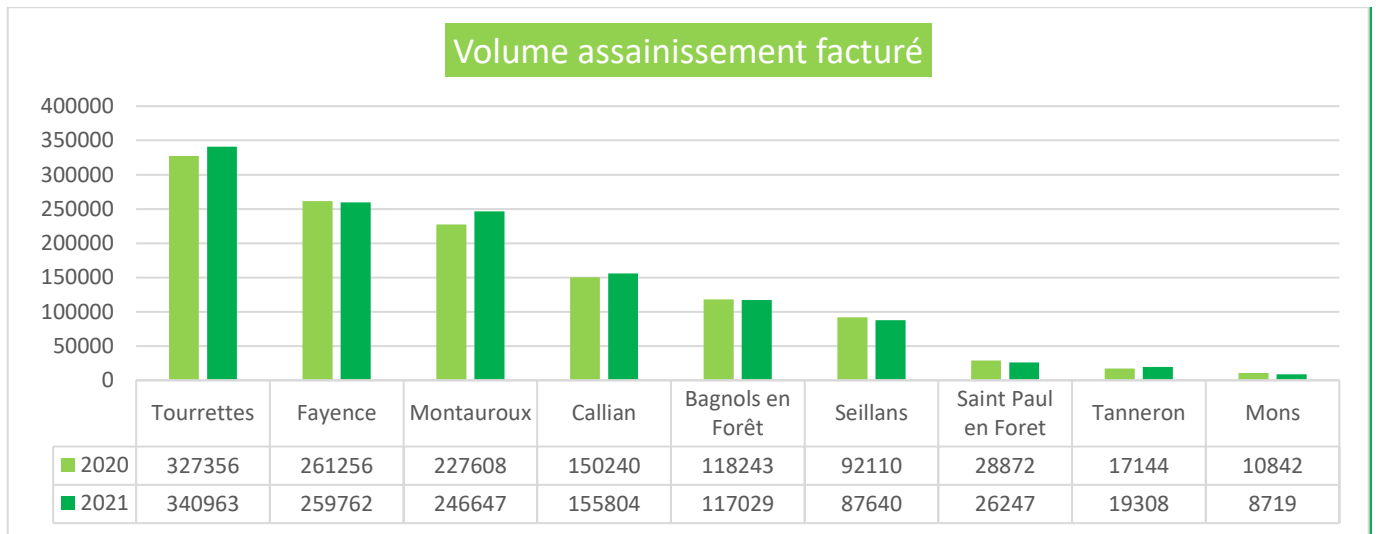




## 3.2 - Caractérisation technique du service

### 3.2.1 - Volumes facturés

Le service public d'eau potable a vendu 1°262 119 m3 pour l'exercice 2021.



### 3.2.2 - Détail des imports et exports d'effluents

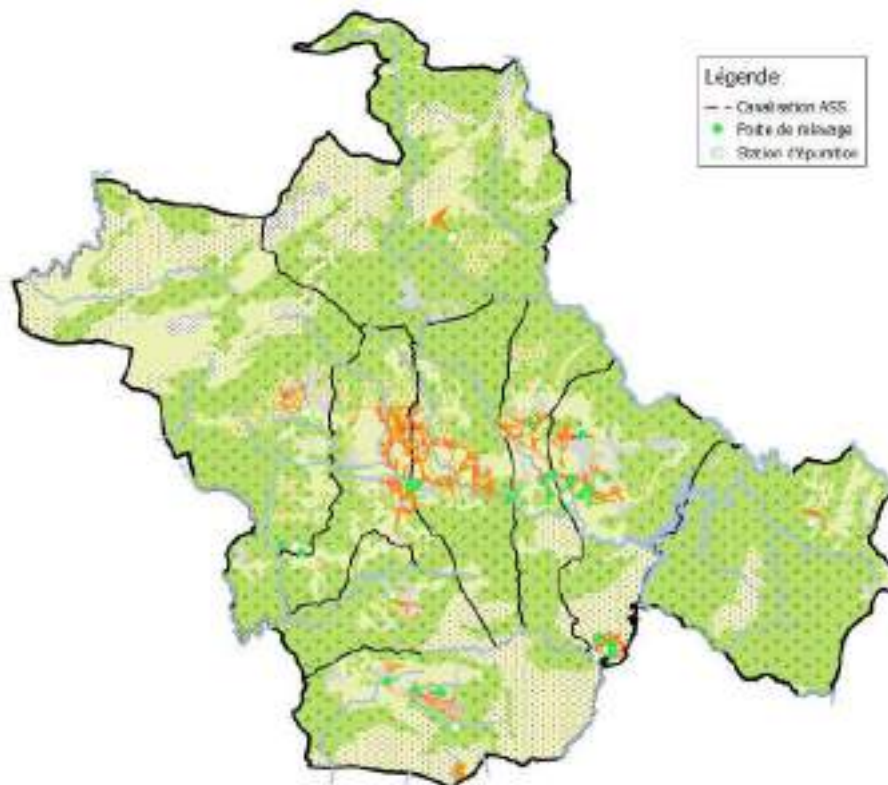
Le site de dépotage de Callian/Montauroux, situé chemin de Fondurane à Montauroux, est équipé pour recevoir les sous-produits de l'assainissement issus du territoire géographique de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF). En 2021, 204 m3 ont été dépotés sur le site.

### 3.2.3 - Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Aucune autorisation de déversement n'a été accordée en 2021.

### 3.2.4 - Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau est constitué de 152.70 km de canalisation de collecte gravitaire et de 5.20 km de canalisation de refoulement.



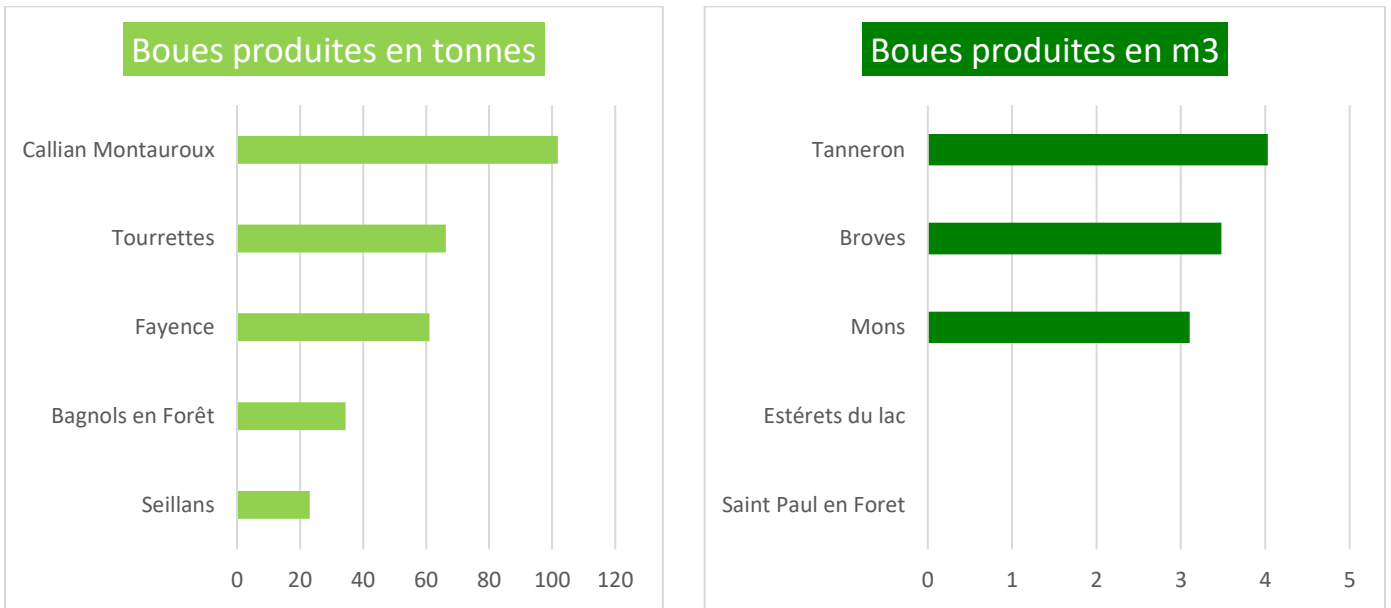
### 3.2.5 - Ouvrages d'épuration des eaux usées

Non station	Date construction	Capacité de traitement (E.H)	Débit nominal jour temps sec (m3/j)	Procédé de traitement - File eau	Procédé de traitement - File boues
Bagnols en Forêt	2009	4500	667	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Callian / Montauroux	2017	9200	1805	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage
Fayence	1991	700	1500	Boue activée	Filtre bande + séchage solaire
Mons	1990	900	135	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Estérets du lac	1988	1800	300	Boue activée	Filtre planté de roseau
Saint Paul en Foret	2013	1600	240	Filtre planté de roseau	Filtre planté de roseau
Seillans	1993	2800	465	Boue activée	Filtre à bande
Broves	2000	400	60	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tanneron	1987	400	NC	Lit bactérien	Stockage + Lit de séchage
Tourrettes	2003	500	1100	Boue activée	Déshydratation (presse à vis) + séchage



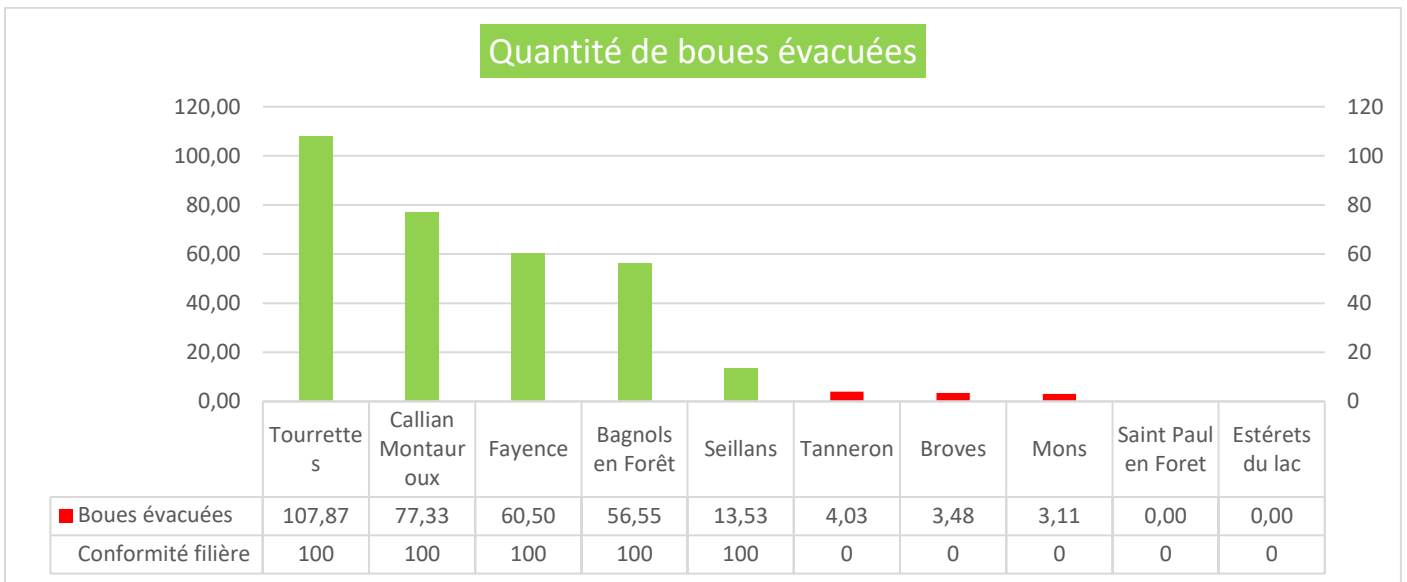
### 3.2.6 - Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

#### a - Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



#### b - Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Les différentes stations d'épuration ont produit l'équivalent 351,80 tonnes de matières sèches qui ont été évacuées vers les plateformes de compostage de Tarascon et Saint Julien le Montagne qui toutes les deux agréées par l'agence de l'eau.



NOTA : Les boues qui sont traitées dans un filtre planté de roseau sont évacuées en moyenne tous les 10 ans.

### 3.3 - Les indicateurs de performance

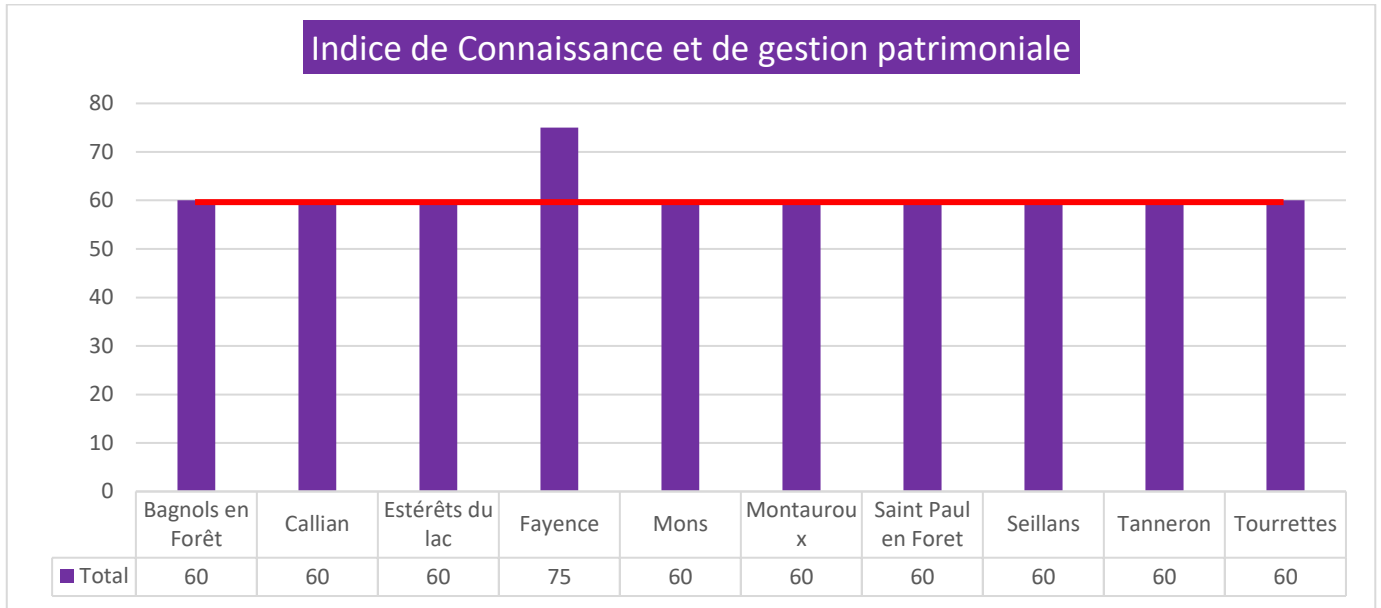
#### 3.3.1 - Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

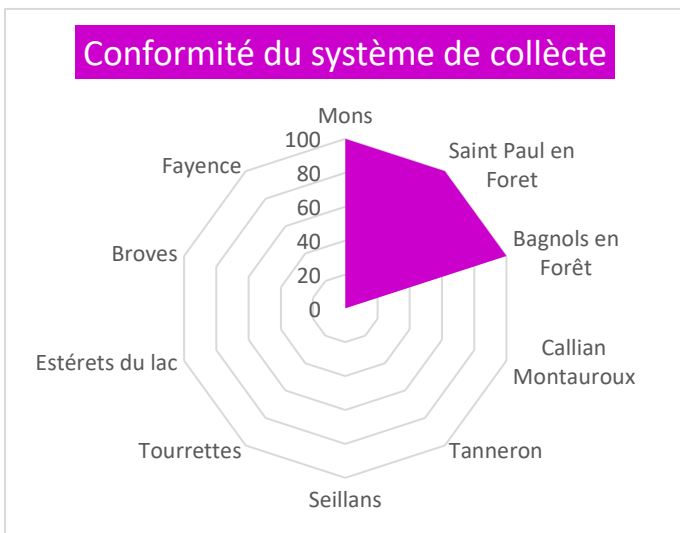
Sans zonage d'assainissement collectif établi par la collectivité cet indicateur n'est pas calculable.



### 3.3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale



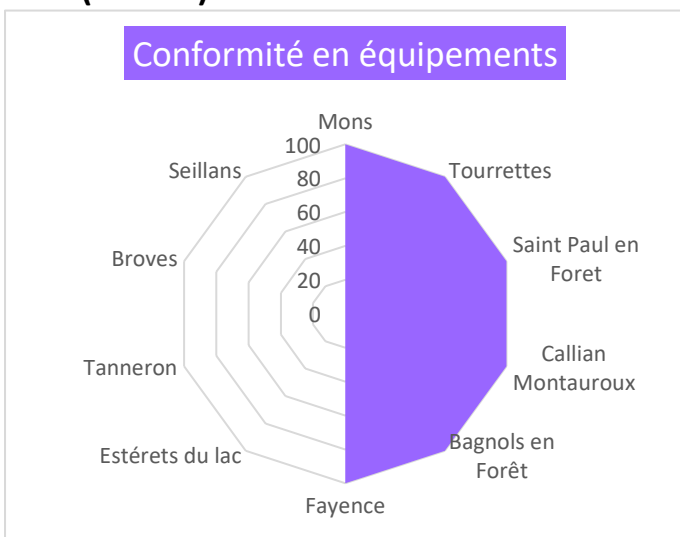
### 3.3.3 - Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **54%**

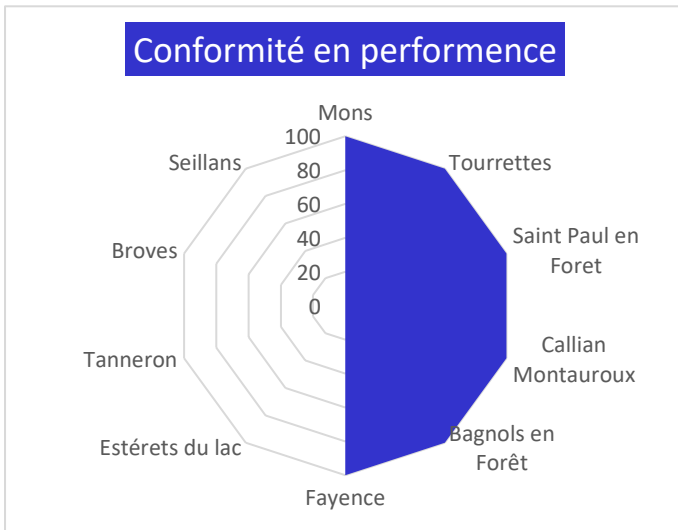
### 3.3.4 - Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **82%**

### 3.3.5 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration



Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Indice de conformité global : **82%**

### 3.3.6 - Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Voir paragraphe 3.2.6 « Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration »

## 3.4 - Tarification de l'eau et recettes du service

### 3.4.1 - Modalités de tarification

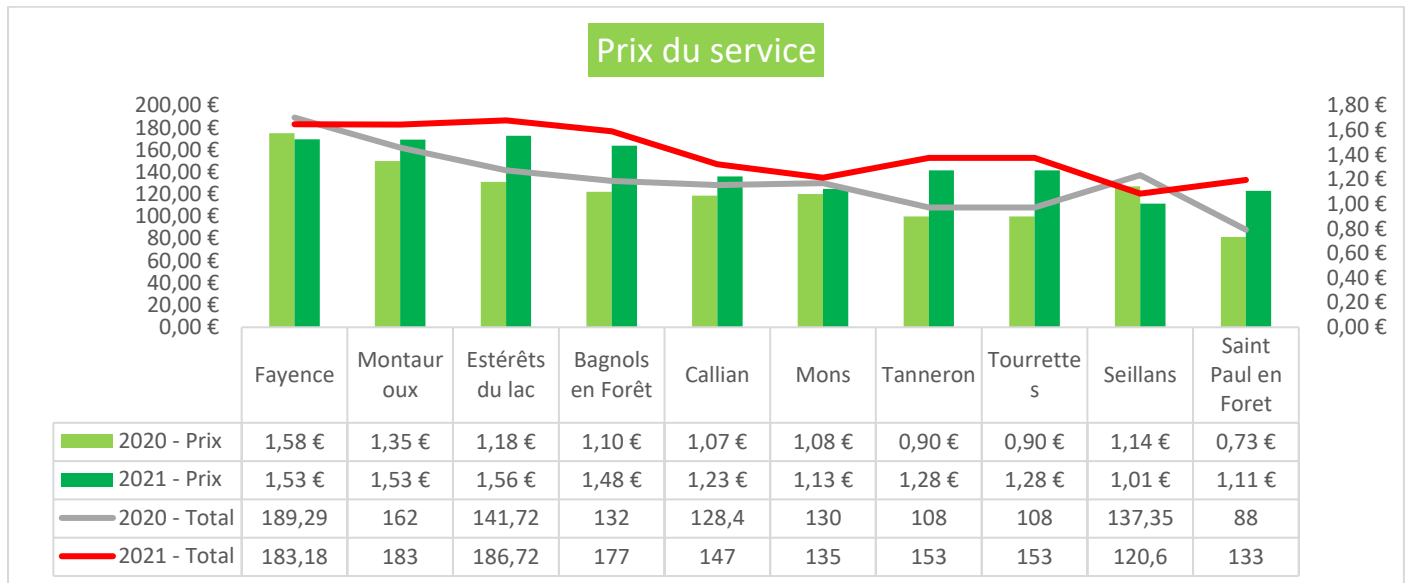
La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Communes	Structure tarifaire	Fréquence de relève	Fréquence des facturation
Bagnols en Forêt	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Callian	Binôme	Février / Juin / Octobre	Mars / Juillet / Novembre
Fayence	Binôme	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Mons	Binôme	Octobre	Novembre
Estérets du lac	Binôme	Décembre / Juin	Janvier / Juillet
Montauroux	Binôme	Mai / Octobre	Juin / Novembre
Saint Paul en Forêt	Binôme	Juin / Octobre	Juillet / Novembre
Seillans	Binôme	Juin / Septembre	Juillet / Octobre
Tanneron	Binôme	Octobre	Janvier / Novembre
Tourrettes	Binôme	Mars / Octobre	Avril / Novembre



### 3.4.2 - Facture d'eau type (D204.0)

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE), ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2021 pour l'année 2020 et au 01/01/2022 pour 2021.



Le bilan financier du budget assainissement 2020 ayant été clôturé avec un déficit, un rééquilibrage du budget 2021 a été réalisé.

### Décomposition des prix unitaires :

Communes	Étiquettes de colonnes									
	Part fixe € HT/an		Tarif de 0 à 60 m3		Tarif de 61 à 120 m3		TVA		Redevance pollution	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	0,00	45,00	0,9500 €	1,3900 €	0,9500 €	1,3900 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Callian	26,40	45,00	0,7000 €	1,3100 €	0,7000 €	1,3100 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Estérêts du lac	0,00	45,00	1,0310 €	0,9800 €	1,0310 €	0,9800 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Fayence	51,11	45,00	0,9670 €	0,9500 €	1,0360 €	0,9500 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Mons	40,00	45,00	0,6000 €	1,3900 €	0,6000 €	1,3900 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Montauroux	24,00	45,00	1,0000 €	0,9800 €	1,0000 €	0,9800 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Saint Paul en Foret	0,00	45,00	0,7000 €	1,1600 €	0,0000 €	1,1600 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Seillans	61,75	45,00	0,4800 €	1,4300 €	0,4800 €	1,4300 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Tanneron	0,00	45,00	0,7500 €	1,2100 €	0,7500 €	1,2100 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €
Tourrettes	0,00	45,00	0,7500 €	0,6400 €	0,7500 €	0,6400 €	0,00	0,00	0,15 €	0,15 €

### Décomposition d'une facture 120 m3

Commune	Étiquettes de colonnes											
	Part fixe € HT/an		Part proportionnelle		Total collectivité		Total pollution		TVA		Total T & R	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Bagnols en Forêt	0,00 €	45,00 €	114,00 €	114,00 €	114,00 €	159,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Callian	26,40 €	45,00 €	84,00 €	84,00 €	110,40 €	129,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Estérêts du lac	0,00 €	45,00 €	123,72 €	123,72 €	123,72 €	168,72 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Fayence	51,11 €	45,00 €	120,18 €	120,18 €	171,29 €	165,18 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Mons	40,00 €	45,00 €	72,00 €	72,00 €	112,00 €	117,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Montauroux	24,00 €	45,00 €	120,00 €	120,00 €	144,00 €	165,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Saint Paul en Foret	0,00 €	45,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	115,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Seillans	61,75 €	45,00 €	57,60 €	57,60 €	119,35 €	102,60 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tanneron	0,00 €	45,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	135,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €
Tourrettes	0,00 €	45,00 €	90,00 €	90,00 €	90,00 €	135,00 €	18,00 €	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €	18,00 €

### 3.4.3 - Recettes

Communes	Total des ventes usagers	Dont Partie fixe	Dont Modernisation	Régularisation vente d'eau	Somme de Total recette
Bagnols en Forêt	164 644,61 €	12 012,00 €	18 079,50 €	0,00 €	164 644,61 €
Callian	202 999,53 €	27 629,25 €	23 265,20 €	0,00 €	202 999,53 €
Fayence	371 760,97 €	83 596,09 €	38 961,75 €	0,00 €	371 760,97 €
Mons	19 375,42 €	9 021,77 €	1 308,15 €	0,00 €	19 375,42 €
Montauroux	329 284,07 €	44 430,74 €	39 357,54 €	0,00 €	329 284,07 €
Saint Paul en Foret	31 878,02 €	3 361,29 €	4 804,75 €	0,00 €	31 878,02 €
Seillans	130 125,80 €	45 133,06 €	13 027,23 €	0,00 €	130 125,80 €
Tanneron	22 443,21 €	1 279,27 €	2 910,40 €	0,00 €	22 443,21 €
Tourrettes	306 066,62 €	54 718,87 €	53 125,53 €	0,00 €	306 066,62 €
<b>Total général</b>	<b>1 578 578,25 €</b>	<b>281 182,34 €</b>	<b>194 840,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 578 578,25 €</b>

Les régularisations de vente d'eau correspondent aux dégrèvements accordés conformément à la loi WARSMANN.

Communes	Travaux	Autre prestations de service	Contribution exceptionnelle	Autres recettes
Bagnols en Forêt	895,42 €	20 763,70 €	6 615,05 €	263,34 €
Callian	961,58 €	51 898,66 €	7 357,01 €	261,85 €
Fayence	5 877,56 €	20 822,00 €	13 187,90 €	646,38 €
Mons	346,26 €	0,00 €	6 414,59 €	78,49 €
Montauroux	5 425,44 €	138 052,63 €	12 586,02 €	534,44 €
Saint Paul en Foret	1 369,59 €	5 200,00 €	5 705,70 €	93,45 €
Seillans	4 360,20 €	1 600,00 €	4 718,45 €	252,10 €
Tanneron	573,42 €	0,00 €	3 260,63 €	27,98 €
Tourrettes	2 245,16 €	88 853,35 €	7 919,73 €	340,55 €
<b>Total général</b>	<b>22 054,63 €</b>	<b>327 190,34 €</b>	<b>67 765,08 €</b>	<b>2 498,58 €</b>

La colonne « Travaux » renseigne sur les recettes liées aux travaux en régie. Les autres prestations de service sont principalement issues des PFAC. Les contributions exceptionnelles proviennent du reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE). Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

## 3.5 - Financement des investissements

### 3.5.1 - Montants financiers

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

Étiquettes de lignes	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
Bagnols en Forêt	597 179,92 €	28 596,96 €	625 776,88 €
Callian			
Estérêts du lac			
Fayence	25 636,80 €	268 951,20 €	294 588,00 €
Mons			
Saint Paul en Foret	4 124,70 €	0,00 €	4 124,70 €
Seillans	141 270,25 €	359 656,87 €	500 927,12 €
Tanneron			
Tourrettes			
<b>Total général</b>	<b>768 211,67 €</b>	<b>657 205,03 €</b>	<b>1 425 416,70 €</b>

### 3.5.2 - État de la dette du service

L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2021.

Exercices	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	5 541 516.72€
Montant remboursé durant l'exercice en €	225 540.67 €
	87 405.89€
	269 543.81€
	71 593.67€

### 3.5.3 - Taux d'épargne brut

Le taux d'épargne brute est un ratio (Epargne brute / recettes de fonctionnement) qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Exercices	2021
Recettes de fonctionnement	2 284 855
Dépenses de fonctionnement	1 960 071
Epargne de gestion	395 631
Résultat financier	70 847
Epargne brute	324 784
Taux d'épargne brute (en %)	14.21%
Capital de la dette	269 544
Epargne nette	55 240



### 3.5.4 - Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de :

Communes	Amortissement
Bagnols en Forêt	92 109.27 €
Callian	112 667.94 €
Fayence	133 600.63 €
Mons	28 046.53 €
Montauroux	166 599.98 €
Saint Paul en Foret	42 655.38 €
Seillans	68 688.84 €
Tanneron	4 131.47 €
Tourrettes	153 496.81 €
<b>Total général</b>	<b>801 996.75 €</b>

### 3.5.5 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

#### Travaux 2021

- Réseau EU Chemin de la Rouvière BAGNOLS
- Réseaux EU Centre ville Tranche Optionnelle 2 FAYENCE
- STEP du village - Presse à Vis SEILLANS
- STEP de Brovès SEILLANS Tranche 1
- Réfection branchements Grande Rue BAGNOLS
- Maîtrise d'œuvre réseaux BAGNOLS
- Avances forfaitaires réseaux EU Centre Ville TO2 FAYENCE
- Terrassement pour création antenne de collecte du tout à l'égoût SAINT-PAUL
- AMO MO CT SPS ETUDES STEP de Brovès SEILLANS
- Avances forfaitaires STEP de Broves SEILLANS
- AMO MO SPS STEP du village - Presse à Vis SEILLANS
- Avances forfaitaires Presse à vis SEILLANS

### 3.5.6 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service et l'usager et les performances environnementales du service

3.6 -

#### Projets 2022

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de COMBES BAGNOLS

Programme de renouvellement équipements électromécanique BAGNOLS

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de MAUPAS BAGNOLS

Programme d'amélioration des unités de dépollution BAGNOLS

Programme d'entretien des réseaux CALLIAN

Programme d'investigation des réseaux CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage du centre Agora CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Combes CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage à DAYAN CALLIAN

Travaux de réhabilitation du poste de relevage du village CALLIAN

Programme de renouvellement équipements électromécanique FAYENCE

Programme d'amélioration des unités de dépollution FAYENCE

Programme d'entretien des réseaux MONS

Programme d'investigation des réseaux MONS

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques MONS

Mise à niveau partielle des installations électriques MONS

Travaux de réhabilitation STEP du village de MONS

Nouvelle STEP des Estérets du Lac MONTAUROUX

Programme d'entretien des réseaux MONTAUROUX

Programme d'investigation des réseaux MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de la Barrière MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage Chemin du Moulin MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage des Escolles MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage les Muriers MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Maraval MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage Quartier Narbonne MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage RD562 MONTAUROUX

Travaux de réhabilitation du poste de relevage de Siagnole MONTAUROUX

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques MONTAUROUX

Mise à niveau partielle des installations électriques MONTAUROUX

Extension réseau d'assainissement route de Callian MONTAUROUX

Extension réseau d'assainissement quartier de la Barrière MONTAUROUX

Programme d'entretien des réseaux ST PAUL

Programme d'investigation des réseaux ST PAUL

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques ST PAUL

Mise à niveau partielle des installations électriques ST PAUL

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques SEILLANS

Mise à niveau partielle des installations électriques SEILLANS

Programme d'entretien des réseaux TANNERON

Programme d'investigation des réseaux TANNERON

Programme de renouvellement des équipements électromécaniques TANNERON

Mise à niveau partielle des installations électriques TANNERON

Programme d'amélioration des unités de dépollution TOURETTES

### 3.7 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée

#### 3.7.1 - Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

**Il n'y a pas eu d'abandon de créance en 2021.**



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

Berser  
Levrault

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE



**L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**



## 4 - L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 4.1 - Prestations assurées par le SPANC

Contrairement aux autres services de la régie les équipements n'appartiennent pas à la collectivité. Les missions qui ont été confiées, depuis février 2015, sont le :

- Conseil à l'utilisateur
- Contrôle technique des dispositions d'assainissement non collectif
- Suivi administratif des demandes



9574  
installations

### 4.2 - Caractérisation technique du service

#### 4.2.1 - Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

##### A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	<input checked="" type="checkbox"/>
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	<input checked="" type="checkbox"/>

##### B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

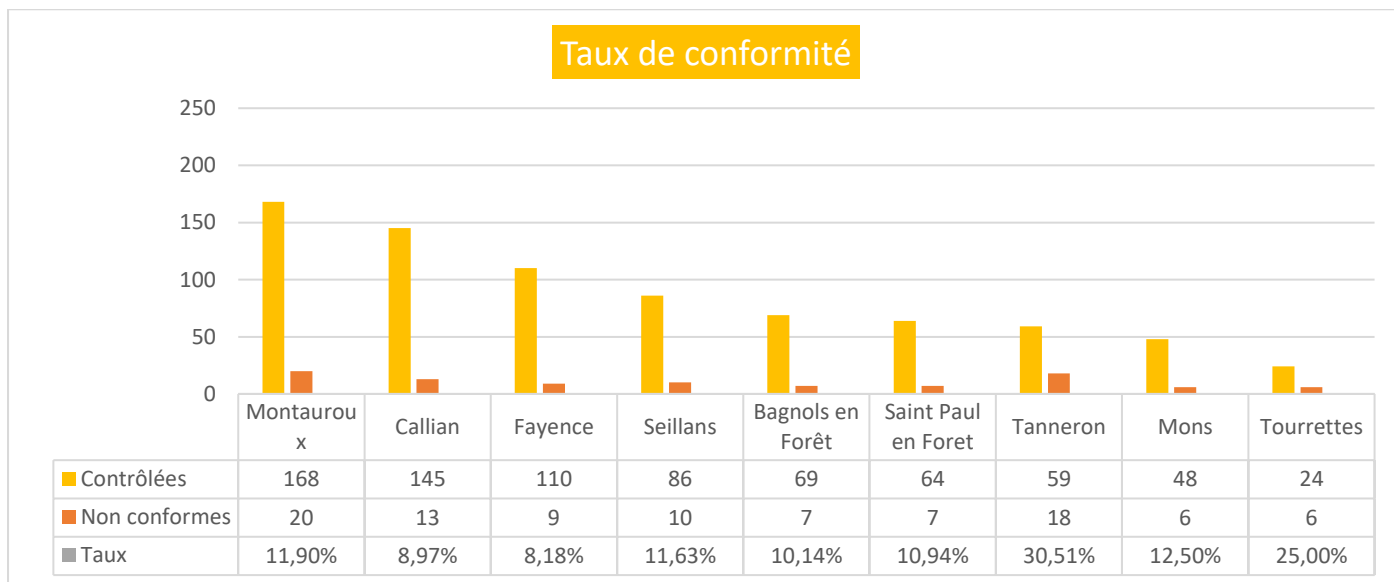
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	<input type="checkbox"/>
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>

## 4.3 - Indicateurs de performance

### 4.3.1 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre de contrôles jugés conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**,
- D'autre part le nombre total de contrôles effectués **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2021**.



Pour l'année **2021**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est :

$$\frac{\text{Nombre de contrôles conformes ou installation mises en conformité} \times 100}{\text{Nombre total de contrôles effectués}} = 55.04 \%$$

Contrôles	Année
Nombre total de contrôles depuis la création du service	10 846
Nombre de contrôles conformes ou installations mises en conformité depuis la création du service	5 970

## 4.4 - Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 4.4.1 - Modalités de tarification

Installation de moins de 20 EH		
Installations existantes	Contrôle périodique	125€ TTC
	Contrôle ponctuel	175€ TTC
	Contrôle de vente	175€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées	Contrôle de conception implantation	145€ TTC
	Contrôle de bonne exécution	155€ TTC



## Installation de plus de 20 EH

	Contrôle périodique et diagnostique ne possédant pas d'installation mécanique	Contrôle ponctuel	300€ TTC
Installations existantes		Contrôle de vente	300€ TTC
Installations nouvelles ou réhabilitées		Contrôle de conception	295€ TTC
		Contrôle de réalisation	305€ TTC

#### 4.4.2 - Recettes

	Travaux	Autres prestations de service	Autres recettes	Contribution exceptionnelle
SPANC	0,00 €	175°414.00 €	7°437,64 €	0,00 €
Total général	0,00 €	175°414.00 €	7°437,64 €	0,00 €

Les travaux de réhabilitation n'entrant pas dans les missions du service, les principales recettes du service sont issues des prestations de service liées aux contrôles réalisés. Les autres recettes correspondent à des remboursements sur rémunération du personnel.

### 4.5 - Financement des investissements

#### 4.5.1 - Montants financiers des travaux réalisés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

Ces travaux sont ceux qui ont été engagés par la collectivité. Ils comprennent les travaux de renouvellement et les études liées aux travaux.

	Travaux réalisés	Travaux restant à réaliser	Travaux engagés
SPANC	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### 1 1 1 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

##### Travaux 2021

Sans objet

#### 1 1 1 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

##### Projets 2022

Sans objet

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

Berser  
Levraut

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_14-DE



# L'IRRIGATION



## 5 - L'IRRIGATION

### 5.1 - Le patrimoine

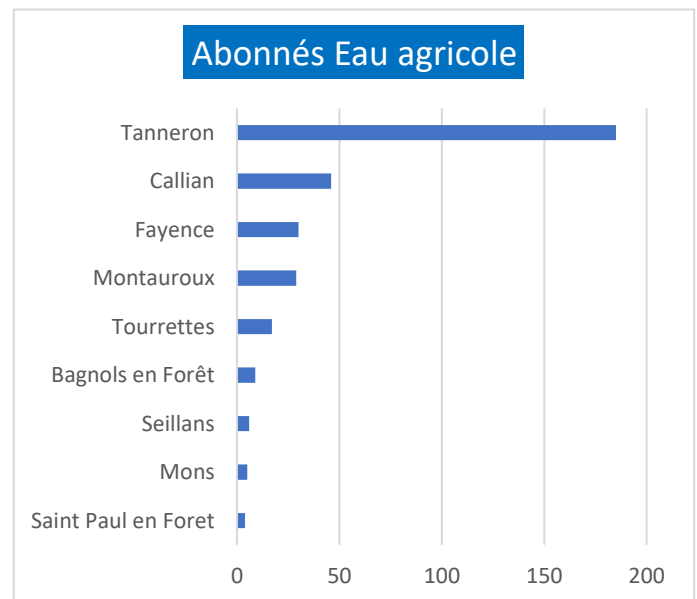
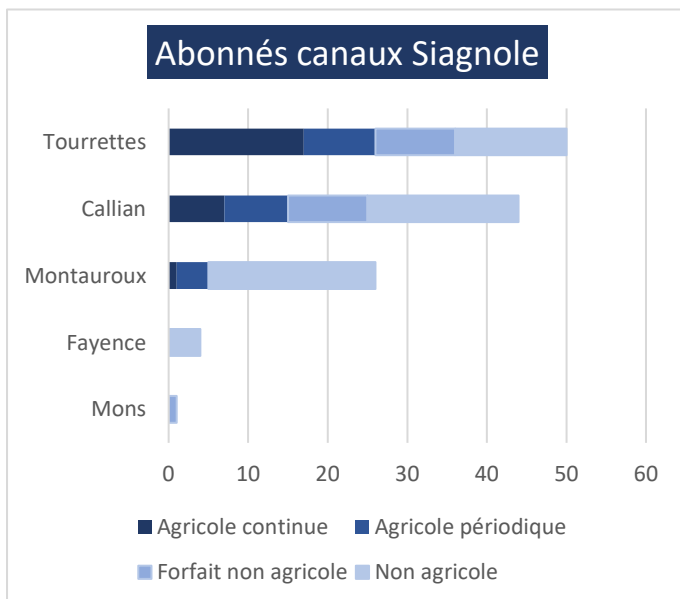


Depuis le 01/11/2021 la REPF s'est vue confiée par le Département du Var le patrimoine agricole du service de la Siagnole. Celui-ci est constitué de 6,300 km de canaux et de 6,400 km de rigoles d'irrigation ainsi que du forage de Tassy1 et de sa conduite d'adduction.



### 5.2 - Les abonnés

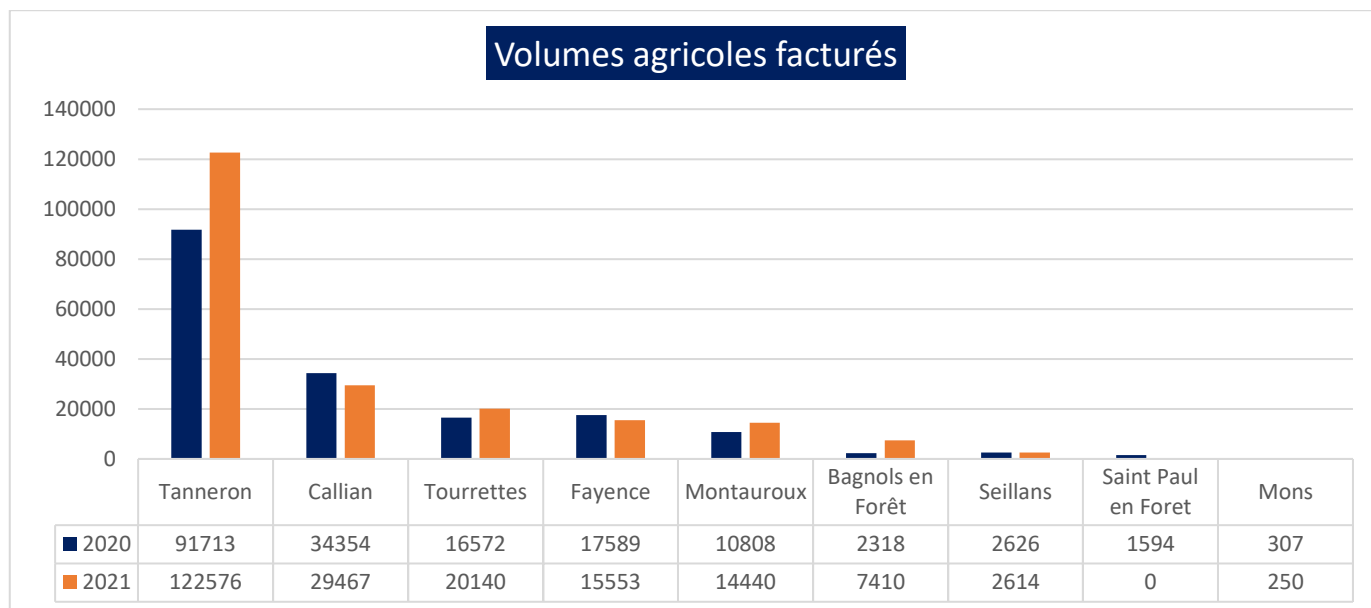
Parmi les usagers agricoles du service il faut distinguer les abonnés « des canaux de la Siagnole », au nombre de 127 (46 agriculteurs 2 irrigations et 79 particuliers non desservis par le réseau d'eau potable), de ceux qui utilisent l'eau des réseaux de distribution, 322 au total (185 sur Tanneron et 137 sur le reste du territoire).



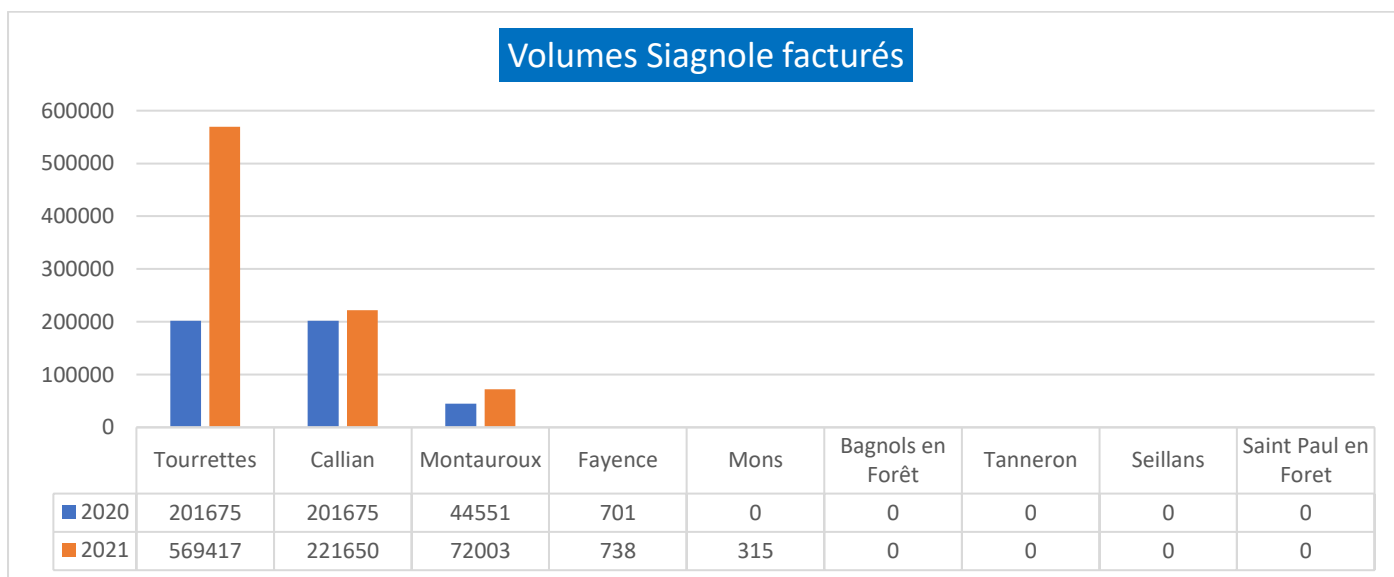
NOTA : Sont comptés à part, le Golf de terre blanche et le stade intercommunal de Tourrettes (2 abonnés Siagnole)

## 5.3 - Caractérisation technique du service

### 5.3.1 - Volumes d'eau distribués sur le réseau de distribution



### 5.3.2 - Volumes d'eau distribués sur les canaux de la Siagnole

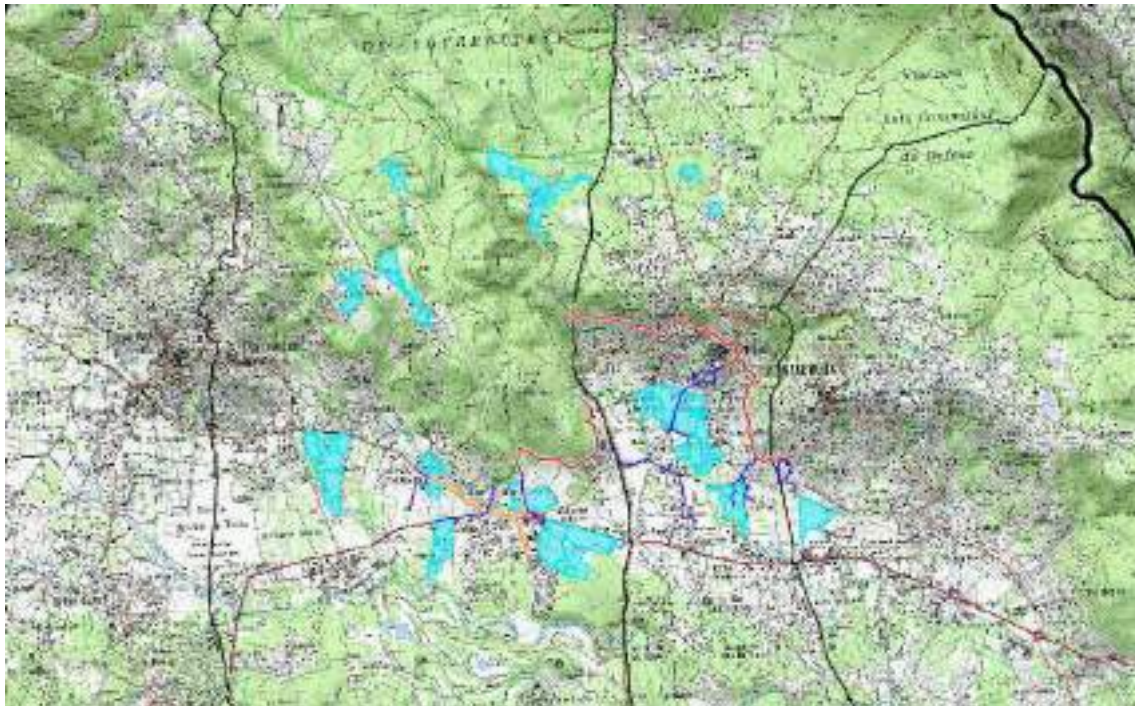


NOTA : Les volumes mis en distribution pour le compte du Golf de Terre Blanche (219 848 m<sup>3</sup>) et le stade intercommunal de Tourrettes (9 320 m<sup>3</sup>) sont comptés à part.



### 5.3.3 - Localisation des parcelles irriguées par les canaux

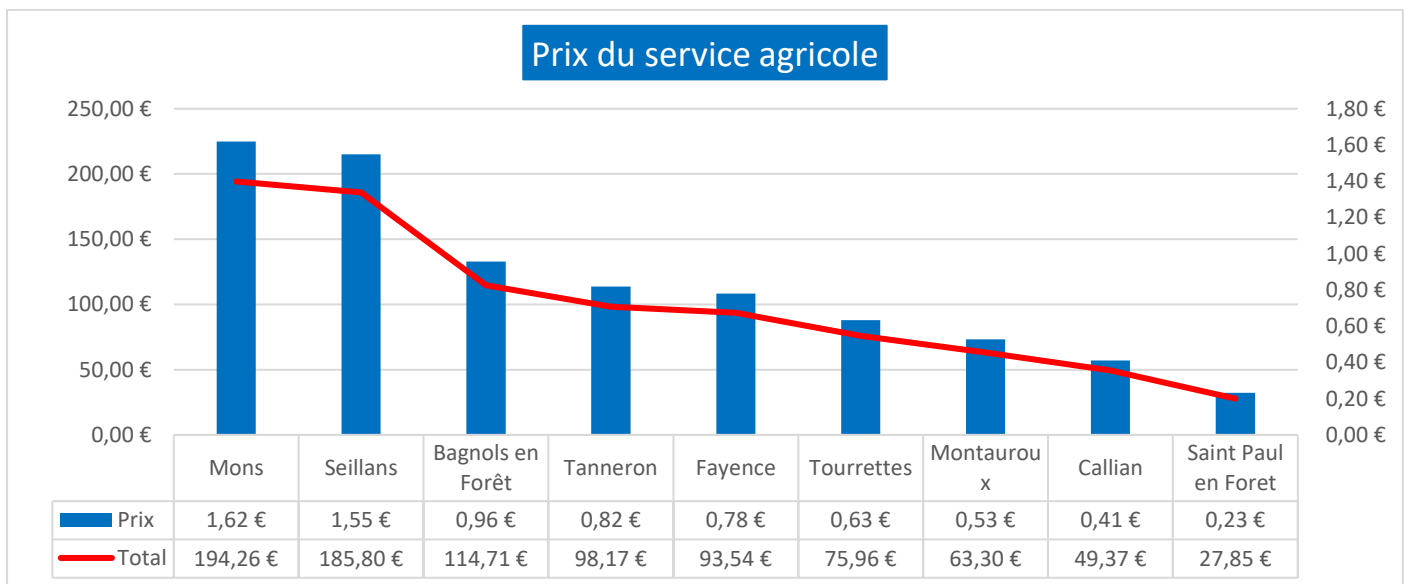
N'apparaissent sur la carte ci-dessous que les terrains irrigués par les canaux d'eau et le forage de Tassy 1.



### 5.3.4 - Structure tarifaire et prix de l'eau

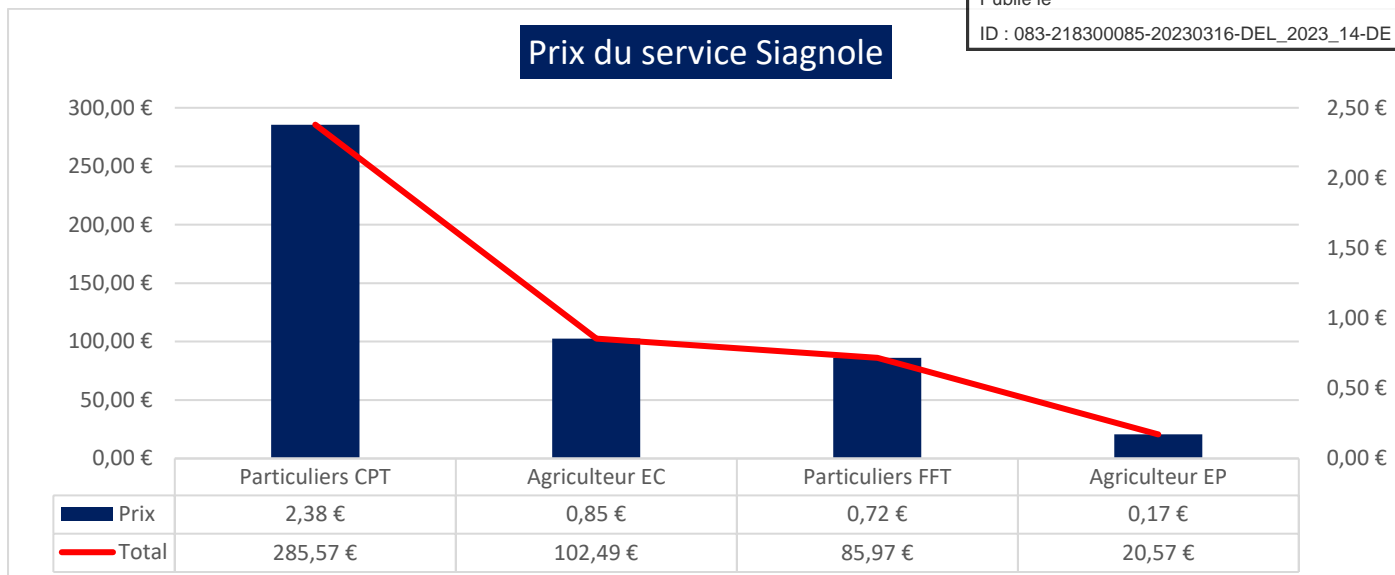
Comme pour les abonnés domestiques, le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3. Ce volume est moins représentatif pour l'usage agricole, mais il permet de faire un comparatif, notamment pour les usagers, non agricole, abonnés au service du canal de la Siagnole.

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances préservation des ressources et pollution de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (prélèvement en rivière), ainsi que la TVA. Les tarifs sont applicables au 01/01/2022 pour l'année 2021.





### Prix du service Siagnole



NOTA : le tarif eau périodique est applicable du 15/03 au 15/10 de chaque année.

Le tarif applicable au Golf de Terre Blanche et au stade intercommunal de Tourrettes est de 0.6991 € /m3.



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

---

### Année 2023 - Délibération n° 15

#### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DECHETS ANNEE 2021**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11, L.2224-17-1 et D.2224 ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Fayence exerce la compétence eau et assainissement ;

Considérant que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement ou de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant que la communauté de communes a transmis le rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour présentation en conseil municipal ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets pour l'exercice 2021.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

*Le Maire, René BOUCHARD*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



Service des documents

RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC  
**D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

ANNÉE 2021

(décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

# SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

I. INDICATEURS TECHNIQUES .....	3
1. Territoire desservi .....	3
2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets .....	4
2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service .....	4
2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains.....	4
2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels.....	5
2.1.3 Collecte des ordures ménagères.....	5
2.1.3.1 Organisation de la collecte .....	6
2.1.3.2 Fréquence de collecte .....	6
2.1.3.3 Tonnage collecté.....	6
2.1.4 Collecte des encombrants .....	7
2.1.4.1 Organisation de la collecte .....	7
2.1.4.2 Fréquence de collecte .....	7
2.1.4.3 Tonnage collecté.....	7
2.1.5 Collecte sélective .....	7
2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers .....	7
2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre.....	7
2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune .....	7
2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte .....	8
2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement) .....	8
2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers.....	9
2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers.....	9
2.1.6.2 Nombre de points de collecte par commune .....	9
2.1.6.3 Tonnage collecté.....	10
2.1.7 Les déchetteries.....	10
2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt.....	10
2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes.	11
2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes.....	12
2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en- Forêt .....	13
2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols .....	14
2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux .....	15
2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique ..	15
2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique.....	16
2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries.....	17
2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures .....	17
2.1.9 Les Eco-organismes.....	18
2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence .....	18
2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers.....	18



2.2.2 La collecte des cartons.....	19
2.2.2.1 Collecte des cartons .....	19
2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons .....	19
2.3 Bilan des tonnages collectés.....	20
2.3.1 Tonnages collectés .....	20
2.3.2 Evolution des performances de collecte .....	21
2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015 .....	21
3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets .....	22
3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères .....	22
3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries .....	22
3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt.....	22
3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux .....	23
3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire .....	23
3.3.1 Traitement du verre .....	23
3.3.2 Traitement des papiers et des emballages.....	24
3.4 Taux global de valorisation.....	24
4. Prévention des déchets ménagers et assimilés .....	25
4.1 Composteurs individuels .....	25
4.2 Les animations .....	25
4.3 Opération « Laisse parler ton cœur » - collecte de jouets d'occasion organisée par Ecosystem .....	26
4.4 La collecte des sapins de Noël .....	27
<b>II. INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>28</b>
1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES .....	30
2. COÛT COMPLET DU SERVICE .....	30
2.1 Coût et financement du service public .....	30
2.2 Structure du coût.....	31
2.2.1 Structure du coût par poste de charge .....	31
2.2.2 Structure du coût par poste de produits .....	31
2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement.....	32
2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service .....	33
2.3 Coût des différents flux de déchets .....	34
2.3.1 Coût total par flux de déchets.....	34
2.3.2 Evolution des coûts .....	35
2.3.3 Part des flux dans le coût du service public.....	35
2.3.4 Coûts aidées par habitant .....	36
2.3.5 Coûts aidés à la tonne .....	37
<b>III. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021 .....</b>	<b>38</b>
<b>IV. EVOLUTION DU SERVICE .....</b>	<b>42</b>
4.1 Evènements marquants du début de l'année 2022 .....	42
4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2022 .....	45

## I. INDICATEURS TECHNIQUES

## 1. Territoire desservi

## Nouvelle population INSEE

au 1er janvier 2022

28 777 habitants

(+ 182 hab., soit + 0,64%)



La Communauté de communes du Pays de Fayence compte 9 communes.

Elle exerce les **compétences collecte et traitement pour l'ensemble des communes à l'exception de Bagnols-en-Forêt** pour laquelle elle n'exerce que la compétence collecte.

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes rembourse au SMIDDEV tous les frais relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de Bagnols-en-Forêt.

## 2. Indicateurs techniques relatifs à la collecte

### 2.1 Collecte des déchets pris en charge par le service



Source : ADEME

Les déchets pris en charge par le service sont les déchets ménagers et assimilés ainsi que les déchets issus des marchés et des espaces verts publics.

#### 2.1.1 Organisation du service déchets : moyens humains

- Bilan des moyens humains

	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
cx	3,5	5	5	6	5
Ambassadeur du tri	2	1	1,5	1,5	2
Maintenance					2
Déchetteries	4	4	6,5	6,5	6,5
Quai de transfert	1	1	1	1	1
Régie de collecte	27	29	30	30	30,5
Mécanique	2	2	2	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>39,5</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>49</b>

Afin de renforcer les équipes durant la période estivale (juillet et août), 4 saisonniers ont été recrutés pour la régie de collecte et 1 saisonnier pour les déchetteries et la maintenance, soit un saisonnier de moins pour la collecte **que l'année précédente**.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés pour reprendre les animations dans les écoles et communiquer sur le territoire.

- Bilan des accidents de travail et maladies

Type d'arrêt	Nombre de jours			2020	2021	Evolution
	2019	2020	Evolution			
Accident de service	249	242	-3%	242	246	+2%
Maladie	745	1258	69%	1258	615	-51%
Services non fait	25	41	62%	41	14	-65%
TOTAL	974	1541	51%	1541	875	-43%

Pour cette année, on constate que le nombre d'arrêt maladie à bien diminuer (-51%) et que le nombre d'accident de travail est stable.

### 2.1.2 Organisation du service déchets : moyens matériels

- Les véhicules et engins

Les véhicules	
Véhicules de collecte des ordures ménagères, des emballages, des papiers et des cartons	1 camion grue
	1 benne de 14m3
	7 bennes de 12m3
	1 benne de 9m3
	3 bennes de 8m3
	1 benne VL de 5m3
Véhicules pour la collecte des encombrants	2 camions plateau VL avec hayon
	1 camion plateau VL avec grue
Véhicule pour le quai de transfert	1 camion ampliroll
Voitures	1 voiture pour les mécaniciens
	<b>1 voiture pour le responsable d'exploitation</b>
	1 voiture pour la maintenance des conteneurs
	1 voiture pour le service administratif
Engins pour les déchetteries	2 tractopelles



- Moyens matériels

Les moyens matériels
1 quai de transfert
Des locaux sociaux pour les agents de collecte
1 aire de lavage
1 garage pour la réparation des véhicules
2 déchetteries et 1 déchetterie automatique



### 2.1.3 Collecte des ordures ménagères

### 2.1.3.1 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères pour les 9 communes est effectuée en régie.

Pour les communes de Bagnols-en-Forêt et Saint-Paul-en-Forêt, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en porte-à-porte. Des points de regroupement sont installés dans les **cœurs de village et au bout des impasses que les camions de collecte ne peuvent emprunter**. La commune de Saint-Paul-en-Forêt est également équipée de 2 conteneurs semi-enterrés.

Pour les communes de Callian, Fayence, Montauroux, Seillans, Tanneron et Tourrettes, les ordures ménagères sont majoritairement collectées en points de regroupement. La commune de Fayence est également équipée de 11 conteneurs semi-enterrés, celle de Montauroux de 12 et celle de Tourrettes de 9.

Pour la commune de Mons, les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs semi-enterrés au nombre de 15.

### 2.1.3.2 Fréquence de collecte

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Bagnols-en-Forêt (1 <sup>er</sup> secteur)	X				
Bagnols-en-Forêt (2 <sup>ème</sup> secteur)		X			
Bagnols-en-Forêt (3 <sup>ème</sup> secteur)	X	X		X	
Callian	X		X		X
Fayence	X		X		X
Mons	X		X		X
Montauroux	X		X		X
Saint-Paul-en-Forêt		X			X
Seillans	X		X		X
Tanneron	X				X
Esterets/Marjoris/Château Tournon				X	
Tourrettes	X		X		X

- Bagnols-en-Forêt 1<sup>er</sup> secteur : côté est de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 2<sup>ème</sup> secteur : côté ouest de la commune, collecte en porte à porte
- Bagnols-en-Forêt 3<sup>ème</sup> secteur : point de regroupement

Les cœurs de village ainsi que les points sensibles sont également collectés le samedi.

### 2.1.3.3 Tonnage collecté

Type de collecte	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
OM en bacs roulants	9 799,14 t	9 690,28 t	-1,11%	9 690,28 t	9 790,39 t	+1,03%
OM en semi-enterrés	906,30 t	915,92 t	1,06%	915,92 t	915,92 t	0%
Total	10 705,44 t	10 606,20 t	-0,93%	10 606,20 t	10 706,31 t	0,94%

L'annexe n°1 retrace l'évolution des tonnages d'ordures ménagères de 1980 à 2021

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Production par habitants	383 kg/hab	376 kg/hab	371 kg/hab	372 kg/hab

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
------------------	--------------------	------------------	-------------------------------	---------------	--------------



OM collectées	10 706,31 t	28 777 hab.	372 kg/hab
---------------	-------------	-------------	------------

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le 17/03/2023  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



\* Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets Régional des Déchets PACA »

## 2.1.4 Collecte des encombrants

### 2.1.4.1 Organisation de la collecte

La collecte des encombrants pour les 9 communes est effectuée en régie. Lors de la collecte des encombrants, les dépôts sauvages sont également collectés.

### 2.1.4.2 Fréquence de collecte

Dans chaque commune, un jour précis est dédié à cette prestation, suivant un calendrier établi en **début d'année**.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- Bagnols-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Saint-Paul-en-Forêt : une fois par mois au minimum
- Callian : deux fois par mois
- Seillans : deux fois par mois
- Fayence : trois fois par mois
- Tanneron : deux fois par mois
- Mons : deux fois par mois
- Tourrettes : trois fois par mois
- Montauroux : trois fois par mois

### 2.1.4.3 Tonnage collecté

	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Collecte des encombrants	274,38t	285,20t	3,94%	285,20t	229,30t	-19,60%

## 2.1.5 Collecte sélective

### 2.1.5.1 Organisation de la collecte des emballages et des papiers

La collecte sélective est organisée soit à partir de points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV) soit à partir de points de regroupement en bacs roulants disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes des différents flux, les camions vident les flux collectés au quai de transfert de Montauroux :

- Pour les emballages, dans des caissons à compaction dédiés
- Pour les papiers, dans des remorques FMA (Fond Mouvant Alternatif).

Les caissons et remorques FMA sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO) **pour les emballages et vers l'Écopôle au Capitou (SOFOVAR) pour les papiers.**

### 2.1.5.2 Organisation de la collecte du verre

La collecte sélective du verre est organisée en **points d'apport** volontaire en colonnes aériennes (PAV) disposés dans les différents quartiers **pour l'ensemble des communes à l'exception de la commune de Bagnols-en-Forêt pour laquelle la collecte du verre est effectuée en points de regroupement en bacs roulants.**

Après les collectes, les camions vident le verre collecté :

- De Bagnols-en-Forêt, dans le caisson dédié qui se trouvent sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Les caissons sont ensuite acheminés par un transporteur (société PASINI SAS) vers le centre de tri du Muy (VALEOR – PIZZORNO).
- Pour les autres communes, directement au centre de tri du Muy

### 2.1.5.3 Nombre de points de collecte par commune

	Points d'apport volontaire (colonnes aériennes)		
	Colonne verre seule	Points complets (emballages, papiers et verre)	(bacs roulants)
Bagnols-en-Forêt	-	-	77
Callian	2	3	116
Fayence	4	10	179
Mons	-	4	-
Montauroux	10	11	120
Saint-Paul-en-Forêt	7	-	30
Sellans	-	7	88
Tanneron	8	-	61
Tourrettes	2	9	80
TOTAL	33	44	751

#### 2.1.5.4 Tonnages issus de la collecte sélective par type de collecte

Matériaux	Points d'apports volontaires	Points de regroupement	TOTAL
Verre	1 004,88 t	160,34 t	1 165,22 t
Papiers	72,10 t	250,48 t	322,58 t
Emballages ménagers	178,18 t	783,70 t	961,88 t

#### 2.1.5.5 Evolution des tonnages de collecte sélective (colonnes aériennes et conteneurs de regroupement)

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Verre	1 034,93 t	1 068,45 t	3,24%	1 068,45 t	1 165,22 t	9,06%
Papiers	476,24 t	504,42 t	5,92%	504,42 t	322,58 t	-36,05%
Emballages ménagers	696,50 t	864,72 t	24,15%	864,72 t	961,88 t	11,24%
Total	2 207,67 t	2 437,59 t	10,41%	2 437,59 t	2 449,68 t	0,50%

L'annexe n°2 retrace l'évolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 20210.

Production par habitants	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Verre	35 kg/hab	36 kg/hab	37 kg/hab	40 kg/hab
Papiers + emballages	36 kg/hab	42 kg/hab	48 kg/hab	45 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitant CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne VAR*
Verre	1 165,22 t	28 777 hab.	40 kg/hab	25 kg/hab**	31 kg/hab**
Papiers	322,58 t		45 kg/hab	38 kg/hab***	49 kg/hab***
Emballages ménagers	961,88 t				

\* Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

\*\* Le ratio pour le verre des moyennes PACA et Var contient le verre issus des collectes des ménages mais

également des professionnels

\*\*\* Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issu des collectes des ménages mais également des professionnels

Le ratio pour les emballages et les papiers des moyennes PACA et Var contient le flux issu des collectes des ménages mais également des professionnels, ainsi la production d'emballages et de papiers par habitant pour le Pays de Fayence si les tonnages de cartons des professionnels sont comptabilisés est de 60 kg/hab.

## 2.1.6 Collecte des cartons pour les particuliers

### 2.1.6.1 Organisation de la collecte des cartons pour les particuliers

Face à l'augmentation constante de cartons, une collecte pour les particuliers a été mise en place depuis mars 2021.

La collecte des cartons pour les particuliers est organisée soit à partir de points d'apport volontaire en colonnes aériennes (PAV) disposés dans les différents quartiers des communes.

Après les collectes, le camion va directement vider à l'Écopôle du Capitou (SOFOVAR) pour être triés et mis en balle afin d'être évacués vers le repreneur.



### 2.1.6.2 Nombre de points de collecte par commune

	Points de collecte
Bagnols-en-Forêt	3
Callian	6
Fayence	11
Mons	4
Montauroux	9
Saint-Paul-en-Forêt	7
Seillans	4
Tanneron	4
Tourrettes	5
TOTAL	53

### 2.1.6.3 Tonnage collecté

	Année 2021
Collecte des cartons	95,32 t

### 2.1.7 Les déchetteries

2.1.7.1 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus des déchetteries située sur les communes de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt

L'accès aux déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite de 2 tonnes de végétaux, 2 tonnes de gravats et 1 **tonnes d'autres apports par an**. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 40€/t pour les déchets verts
- 45€/t pour les autres apports
- Majoration de 10€/t pour les professionnels extérieurs à la Communauté de communes.

La carte d'abonnement peut être obtenue au siège de la Communauté de Communes. Cette carte, facturée 10€, doit être présentée à chaque passage.

Depuis 2019, l'accès sur la déchetterie de Tourrettes se fait sur présentation d'un badge délivré par la Communauté de communes. Il en est de même depuis 2020 pour la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.

#### Apports autorisés sur les déchetteries de Tourrettes et de Bagnols-en-Forêt

Déchets verts	Huile de friture
Encombrants	Piles et batteries
Métaux	Papiers
Bois	<b>Cartouches d'encre</b>
Gravats inertes	Bouteilles de gaz
<b>Gravats non inertes (plâtre...)</b>	Tubes et lampes
Cartons	Pneumatiques
Déchets dangereux des ménages	Vêtements
<b>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques</b>	Capsules de café en métal
Huiles de vidange	<b>Déchets d'ameublement</b>



La déchetterie de Tourrettes se situe :  
RD56 - Route de Bagnols-en-Forêt -  
83440 TOURRETTES

**Horaires d'ouvertures**  
**Du lundi au samedi de 8h00 à 17h00**  
**Fermée le dimanche et les jours fériés**



La déchetterie de Bagnols-en-Forêt est située : *Chemin des Meules*  
- 83600 BAGNOLS-EN-FORÊT

**Horaires d'ouvertures**  
**Mardi, jeudi, vendredi : 8H00 – 13H00**  
**Mercredi et samedi : 8H00 – 12H00 et de 13H00 – 16H30**  
**Fermée le dimanche et les jours fériés**

### 2.1.7.2 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Tourrettes

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Encombrants	1 205,12 t	1 164,14 t	-5,55%	1 164,14 t	1 529,65 t	31,40%
Végétaux	5 838,42 t	4 870,95 t	-16,57%	4 870,95 t	5 339,55 t	9,62%
Métaux et ferrailles	578,06 t	567,04 t	-6,35%	567,04 t	566,20 T	-0,15%
D3E	268,39 t	337,41 t	-4,01%	337,41 t	368,22 t	9,13%
Bois	1 379,20 t	1 391,62 t	-1,07%	1 391,62 t	1 711,74 t	23,00%
Cartons	161,24 t	128,34 t	-20,40%	128,34 t	293,72 t	128,86%
Papiers	68,36 t	48,30 t	-29,34%	48,30 t	67,96 t	40,70%
Pneumatiques	48,84 t	37,42 t	-23,38%	37,42 t	36,66 t	-2%
Piles et batteries	0,97 t	1,01 t	4,24%	1,01 t	1,47 t	45,88%
Huiles minérales	9,63 t	8,91 t	-7,48%	8,91 t	14,22 t	59,60%
Emballages vides souillés	67,59 t	60,91 t	-9,89%	60,91 t	62,54 t	2,69%

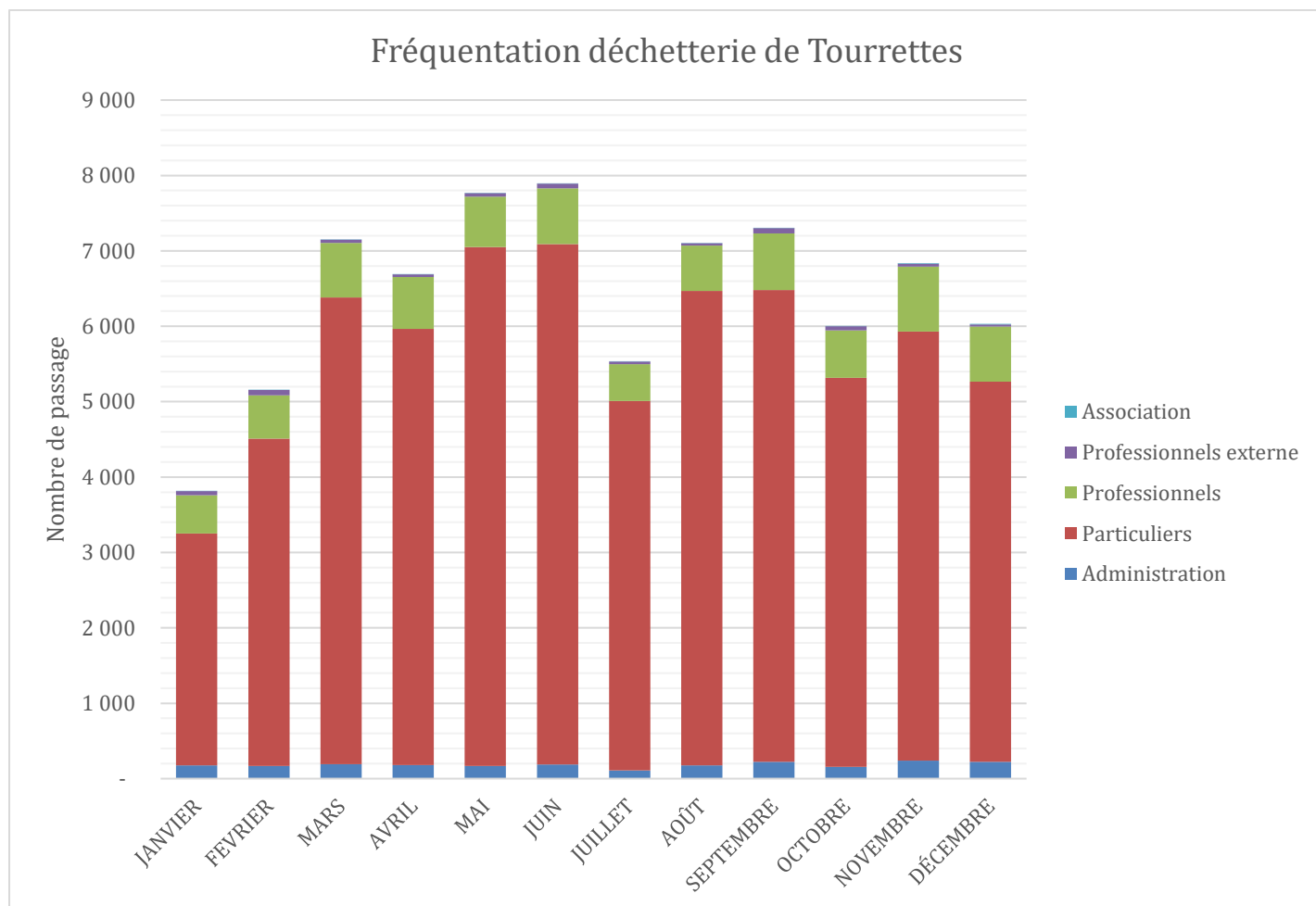


Capsules « Nespresso »	1,07 t	3,42 t	219,44%			
Gravats propres	741,57 t	593,68 t	-19,94%	593,68 t	451,08 t	-24,02%
Gravats sales	1 554,54 t	1 359,96 t	-12,54%	1 359,96 t	1 847,15 t	35,82%
DDS collectés par ECO-DDS	24,60 t	28,50 t	15,85%	28,50 t	45,48 t	59,56%
DDS hors ECO-DDS	47,25 t	29,20 t	-38,19%	29,20 t	20,30 t	-30,48%
Radiographie	0,11 t	0,11 t	-5,26%	0,11 t	0,23 t	112,04%
Lampes usagées	0,80 t	0,77 t	-4,25%	0,77 t	0,70 t	-9,14%
Mobiliers	444,08 t	507,08 t	-8,44%	507,08 t	603,80 t	19,07%
<b>TOTAL</b>	<b>12 439,84 t</b>	<b>11 138,76 t</b>	<b>-12,40%</b>	<b>11 138,76 t</b>	<b>12 962,03 t</b>	<b>16,37%</b>

L'annexe n°3 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2017 à 2021

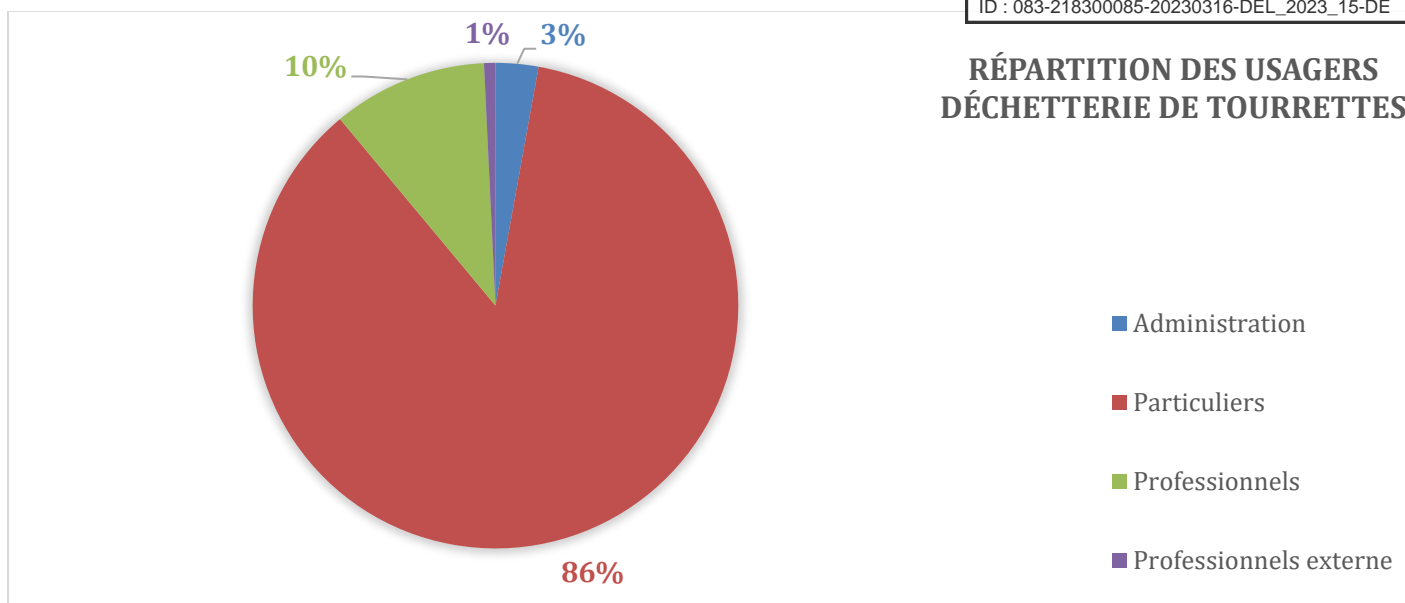
On note une forte augmentation des tonnages par rapport à l'année 2020, dû à une année complète d'exploitation sans fermeture contrairement à l'année précédente.

### 2.1.7.3 Fréquentation de la déchetterie de Tourrettes



Le système de pesée a été en panne au cours du mois de janvier et du mois de juillet, ce qui explique la fréquentation moindre.

La fréquentation moyenne journalière est de 256 usagers répartis de la façon suivante :



#### 2.1.7.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Encombrants	109,54 t	140,58 t	28,34%	140,58 t	129,70 t	-7,73%
Végétaux	653,56 t	630,09 t	-3,59%	630,09 t	713,33 t	13,21%
Métaux et ferrailles	57,16 t	65,92 t	15,33%	65,92 t	55,58 t	-15,69%
D3E	47,79 t	48,16 t	0,77%	48,16 t	47,53 t	-1,31%
Bois	99,30 t	108,04 t	8,80%	108,04 t	114,46 t	5,94%
Cartons	27,32 t	27,52 t	0,73%	27,52 t	30,16 t	9,59%
Gravats propres	204,18 t	188,10 t	-7,88%	188,10 t	229,14 t	21,82%
Gravats non inertes	78,46 t	105,80 t	34,85%	105,80 t	100,30 t	-2,20%
Piles et batteries	0,52 t	0,30 t	-42,66%	0,30 t	0,25 t	-16,16%
DDS collectés par ECO-DDS	5,54 t	2,65 t	-52,21%	2,65 t	8,12 t	206,84%
DDS hors ECO-DDS	13,99 t	13,73 t	-1,87%	13,73 t	15,16 t	10,47%
Capsules « Nespresso »	0,49 t	2,06 t	324,33%	2,06 t	0,60 t	-70,85%
Pneumatiques	2,11 t	3,80 t	80,09%	3,80 t	1,16 t	-69,47%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,04 t	0,07 t	58,14%	0,07 t		
Mobiliers	88,96 t	94,66 t	9,41%	94,66 t	112,20 t	18,53%
<b>TOTAL</b>	<b>1 388,95 t</b>	<b>1 431,46 t</b>	<b>3,06%</b>	<b>1 431,46 t</b>	<b>1 557,71 t</b>	<b>8,82%</b>

L'annexe n°4 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2021

### 2.1.7.5 Fréquentation de la déchetterie de Bagnols

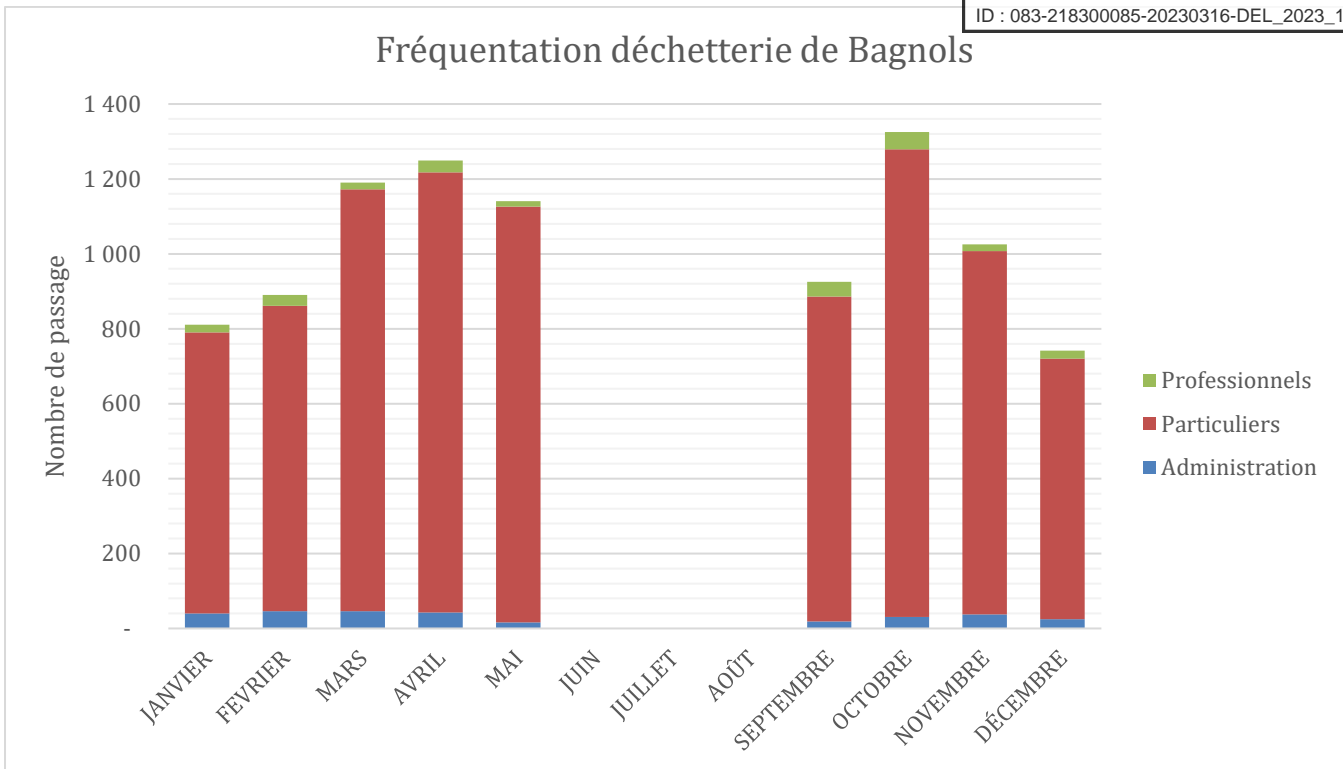
Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

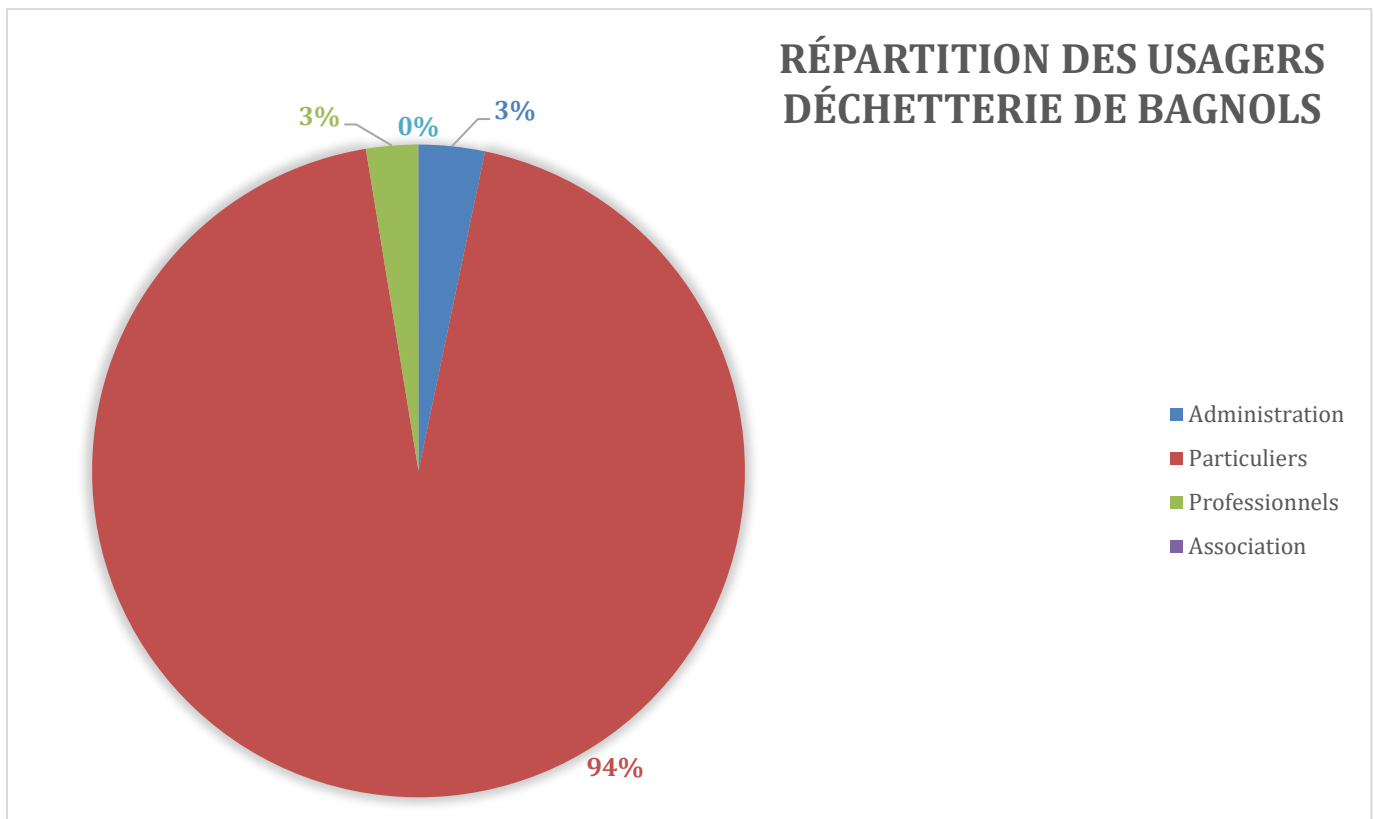


ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



L'absence de données entre juin et août provient des problèmes rencontrés avec le pont bascule et le logiciel de pesé.

La fréquentation moyenne journalière est de 49 usagers répartis de la façon suivante :



## 2.1.7.6 Organisation de la collecte et du transport des matériaux issus de la déchetterie automatique de Montauroux



L'accès à la déchetterie automatique située sur la commune de Montauroux est un service gratuit aux particuliers qui résident dans les communes du territoire dans la limite d'une tonne par an. Au-delà, les apports sont facturés.

L'accès se fait obligatoirement sur présentation d'un badge et après signature d'une charte d'utilisation

Elle est située : Quartier Fondurane – chemin du Biançon - 83440 MONTAOUX

Déchets acceptés
Gravats inertes
<b>Gravats non inertes (plâtre...)</b>
Bois

L'accès est également ouvert aux professionnels sur présentation d'un badge :

- domiciliés et/ou contribuables dans les communes du territoire.
- extérieurs à la Communauté de communes pouvant justifier de la réalisation de travaux sur le territoire.

L'accès aux professionnels est payant :

- 10€/apport pour les gravats inertes
- 38€/apport pour les gravats non inertes
- 12€/apport pour le bois

**Horaires d'ouvertures**  
 Du lundi au samedi : 5h30 – 21h00  
 Dimanche : 7h00 – 13h00

## 2.1.7.7 Evolution des tonnages des matériaux collectés sur la déchetterie automatique

Matériaux	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Gravats propres	164,80 t	170,92 t	3,71%	170,92 t	331,34 t	93,86%
Gravats sales	116,66 t	195,32 t	67,43%	195,32 t	192,68 t	-1,335%
Bois	22,88 t	27,33 t	19,45%	27,33 t	18,12 t	-33,70%
TOTAL	304,34 t	393,57 t	29,32%	393,57 t	542,14 t	37,75%

L'annexe n°5 retrace l'évolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2021

## 2.1.7.8 Fréquentation de la déchetterie automatique

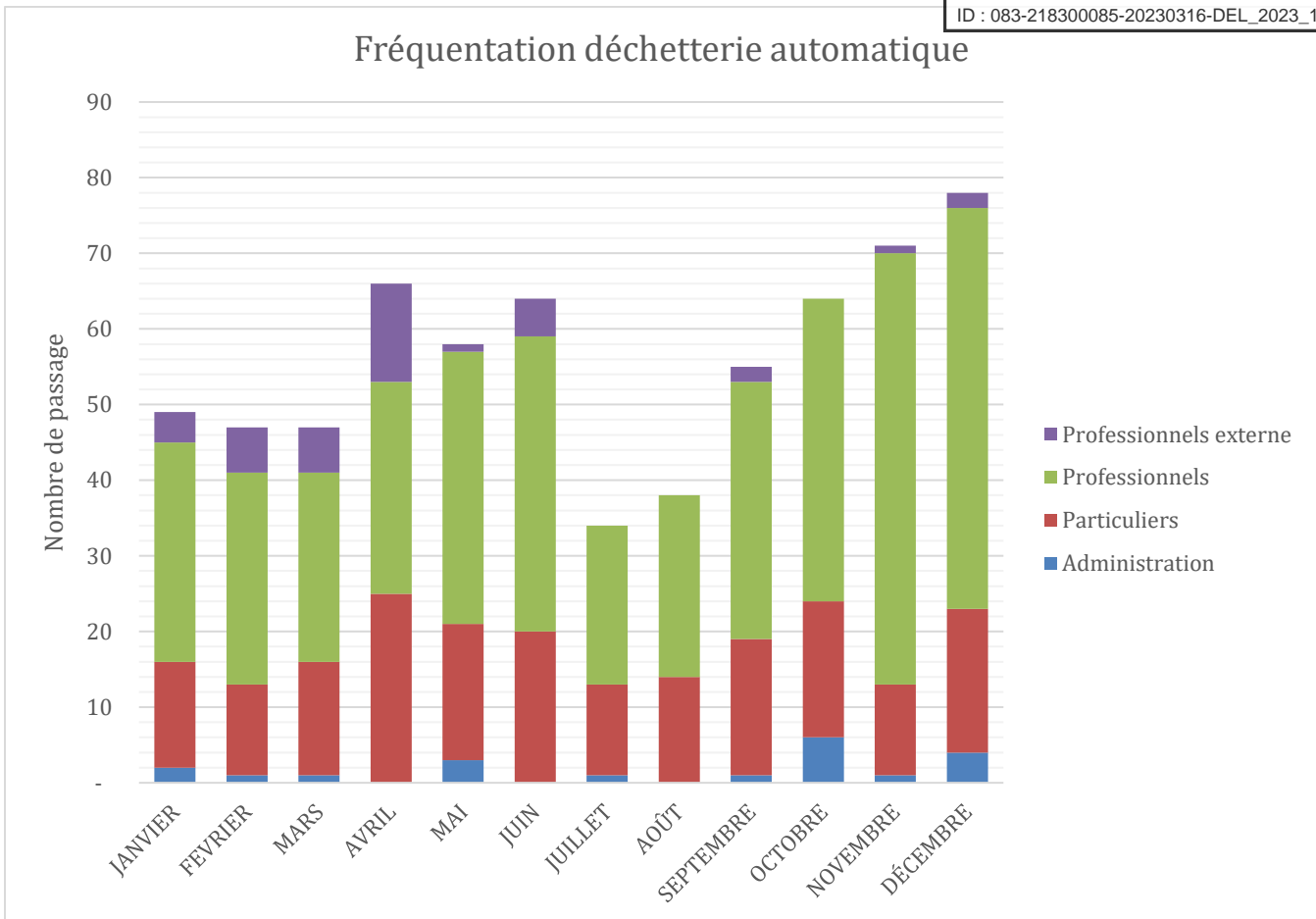
Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

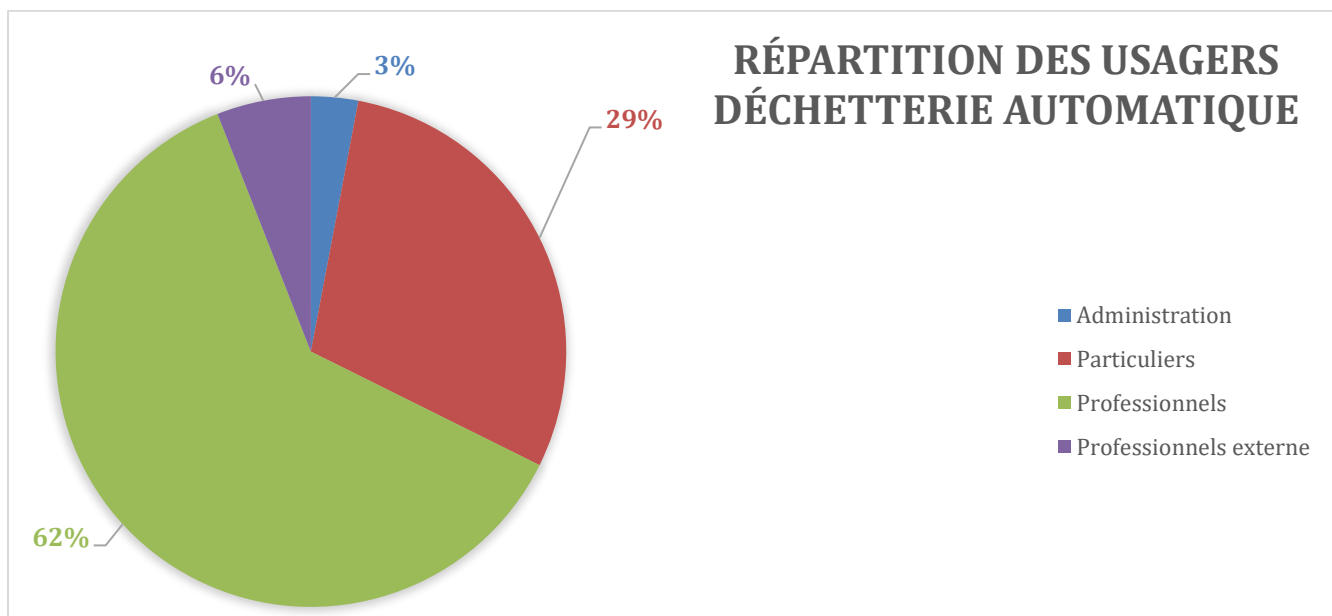
Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



La fréquentation moyenne journalière est de 2 usagers répartis de la façon suivante :





### 2.1.7.9 Tonnages des matériaux collectés sur les déchetteries

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Production par habitants	482 kg/hab	496 kg/hab	453 kg/hab	523 kg/hab

Matériaux	Tonnage 2021	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
Déchetterie de Tourrettes	11 138,76 t t	28 777 hab.	523 kg/hab	240 kg/hab	301 kg/hab
Déchetterie de Bagnols	1 431,46 t				
Déchetterie automatique	393,57 t				
TOTAL	12 963,79 t				

\* Chiffres issus du « Tableau de bord 2020 de la gestion régionale des déchets en PACA » de l'Observatoire Régional des Déchets PACA

### 2.1.8 Collecte des textiles, linge de maison et chaussures

Plusieurs conteneurs à vêtements sont disposés sur l'ensemble du territoire. Début 2021, certains conteneurs étaient collectés soit par l'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ et d'autres par l'Entreprise à But Socio-Economique (EBS) LE RELAIS.

LE RELAIS est venu en substitution d'ECOTEXTILES INSERTION qui suite à la crise économique induite par l'épidémie de Covid-19 a été déclarée en liquidation judiciaire. Aucune convention n'avait été signée avec cette entreprise.

Les collectes réalisées par LE RELAIS n'étaient pas suffisantes engendrant un débordement régulier des conteneurs.

L'association MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ, basée à SAINT-AUBAN, effectue la collecte d'une partie des conteneurs à vêtements depuis 2001, notamment sur les communes de Mons et de Seillans.

Cette association a mis en place une action d'insertion par le travail en s'adossant à la collecte de vêtements, de textiles, de chaussures et petites maroquinerie usagés ou neufs auprès de particuliers, de collectivités ou d'institutions.

Cette action s'intègre parfaitement dans la politique actuelle de la CCPF en matière de prévention, de tri à la source et de valorisation des déchets ménagers et assimilés. De plus, elle s'intègre aussi aux mesures prises en faveur de l'insertion et l'emploi.

MONTAGN'HABITS EMPLOI SOLIDARITÉ qui a été également impactée par la crise sanitaire n'a jamais cessé de collecter les conteneurs à vêtements.

N'ayant aucun engagement avec LE RELAIS et étant satisfait des collectes réalisées par MONTAGN'HABITS, il a été décidé que la collecte des conteneurs à vêtements soit entièrement réalisée par MONTAGN'HABITS.

Pour ne pas mettre à mal cette association et pour garantir la continuité de la collecte, il a été décidé de verser une participation financière de 5 000€ par an.

Ainsi depuis octobre 2021, l'ensemble des 21 bornes de collecte des vêtements est collecté par l'association « Montagn'habits ». On peut retrouver leur localisation sur le site [www.refashion.fr](http://www.refashion.fr).

En 2021, 83,60 t tonnes de textile ont été collectées soit 2,91 kg/hab/an.

Type de collecte	Quantité collectée	Nbre d'habitants	Production par habitants CCPF	Moyenne PACA*	Moyenne Var*
textiles collectées	83,60 t	28 777 hab.	2,91 kg/hab	2,55 kg/hab	2,59 kg/hab

## 2.1.9 Les Eco-organismes

Les Eco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics et qui ont **une mission d'intérêt général**.

Cette mission correspond à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits.

Dans le cadre de la REP, les fabricants, les distributeurs, les importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle **ou collective, au travers d'un éco-organisme**.

En France, on compte une vingtaine de filière REP.

La Communauté de communes a contractualisé avec six Eco-organismes.



pour la collecte des Déchets Diffus Spécifique (DDS)

Les Déchets Diffus Spécifiques ménagers sont les déchets dangereux issus des ménages tels que les pots de peinture, les solvants, les produit **phytosanitaires...**

Eco-DDS propose aux collectivités :

- De prendre en charge les coûts de collecte, transport et traitement de ces déchets,
- De soutenir les actions de communication,
- De former les gardiens de déchetterie.



pour la collecte des emballages et des papiers  
Eco-organisme issu de la fusion d'Eco-Emballages et Ecofolio.

Il est en charge des soutiens relatifs aux emballages et aux papiers



pour la collecte des ampoules

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des lampes et néons usagés.

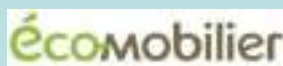
Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Recylum



pour la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E)

Eco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des D3E.

Le transport et le traitement sont entièrement pris en charge par Eco-Systèmes

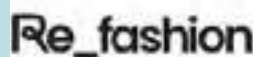


**pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)**

Les DEA sont les meubles en fin de vie tels que les **tables, chaises, matelas, armoires...**

Eco-Mobilier propose aux collectivités :

- La prise en charge du transport et du traitement des DEA
- Un soutien pour la collecte de ces déchets
- Un soutien pour la communication.



pour la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)

Eco-organisme en charge de la coordination de la collecte et le détournement des TLC usagés du flux des ordures ménagères.

RE-Fashion verse un soutien à la communication aux collectivités

## 2.2 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages mais pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fayence

### 2.2.1 La redevance spéciale pour les déchets non ménagers

L'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a d'obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets issus de l'activité des professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Par délibération du 5 octobre 2011, le conseil communautaire a fixé à 3000 litres par semaine le seuil **d'exonération**. **Au-delà, les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.**

La TEOM, qui n'est pas supprimée, finance la dépense sous le seuil de 3000 litres ainsi que la collecte sélective et les frais de gestion. Au-delà de ce seuil, la dépense est hors de proportion avec le produit de la TEOM, et ce surcoût ne devait plus être à la charge des ménages.

En 2021, vingt-huit agents économiques ont été soumis à la redevance.

## 2.2.2 La collecte des cartons

Depuis 2011, la Communauté de communes a mis en place gratuitement une collecte de cartons dédiée aux entreprises.

### 2.2.2.1 Collecte des cartons

Les conteneurs dédiés aux cartons sont identifiables grâce à leur couvercle marron et leur signalétique adaptée.

La collecte des cartons est effectuée tous les mardis ou jeudis. Pour les plus gros producteurs, la collecte a lieu les deux jours.

La collecte des cartons est effectuée en régie intercommunale.

A chaque tournée les cartons sont acheminés par les véhicules de collecte jusqu'au quai de transfert intercommunal. Ils sont ensuite transportés et traités à l'Ecopole du Capitou (SOFOVAR)

### 2.2.2.2 Evolution du tonnage de cartons

	Année 2019	Année 2020	Evolution %	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Collecte des cartons	294,96 t	309,26 t	4,85%	309,26 t	349,40 t	12,98%

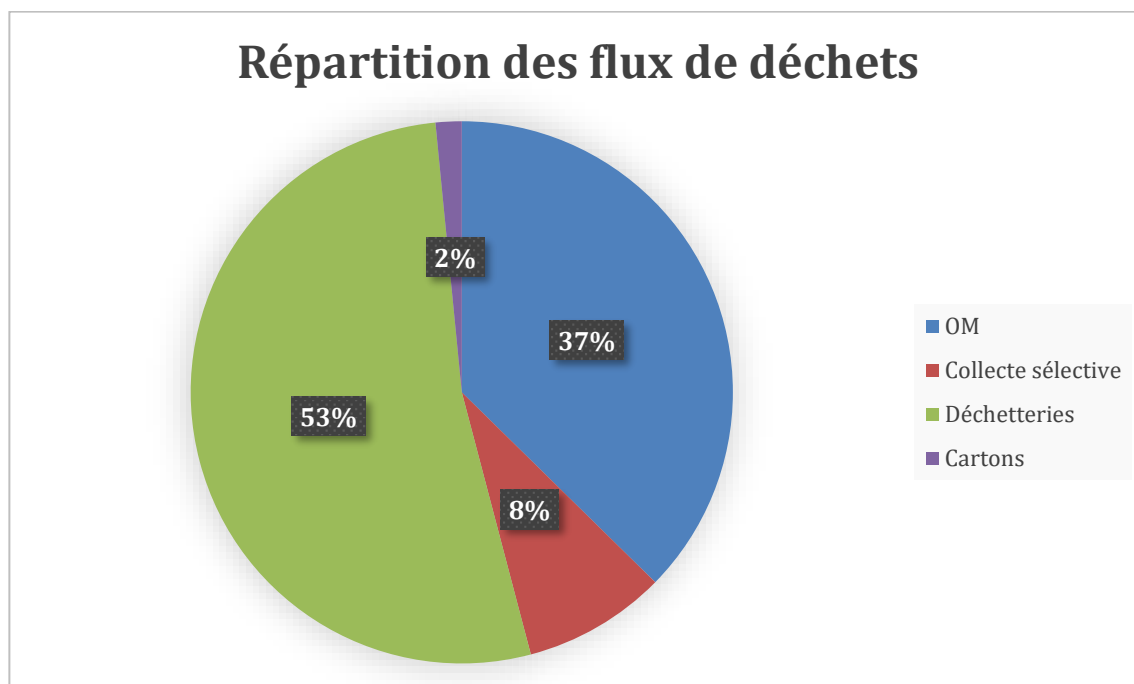
*L'annexe n°6 retrace l'évolution des tonnages de cartons de 2011 à 2021.*

## 2.3 Bilan des tonnages collectés

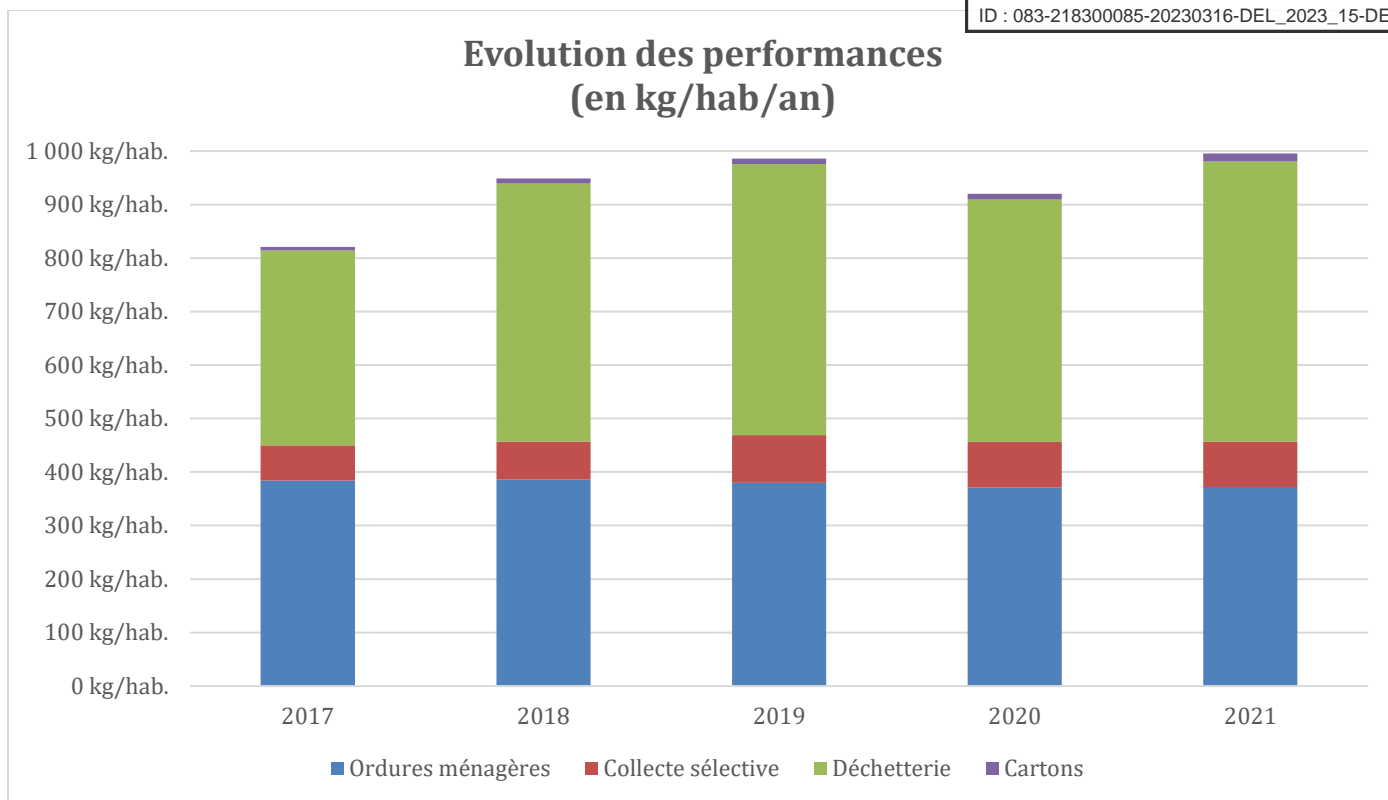
### 2.3.1 Tonnages collectés

Ordures ménagères	Bacs roulants	9 790,39 t
	Semi-enterrés	915,22 t
	TOTAL	10 706,31 t
Collecte sélective	Verre	1 165,22 t
	Papiers	322,58 t
	Emballages	961,88 t
	TOTAL	2 449,68 t
Déchetterie	Bagnols	1 557,71 t
	Tourrettes	12 962,03 t
	Montauroux	542,14 t
	TOTAL	15 061,88 t
Cartons	TOTAL	444,72 t
TOTAL		28 662,59 t

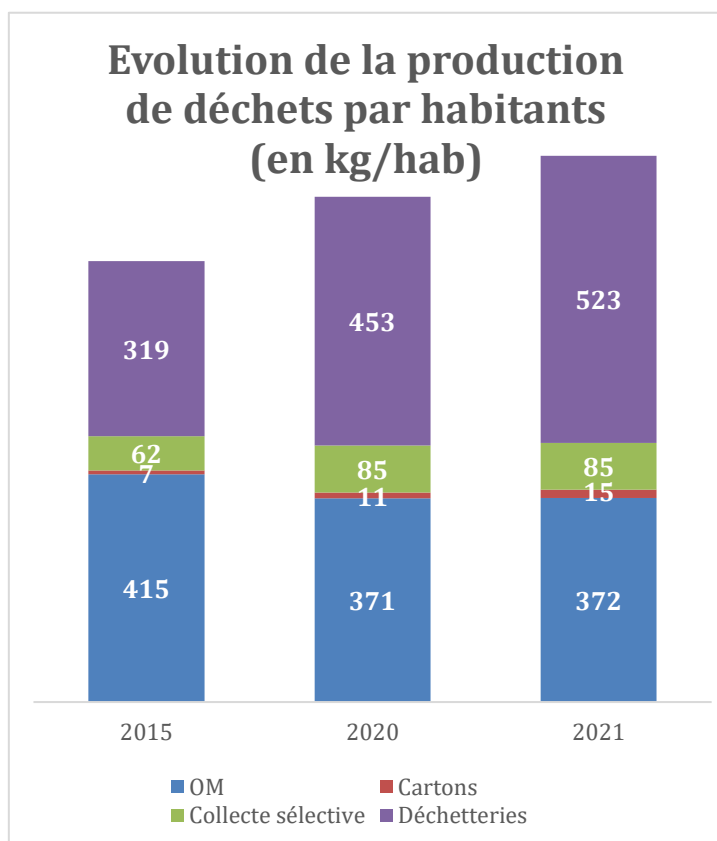
En 2020, la production totale était de 26 316,83 tonnes. On constate une hausse de 9% du tonnage total.



### 2.3.2 Evolution des performances de collecte



### 2.3.3 Production de déchets par rapport à 2015

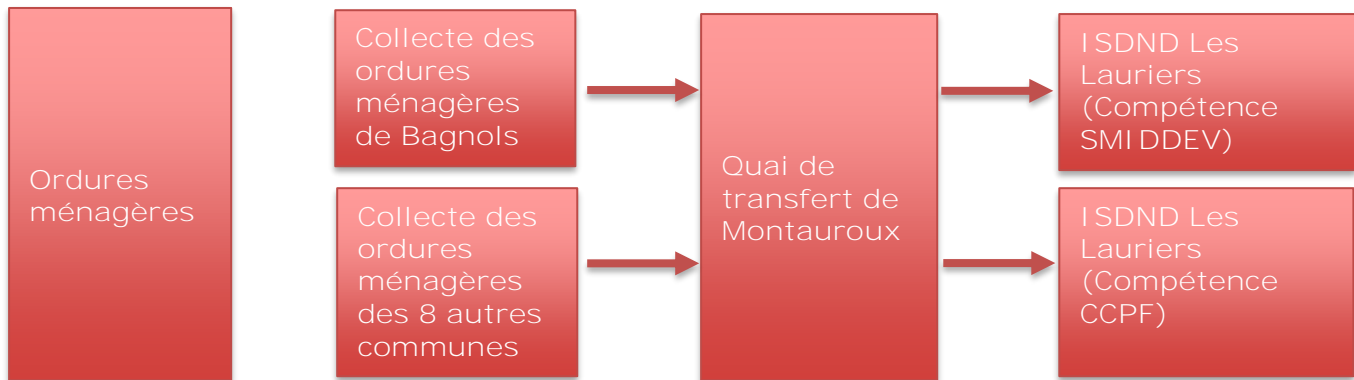


	Variation 2015/2020	Variation 2015/2021
Ordures ménagères	-1%	-10%
Cartons	+57%	+114%
Collecte sélective	+37%	+37%
Déchetterie	+42%	+64%
<b>TOTAL</b>	<b>+15%</b>	<b>+24%</b>



### 3. Indicateurs techniques relatifs au traitement des déchets

#### 3.1 Organisation du traitement des ordures ménagères



#### 3.2 Organisation du traitement des matériaux issus des déchetteries

##### 3.2.1 Déchetterie de Bagnols-en-Forêt

La compétence traitement pour la commune de Bagnols-en-Forêt a été transférée au Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV), auquel Bagnols-en-Forêt adhérait avant d'être rattachée à la Communauté de communes.

Toutefois, les déchets verts, les gravats non inertes et la ferraille ne faisant pas l'objet d'un contrat SMIDDEV, la Communauté de communes a passé un marché avec les sociétés PASINI et SOFOVAR.

Matériaux	Contrat SMI DDEV	Contrat CCPF
Encombrants	VALEOR (Le MUY 83)	
Végétaux		PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles		SOFOVAR (83)
D3E	ECO-SYSTEMES	
Bois	ESTEREL TERRASSEMENT (Fréjus 83)	
Cartons	VALEOR (Le MUY 83)	
Gravats propres	SOFOVAR (83)	
Gravats Sales		SOFOVAR (83)
Piles et batteries		COREPILE
Textiles		ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	SOFOVAR (83)	
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS		ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	COLLECTOR'S	
<b>Cartouches d'encre</b>	COLLECTOR'S	
Huiles minérales	SERAHU(06)	
Huiles végétales	SOFOVAR (83)	
Lampes usagées	RECYLUM	
Radiographies	SOFOVAR (83)	
Pneumatiques	ALIAPUR	SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs		SOFOVAR (83)
Ameublement		ECO-MOBILIER

### 3.2.2 Déchetteries de Tourrettes et de Montauroux

Les sociétés PASINI et SOFOVAR assurent les prestations de traitement de la déchetterie de Tourrettes pour les matériaux ne bénéficiant pas de la filière REP.

Matériaux	Contrat CCPF
Encombrants	Tri des matériaux sur le site de Var Environnement : PASINI SAS
Végétaux	PASINI SAS (83)
Métaux et ferrailles	contrôle qualité sur le site de SOFOVAR puis recyclage à PURFER à Carros (06)
D3E	ECO-SYSTÈMES
Bois	Tri par catégorie de bois sur le site de VAR ENVIRONNEMENT
Cartons	Ecopôle SOFOVAR (83)
Papiers	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats propres	Ecopôle SOFOVAR (83)
Gravats Sales	Ecopôle SOFOVAR (83)
Piles et batteries	COREPILE
Textiles	ECO-TEXTILES
Déchets dangereux spécifiques hors ECO-DDS	Ecopôle SOFOVAR (83)
Déchets dangereux spécifiques collectés par ECO-DDS	ECO-DDS
Capsules « Nespresso »	SUEZ
<b>Cartouches d'encre</b>	<b>COLLECTOR'S</b>
Huiles minérales	SE.RA.HU à Cagnes sur Mer (06)
Huiles végétales	M2JL Recyclage Service à LA CRAU (83)
Lampes usagées	RECYLUM
Radiographies	Ecopôle SOFOVAR (83)
Pneumatiques	Ecopôle SOFOVAR (83)
Bouteilles gaz /extincteurs	Ecopôle SOFOVAR (83)
Ameublement	ECO-MOBILIER

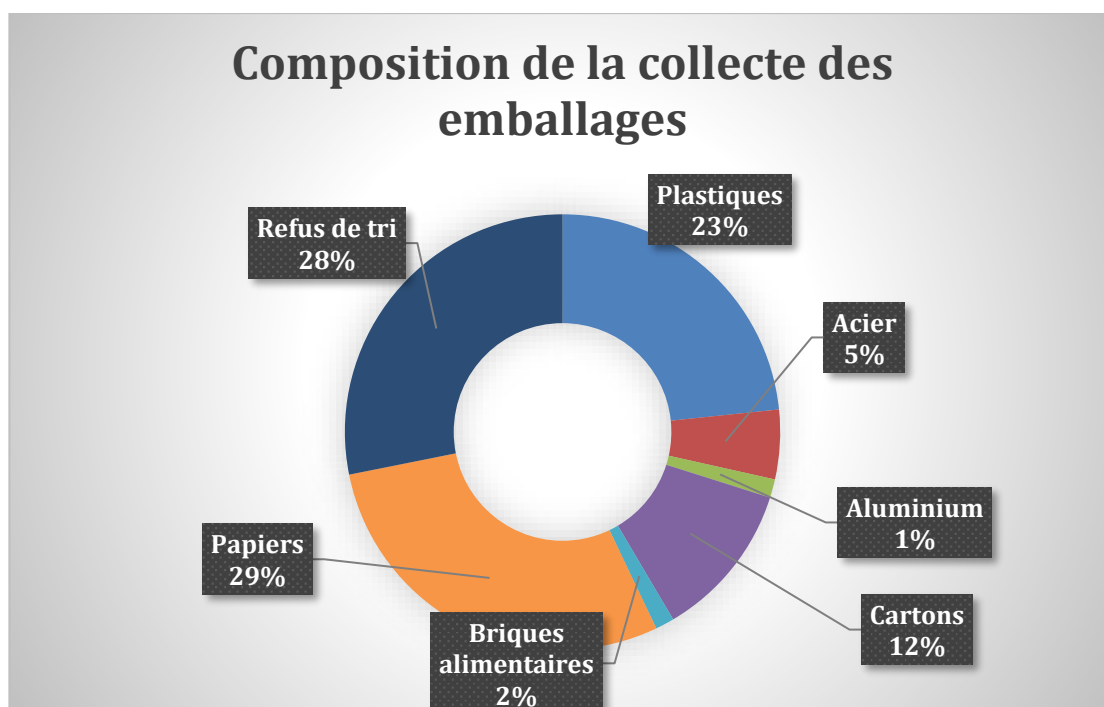
### 3.3 Organisation du traitement des matériaux issus des Points d'Apport Volontaire

#### 3.3.1 Traitement du verre





### 3.3.2 Traitement des papiers et des emballages



### 3.4 Taux global de valorisation

	2020		2021	
	Enfouissement	Valorisation	Enfouissement	Valorisation
Ordures ménagères	10 606,20 t	-	10 706,31 t	-
Collecte sélective	69,18 t	2 677,66 t	110,62 t t	2 783,78 t
Déchetteries	914,45 t	12 049,37 t	1 157,51 t	13 904,37 t
<b>TOTAL</b>	<b>11 589,83 t</b>	<b>14 727,01 t</b>	<b>11 974,44 t</b>	<b>16 688,16 t</b>
	44%	56%	42%	58%

La part de déchets valorisés a augmenté entre 2020 et 2021, passant de 56% à 58%.

## 4. Prévention des déchets ménagers et assimilés

### 4.1 Composteurs individuels

Afin de réduire la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes facilite la pratique du compostage en aidant financièrement les habitants à acquérir des composteurs individuels moyennant une participation unitaire de **15 €**.

Cette campagne de compostage a débuté en 2010.

Les composteurs ont été remis sur rendez-vous aux habitants. Lors de la **distribution des composteurs, un guide du compostage ainsi qu'une formation** a été dispensée aux futurs utilisateurs par un agent de la Communauté de communes.

En 2021, 324 composteurs ont été distribués.

Ainsi depuis 2010, 3 799 composteurs ont été distribués.



### 4.2 Les animations

Mois	Lieu	Type d'intervention
JANVIER	École communale de Mons	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 1 classe (CE2, CM1, CM2)
JANVIER	École communale de Mons	Intervention scolaire sur le tri des déchets, 1 classe (CP, CE1)
JANVIER	Ecole communale de Tanneron	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe (CM1, CM2)
FEVRIER	Ecole communale de Tanneron	Intervention scolaire sur le tri des déchets 1 classe (CE1, CE2)
FEVRIER	École communale de Mons	Visite quai de Transfert, 1 classe
MARS	Ecole élémentaire Callian	Intervention scolaire sur le tri des déchets (6 classes)
MAI	Ecole de la Ferrage, Fayence	Intervention scolaire sur le tri des déchets (8 classes)
MAI	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
JUIN	Ecole du Coulet, Tourrettes	Intervention scolaire sur le tri des déchets (6 classes)
JUIN	Ecole communale de Tanneron	Visite quai de Transfert
JUIN	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC
JUIN	ESAT de Seillans	Intervention scolaire sur le tri des déchets
JUIN	Ecole de la Ferrage, Fayence	Classe de CP, nettoyage du lac + intervention et sensibilisation déchets
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC 2 avec 2 classes du collège Marie Mauron de Fayence. Nettoyage + ateliers de sensibilisation à l'environnement
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	MENAGE TON LAC 2 ouvert au public
SEPTEMBRE	Lac de Saint Cassien	<b>Journée d'intégration lycée Fénélon de Grasse. Nettoyage + ateliers sensibilisation à l'environnement</b>
SEPTEMBRE	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
OCTOBRE	Collège de Montauroux	Visite quai de Transfert
OCTOBRE	MTL Bagnols	Journée Nature
OCTOBRE	Lac de Saint Cassien	UNSS Est Var Tanneron, nettoyage, activités sportives, atelier sensibilisation 220 élèves
NOVEMBRE	Lac de Saint Cassien	Sensibilisation du périscolaire du Tanneron le 2/11, 26 enfants
NOVEMBRE	École maternelle Henri Ollivier	<b>Formation équipe enseignante sur l'utilisation d'un composteur</b>
NOVEMBRE	Collège Montauroux	Formation des éco délégués sur une journée 40 élèves
NOVEMBRE	Ecole maternelle Henri olivier	Formation des enseignants sur le compostage 8 personnes
NOVEMBRE	Collège Montauroux	Formation des éco délégués sur une journée sur la réduction des déchets 90 élèves
NOVEMBRE	Gymnase Callian	<b>Sensibilisation lors d'un vide grenier sur le tri sélectif et la réduction des déchets</b>
NOVEMBRE	Collège Montauroux	<b>Stand d'information lors de la SERD ainsi qu'un nettoyage autour du collège</b>



Quelques photos des stands et animations

Septembre : Ménage ton Lac



Octobre : Journée Nature à Bagnols en Forêt



Novembre : Stand sensibilisation SERD, collège de Montauroux



Novembre : stand lors d'un vide grenier à Callian

#### 4.3 Opération « **Laisse parler ton cœur** » - collecte de **jouets d'occasion** organisée par Ecosystem

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), **Ecosystem**, l'éco-organisme en charge de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) organise une collecte de jouets.

**Les jouets collectés à l'occasion de cette opération spéciale**, sont donnés à une association caritative

Les associations caritatives trient, nettoient et remettent en état les jouets, quand elles le peuvent. De nombreuses familles modestes peuvent ainsi acheter des jouets à petits prix.

Les jouets électriques ou électroniques qui ne peuvent pas être réparés seront collectés par Ecosystem pour être dépollués et recyclés en France.

Pour cette première année de participation à l'opération, 14 point de collecte ont été installés sur le territoire. La communauté de communes a pu remettre à l'association « Au cœur des Saisons » 480 kg de jouets.





#### 4.4 La collecte des sapins de Noël

Ornés de lumière durant les fêtes de fin d'année, la fin de vie de certains sapins de Noël est parfois nettement moins brillante : **jetés au pied des bacs d'ordures ménagères ou abandonnés au détour de chemins à l'abri des regards.**

Pour éviter ce constat peu festif, la CCPF, depuis 2018 collecte les sapins de Noël sur des points dédiés. Ainsi sur le territoire 30 points de collecte sont mis à disposition durant tout le mois de janvier.

POINTS DE COLLECTE	
BAGNOLS EN FORET	MONTAUROUX
Parking du château	Parking Leclerc
Parking Sainte-Anne	Parking Estérets du Lac
Parking Carrefour Contact	Parking MPT (cinéma)
CALLIAN	Parking collège L. de Vinci
Tri sélectif face Point S	Parking Veyan
Parking centre village Médiathèque	Parking centre village (place du Clos)
Gymnase	SEILLANS
FAYENCE	Place de la République
Parking centre village	Magasin 8 à huit
Parking piscine	Tri sélectif piscine
Parking Super U	Place Brovès en Seillans
Parking Marie Mauron	SAINT PAUL EN FORET
Parking Robert Fabre	Parking Dame Jeanne
Tri sélectif Boulevard des Claux	Parking tennis
MONS	TANNERON
Place Saint-Sébastien	Centre village
PAV du Bardandel	Quartier valcros
	TOURRETTES
	Parking Boudura
	Parking du stade

Ainsi en 2020, 3,64 tonnes de sapins ont été collectées et acheminées en déchetterie de Tourrettes. En 2021, **c'est** 6,78 tonnes qui ont été collectées



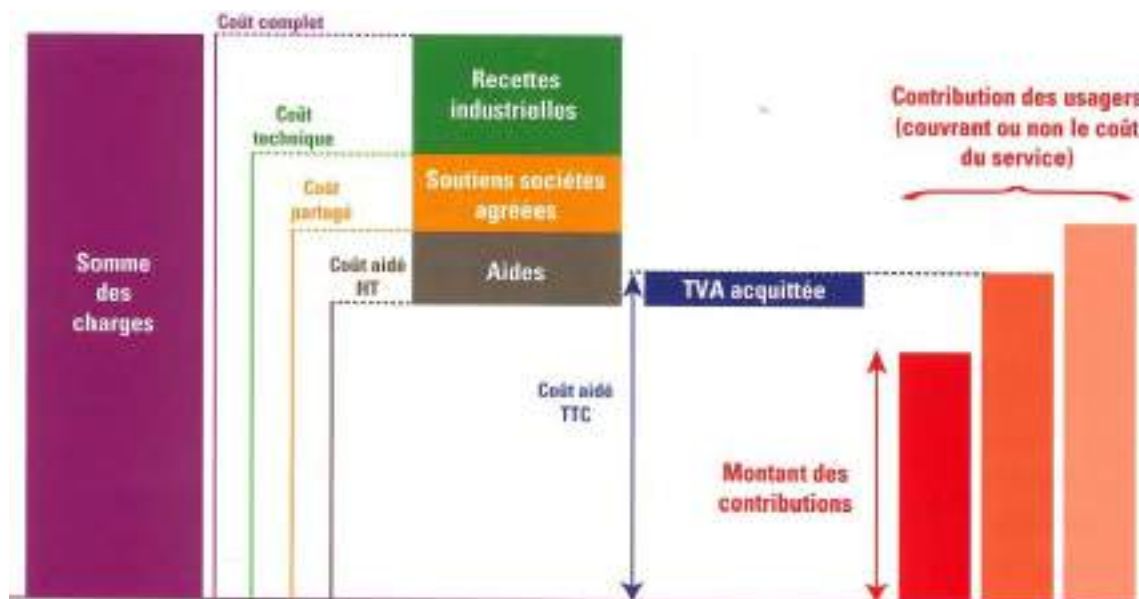
Depuis l'année 2016 (budget 2015), la Communauté de communes a souhaité mettre en place la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice permet de :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion,
- De disposer d'un cadre permettant de pouvoir comparer précisément l'évolution des dépenses et recettes du budget déchet par année et par flux de déchets
- De disposer d'un cadre commun permettant de se situer par rapport à d'autres collectivités.

La matrice est découpée en trois parties :

- Les charges :
  - ✓ Les charges fonctionnelles : ce sont les charges de fonctionnement du service comprenant : les charges de structures (fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générales...) et les charges de communication.
  - ✓ Les charges techniques : ce sont les charges directement liées à l'exercice du service comprenant : la prévention (compostage), la pré-collecte (bacs, colonnes...), le transfert/transport, le traitement des déchets non dangereux et dangereux.
- Les produits :
  - ✓ Les produits industriels liés à la gestion du service comprenant la vente des matériaux recyclables collectés
  - ✓ Les soutiens résultant de l'application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : Eco-organismes
  - ✓ Les aides et subventions diverses comprenant les reprises de subventions d'investissement (il s'agit de l'amortissement des subventions), les subventions de fonctionnement (aides de l'ADEME) et les aides à l'emploi (CAE ou autres).
- Les autres infos :
  - ✓ Le montant de la TVA acquittée
  - ✓ Les contributions des usagers : TEOM, redevance spéciale, redevance déchetterie

Quelques définitions :



- Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre ;
- Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de

matériaux, d'énergie ... ) ;

- Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio ... ). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités ;
- Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues;
- Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Il correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

## 1. COÛTS DES PRESTATIONS REMUNEREES A DE

	Ordures ménagères	Déchetteries + encombrants	Collecte sélective	Cartons	TOTAL
PASINI	114 220,39€	846 742,55€	52 009,08€	14 812,38€	1 027 <b>784,40€</b>
SOFOVAR	-	468 701,85€	33 174,74€	45 045,42€	546 <b>922,01€</b>
VALEOR	-	-	418 372,16€	-	418 <b>372,16€</b>
SMIDDEV	99 894,32€	51 845,37€	36 090,20€	-	187 <b>829,89€</b>
SERAHU	-	1 365,12€	-	-	1 <b>365,12€</b>
PROPOLYS	74 022,68€	-	15 823,42	50 687,31€	140 <b>533,41€</b>
VEOLIA/SMIDDEV	1 196 521,48€	-	-	-	1 196 <b>521,48€</b>
MILLO GARCIN	-	2 952,90€	-	-	2 <b>952,90€</b>
SULO	-	-	728,59€	-	<b>728,59€</b>
UTPM	-	-	5 586,00	-	5 <b>586,00€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 446,84€</b>	<b>1 371 607,79€</b>	<b>561 784,20€</b>	<b>110 545,11€</b>	<b>3 569 595,90€</b>

L'annexe 6 comprend un tableau détaillé des différents marchés

Le SMIDDEV n'est pas réellement un prestataire de services, toutefois la Communauté de communes rembourse des prestations de services à ce syndicat.

Les prestations de services représentent 56% des charges du service, comme l'année précédente.

## 2. COÛT COMPLET DU SERVICE

## 2.1 Coût et financement du service public

Coût aidé TTC	5 837 377€	203 €TTC/hab.
Contributions	6 263 658€	218 €TTC/hab.
Taux de couverture	107%	
Surfinancement	426 281 €	
Mode de financement du service	TEOM + RS	

## 2.2 Structure du coût

### 2.2.1 Structure du coût par poste de charge

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

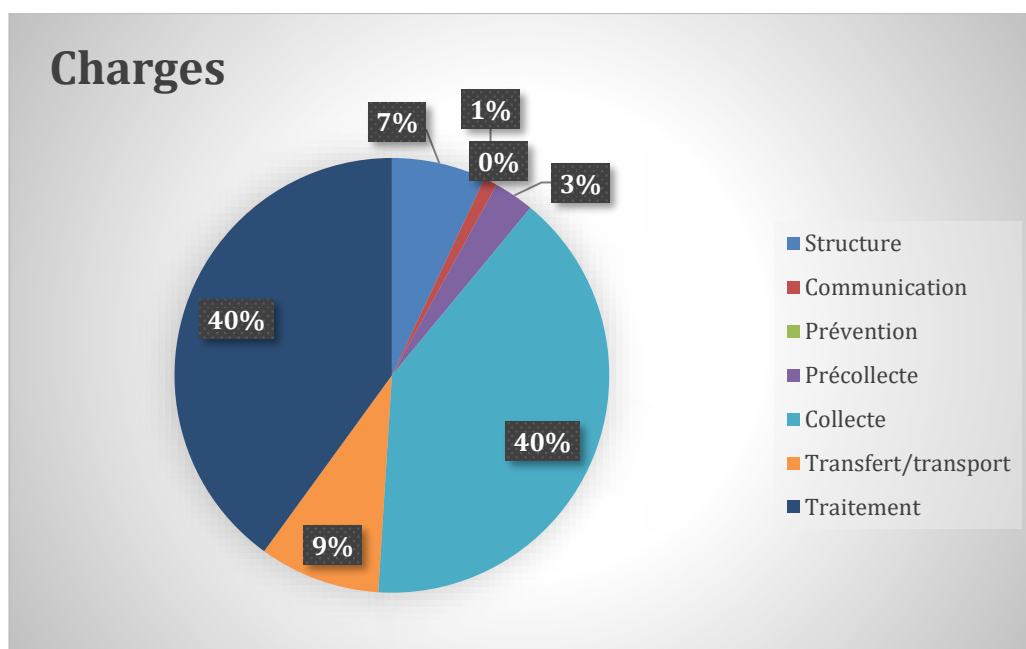
Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

	Charges en €HT 2020	Charges en €HT 2021	Variation	Répartition des charges CCPF	Référentiel national 2019*
Structure	277 086 €	441 734 €	59%	7%	7%
Communication	43 941 €	36 411 €	-17%	1%	1%
Prévention	32 125 €	23 971 €	-25%	0%	1%
Précollecte	163 248 €	200 622 €	23%	3%	5%
Collecte	2 544 406 €	2 542 092 €	0%	40%	37%
Transfert/transport	562 696 €	568 230 €	1%	9%	8%
Traitement	2 062 204 €	2 542 496 €	23%	40%	40%
Total charges matrice	5 685 707€	6 355 558 €			

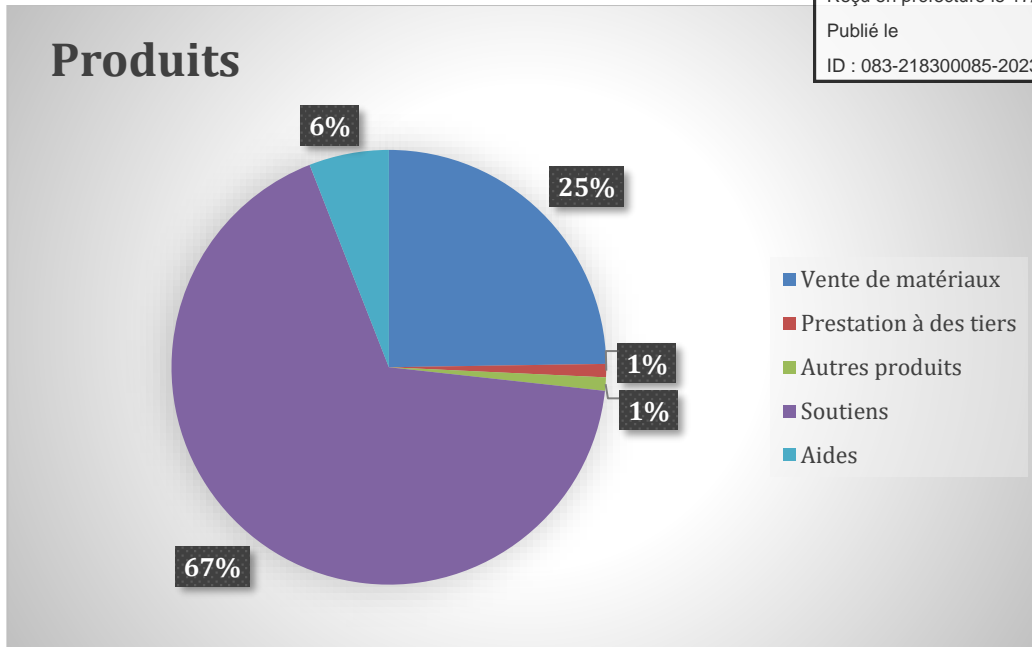
\*Source  
ADEME



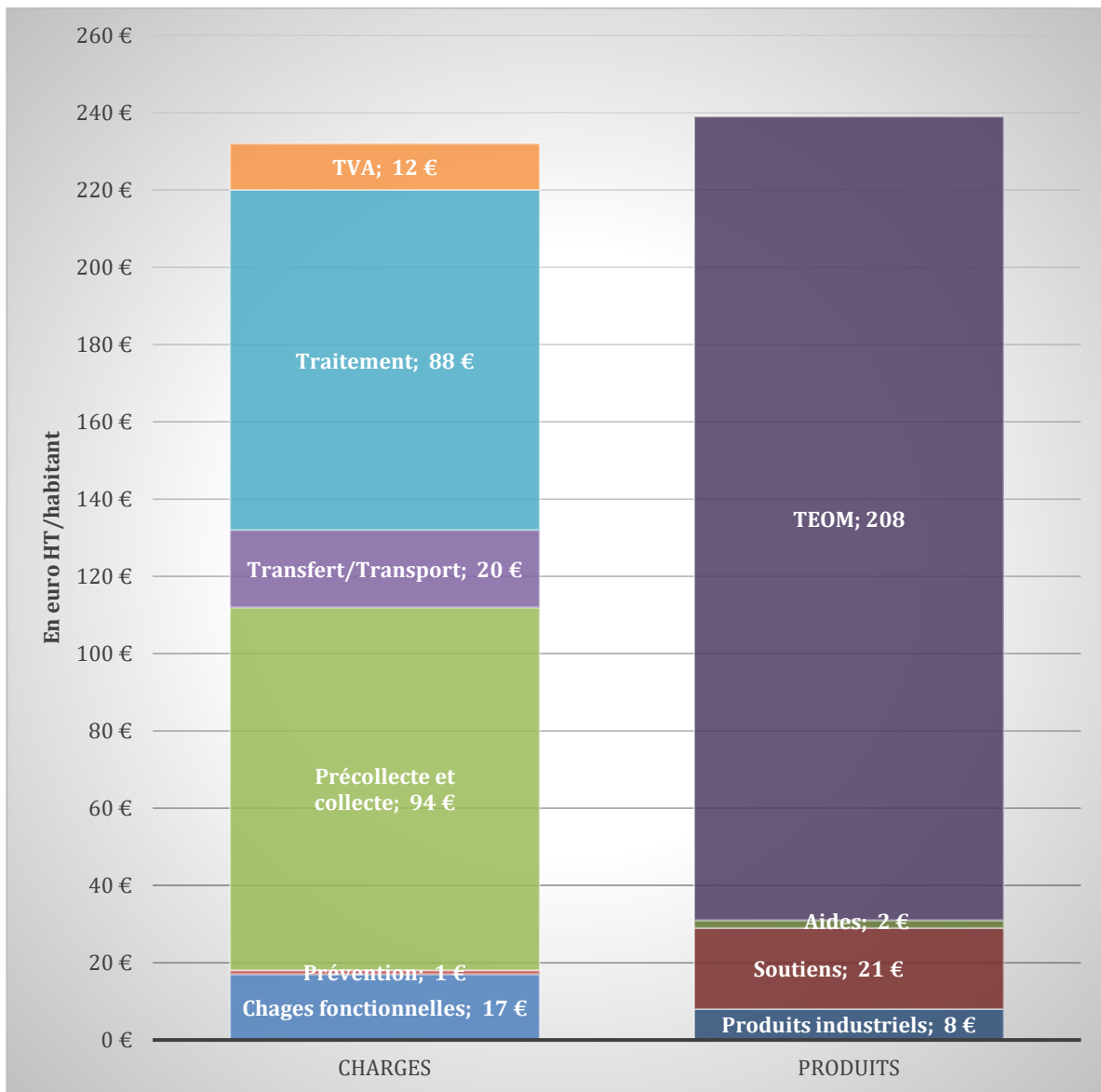
### 2.2.2 Structure du coût par poste de produits

	Produits en €HT 2020	Produits en €HT 2021	Variation	Répartition des produits CCPF	Référentiel national 2019*
Vente de matériaux	90 023 €	218 847 €	143%	25%	29%
Prestation à des tiers	5 728€	5 643 €	-1%	1%	3%
Autres produits	5 505 €	4 750€	-14%	1%	2%
Soutiens	305 157 €	592 595 €	94%	68%	55%
Aides	38 662 €	48 714€	26%	6%	10%
Total produits matrice	445 075 €	870 549€			
Taux de couverture des charges par les produits	8%	14%			21%

\*Source ADEME



### 2.2.3 Répartition des charges, des produits et du financement



## 2.2.4 Les cinq principaux postes de charges du service

	2020		2021	
	Charges HT	%	Charges HT	%
Collecte – Ordures ménagères	1 357 893 €	25%	1 351 <b>743€</b>	21%
Traitement des déchets non dangereux – Ordures ménagères	1 035 722 €	22%	1 180 <b>278€</b>	19%
Traitement des déchets non dangereux - Déchetteries	658 405 €	10%	927 <b>788€</b>	15%
Collecte – Emballages + papiers	444 620 €	7%	460 <b>038€</b>	7%
Collecte - Déchetteries	431 644 €	6%	436 <b>038€</b>	7%

Pour l'année 2021, les cinq principaux postes de dépenses représentent 69% des charges, comme l'année précédente.

On peut toutefois noter que :

- Le coût de la collecte des ordures ménagères diminue et ne représente plus que 21% des charges contre 25% en 2020,
- Le coût de traitement des ordures ménagères augmente de 14%, cette hausse est principalement due à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) mais malgré cela, le coût ne représente plus que 19% des charges contre 22% en 2020,
- Le coût de traitement des déchets non dangereux de déchetteries augmente de 41%, cette hausse est principalement due à la hausse des quantités de déchets apportés en déchetterie.



## 2.3 Coût des différents flux de déchets

### 2.3.1 Coût total par flux de déchets

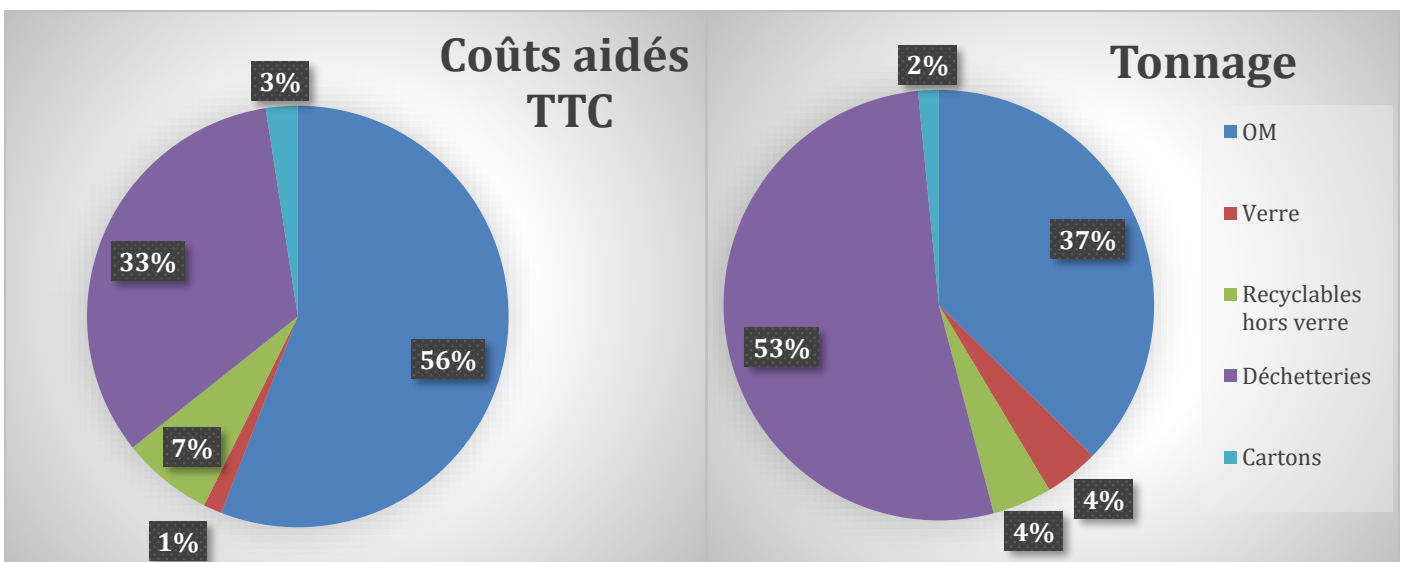
Montant en € HT		Ordures ménagères	Encombrants	Collecte sélective	Déchetterie	Cartons	Total
<b>CHARGES</b>							
Fonctionnelles	Charges de structure	212 032€	8 835€	75 095€	132 520€	13 252€	441 734€
	Communication	12 648€	763€	15 558€	2 845€	4 597€	15 558€
	Total charges fonctionnelles	224 680€	9 598€	90 653€	135 365€	17 849€	478 145€
Techniques	Prévention	16 780€	-	-	7 191€	-	23 971€
	Pré-collecte	111 034€	-	71 768€	-	17 820€	200 622€
	Collecte	1 351 742€	101 308€	525 988€	436 038€	127 015€	2 542 091€
	Transfert/Transport	177 535€	3 504€	65 556€	305 475€	16 160€	568 230€
	Traitement des déchets	1 180 278€	20 335€	289 318€	1 009 867€	42 697€	2 542 495€
	Total des charges techniques	2 837 369€	125 147€	952 630€	1 758 571€	203 692€	5 877 409€
Total des charges		3 062 049€	134 745€	1 043 283€	1 893 936€	221 541€	6 355 554€
<b>PRODUITS</b>							
Industriels	Matériaux	-	-	57 853€	147 774€	13 221€	218 848€
	Autres produits	3 325€	-	-	1 425€	-	4 750€
	Prestation à des tiers	5 643€	-	-	-	-	5 643€
	Total produits industriels	8 968€	-	57 853€	149 199€	13 221€	229 241€
Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	534 600€	57 995€	-	534 600€
Aides	Reprises des subventions d'investissement	6 383€	-	6 371€	750€	-	13 504€
	Subventions de fonctionnement	10 524€	439€	3 728€	6 578€	658€	
	Aides à l'emploi	9 013€	708€	2 575€	409€	579€	13 284€
	Total aides	25 920€	1 147€	12 674€	7 737€	1 237€	48 715€
Total produits		34 888€	1 147€	605 127€	214 931€	14 458€	870 551€
<b>AUTRES INFOS</b>							
Montant de la TVA acquittée		195 076€	6 855€	45 926€	95 454€	9 063€	352 374€
Contribution des usagers	TEOM	2 867 283€	119 470€	1 015 496€	1 792 052€	179 205€	5 973 506€
	Redevance spéciale et facturation usagers	144 343€	-	-	145 809€	-	290 152€
	Total contribution des usagers	3 011 626€	119 470€	1 015 496€	1 937 861€	179 205€	6 263 658€

### 2.3.2 Evolution des coûts

Montant en € HT		Total 2019	Total 2020	Variat° en %	Total 2020	Total 2021	Variat° en %
CHARGES TECHNIQUES	Charges fonctionnelles	340 152 €	321 029 €	-6%	321 029 €	478 145 €	49%
	Prévention	16 103 €	32 126 €	100%	32 126 €	23 971 €	-25%
	Pré-collecte	117 072 €	163 248 €	39%	163 248 €	200 622 €	23%
	Collecte	2 359 414 €	2 542 402 €	8%	2 542 402 €	2 542 091 €	0%
	Transport	630 537 €	562 697 €	-11%	562 697 €	568 230 €	1%
	Traitement	2 089 403 €	2 062 206 €	-1%	2 062 206 €	2 542 495 €	23%
	<b>Total</b>	<b>5 368 083 €</b>	<b>5 362 679 €</b>	<b>0%</b>	<b>5 362 679 €</b>	<b>5 877 409 €</b>	<b>10%</b>
	<b>Total des charges</b>	<b>5 552 681 €</b>	<b>5 683 708 €</b>	<b>2%</b>	<b>5 683 708 €</b>	<b>6 355 554 €</b>	<b>12%</b>
PRODUITS	Produits industriels	120 332 €	101 257 €	-16%	101 257 €	<b>229 241 €</b>	126%
	Tous soutiens des sociétés agréées	239 963 €	305 156 €	27%	305 156 €	<b>534 600 €</b>	75%
	Aides	58 804 €	38 662 €	-34%	38 662 €	<b>48 715 €</b>	26%
	<b>Total produits</b>	<b>419 099 €</b>	<b>445 075 €</b>	<b>6%</b>	<b>445 075 €</b>	<b>870 551 €</b>	<b>96%</b>
AUTRES INFOS	Montant de la TVA acquittée	<b>369 529 €</b>	<b>363 458 €</b>	-2%	<b>363 458 €</b>	<b>352 374 €</b>	-3%
	Total des contributions	<b>5 921 127 €</b>	<b>6 089 995 €</b>	<b>3%</b>	<b>6 089 995 €</b>	<b>6 263 658 €</b>	<b>3%</b>
<b>Coût aidés en €TTC/hab</b>		<b>192€ TTC/hab</b>	<b>196€ TTC/hab</b>	<b>2%</b>	<b>196€ TTC/hab</b>	<b>203€ TTC/hab</b>	<b>4%</b>
<b>Coût aidés en €TTC/T</b>		<b>223€ TTC/T</b>	<b>234€ TTC/T</b>	<b>5%</b>	<b>234€ TTC/T</b>	<b>227€ TTC/T</b>	<b>-3%</b>

### 2.3.3 Part des flux dans le coût du service public

	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries	Encombrants	Cartons
Coûts aidés TTC	5 837 <b>377€</b>	3 222 <b>237€</b>	81 <b>253€</b>	402 <b>829€</b>	1 774 <b>459€</b>	140 <b>453€</b>	216 <b>146€</b>



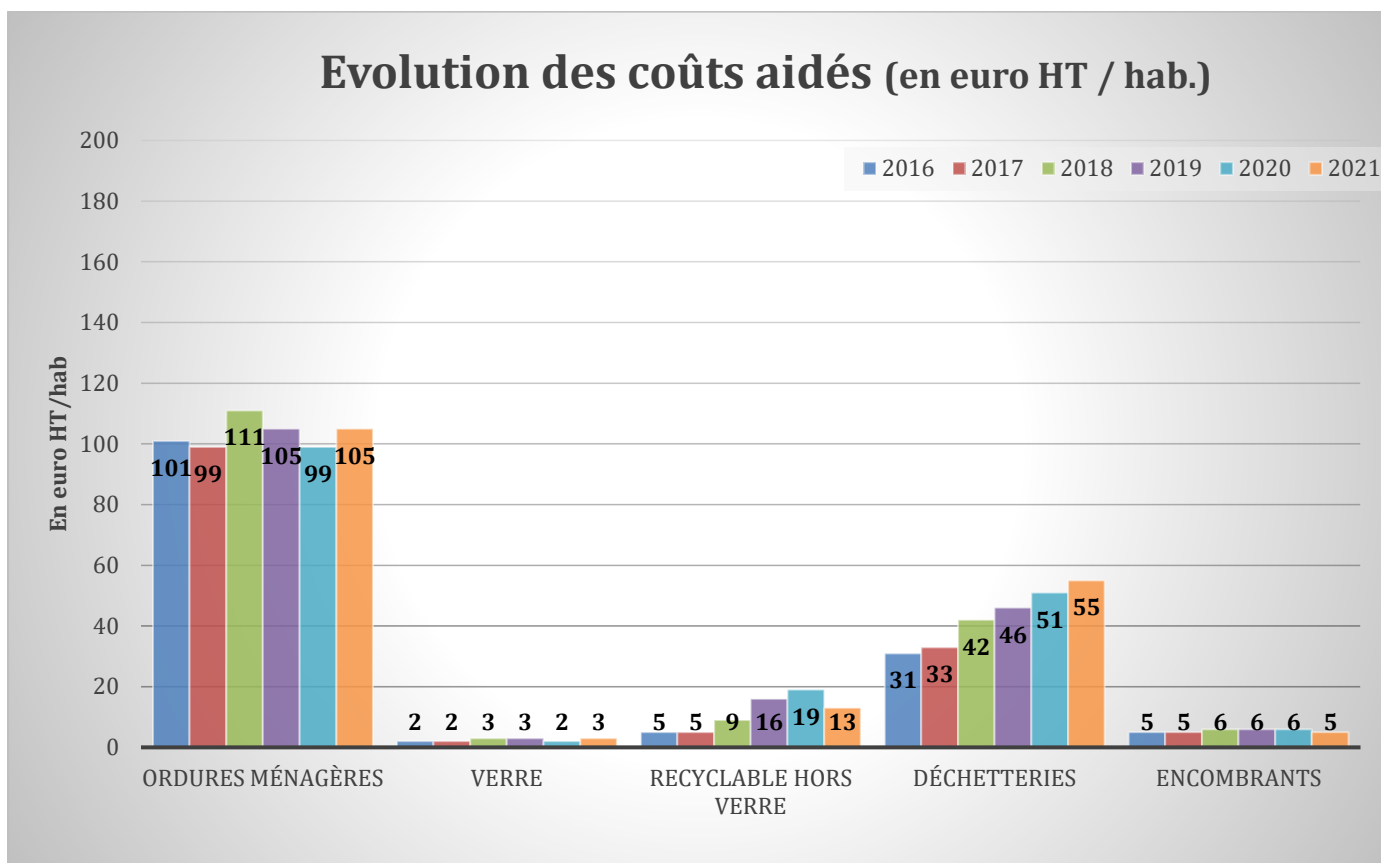
Les ordures ménagères représente 56% du coût aidé alors qu'elles ne représentent que 37% du tonnage total collecté.

A l'inverse, les déchetteries ne représentent que 33% du coût aidé alors qu'elles représentent 53% du tonnage total collecté.

## 2.3.4 Coûts aidés par habitant

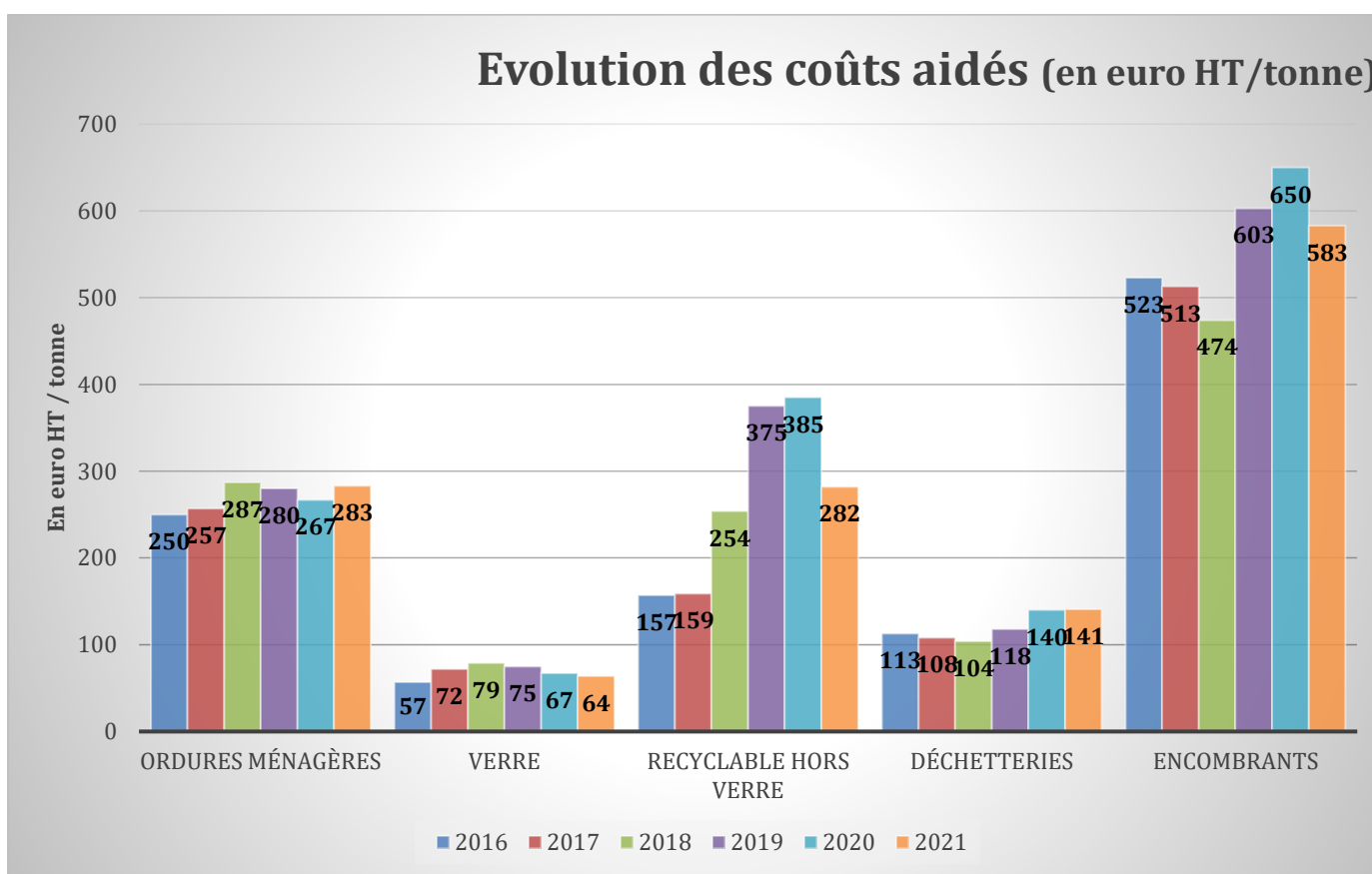
Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OM	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	190 €HT/hab.	105 €HT/hab.	3 €HT/hab.	13 €HT/hab.	55 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2021 (Données 2018)	86 €HT/hab.	49 €HT/hab.	1 €HT/hab.	8 €HT/hab.	25 €HT/hab.



### 2.3.5 Coûts aidés à la tonne

Coûts aidés en €HT/T./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchetteries
CC Pays de Fayence	<b>218 €HT/t</b>	283 €HT/t	64 €HT/t	282 €HT/t	141 €HT/t
Comparaison avec la moyenne	Mixte à dominante rurale				
Référentiel national 2019 (Données 2016)	163 €HT/t	248 €HT/t	26 €HT/t	153 €HT/t	111 €HT/t



**Pour les ordures ménagères,** on constate à la fois une hausse des coûts aidés par habitants et à la tonne due à la fois à la légère hausse des tonnages mais également à la hausse de la TGAP.

**Pour le verre,** on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne due à la hausse des recettes.

**Pour les recyclables hors verre,** on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne due à la diminution des tonnages (papiers) et à la hausse des recettes.

**Pour les déchetteries,** on constate une hausse des coûts aidés par habitants mais des coûts à la tonne constants.

**Pour les encombrants,** on constate à la fois une diminution des coûts aidés par habitants et à la tonne due à la forte diminution des tonnages collectés.

- COLLECTE DES CARTONS :

Mise en place d'une collecte du carton des particuliers afin de répondre à une demande de plus en plus importante due au développement du E-commerce.

85 colonnes ont été commandées en 2021 pour démarrer cette nouvelle collecte.

- REDEVANCE INCITATIVE :

Une demande de subvention pour la mise en place de la redevance incitative a été déposée auprès de l'ADEME pour un montant de 724 970€

L'ADEME aide les collectivités :

- Aide aux investissements dans des équipements permettant l'individualisation du suivi de l'utilisation du service (puces, logiciels, informatique embarquée, tambours d'identification, ...) : taux maximum de 55 %.
- Mise en œuvre d'une information individuelle sur l'usage : aide forfaitaire de 5€ par habitant DGF
- Mise en œuvre d'une tarification incitative. Il s'agit de déployer les équipements nécessaires au suivi individuel de l'utilisation du service, de mesurer les risques, de sensibiliser la population, d'obtenir des éléments factuels sur le fonctionnement du service (fréquence de présentation des bacs...) : aide forfaitaire de 10 € par habitant DGF

Une demande de subvention pour l'aide à l'investissement lié à la mise en place de la redevance incitative sera déposée auprès de la Région pour un montant maximum de 250 000€.

- PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Une demande de subvention pour l'accompagnement à la création du PLPDMA pour un montant de 4 500€ a été déposée auprès de la région le 10 février 2021

Afin d'être accompagnée dans l'élaboration du PLPDMA, la Communauté de communes a contractualisé avec le bureau d'études AJBD qui avait déjà réalisé l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative et qui de ce fait possède déjà de nombreuses données concernant le territoire.

La CCES a été créée par délibération en date du 2 novembre.

• **PREMIERE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »**

**MONTAUROUX**

## Intercommunalité et bénévoles unis pour « Ménage ton lac »




Les équipes du service déchetterie ont procédé au nettoyage des bords du lac de Saint-Cassien. (Photos C. G.)

**U**ne manifestation ouverte au public, intitulée « Ménage ton lac », a été organisée, ce week-end, par le service déchets de la communauté de communes du Pays de Fayence et l'office de tourisme intercommunal (OTI).

Les enfants des classes de cours préparatoire de l'école de La Ferrage, à Fayence, avaient montré l'exemple dès jeudi après-midi.

Vendredi, ce sont les agents intercommunaux qui s'y sont mis, en présence du président et maire de Seillans René Ugo et du vice-président en charge de ce secteur et maire de Baguis-en-Forêt, René Bouchard.

Annie Gey, directrice du service intercommunal de gestion des déchets, a rappelé que « cette opération a permis de montrer le cycle du ramassage, du triage et du traitement ».

Les volontaires ont été accueillis dès samedi. « En plus du ramassage, cela rappelle aux utilisateurs du lac et aux visiteurs qu'il faut en prendre soin », précise Xavier Bouniol, directeur de l'OTI. « À la veille de la saison estivale, il est important d'accueillir les visiteurs dans un environnement propre. Le moindre papier dénature le paysage. »

D'autres rendez-vous sont prévus, notamment le 18 septembre, pour le « World clean up day ». « Notre volonté est de nettoyer d'autres lieux du Pays de Fayence, comme les rives des rivières et des autres lacs, car ramasser les déchets, c'est important pour protéger la faune, la biodiversité et ainsi éviter les accidents qui peuvent découler de l'incivilité. »

Les déchetteries sont ouvertes et des bacs sont disposés partout sur le territoire : « La propreté est l'affaire de tous. »

C. G.



Erika et sa maman Béatrice ont montré l'exemple.

**Ont été ramassés**  
 60 kg d'emballages ;  
 100 kg d'ordures ménagères ;  
 150 kg de verre ;  
 500 kg d'incriminables.

• **RECRUTEMENT DE DEUX AMBASSADEURS DU TRI**

Afin de mettre en application le PLPDMA et d'accompagner la mise en place de la redevance incitative, deux ambassadeurs du tri ont été recrutés en septembre.

• **SECONDE EDITION DE L'OPERATION « MENAGE TON LAC »**



Afin de redonner un coup d'éclat à notre lac, il a été décidé de lui donner un grand coup de « Ménage Ton Lac #2 » dans le cadre de l'opération mondiale World Clean Up Day

Le Service Déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence ont organisé une journée de nettoyage autour du Lac de Saint Cassien, les 17 et 18 septembre.

Le 17 septembre, ce sont les collégiens de Fayence qui ont débuté cette opération « Ménage ton Lac ». La journée s'est déroulée avec un nettoyage de sites le matin et différents stands d'animations et d'informations autour de l'environnement.

Les collégiens ont collectés 100 kg de déchets (20 kg d'emballages, 40 kg d'ordures ménagères.

Le lendemain, c'est plus de 100 personnes qui ont répondu présents, c'est ainsi plus de 1,5 tonnes qui ont été collectés (740 kg d'encombrants, 460 kg d'ordures ménagères, 80 kg d'emballages et 300 kg de verre).



- CONVENTION « COM COLLECTE » - **OUVERTURE D'UN ESPACE REEMPLOI SUR LE DECHETTERIE DE TOURRETTES**

La collectivité a pour objectif de développer sur ses déchetteries une zone de dépôt destinée aux objets pouvant être réemployés pour ainsi encrer la hiérarchie de traitement des déchets et développer l'économie circulaire. Cet espace participe à la communication, la sensibilisation autour de la question des déchets et favorise le changement de comportement.

Par ailleurs, l'article 57 de la loi AGECE (relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire) impose aux collectivités territoriales compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages d'autoriser par convention les personnes morales relevant de l'économie sociale solidaire et circulaire qui en font la demande d'utiliser les déchetteries communales comme lieux de récupération ponctuelle et de retraitement d'objets en bon état ou réparables ;

L'association COM'COLLECTE, structure relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a formulé une demande auprès de la CCPF afin de pouvoir installer un espace réemploi sur la déchetterie de TOURRETTES.

Une convention a été signée avec l'association COM'COLLECTE.

- APPEL A PROJET « BIODECHETS » - ADEME/REGION

La communauté de communes a répondu à l'appel à projet lancé par l'ADEME et la Région sur « la généralisation du tri à la source et la valorisation des biodéchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur » et a été retenue.

Résumé du projet :

Afin de répondre à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, d'anticiper les prescriptions de l'arrêté préfectoral de l'ISDND du Vallon des Pins dont la capacité annuelle maximale de déchets autorisée pour la CCPF est de 8000 Tonnes et pour donner suite au vote du Conseil communautaire du 08 décembre 2020 pour l'approbation du principe du passage de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vers la Redevance Incitative (RI), d'ici 2024, la CCPF souhaiterait :

- Etendre le compostage collectif dans les centres villages et les camps
- **Faire l'acquisition de lombricomposteurs individuels et collectifs pour les écoles, collèges**
- Mettre en place le broyage des déchets verts à domicile,
- Lancer une étude permettant de prendre en compte les spécificités et contraintes locales pour **proposer des solutions adaptées à chaque zone d'habitat et à chaque typologie des usagers.**

Ces dispositifs ont pour objectif de détourner les biodéchets des OMR, en incitant et en accompagnant les usagers à la pratique du compostage ou du lombricompostage et de déployer des alternatives au brûlage de déchets verts en mettant en place le broyage des déchets verts à domicile.

Ainsi la CCPF a déposé une demande de subvention pour un montant de 204 **086€ auprès de l'ADEME** et de 107 **349€ auprès de la Région**

- **PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :**

- Renouvellement d'un marché et notification à la société VALEOR (Pizzorno) : Réception, tri, conditionnement des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur. Marché de prestation de services passé en Appel **d'Offre** Ouvert. Ce marché a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 2 année renouvelable 2 fois par période de 1 an. Le montant estimatif du marché sur 4 ans est de 914 **232€ TTC.**
- **Passation d'un nouveau marché et notification** à la société PROPOLYS (Pizzorno) : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 20 janvier 2021 pour une durée de 1 année renouvelable 1 fois pour une période de 1 an. Le montant estimatif du marché sur 2 ans est de 166 149,44€ **TTC.**  
**Le marché n'a durée qu'une année et a été relancé, les prestations** étant nouvelles, le marché ne correspondait pas aux besoins.
- Renouvellement d'un marché et notification à la société ELIS : Location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents de la Communauté de communes. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 12 mai 2021 pour une durée de 1 année renouvelable 2 fois par période de 1 an. Le montant estimatif du marché sur 3 ans est de 98 **918,93€ TTC.**  
**Ce marché est passé conjointement avec la régie de l'eau.**
- **Passation d'un nouveau marché et notification** à la société PROPOLYS (Pizzorno) : Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 11 juin 2021 pour une durée de 2 années. Le montant estimatif du marché sur 2 ans est de 234 **078,24€ TTC.**
- **Passation d'un nouveau marché et notification à la société TIMMAT : Fourniture d'une pelle hydraulique d'occasion sur pneus pour déchetterie. Marché de fournitures** passé en Procédure Adaptée. Le montant **de l'achat de la pelle** est de 84 000€ **TTC.**

## IV. EVOLUTION DU SERVICE

### 4.1 Evènements marquants du début de l'année 2022

- OPTIMISATION DES TOURNEES ET REDUCTION DES FREQUENCES DE COLLECTE

L'optimisation de la collecte des déchets ménagers est l'une des solutions permettant de faire face :

- à la forte taxation de l'Etat sur les ordures ménagères non triées,\*
- la flambée des prix des carburants

Enfin, adapter la fréquence des collectes aux besoins permet de susciter de nouveaux comportements et de favoriser les bonnes pratiques.

Pour certains quartiers où cela est possible, la mise en place progressive de la collecte en porte-à-porte à la place des « points de regroupement » va permettre d'améliorer le tri et de réduire le volume de la poubelle d'ordures ménagères.

Le nombre de tournée nécessaire à la collecte de ces ordures ménagères résiduelles est réduit. Par ailleurs, la suppression de certains de ces points de regroupement, souvent source d'incivilité, permet d'améliorer l'esthétique des bords de route et de limiter les dépôts sauvages.

Dans le cadre de cette optimisation, et afin d'harmoniser l'organisation des tournées de ramassage des déchets, les jours de collecte pourront être modifiés et le nombre de passage hebdomadaire pourra évoluer afin de le réduire à une fois par semaine pour l'ensemble des usagers disposant d'un bac de collecte individuel.

L'optimisation des tournées de collecte d'ordures ménagères permet :

- D'éviter de collecter chaque semaine de trop nombreuses poubelles à demi-pleines,
- De préserver l'environnement du Pays de Fayence en diminuant les distances parcourues par les camions. Au-delà des économies de carburant, cela permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- De maîtriser les coûts de collecte des déchets,
- D'encourager les usagers à adopter de nouvelles habitudes pour produire moins de déchets et trier plus efficacement (compostage, achat de produits réutilisables ou de produits sans emballage à l'achat...)
- De préparer le passage à la redevance incitative, qui remplacera l'actuelle Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dès 2024.

- MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE COLLECTIF

Pour encourager la pratique du compostage, la CCPF propose l'installation de sites de compostage collectif au plus près des habitants n'ayant pas de jardin ou d'extérieur.

Le compostage collectif consiste à favoriser la gestion des biodéchets dans un quartier, en pied d'immeubles.

Ainsi au cours du premier semestre 2022, 3 sites de compostage ont été installés sur la commune de Bagnols en Forêt et un sur la commune de Fayence. Ces sites sont venus s'ajouter à celui de Callian et à celui de Mons.

- SEUIL DE PRISE EN CHARGE DES DECHETS PROVENANT D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé le nouveau règlement de collecte de la Communauté de communes du Pays de Fayence.

Conformément à l'article R.2224-26 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), ce nouveau règlement précise les quantités maximales de déchets pouvant être prise en charge chaque semaine par le service public de gestion des déchets auprès d'un producteur qui n'est pas un ménage

Par ailleurs, l'article L.2224-13 du CGCT dispose que la collectivité n'a aucune obligation que pour les déchets produits par les ménages et n'en a aucune pour les déchets professionnels qui sont responsables de leur gestion (art. L.541-2 du code de l'Environnement), même si ces déchets sont identiques aux déchets ménagers.

#### Pour les ordures ménagères :

Lorsque le service est rendu aux professionnels, la loi (art. L.2333-78 du CGCT) a rendu obligatoire son financement par une redevance spéciale à la charge de ces derniers et non par la contribution des ménages pour lesquels cette charge est devenue importante.

La redevance spéciale est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères ; elle est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

L'instauration de la redevance spéciale s'effectue par le biais d'un contrat entre la collectivité et le producteur.

Le seuil d'exonération a été fixé à 3000 litres par semaine.

Au-delà, 3000 litres par semaine et en deçà de 8000L les producteurs doivent s'acquitter de la redevance spéciale.

Au-delà de 8000 litres par semaine le service n'est plus assuré par la CCPF, le choix d'un prestataire privé est obligatoire.

#### Pour les cartons :

L'article 3.4.2 précise que « la collecte des cartons s'adresse aux agents économiques du Pays de Fayence et elle est assurée par la CCPF.

Le litrage maximal accepté est de 3 300L par producteur et par semaine, soit 4 conteneurs de 770L ou 5 conteneurs de 660L levés.

Au-delà, le producteur doit pouvoir assurer lui-même l'enlèvement de ses cartons, en souscrivant à un contrat avec un prestataire privé qui lui met à disposition les contenants nécessaires et lui assure la collecte. Pour les cartons, le producteur peut venir déposer ses cartons sur l'une des déchetteries du territoire, à condition qu'il dispose d'un PASS DECHETS lui permettant d'accéder à l'installation.

- APPEL A PROJET RELATIF A **L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES – PHASE 5** » LANCE PAR CITEO

CITEO l'éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022, mène depuis 2018, le Plan de Performance des Territoires. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

Le Plan de performance des Territoires permet notamment aux collectivités locales qui le souhaite, d'étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et d'améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés, via des leviers d'optimisation de collecte.

Pour mémoire, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur le Pays de Fayence a été mise en place en 2011.

La CCPF a souhaité répondre à cette 5ème phase d'appel à projets car dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2024, elle souhaite améliorer la desserte en porte à porte et de proximité sur les zones non ou mal équipées, harmoniser les schémas de collecte ainsi que les consignes de tri.

Ce projet s'intitule : Amélioration des dispositifs de collecte et concerne les leviers suivants :

LEVIER 2	Densification des colonnes aériennes pour la collecte d
LEVIER 3.a	Bagnols-en-Forêt modification du schéma de collecte pour le verre passage en colonnes aériennes
LEVIER 3.b	Passage de bacs en colonnes pour les multimatériaux sur certains points
LEVIER 5.b	Harmonisation des consignes passage au multimatériaux

CITEO finance les appels à projets retenus à hauteur 50% du montant des dépenses éligibles.

La nature des dépenses pouvant prétendre à un financement sont les suivantes :

- **Achats de fourniture d'équipement de pré-collecte** et installations (équipement de collecte de proximité, habillages, stickers ...),
- Frais de pilotage du projet (ressources humaines internes...),
- Achat de prestations liées à la sensibilisation des habitants concernés par le projet (affiches, mémotri...)

**De plus, la CCPF ayant pris l'engagement d'instaurer la tarification incitative dans les 24 mois du projet, est éligible aux plafonds sur-bonifiés pour ses dépenses d'adaptation du dispositif de collecte sélective.**

La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant permettront de financer une part **des coûts d'investissements sur les contenants ainsi que la communication** déployée pour la mise en place des différents leviers.

La mise en œuvre complète de cet appel à projets permettrait une aide financière de 52 000€.

En août 2022, CITEO a informé la Communauté de communes qu'elle était retenue pour les levier 2, 3a et 3b.

Des informations complémentaires devront être données pour éventuellement être retenu pour ce dernier levier.

• **PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :**

- **Passation d'un nouveau marché et notification à la société SIMPLICITI** : Fourniture et maintenance d'un système de géolocalisation avec lecteurs de puce pour les véhicules de collecte. Marché de fournitures passé sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu des dispositions de l'article R.2122-4, 1° de la Commande Publique. Ce marché a débuté le 12 janvier 2022 pour une durée ferme de 3 années. Le montant estimatif du marché sur 3 ans est de 239 985,60€ TTC.
- **Passation d'un nouveau marché et notification à la société TERRACULTURE PROVENCE** : Acquisition d'un broyeur de végétaux professionnel neuf, d'une remorque neuve et d'un contrat de maintenance préventive et curative. Marché de fournitures et prestations de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 3 juin 2022. Le délai de livraison des fournitures est fixé par le titulaire à 84 jours. La durée du contrat de maintenance préventive et curative est d'un an renouvelable par période de 1 an sans pouvoir dépasser 3 ans. Le montant estimatif du marché 25 986,00€ TTC.
- **Renouvellement d'un marché et notification à la société PROPOLYS (Pizzorno)** : Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer. Marché de prestation de services passé en Procédure Adaptée. Ce marché a débuté le 20 janvier 2022 pour une durée de 1 année . Le montant estimatif du marché est de 100 900,20€ TTC.
- **Renouvellement d'un marché** : Fourniture de composteurs individuels en bois et de bioseaux en plastique. Marché de fournitures passé en Procédure Adaptée. Le marché est décomposé en 2 lots et à une durée de un reconductible par période de un an sans



pouvoir dépasser trois ans :

- ✓ Lot n°1 : Fourniture de composteurs individuel en bois. Notification à la société EMERAUDE TD pour un montant maximum de 165 000€ HT.
  - ✓ Lot n°2 : Fourniture de bioseaux en plastique. Notification à la société COLLECTAL le 08 août 2022 pour un montant maximum de 18 000€ HT.
- **Renouvellement d'un marché** : Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert. Marché de prestations de services passé en **Appel d'Offre Ouvert**. Le marché débute le 16 mai 2022 pour une durée initiale d'une année reconductible 2 fois par période de 6 mois. Il est décomposé en 2 lots :
- ✓ Lot n°1 : Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert. Notification à la société EXA'RENT SASU (Pizzorno) pour un montant estimatif de 333 223,56€ TTC
  - ✓ Lot n°2 : Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert. Notification à la société PASINI SAS pour un montant estimatif de 79 527,84€ TTC.
- **Passation d'un nouveau marché** : Enquête et sensibilisation en porte-à-porte des producteurs de déchets de la Communauté de communes du Pays de Fayence. Marché de prestations de services passé en **Appel d'Offre Ouvert**. Le montant estimatif du marché était 317 000€ HT. Une offre a été remise dans les délais pour un montant de 511 580€ HT. Le marché a été déclarée sans suite pour infructuosité conformément à l'article R2185-1 du Code de la Commande Publique, en raison de la présentation d'une seule offre inacceptable dont le montant excède largement les crédits inscrits au budget. Après modification du CCTP, le marché a été relancé, avec réception des offres le 19 septembre 2022.
- **Passation d'un nouveau marché** : Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source et/ou gestion de proximité des biodéchets à la source. Marché de prestations intellectuelles passé en Procédure Adapté. Le montant estimatif du marché est 30 000€ HT. La réception des offres est fixée au lundi 12 septembre.

## 4.2 Perspectives d'évolution de la fin de l'année 2022

- MENAGE TON LAC #3

Vendredi 16 et Samedi 17 septembre, une nouvelle édition de « Ménage ton Lac » aura lieu. Ces journées sont organisées en partenariat avec l'OTI et la ressourcerie La Source.

Le vendredi, ce sont environ 90 collégiens qui seront accueillis, avec au programme une matinée de ramassage des déchets et une après midi de sensibilisation à l'environnement.

Le samedi, en plus du nettoyage du Lac des ateliers créatifs pour les enfants, des conférences, des visites de la Maison du Lac ainsi qu'une quinzaine de stands seront proposés aux visiteurs.

- POURSUITE DU DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE COLLECTIF

En complément des sites déjà installés sur les communes de Bagnols, Callian, Fayence et Mons, un travail va être mené afin de trouver des sites sur les communes de Seillans, Tourrettes et Saint-Paul. En parallèle, il sera proposé l'installation de sites de compostage partagé au sein des grosses copropriétés.



- **DEMARRAGE DE L'ETUDE SUR LES BIODECHETS**

Trois offres ont été réceptionnées le lundi 12 septembre et sont **en cours d'analyse. L'étude devrait débuter d'ici la fin de l'année 2022.**

- MISE EN PLACE DE LA PRESTATION DE BROYAGE A DOMICILE

Le broyeur commandé devrait arriver fin septembre 2022. Le règlement du service de prestation de broyage à domicile a été proposé en Bureau des Maires et devrait être voté au Conseil Communautaire de septembre.

**Un véhicule pour tracter le broyeur est en cours d'acquisition.**

**La prestation de broyage devrait pouvoir débuter d'ici la fin de l'année 2022.**

- PASSATION ET RENOUVELLEMENT DE MARCHES :

- Etude de faisabilité pou l'implantation d'une recyclerie
- **Marché d'acquisition de colonne aérienne avec préhension EASY pour la collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire dans le cadre de la Redevance Incitative.**
- **Marché d'acquisition de tambours incitative**, de lecteur de badge et de cache-conteneur incitatif dans le cadre de la Redevance Incitative pour équiper les points de regroupement du territoire de la Communauté de communes.
- **Marché d'acquisition d'une benne à ordures ménagères d'un faible volume (8m3).**
- **Marché pour la création d'une plateforme végétaux en enrobé sur la déchetterie de Bagnols-en-Forêt.**
- **Renouvellement du marché de collecte des points d'apport volontaire comprenant les emballages, les papiers, le verre et les cartons.**  
**Mise en place de la collecte du verre en points d'apport volontaire pour la commune de Bagnols-en-Forêt.**  
Mise en place de la collecte en bi-flux : emballages et papiers dans les mêmes colonnes et collecte du verre de façon séparée.
- Renouvellement du marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective afin de prendre en compte le collecte en bi-flux.

# ANNEXES

Annexe n° 1 : Evolution des tonnages des ordures ménagères de 1980 à 2020.

Annexe n° 2 : Evolution des tonnages issus de la collecte sélective en PAV de 1997 à 2020.

Annexe n° 3 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Tourrettes de 2006 à 2020.

Annexe n° 4 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt de 2013 à 2020.


Annexe n° 5 : Evolution des tonnages issus de la déchetterie automatique de 2018 à 2020.

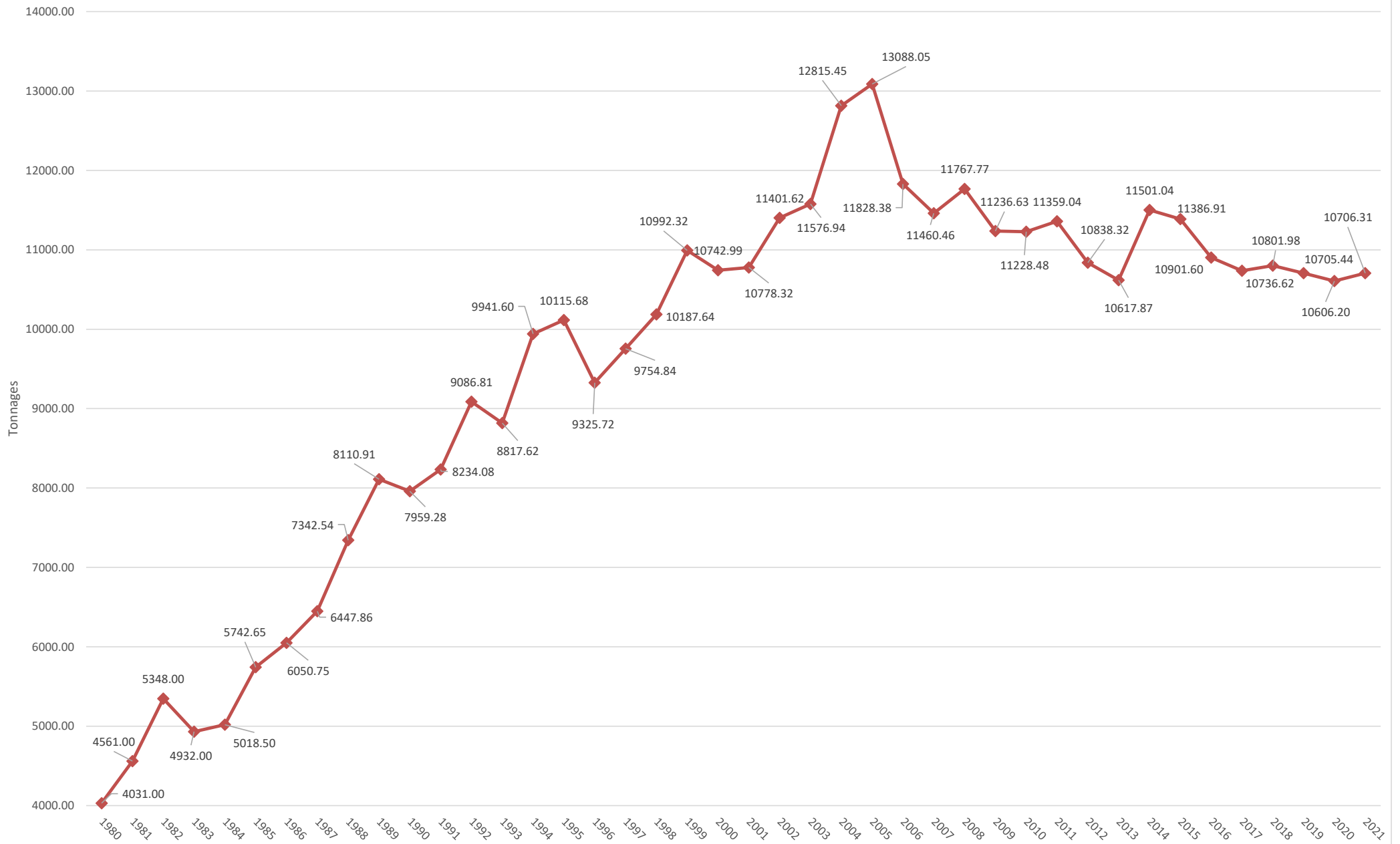
Annexe n° 6 : Evolution des tonnages de cartons de 2011 à 2020.

Annexe n° 7 : Tableau détaillé des différents marchés




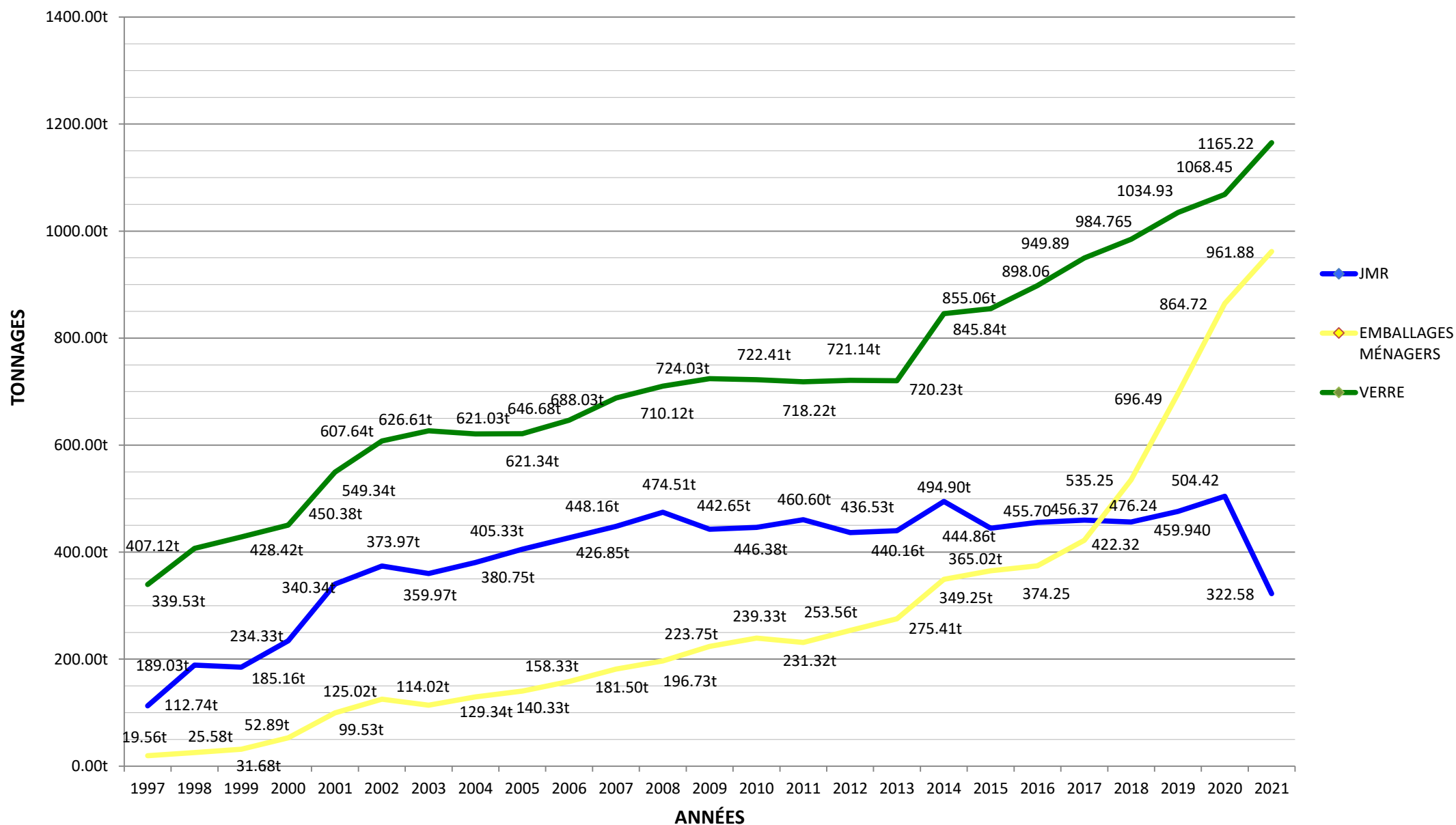
ANNEXE N° 1 : ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1980 À 2021

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le   
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



ANNEXE N° 2 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE 1997 À 2021

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le   
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



ANNEXE N° 3 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE DE TOURRETTES DE 2007 À 2021

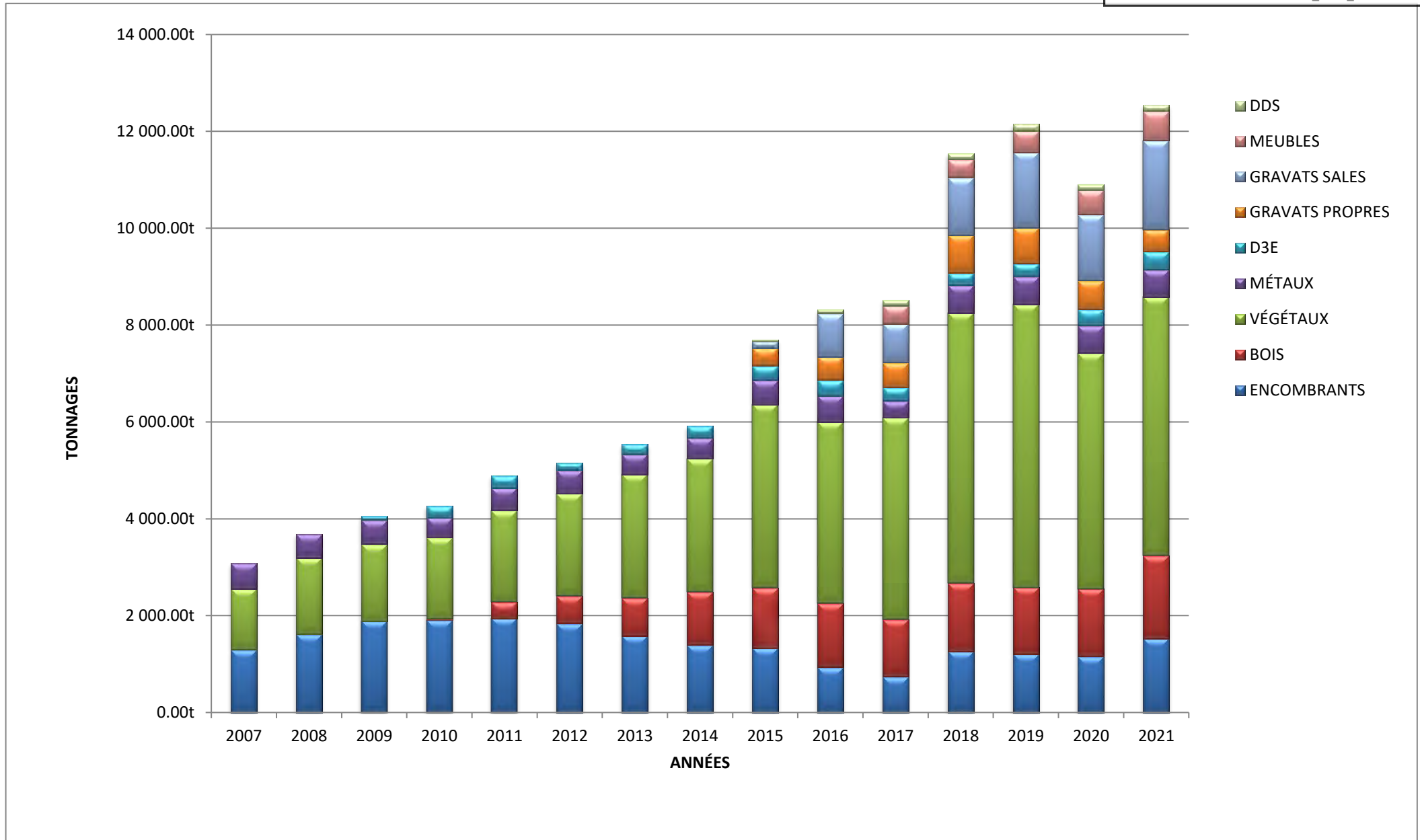
Envoyé en préfecture le 17/03/2023

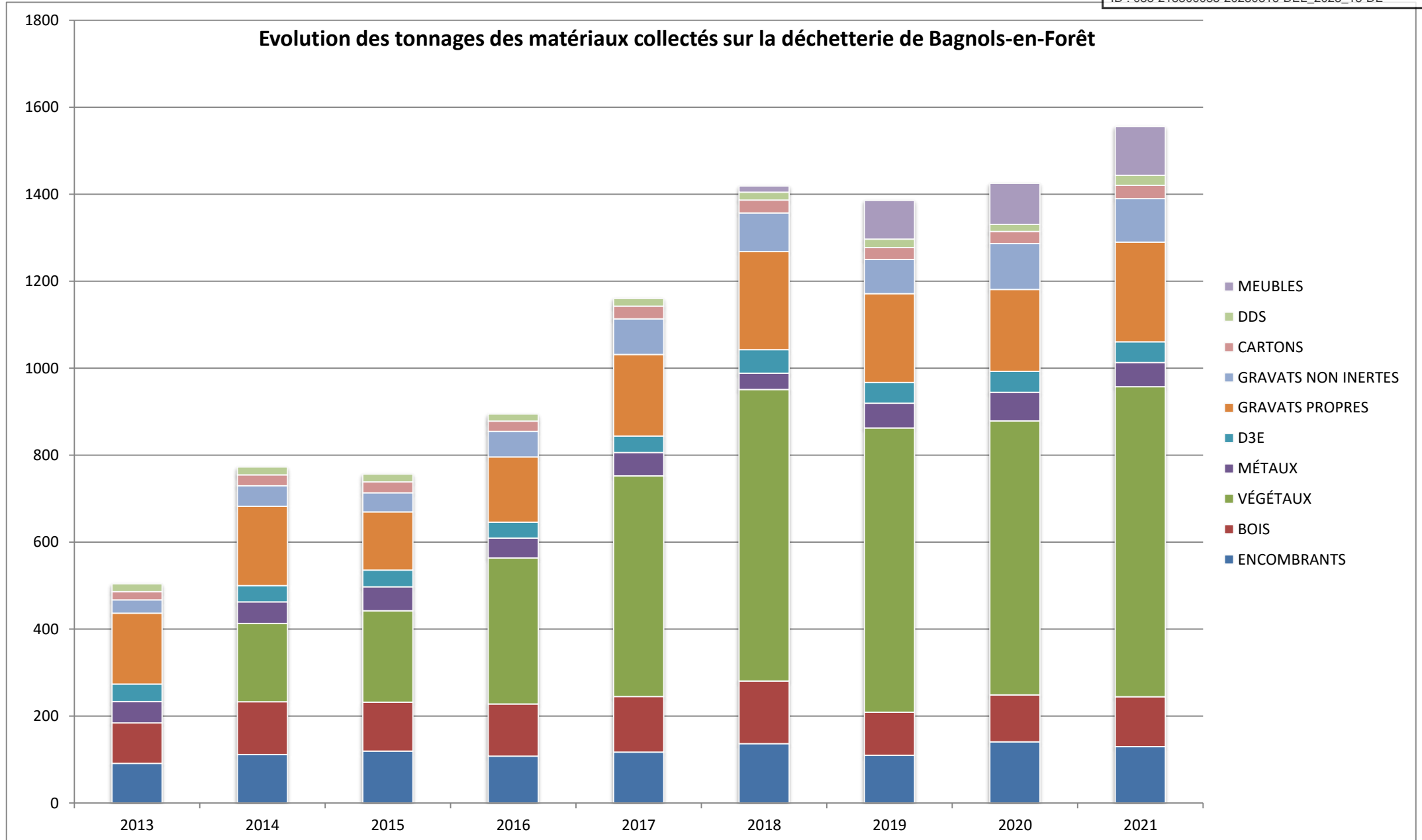
Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le




ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

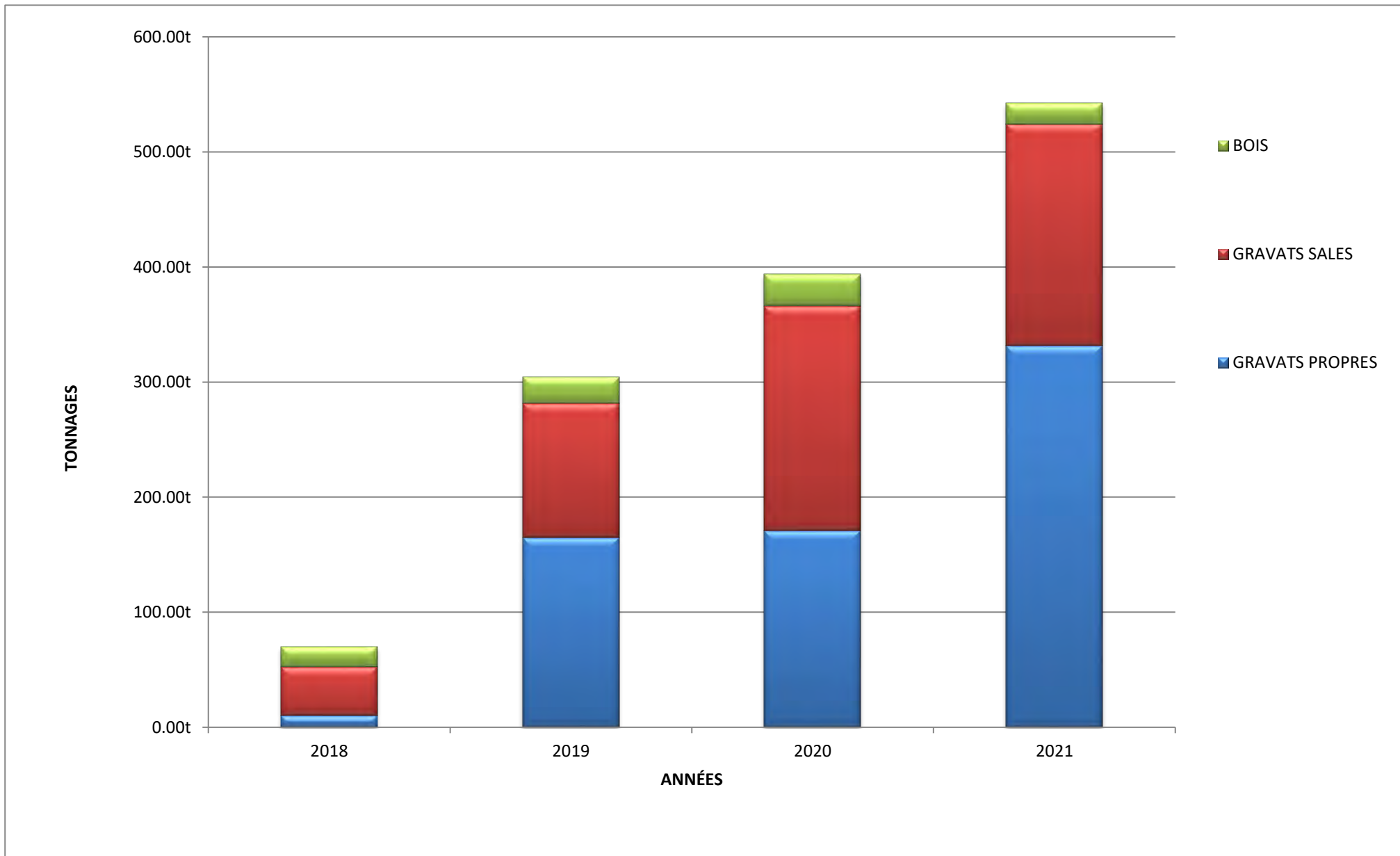







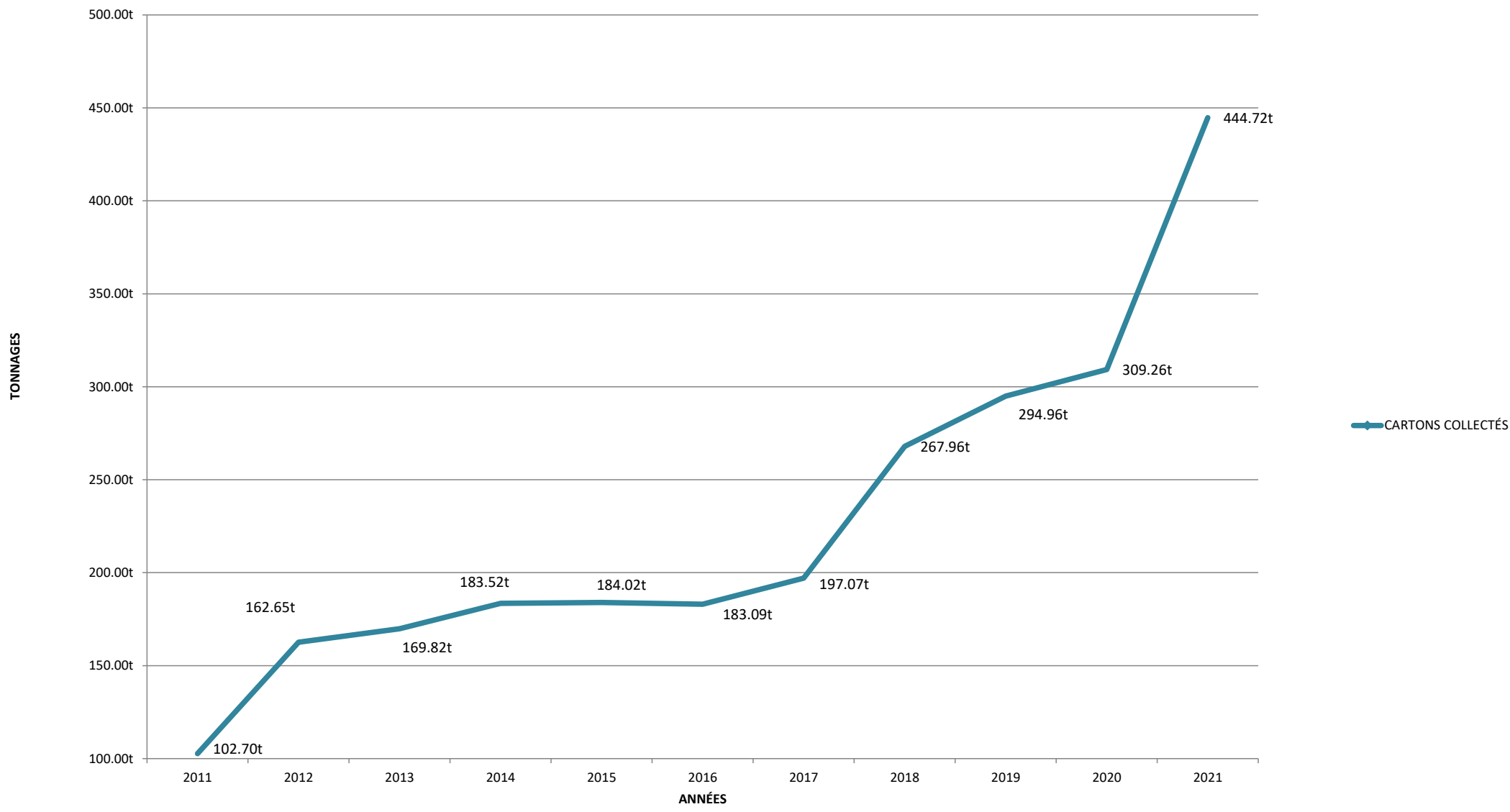
ANNEXE N° 5 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE AUTOMATIQUE DE 2018 à 2021

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le   
ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



ANNEXE N°6 : ÉVOLUTION DES TONNAGES ISSUS DES COLLECTES DE CARTONS DE 2011 À 2021 (cartons des entreprises et des particuliers)

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le   
ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE



## ANNEXE N°7 : TABLEAU DETAILLE DES DIFFERENTS MARCHES

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_15-DE

N° du marché	Objet du marché	N° lot	Descriptif du lot	Attribitaire	Date démarrage	Durée du marché - ferme	Reconstruction		
							Reconduction	Echéance	Type de marché
TTOM 2019	Traitement des ordures ménagères du Pays de Fayence			SMIDDEV	01/01/2019	2 ans	4 reconductions de 3 mois	31/12/2021	AO
QT 2018	Mise à disposition de caissons et de FMA ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie et du Quai de transfert ; transport des emballages et des ordures ménagères issus du quai de transfert ; traitement et/ou valorisation des papiers et des cartons issus des deux installations	1	Mise à disposition de FMA ; transport des papiers, cartons et ordures ménagères issus du quai de transfert	PASINI	16/05/2018	2 ans	4 reconductions de 6 mois	15/05/2022	AO
		2	Mise à disposition de caissons ; transport des papiers et des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes et des emballages issus du quai de transfert	PASINI					
COMP 2019	Fourniture de composteurs individuels et collectifs en bois et bioseaux			EMERAUDE ID	27/05/2019	3 ans	-	26/05/2022	MAPA
PAV 2018	Collecte des emballages, des papiers et du verre en points d'apport volontaire			VALEOR	01/01/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	31/12/2022	AO
2020COLLCARTONS	Collecte des cartons en colonnes aériennes équipées du système de préhension Kinshofer			PROPOLYS	20/01/2021	1 an	1 reconduction de 1 an	19/01/2023	MAPA
PRVERRE 2019	Collecte du verre en points de regroupement sur la commune de Bagnols-en-Forêt			PROPOLYS	10/05/2019	2 ans	2 reconductions de 1 an	09/05/2023	MAPA
2021OMEASY	Collecte des ordures ménagères issues des conteneurs semi-enterrés et des colonnes aériennes, équipés du système de préhension de type Easy avec reprise du camion grue équipé pour l'exécution des prestations			PROPOLYS	11/06/2021	2 ans	-	10/06/2023	MAPA
2020 BOM	Fourniture de châssi-cabine neufs et de bennes neuves pour la collecte des déchets ménagers	1	Fourniture de châssi-cabine neufs de 12 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS	12/10/2020	3 ans	-	11/10/2023	AO
		2	Fourniture de bennes neuves de 9m3 environ avec une charge utile supérieurs à 3 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
		3	Fourniture de châssi-cabine neufs de 16 tonnes environ pour la collecte des déchets ménagers	AZUR TRUCKS					
		4	Fourniture de bennes neuves de 12m3 environ avec une charge utile supérieurs à 5 tonnes pour la collecte des déchets ménagers et contrat de visite technique et d'entretien périodique des bennes	FAUN					
2021 LAVEPI	Location, nettoyage, entretien et réparation de vêtements de travail haute visibilité pour les agents de la Communauté de communes			ELIS	12/05/2021	1 an	3 reconductions de 1 an	11/05/2024	MAPA
2020 BAC	Fourniture de conteneurs de surface ; de colonnes aériennes pour la collecte sélective ; de cache-conteneurs, de parois occultantes et de plateformes béton	1	Fourniture, transport et déchargement des conteneurs de surface pour la réception des ordures ménagères résiduelles, des cartons et des déchets recyclables (papiers, emballages et verre)	SULO	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Fourniture, transport et déchargement de colonnes aériennes pour la réception des déchets ménagers recyclables (emballages, papiers et verre) et des cartons	UTPM	13/05/2020				
		3	Fourniture, transport et déchargement de cache-conteneurs et de parois occultantes	SARL GERARD DIDIER	20/05/2020				
		4	Fourniture, transport et déchargement de plateformes en béton pour le maintien des conteneurs	QUADRIA	13/05/2020				
CSOM 2020	Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux, traitement et/ou valorisation des cartons et des papiers issus du quai de transfert ainsi que des déchets issus des déchetteries de Tourrettes et de Montauroux et de certains déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt, commercialisation de certains déchets issus des trois sites.	1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS. Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes	SOFOVAR	13/05/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	12/05/2024	AO
		2	Tri, conditionnement des papiers et des cartons et commercialisation des papiers issus de la déchetterie de Tourrettes et du quai de transfert de Montauroux.	SOFOVAR					
		3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants de la déchetterie de Tourrettes et du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport, tri et traitement des encombrants issus de la déchetterie de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement du bois issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes.	PASINI					
		4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes. Evacuation, transport, traitement et commercialisation des métaux issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et de Tourrettes.	SOFOVAR					
		5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats propres issus des déchetteries de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement des gravats sales issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt, de Montauroux et de Tourrettes. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.	SOFOVAR					
		6	Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt. Evacuation et transport des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt vers les lieux de traitement.	PASINI					
		7	Transport et traitement des déchets verts issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	PASINI					
		8	Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	SOFOVAR					
2020 LAVBAC	Lavage et désinfection des conteneurs roulants, des conteneurs enterrés de marque ECOLLECT, des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type easy et des colonnes aériennes	1	Lavage et désinfection des conteneurs roulants des points de regroupement du Pays de Fayence	PROPOLYS	14/10/2020	2 ans	2 reconductions de 1 an	13/10/2024	AO
		2	Lavage, désinfection et graissage des conteneurs enterrés de marque Ecollect	PROPOLYS					
		3	Lavage et désinfection des conteneurs semi-enterrés et aériens équipés d'une préhension de type "EASY"	DRAGUI TRANSPORT					
		4	Lavage et désinfection sur la partie extérieure des colonnes aériennes	A2C	05/11/2020			04/11/2024	
2020 CDT	Réception, tri, conditionnement des multimatériaux issus de la collecte sélective du Pays de Fayence. Pré-stockage du verre, chargement et évacuation vers le repreneur			VALEOR	01/01/2021	2 ans	2 reconduction de 1 an	31/12/2024	AO

## Pièce Jointe n° 3



Logo de la commune

ASSOCIATION NATIONALE POUR  
LA PROTECTION DU CIEL  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
NOCTURNES

# CHARTRE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

*Avertissement : Cet exemplaire « spécimen » ne peut être utilisé. Pour signer une charte il est nécessaire de prendre contact avec le Pôle Charte ANPCEN : [jack.guittot@anpcen.fr](mailto:jack.guittot@anpcen.fr)*



# CHARTRE ANPCEN POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

## Considérant que :

- *L'alternance du jour et de la nuit règle depuis plusieurs milliards d'années la vie humaine, animale et végétale sur la planète.*
- *L'éclairage extérieur est indispensable dans certaines conditions à la vie sociale pour apporter confort et sécurité, mais l'augmentation d'éclairages artificiels extérieurs nocturnes excessifs a des impacts néfastes sur les rythmes biologiques des humains et de la biodiversité et affecte la qualité de l'environnement et du ciel nocturnes.*
- *La prévention, la suppression et la limitation des nuisances lumineuses sont des objectifs inscrits dans la loi. La réduction des consommations d'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la production d'énergie et aux équipements, de même que la réduction des matières premières utilisées et des déchets liés, sont des objectifs publics.*
- *L'éclairage public est le premier poste de consommation électrique des municipalités. Les frais de maintenance et les investissements représentent une part importante du budget de l'éclairage.*
- *Les effets d'une lumière mal maîtrisée ne se mesurent pas seulement à la source : les nuisances lumineuses produites par une commune se propagent en effet bien au-delà de son périmètre et impactent les humains, le vivant et les paysages nocturnes à distance. Les communes, par leur choix relatif à l'éclairage, sont appelées à une solidarité territoriale.*
- *Le ciel nocturne est un élément naturel et inaliénable de l'environnement ; il est également un bien culturel commun, source d'inspiration depuis toujours et il convient de préserver la capacité des générations futures à pouvoir l'observer sur le territoire.*

## Concluant que

- *devant la pollution et les nuisances lumineuses croissantes, il convient de prévoir des mesures pour leur prévention, suppression et limitation (art 41 loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement)*
- *et ainsi de contribuer aux différents principes de la charte constitutionnelle de l'environnement dont notamment : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ; toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement et doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences. »*

**L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, (ANPCEN), association de loi 1901, reconnue d'intérêt général, agréée nationalement pour la protection de l'environnement**

Dont le siège social est situé c/o SAF 3 rue Beethoven- 75016 PARIS, ci-après dénommée : l'ANPCEN

représentée par **Madame Anne-Marie DUCROUX, Présidente,**

a proposé à la commune de : (Nom)

(adresse )

représentée par **Monsieur ou Madame XXXXXX, Maire.**

**une charte d'engagements pour la préservation du ciel et de l'environnement nocturnes sur l'ensemble du territoire relevant de sa compétence.**

## **ARTICLE I - PRINCIPES**

De façon générale, les enjeux pluriels et indissociables des nuisances et des pollutions lumineuses seront pris en compte dans les documents d'urbanisme ou d'aménagement de la commune et dans l'Agenda 21 local lorsqu'il en existe, promus dans les schémas ou plans d'aménagement du territoire tels schéma régional de l'aménagement durable du territoire (SRADDT), schéma régional de cohérence écologique (SRCE), plan climat-énergie territorial (PCAET).

La prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses s'appuient notamment sur :

1. la limitation de la quantité de lumière émise dans l'environnement (quantité, intensité et durée),
2. la maîtrise de l'orientation de la lumière, des choix de températures de couleur,
3. la réduction de la consommation d'énergie.

Les solutions d'éclairage retenues devront être adaptées en fonction de l'importance de l'opération concernée, et/ ou de la taille de la commune.<sup>1</sup>

La commune mettra en place les mesures conseillées progressivement, notamment à travers le processus indicatif figurant en annexe.

Dans l'année suivant la signature de la présente charte, la commune s'engage à effectuer et à transmettre à l'ANPCEN, un bilan de son action en matière d'éclairage public et de prévention de la pollution lumineuse. Ce bilan initial situé notamment par rapport aux étiquettes de l'ANPCEN, permettra de quantifier les améliorations obtenues par la commune au fil du temps.

La Commune pourra participer au concours « Villes et Villages étoilés » lui permettant d'acquérir, si les conditions fixées par le concours le lui permettent, le label des communes en recherche de progrès en matière d'éclairage artificiel et de nuisances lumineuses.

<sup>1</sup> On pourra ainsi distinguer si nécessaire quartiers résidentiels, centre-ville, zones commerciales et d'activités industrielles ou administratives, quartiers de divertissements nocturnes, de flux touristiques, etc



## ARTICLE II – USAGES

La commune s'engage à mettre en œuvre des programmes de réduction globale de la lumière émise notamment :

- 1 - en pratiquant l'extinction en milieu de nuit, des éclairages de monuments ou de toute autre mise en lumière,
- 2 - par l'extinction, partielle ou complète, de l'éclairage public en milieu de nuit, avec une plage la plus longue possible aux périodes où l'éclairage est inutile en fonction du lieu considéré, de sorte à limiter la durée annuelle de fonctionnement. La commune pourra se positionner par rapport à l'étiquette ANPCEN relative à la consommation d'énergie intégrant la gestion temporelle de l'éclairage (page 8).  
Cette extinction sera mise en œuvre après consultation des habitants concernés et en tenant compte des spécificités des communes et/ou des quartiers. Cette extinction pourra être modulée suivant les périodes de l'année ou pour certains moments ponctuels de festivités.
- 3 - par une attention particulière apportée à la gestion de la lumière dans les parcs et jardins, comme à l'éclairage dans les espaces naturels protégés et continuités écologiques identifiés sur le territoire de la commune, afin de le limiter, en adoptant les niveaux les plus exigeants des étiquettes de l'ANPCEN.  
Les sites naturels, les espaces protégés, les continuités écologiques, les milieux naturels, ne seront pas éclairés la nuit, de même que les parcs et jardins publics, sauf besoins ponctuels pour ces derniers.
- 4 - en contribuant à la définition d'un cahier des charges pour les zones d'activités commerciales, industrielles, artisanales ou de loisirs qui relèvent de sa compétence, afin de réduire leur éclairage, rendre leurs pratiques plus convergentes avec les objectifs de la commune et intégrer la démarche de la présente charte aux documents de référence de ces zones.
- 5 - en incitant dans les quartiers de la commune où des personnes travaillent (zones commerciales, d'activités, tertiaires) à l'extinction des enseignes lumineuses, de panneaux publicitaires lumineux, de l'éclairage des bureaux non occupés et/ou vitrines une heure, au plus tard, après la fin des activités. La reprise de l'éclairage se faisant une heure, au plus tôt, avant le début des activités. La commune par son action et ses informations veillera au respect des obligations relatives aux nouvelles enseignes lumineuses au 1er juillet 2012 et aux bâtiments non résidentiels : vitrines, façades, bureaux non occupés notamment, depuis le 1er juillet 2013.
- 6 - en veillant au maintien de la propreté des vasques afin de permettre un niveau d'éclairement satisfaisant sans augmenter la puissance.

## ARTICLE III – ORIENTATION DE LA LUMIERE

La commune utilisera des appareils d'éclairage extérieur équipés de réflecteurs efficaces de manière à éclairer uniquement ce qui doit être vu. Les ampoules ne seront pas apparentes à distance du luminaire pour ne pas éblouir les usagers, réduire les lumières intrusives pour les habitants et limiter l'attraction des espèces nocturnes.

*Le rayonnement de toutes les sources lumineuses sera orienté vers le bas afin d'atteindre les niveaux A à C de l'étiquette « Orientation de la lumière » ANPCEN (page 8).*

*Les luminaires seront généralement équipés de vasques avec verres plats et transparents, installées à l'horizontale. De même, les projecteurs pour espaces sportifs ou parking, le cas échéant, seront asymétriques et orientés vers le bas.*

*Seront bannies :*

- L'installation d'appareils produisant un faisceau lumineux (type DCA, rayons tournoyants, skytracer, canon de lumière) à haute altitude dans le ciel nocturne.*
- L'installation des spots encastrés dans le sol, éclairant vers le haut et susceptible de provoquer un éblouissement.*

## **ARTICLE IV – ECO PERFORMANCES**

*La commune aura le souci constant de la mise en œuvre d'actions présentant les meilleures performances environnementales :*

*- pour tous les types d'aménagement, la localisation, le nombre et la hauteur des mâts des lampadaires seront étudiés de manière à minimiser toutes les nuisances lumineuses.*

*- la signalisation passive, avec utilisation de catadioptres, de matières réfléchissantes et de bandes blanches, sera privilégiée pour l'aménagement des giratoires et la signalisation des axes de circulation. Des détecteurs de présences, des variateurs et/ou des horloges astronomiques pourront être utilisés en fonction des modulations recherchées.*

*- les lampes ayant le meilleur rendement énergétique et de la plus faible puissance possible compte tenu du rendement du réflecteur du luminaire seront recommandées (actuellement lampes sodium à haute ou basse pression), ou tout système qui pourrait être développé à l'avenir dont la puissance lumineuse moyenne par surface éclairée (en lm/m<sup>2</sup>) ou plus simplement par longueur de rue (en klm/km) sera comprise entre les références A et D des étiquettes ANPCEN « puissance lumineuse » (page 8).*

*Lors du choix des lampes, seront privilégiées celles qui impactent le moins le fonctionnement biologique des humains et des écosystèmes, notamment de couleur jaune-orangé, correspondant aux niveaux compris entre A et C de l'étiquette ANPCEN relatif à la colorimétrie des sources (page 8).*

*- dans le cas des opérations d'aménagement du territoire ou d'opérations d'urbanisme) (ZAC, lotissement, aménagements d'espaces publics...) la commune incitera le maître d'ouvrage et/ou le concepteur de l'opération à rechercher toutes les solutions conceptuelles, d'usages, organisationnelles et/ou techniques permettant de réduire autant que possible le nombre de points lumineux sur l'opération concernée.*

*- lorsque des installations seront renouvelées, leur éco-conception, des fabricants de proximité, la meilleure performance en termes de nuisances lumineuses et de consommation d'énergie et la vérification de l'utilité des puissances souscrites, seront privilégiés.*

*- la moindre utilisation de matières premières, de terres rares, la capacité de traitement d'un recyclage optimum en fin de vie des déchets des lampes choisies, des installations et/ou de leurs équipements seront également privilégiés.*

## ARTICLE V – INFORMATION ET SENSIBILISATION

*La commune s'engage à faire la promotion de la présente charte sur son territoire en informant les citoyens et les acteurs locaux des enjeux des nuisances lumineuses afin de transformer le regard de chacun sur l'usage de la lumière la nuit. Elle s'engage à mener des actions de sensibilisations ou de découverte de l'environnement et du ciel nocturnes vers les habitants et les acteurs locaux, en privilégiant les opérations menées en relation avec l'ANPCEN.*

*Des opérations spécifiques pourront faire l'objet d'une convention dédiée.*

*Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, les améliorations obtenues et les certificats d'économie d'énergie collectés seront portés à connaissance dans le rapport public de développement durable fourni lors des débats budgétaires et communiqué à l'ANPCEN. Les économies environnementales et budgétaires en découlant seront valorisées. Pour les autres collectivités, les mêmes informations seront communiquées annuellement aux habitants, ainsi qu'à l'ANPCEN, pour son suivi de la charte.*

*Une documentation de l'ANPCEN sera disponible auprès des services techniques de la commune. Pour toute nouvelle installation ou réfection de son réseau d'éclairage, la commune, pourra prendre appui :*

- sur les recommandations de l'ANPCEN. Les étiquettes proposées dans le cadran des progrès (page 8) seront privilégiées comme éléments de référence. Des recommandations techniques évolutives de l'ANPCEN permettront de compléter la charte.*
- auprès du correspondant de l'ANPCEN pour le département de XXXXX :*  
**M. XXXXX**  
Téléphone : XXXXX      Mail : [XXXXX](mailto:XXXXX)      signature

*L'application des objectifs et recommandations de la présente charte permettra de conduire l'éclairage extérieur de la commune vers les impératifs et besoins d'un développement durable harmonieux et soucieux d'une meilleure qualité de la nuit pour les générations actuelles et futures.*

Fait le,

A, XXXXXX

Monsieur ou Madame Maire de XXXXX

Madame la Présidente de l'ANPCEN

**XXXX**

**Anne-Marie DUCROUX**



## **L'important est d'agir**

### **Processus indicatifs pour progresser**

#### **1/ Regarder autrement la lumière :**

La lumière fonctionnelle ne devrait pas être conçue sans une réflexion préalable quant aux finalités, aux besoins réels et aux conséquences au pluriel de cet éclairage ; également, les mises en lumière continues à terme ne constituent plus un événement, réservez-les aux périodes de festivités choisies.

#### **2/ Observer vous-même les installations dans votre espace public en situation diurne et nocturne**

...vous découvrirez les situations réelles, aberrantes, satisfaisantes, concrètes, à améliorer...

#### **3/ Faire un bilan de l'existant et se situer par rapport à des outils simples**

Pour agir de manière pertinente, il est utile de connaître le point de départ ; la situation de l'éclairage public communal est souvent le résultat de choix effectués sous différentes influences, prescriptions et à différentes étapes... il est souvent important d'identifier les compteurs, la puissance installée, la comparer à celle souscrite à son fournisseur d'énergie pour ajuster son abonnement suite à des rénovations d'éclairage, veiller à l'horaire de début de l'éclairage par rapport à la durée du jour en installant des horloges astronomiques, etc.

Pour aider les communes à se situer, l'ANPCEN a conçu des étiquettes, à utiliser de manière associée, (cf. page 7) afin de permettre à chacun de savoir où il se situe, et afin de partager l'état, l'objectif puis les résultats avec les habitants, de manière pédagogique, à partir d'un type d'outil que tous les citoyens connaissent

Une question préalable : l'éclairage nocturne de ce lieu est-il indispensable compte tenu de son objet, de ses horaires d'utilisation et de sa fréquentation ?

#### **4/ Connaître le coût de l'éclairage public par son fonctionnement mais aussi par son entretien et maintenance, ou l'investissement**

Le coût doit être regardé de manière globale : les abonnements et puissance souscrites, les coûts de fonctionnement et les investissements à réaliser pour progresser (petits équipements ou installations complètes) ; les coûts de maintenance ou entretien sont également importants : le choix de mâts très élevés entrainera un surcoût en maintenance, par exemple ; inversement des installations sans entretien peuvent devenir moins efficaces.....

#### **5/ Sensibiliser l'équipe municipale et les citoyens**

##### **Associer différents services comme ceux de la police, gendarmerie, etc.**

Les nuisances lumineuses et l'objectif sont mieux compris lorsqu'ils sont partagés. Les adaptations à faire doivent être raisonnées par espaces et par besoins. L'expérience d'autres communes montre qu'un suivi de la réalité des réclamations ou des délits permet de combattre certaines idées reçues

#### **6/ Se fixer des objectifs de progrès en se situant par rapport à des outils simples que les citoyens peuvent comprendre**

Votre engagement volontaire traduit un souhait de progrès. Se fixer des objectifs permet de rendre lisible les progrès souhaités et d'organiser l'action. L'objectif final est la limitation de la quantité globale de lumière émise dans l'environnement pour la commune et indirectement pour les communes voisines. Des étiquettes d'usage simple peuvent permettre de communiquer avec les citoyens

#### **7/ Connaître pour les intégrer, les objectifs de la loi et de la réglementation aux choix effectués**

Les obligations figurent dans les lois Grenelle I et II et leurs textes réglementaires.

Les normes privées françaises ou européennes, sauf spécification particulière, ne sont pas d'application obligatoire.

#### **8/ Comme élu, être le prescripteur réel de l'objectif vers les organisations et services maître d'œuvre**

Comprendre la situation de départ, savoir situer ses objectifs de manière simple permet d'être le prescripteur vers les organisations et services maître d'œuvre plutôt que l'inverse.

Une fois vos engagements fixés, les objectifs peuvent être insérés dans les commandes communales et les textes de référence de l'action locale, vous pouvez mettre en place un plan d'actions progressives et mesurer les progrès environnementaux et budgétaires

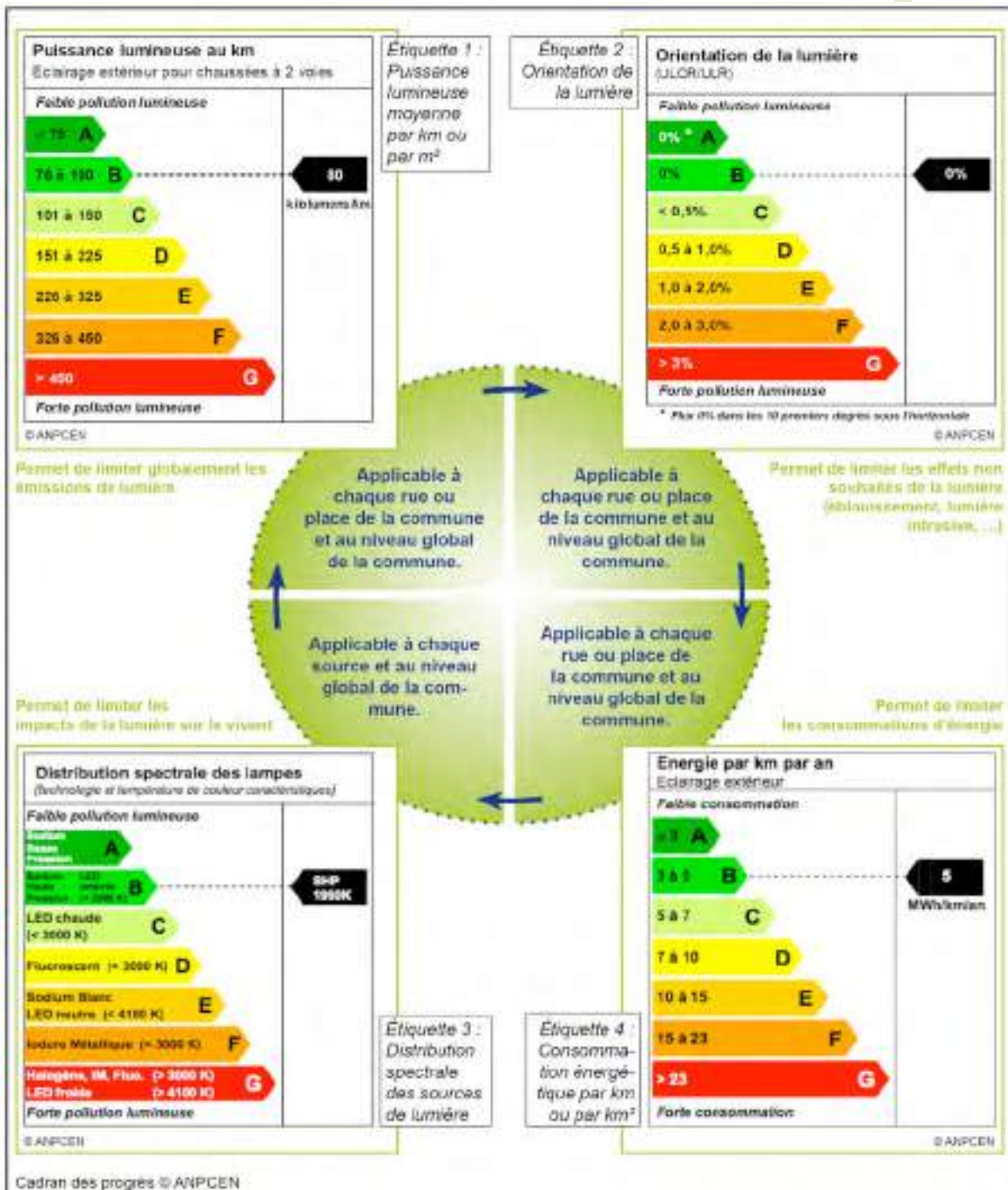
#### **9/ Partager les données de l'éclairage public avec les citoyens, témoigner auprès des autres élus**

Indiquez les impacts environnementaux réduits ou les économies réalisées aux citoyens et à l'ANPCEN ; partagez les données de l'éclairage public sur les sites d'ouverture des données publiques locaux et nationaux ; réinvestissez les économies de fonctionnement en équipements permettant de... progresser



## Le cadran des progrès : 4 étiquettes de l'ANPCEN

L'ANPCEN a conçu des étiquettes, à utiliser de manière conjointe, afin de permettre à chaque commune et intercommunalité, de savoir où il se situe. Elles permettent de partager l'état initial, puis l'objectif et enfin les résultats avec les communes, intercommunalités, ou avec les habitants, de manière pédagogique, à partir d'un type d'outil que tous les citoyens connaissent. Chacune d'elles donnent une indication pour agir sur un des aspects des nuisances lumineuses à prévenir, limiter, supprimer. Elles ne sont pas dissociables, la municipalité, les communes et intercommunalités s'engagent conjointement sur la quantité de lumière émise dans l'environnement (puissance lumineuse au km), sur la maîtrise de son orientation, sur les choix de température de couleur de lampes et sur la consommation d'énergie par km et par an :





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUÉRIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUÉRIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 16

#### **APPROBATION DE LA CHARTE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Considérant que l'ANCEP, association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement a proposé à la commune de s'inscrire dans une démarche durable de réduction de la pollution lumineuse par l'adoption de la charte présentée en annexe ;

Considérant que dans le cadre de cette charte, la commune s'engage à mettre en œuvre plusieurs actions afin de réduire l'émission de lumière, notamment en pratiquant l'extinction partielle ou complète en milieu de nuit de l'éclairage public, en respectant les critères énoncés dans la charte pour toute nouvelle implantation d'éclairage et en veillant à installer des points lumineux éco performants ;

Considérant l'enjeu environnemental et de santé publique que la mise en œuvre d'un tel dispositif représente ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### **Année 2023 - Délibération n° 17**

#### **UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES-BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE-EXERCICE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;  
Vu le budget annexe de la Maison de Santé 2022 adopté le 14 avril 2022 ;  
Vu la décision n°06/2023 du 24 janvier 2023 ;

Considérant que certaines dépenses nécessitent l'utilisation du chapitre 022 « dépenses imprévues » pour l'année 2022 afin de permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget.

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'entériner la décision d'utiliser les dépenses imprévues du budget annexe de la Maison de Santé selon le détail par chapitre suivant :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-0100 : Maintenance	0,00 €	48,11 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	48,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>48,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>48,11 €</b>	<b>48,11 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORÊT

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 18

#### **DEFINITION DES MODALITES DE REPARTITION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES DUES PAR LES PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Considérant qu'il est nécessaire d'arrêter les modalités de répartition de la taxe sur les ordures ménagères dues par les professionnels de la maison de santé ;

Considérant qu'il est proposé de déterminer un ratio en fonction des surfaces occupées par chacun desdits professionnels ;

Considérant que le montant de la taxe sur les ordures ménagères réglées par la commune sera donc répartie de la manière suivante :

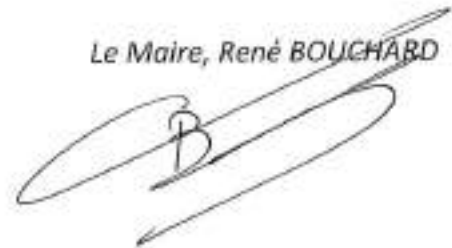
PRATICIENS	surface bail	surface bail ou état lieu	RATIO en %
Pharmacie Mme THIZY (bail commercial)	136,99	136,99	30%
Dentiste BOTTIN Olivier	58,56	58,56	13%
Orthophoniste HOFERT Oceane	16,66	16,66	4%
Orthophoniste DUBOIS Capucine	12,96	12,96	3%
Medecin L'HERITIER Serge	24,50	24,50	5%
Medecin CLEMENT Elise	24,75	24,75	5%
Medecin AGRATI Séverine	24,75	24,75	5%

Infirmières SERVAIS MP - FASOLA B	15,90	15,90	
Infirmière LAMAUD Anne	15,87	15,87	3%
SISA 1 Bagnols Santé (M. Bottin)	13,26	13,26	3%
SISA 2 Bagnols Santé (M. Bottin)	13,13	13,13	3%
Kinés SCM Centre paraméd Bouverie	60,63	60,63	13%
Audioprothésiste Sté AUDILAB	75,54	36,18	8%
<b>13 locaux</b>	<b>493,50</b>	<b>454,14</b>	<b>100</b>

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver la répartition concernant le montant de la taxe sur les ordures ménagères dues par les professionnels de la maison de santé telle que présentée dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD







## Commune de BAGNOLS-EN-FORÊT CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 19

#### **ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que La commune de Bagnols-en-Forêt s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant que cette démarche nécessite de modifier la conduite et la documentation de certaines procédures internes ;

Considérant que la commune de Bagnols-en-Forêt souhaite se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Considérant que la rédaction d'un Règlement Budgétaire et Financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs ;

Considérant que Ce document a pour objet :

- de décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- de préciser le fonctionnement notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





# **REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

**\* \* \***

## **COMMUNE DE BAGNOLS EN FORET**

**2023**

## Table des matières

Introduction.....	3
I. LE BUDGET.....	5
A LE CYCLE BUDGETAIRE.....	5
B. LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS.....	8
II. L'EXECUTION BUDGETAIRE.....	10
A. L'ENGAGEMENT COMPTABLE.....	10
III. LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET OPERATIONS DE FIN D'ANNEE.....	13
A. GESTION DU PATRIMOINE.....	13
B. LES PROVISIONS.....	14
C. LES REGIES.....	14
D. LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS.....	16
E. LA JOURNEE COMPLEMENTAIRE.....	16
IV. LA GESTION DE LA DETTE.....	16
A. LES GARANTIES D'EMPRUNT.....	16
B. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE.....	17

## Introduction

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Bagnols en forêt formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables à la commune.

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres à la commune, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57 pour les communes de plus de 3500 habitants.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, le règlement est obligatoire lorsqu'il est fait le choix de gérer les dépenses de façon pluriannuelle par le biais des Autorisations de programme et crédits de paiement.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il permet de présenter les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

De plus, le budget de la commune doit respecter les cinq grands principes des finances publiques que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et l'équilibre.

### *i. L'annualité budgétaire*

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (journée dite " complémentaire " du 1er janvier au 31 janvier de N + 1) ou encore les autorisations de programme.

### *ii. L'unité budgétaire*

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal avec les budgets annexes forment le budget de la commune dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune.

Le budget primitif est composé du :

- budget principal qui comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe.
- budget annexe de la maison de santé qui est voté par le conseil municipal

Les budgets autonomes sont établis par d'autres établissements publics locaux rattachés à la collectivité. A Bagnols-en-forêt, il s'agit du CCAS et de la Caisse des Ecoles

### *iii. L'universalité budgétaire*

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

### *iv. La spécialité budgétaire*

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

### *v. L'équilibre budgétaire*

La loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, proclame les principes de sincérité et d'équilibre pour permettre une meilleure transparence dans la gestion financière des communes.

Il est défini par l'article L1612-4 du CGCT et est soumis à trois conditions.

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Le principe de sincérité a un lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre réel si les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

En effet, le budget doit être sincère dans sa prévision ce qui signifie que la collectivité doit inscrire l'ensemble des recettes et des dépenses qu'elle compte réaliser selon une estimation aussi fiable que possible.

L'exigence de sincérité relève du réalisme ainsi que du principe de transparence financière. Il est lié à d'autres principes comme la prudence que traduisent notamment les mécanismes de provisions et d'amortissement qui contribue à la maîtrise du risque financier de la commune.

# I. LE BUDGET

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante (c'est-à-dire le Conseil Municipal) prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

## A LE CYCLE BUDGETAIRE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Son élaboration ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.

### 1. LE BUDGET PRIMITIF

Le budget est établi en deux sections comprenant chacune des dépenses et des recettes (article L.2311-1 du CGCT).

La section de fonctionnement regroupe essentiellement les charges de gestion courante, les dépenses de personnel, les intérêts de la dette et les dotations aux amortissements. Elle dispose de ressources définitives et régulières composées principalement du produit de la fiscalité locale, des dotations reçues de l'Etat et de produits des services communaux.

La section d'investissement retrace les opérations qui affectent le patrimoine de la commune et son financement. On y retrouve en dépenses : les opérations d'immobilisations, le remboursement de la dette en capital et en recettes : des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, le Fonds de compensation de la TVA et les emprunts.

La commune de Bagnols en forêt s'engage à voter son budget primitif avant le 15 avril de l'exercice.

Pour cela, le calendrier de préparation budgétaire proposé est le suivant :

- Juillet-Aout N-1 : validation des hypothèses de « cadrage » du budget primitif (BP) de l'année N, notamment concernant la masse salariale, l'évolution globale des autres dépenses de fonctionnement général, les tarifs de prestations et le volume global de crédits consacrés à l'investissement (hors crédits dévolus au remboursement en capital de la dette).
- Septembre N-1 : préparation par les services des propositions budgétaires de l'exercice à venir. Dans ce cadre, les services rédigent, en respectant un cadre fourni par le service des Finances, une note budgétaire de présentation détaillée de leurs propositions.
- Décembre-1 : tenue des arbitrages administratifs (Direction Générale/Services opérationnels/Service des Finances/ Elus)

Décembre N-1 jusqu'au 15 avril N : Vote du budget primitif de l'année N en Conseil Municipal.

La commune de Bagnols en forêt a fait le choix d'un vote par nature. Le budget est ainsi présenté par chapitres et par articles budgétaires. Il est voté au niveau du chapitre.

Le calendrier présenté ci-dessus peut être modifié sous réserve du respect des échéances légales.

En cas de modification du calendrier budgétaire impliquant un vote du budget N avant que l'exercice concerné ne débute (par exemple, vote du budget N en décembre de l'exercice N-1, afin qu'il puisse s'appliquer dès le 1er janvier de l'année N), une reprise des résultats anticipée N-1 sera nécessaire.

## *2. LA MODIFICATION DU BUDGET*

Elle peut intervenir soit :

- Par virement de crédits (VC) : le Maire peut effectuer des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre (article L.2312-2 du CGCT).

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, si l'assemblée délibérante l'a autorisé, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section

Néanmoins, cette possibilité ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

- Par décision budgétaire modificative : lorsqu'un virement de crédits fait intervenir deux chapitres budgétaires différents, celui-ci nécessite alors une inscription en décision modificative (article L.1612- 141 du CGCT).

La Décision Budgétaire Modificative fait partie des documents budgétaires votés par le conseil municipal. Elle modifie ponctuellement le budget initial dans le but d'ajuster les prévisions en cours d'année, tant en dépenses qu'en recettes

## *3. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET L'AFFECTATION DES RESULTATS*

Le « budget supplémentaire » constitue une décision modificative ayant pour particularité de reprendre les résultats comptables de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire ne peut être adopté par l'Assemblée délibérante qu'après le vote du compte administratif de l'exercice clos.

## *4. LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION*

A l'issue de l'exercice comptable, un document de synthèse est établi afin de déterminer les résultats de l'exécution du budget.

Sont ainsi retracées dans ce document les prévisions budgétaires et leur réalisation (émission des mandats et des titres de recettes).

Ce document doit faire l'objet d'une présentation par le Maire en Conseil Municipal et doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Selon les instructions budgétaires et comptables, avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et



budgets annexes).

Dans un souci de bonne gestion, les opérations comptables de clôture de l'exercice sont menées de pair entre le comptable public et la commune avec pour objectif l'établissement du compte de gestion de la commune pour le 15 mars de l'année n+1.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la commune qui décrit de manière synthétique son actif et son passif et le compte de résultat qui présente le cycle de fonctionnement sur l'exercice.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal lors de la séance du vote du compte administratif, ce qui permet de constater la stricte concordance entre les deux documents. Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

A partir de 2024, le Compte Financier Unique viendra remplacer la présentation actuelle des comptes locaux.

Ce futur document unique doit permettre d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Les processus administratifs entre les collectivités et leur comptable public s'en trouveront simplifiés et le rapprochement des données comptables et budgétaires facilité.

Avant cette généralisation du Compte Financier Unique en 2024 à l'ensemble des collectivités, une phase d'expérimentation a été ouverte.

La candidature de la commune de Bagnols-en-forêt a été retenue pour participer à la deuxième vague de cette expérimentation. La collectivité devrait produire son premier Compte Financier Unique pour les comptes de l'exercice 2023.

Les principales étapes du cycle budgétaire de la commune de Bagnols-en-forêt se déroulent (dans la mesure du possible) selon le calendrier prévisionnel suivant :

<b>Etape budgétaire</b>	<b>Période de l'année</b>
Budget primitif année N	15/04/N
Budget supplémentaire/décision modificative n°1	Juin N
Décision modificative n°2	Octobre – novembre N
Compte administratif année N = reprise des résultats dégagés au titre de l'exercice N dans le budget supplémentaire de l'exercice N+1	Juin N+1

## B. LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

### 1. DEFINITION

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP sont décidées et modifiées par le conseil municipal à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations.

Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP - CP ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement. L'égalité suivante est à ce titre toujours vérifiée : le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP) échelonnés dans le temps.

Les dépenses courantes d'investissement ne sont pas gérées en AP/CP, seuls les grands projets déterminés par la collectivité et les opérations de gros entretien et renouvellement le sont.

Les AP dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voir la durée d'un mandat municipal permettent de retracer le coût global du projet financé.

### 2. VOTE

La création, révision et clôture des AP ne peuvent être actées que par un vote en Conseil Municipal.

### 3. REVISION

Le montant d'une AP peut être révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

La révision d'une autorisation de programme consiste soit en une augmentation, soit en une diminution de la limite supérieure des dépenses autorisées par programme.

Le montant de l'autorisation de programme peut alors être modifié.

La collectivité peut définir des règles de suppression d'autorisations devenues sans objet dans un délai prédéfini, elle peut également modifier les autorisations en fonction du rythme des réalisations des opérations pour éviter une déconnexion entre le montant des autorisations et le montant maximum

des crédits de paiement inscrits au budget.

La révision des autorisations de programme ne sera alors autorisée que dans le cas d'une modification du montant d'une même autorisation correspondant à une priorité municipale.

En effet, cette gestion en autorisations de programme et crédits de paiement implique un suivi strict et rigoureux des grandes opérations afférentes au plan pluriannuel d'investissement.

Les autorisations de programme demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Pour procéder à l'annulation d'une autorisation de programme, et conformément au principe de parallélisme des formes, la Commune devra délibérer.

#### *a) Affectation*

L'affectation est possible (sous réserve de la disponibilité des crédits) tout au long de sa durée de vie.

Pour les AP dont la date de caducité d'affectation est dépassée, tout reliquat est gelé entre le 1er janvier N+1 et le vote du compte administratif (CA) de l'exercice achevé.

Au moment du vote du CA, l'annulation de la totalité des AP non affectées est proposée à l'Assemblée délibérante.

Les échéanciers de crédits de paiement sont ajustés lors du budget supplémentaire suivant le CA constatant l'annulation du montant des AP non affectées afin que l'égalité relative au montant de l'AP avec l'échéancier de ses CP soit toujours respectée.

#### *b) Engagement comptable*

La caducité de l'engagement intervient au 31 décembre de l'année de fin de vie du projet financé, tel que prévu lors de l'ouverture de l'AP.

Tout reliquat affecté non engagé au 31 décembre de l'exercice correspondant à la caducité d'engagement est gelé entre le 1er janvier de l'année suivante et le vote du CA de l'exercice achevé. Au moment du vote du CA, l'annulation de la totalité des AP affectées non engagées est proposée à l'Assemblée délibérante.

#### *c) Liquidation des engagements*

La liquidation des engagements doit également être effectuée avant le 31 décembre de l'année correspondant à la caducité d'engagement.

Si l'ensemble des montants engagés n'est pas liquidé à la fin de la durée de vie prévue à l'ouverture de l'AP projet, la durée de vie de l'AP peut être prolongée de façon à régler l'ensemble des prestations attendues.

### *4. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LA GESTION PLURIANNUELLE*

#### *A/ Documents de prévision budgétaire*

Lors du vote du BS ou de DM modifiant les AP votées ainsi que lors du vote du BP (N+1), un état

récapitulatif pour chacune des politiques municipales est présenté ~~représentant le montant d'AP voté,~~ engagé et liquidé par programme et enveloppe de financement.

L'état reprend l'avancement des AP de l'exercice précédent.

Cette présentation arrête ces différents montants tels que constatés le jour précédant l'envoi des projets de délibération qui seront examinés lors du Conseil Municipal.

### *B/ Le rapport annuel du CA*

À l'occasion de la présentation des éléments d'exécution budgétaire relatifs à l'exercice N-1, lors du vote du CA N-1, un bilan de la gestion pluri-annuelle de la collectivité est présenté.

Ce bilan retrace le montant des AP votées non affectées, affectées non engagées et engagées non liquidées, pour l'ensemble des AP « vivantes » au 31 décembre de l'exercice N-1.

## II. L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.

### A. L'ENGAGEMENT COMPTABLE

#### *1. DEFINITION*

L'article 51 de la loi du 6 février 1992 codifiée en termes identiques aux articles L. 2342-2, L. 3341-1 et L. 4341-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

La tenue d'une comptabilité d'engagement est une obligation qui incombe à l'ordonnateur de la collectivité.

Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement,
- Les crédits disponibles au mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

Dans le cadre des crédits gérés en AP, l'engagement porte sur l'AP et donc sur les crédits pluriannuels.

Hors gestion en AP, l'engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel la commune crée ou constate à son encontre une obligation qui entrainera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

**L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits.**

## 2. PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Tout engagement se matérialise dans l'outil de gestion financière par le choix d'une procédure d'engagement, portant chacune des règles de gestion spécifiques.

Ce choix de procédure dépend notamment du support juridique accompagnant l'engagement comptable.

Les règles de gestion seront en effet différentes selon que l'engagement concerne un accord cadre à bons de commande, des travaux de construction, une subvention à verser à un partenaire extérieur, ou encore le règlement des intérêts de la dette.

### P1 – « un engagement pour une commande »

*Cette procédure d'engagement est celle à retenir dans le cadre des commandes passées par la collectivité sans s'appuyer sur un marché « formalisé » et s'appuyant sur un bon de commande unique.*

*Cette procédure d'engagement peut également être utilisée pour les commandes passées par la collectivité à partir de marchés à bons de commande, et pour lesquels les services souhaitent assurer un suivi financier par le biais de la correspondance exacte entre un bon de commande et un seul et unique engagement.*

*Les engagements générés à partir de cette procédure ne nécessitent pas la validation préalable de l'engagement par le service des Finances.*

*Un bon de commande, signé par l'élu, est cependant nécessaire à la validation de l'engagement créé à partir de cette procédure.*

*En l'absence de bon de commande signé, l'engagement n'est pas validé et ne peut donc pas être utilisé pour liquider des factures.*

### P2 – « un engagement pour plusieurs commandes »

*Cette procédure permet la création d'un engagement global correspondant au montant du marché ou à un montant prévisionnel établi par le service gestionnaire. Plusieurs commandes peuvent être effectuées à partir de cet engagement, dans la limite du montant engagé.*

*L'engagement est au préalable validé par le service des Finances avant de pouvoir être utilisé pour*

*effectuer des commandes.*

*Les bons de commande sont raccrochés au fur et à mesure de leur création à l'engagement correspondant. Pour être valides, ces bons de commande doivent être signés par l'élu*

### P3 – « un engagement sans bon de commande »

*Cette procédure permet la création d'un engagement qui ne nécessite pas la production d'un bon de commande en parallèle pour permettre l'exécution des prestations.*

*L'engagement ainsi créé par le service des Finances peut ensuite faire l'objet de liquidations sans émission d'un bon de commande.*

*Sont concernés par cette procédure les engagements liés à des marchés simples (de type travaux ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage) ou l'ensemble des subventions versées par la collectivité.*

*Cette procédure s'applique également pour les dépenses liées au paiement des fluides (électricité, eau, gaz...), des loyers dus par la commune, des taxes et impôts réglés par elle ainsi que pour l'ensemble des recettes perçues.*

## **3. LIQUIDATION ET MANDATEMENT**

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.

1) **La liquidation** : elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

1.1) **La constatation du service fait** : consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.

La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires

D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant :

- La *constatation du service fait* est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique

- La *certification du service fait* est ensuite réalisée par le chef de service concerné ou le directeur général des services (lorsque la constatation a été faite par le chef de service).

1.2) La **liquidation proprement dite** qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service financier et conduit à proposer le « mandat » ou le titre de recette après certification du service fait.

2) **Le mandatement/ordonnancement** : c'est le service des Finances qui est chargée de la validation des propositions des mandats et des titres des recettes.



Il procède pour cela à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

L'ordonnancement de la dépense/recette se matérialise par un mandat/titre établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat) ou de recouvrer les sommes dues à la collectivité (recette – titre). Chaque mandat/titre doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée au Code général des Collectivités Territoriales.

Les mandats, titre et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

3) **Le paiement/recouvrement** est ensuite effectué par le comptable public. Le Trésorier effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement

### III. LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET OPERATIONS DE FIN D'ANNEE

#### A. GESTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la commune. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la commune incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la commune connaît le cycle comptable suivant :

1. **Entrée de l'immobilisation** dans le patrimoine de la commune : cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au Trésorier Principal Municipal. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.
2. **Amortissement** : il permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par

délibération du Conseil Municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
- A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.
- Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

3. La sortie de l'immobilisation du patrimoine qui fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre).

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) doivent être comptabilisées.

## B. LES PROVISIONS

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

Les provisions doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision doit avoir lieu.

## C. LES REGIES

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- de l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- de la conservation des pièces justificatives ;
- de la tenue de la comptabilité.

Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

La Trésorerie/SGC a pour rôle de :

- contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par le service des Finances ;
- procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;
- contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée sous la forme administrative, pénale, personnelle et pécuniaire.

#### *1 - Responsabilité administrative*

Le régisseur est responsable de ses actes conformément aux dispositions des lois et règlements qui fixent son statut.

Il est ainsi soumis à l'ensemble des devoirs qui s'imposent aux agents territoriaux.

Cependant, sa responsabilité personnelle et pécuniaire prévaut. Ainsi, par exemple, s'il lui a été ordonné par un supérieur hiérarchique d'engager une dépense non prévue dans l'acte constitutif d'une régie d'avance, le refus d'obéissance d'un régisseur ne pourra pas être sanctionné, puisque l'obéissance à cet ordre exposerait ce dernier à engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

#### *2 - Responsabilité pénale*

Le régisseur peut faire l'objet de poursuites judiciaires s'il commet des infractions d'ordre pénal à la loi. En particulier, si le régisseur perçoit ou manie irrégulièrement des fonds publics.

#### *3 - Responsabilité personnelle et pécuniaire*

La responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et mandataires suppléants ne peut être mise en jeu directement par le juge des comptes, sauf si le régisseur ou l'un des acteurs de la régie a été déclaré comptable de fait.

Le juge des comptes peut en effet déclarer comptable de fait le régisseur, régulièrement nommé,

lorsqu'il exécute des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité ainsi que toute personne, qui sans être régulièrement nommée, exerce les fonctions de régisseur.

## D. LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

Les instructions budgétaires et comptables imposent le respect de la règle de l'annualité budgétaire et du principe de l'indépendance comptable des exercices. Celui-ci correspond à l'introduction du rattachement des charges et de produits dès lors que leur montant peut avoir un impact significatif sur le résultat. **Cette obligation concerne la seule section de fonctionnement.**

De ce fait, le rattachement suppose trois conditions :

1. Le service doit être fait au 31 décembre de l'année n.
2. Les sommes en cause doivent être significatives.
3. La dépense doit être non récurrente d'une année sur l'autre.

## E. LA JOURNEE COMPLEMENTAIRE

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année n.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

La commune de Bagnols en forêt limite au strict minimum l'utilisation de cette souplesse.

# IV. LA GESTION DE LA DETTE

## A. LES GARANTIES D'EMPRUNT

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

La commune est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

## B. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

### 1. GESTION DE LA DETTE

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée.

Le Maire de la commune de Bagnols-en-forêt peut ainsi :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

### 2. GESTION DE LA TRESORERIE

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle – ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Municipal, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Le Maire de la commune de Bagnols en forêt a reçu délégation du Conseil Municipal pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé par délibération.



**ETAT INDEMNITES DES ELUS 2022**

<b>ELUS</b>	<b>FONCTION</b>	<b>INDEMNITES DE FONCTION (BRUT)</b>
BOUCHARD RENE	MAIRE BAGNOLS EN FORET	12 575,22
	VICE PRESIDENT CCPF	9 132,24
	4° VICE PRESIDENT SMIDDEV	8 415,12
GRAFF PASCAL	1° ADJOINT	6 638,94
MEISSEL YOLANDE	2° ADJOINT	6 638,94
ZORZUT JEROME	3° ADJOINT	6 638,94
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	4° ADJOINT	6 638,94
VAROQUI-ROLLAND VINCENT	5° ADJOINT	6 638,94
PELISSIER SYLVIE	6° ADJOINT	6 638,94
GIUSTI JACQUES	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
BESSI MARIE-CHRISTIANE	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
PETITBOIS PASCALE	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
FLEURY MICHEL	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
	VICE PRESIDENT SIPME	6 734,04
CAUVY BRIGITTE	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
GALL MARIE-PAULE	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
DRAU ALAIN	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
MANSAT AMANDINE	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
SINE NICOLAS	CONSEILLER MUNICIPAL	2 849,34
ANGOUGEARD SEBASTIEN	CONSEILLER MUNICIPAL	2 366,28
<b>TOTAL</b>		<b>104 700,60</b>



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 20

#### **PRESENTATION DE L'ETAT DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.2123-24-1-1;

Considérant que conformément à l'article L.2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, « au titre de tout mandat ou de toute fonction », doit être établi et transmis pour communication au conseil municipal avant le vote du budget ;

Considérant l'état annexé à la présente retraçant les indemnités perçues par les élus du conseil municipal au titre de leurs différents mandats ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la présentation de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus du conseil municipal pour l'année 2022 ;

Le Maire, René BOUCHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat



## Commune de BAGNOLS-EN-FORÊT

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 21

#### **PRESENTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Considérant que la programmation pluriannuelle des investissements est un processus continu de planification des projets permettant de recenser les projets d'investissement puis de les prioriser en fonction de la capacité financière et les choix de gestion de la Ville. Elle permet de formaliser la stratégie d'investissement de la collectivité et d'en faciliter le pilotage. Elle donne aussi à voir aux entreprises du territoire les marchés qui vont être lancés.

Considérant que ce processus donne lieu à la définition d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour les investissements de la commune de Bagnols-en-Forêt qui seront financés entre 2023 et 2026.

Considérant que le plan pluriannuel d'investissement ci-annexé a été scindé en quatre grands axes :

- Enfance-Jeunesse avec l'amélioration du capacités d'accueil et d'adaptation des structures au besoin des Bagnolais.
- Amélioration des services aux administrés et de la qualité de vie au travail des agents
- Territoire résilient
- Divers



Le montant total du PPI est de 10 159 413,45 € TTC sur la durée rest

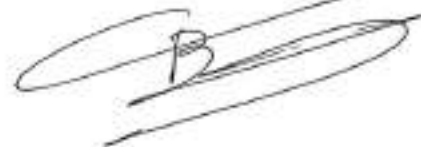
Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le plan pluriannuel d'investissement 2023-2026 tel que présenté en annexe et d'arrêté les montants de chaque axe comme suit :

	2023	2024	2025	2026
ENFANCE-JEUNESSE (AMELIORATION DES CAPACITES D'ACCUEIL ET ADAPTATION DES STRUCTURES AU BESOIN DES BAGNOIS)	238 873,45 €	2 707 200,00 €	2 460 000,00 €	2 280 000,00 €
AMELIORER LES SERVICES AUX ADMINISTRES ET PERMETTRE UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL POUR LES AGENTS	136 600,00 €	90 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
UN TERRITOIRE RESILIENT	1 042 544,23 €	591 595,77 €	259 800,00 €	160 800,00 €
DIVERS	-	-	156 000,00 €	-
<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>1 418 017,68 €</b>	<b>3 388 795,77 €</b>	<b>2 893 800,00 €</b>	<b>2 458 800,00 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL SUR LE MANDAT</b>	<b>10 159 413,45 €</b>			

- de dire que le plan pluriannuel d'investissement pourra être révisé en fonction de l'évolution des projets de la municipalité et que cette révision fera l'objet d'une nouvelle présentation en conseil municipal ;

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

✉ : 1, Place de l'Hôtel de Ville - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr

**plan pluriannuel d'investissement  
Commune de Bagnols-en-forêt**

	2023		2024		2025		2026	
	<b>ENFANCE-JEUNESSE (AMELIORATION DES CAPACITES D'ACCUEIL ET ADAPTATION DES STRUCTURES AU BESOIN DES BAGNOLAIS)</b>							
<b>MTL PHASE 1</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Programmist	18 333,33 €	22 000,00 €						
Etudes	30 727,88 €	36 873,45 €						
Maitrise d'œuvre	150 000,00 €	180 000,00 €	216 000,00 €	259 200,00 €				
Marchés de travaux								
-Centre aéré			2 000 000,00 €	2 400 000,00 €	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>199 061,21 €</b>	<b>238 873,45 €</b>	<b>2 216 000,00 €</b>	<b>2 659 200,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>MAM</b>							
Etudes			25 000,00 €	30 000,00 €				
Maitrise d'œuvre			70 000,00 €	84 000,00 €				
Marchés de travaux					700 000,00 €	840 000,00 €		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>			<b>700 000,00 €</b>	<b>840 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Plateau sainte anne</b>							
	<b>DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICE CULTURELLES ET SPORTIVES POUR LES BAGNOLAIS</b>							
Etudes			40 000,00 €	48 000,00 €				
Maitrise d'œuvre								
Marchés de travaux								
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>MTL PHASE 2 et 3</b>							
Marchés de travaux							1 200 000,00 €	1 440 000,00 €
-salle polyvalente								
-extérieurs					350 000,00 €	420 000,00 €		
-installation sportives							700 000,00 €	840 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>350 000,00 €</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>2 280 000,00 €</b>
<b>TOTAL 1</b>	<b>199 061,21 €</b>	<b>238 873,45 €</b>	<b>2 256 000,00 €</b>	<b>2 707 200,00 €</b>	<b>2 050 000,00 €</b>	<b>2 460 000,00 €</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>2 280 000,00 €</b>
	<b>AMELIORER LES SERVICES AUX ADMINISTRES ET PERMETTRE UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL POUR LES AGENTS</b>							
<b>Local police municipale</b>								
travaux	26 333,33 €	31 600,00 €						
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>26 333,33 €</b>	<b>31 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Parc de véhicules</b>								
VL	20 000,00 €	24 000,00 €	20 000,00 €	24 000,00 €				
PL	40 000,00 €	63 000,00 €	40 000,00 €	48 000,00 €				
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>87 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Renouvellement mobiliers</b>	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €	15 000,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>101 333,33 €</b>	<b>136 600,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

**plan pluriannuel d'investissement  
 Commune de Bagnols-en-forêt**

**UN TERRITOIRE RESILIENT**

<b>Performance energetique</b>									
Ecole	358 333,33 €	430 000,00 €							
Eclairage public	21 875,00 €	26 250,00 €	29 166,67 €	35 000,00 €	25 000,00 €	30 000,00 €			
eclairage tennis	13 333,33 €	16 000,00 €							
éclairage stade de foot	29 166,67 €	35 000,00 €							
Audit energetique+économiseur de flux	22 500,00 €	27 000,00 €			57 500,00 €	69 000,00 €			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>445 208,33 €</b>	<b>534 250,00 €</b>	<b>29 166,67 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>82 500,00 €</b>	<b>99 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Chemins ruraux</b>	<b>62 500,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>134 000,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>	<b>134 000,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>	<b>134 000,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>
<b>extension cimetiére</b>									
Etudes	20 000,00 €	24 000,00 €							
Travaux	212 578,53 €	255 094,23 €	188 163,14 €	225 795,77 €					
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>232 578,53 €</b>	<b>279 094,23 €</b>	<b>188 163,14 €</b>	<b>225 795,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Entretien pluvial</b>	<b>47 666,67 €</b>	<b>57 200,00 €</b>							
<b>Travaux pluvial zone rousseau- la rouvière</b>			<b>100 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>					
<b>PLU</b>	<b>30 833,33 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>41 666,67 €</b>	<b>50 000,00 €</b>					
ZONAGE PLUVIAL	25 000,00 €	30 000,00 €							
ZONAGE ASSAINISSEMENT	25 000,00 €	30 000,00 €							
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL 3</b>	<b>868 786,86 €</b>	<b>1 042 544,23 €</b>	<b>492 996,48 €</b>	<b>591 595,77 €</b>	<b>216 500,00 €</b>	<b>259 800,00 €</b>	<b>134 000,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>	<b>160 800,00 €</b>
<b>DIVERS</b>									
Etude aleas parking Gourbachin					40 000,00 €	48 000,00 €			
Travaux aménagements parking Gabion					90 000,00 €	108 000,00 €			
<b>TOTAL 4</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>130 000,00 €</b>	<b>156 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

<b>TOTAL PPI</b>	<b>1 169 181,40 €</b>	<b>1 418 017,68 €</b>	<b>2 823 996,48 €</b>	<b>3 388 795,77 €</b>	<b>2 411 500,00 €</b>	<b>2 893 800,00 €</b>	<b>2 049 000,00 €</b>	<b>2 458 800,00 €</b>	<b>2 458 800,00 €</b>
------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------





## Commune de BAGNOLS EN FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 22

#### **AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS ENTRE CHAPITRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 la commune de Bagnols-en-Forêt a adopté le référentiel M57 ;

Considérant que la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que ce référentiel permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS EN FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 23

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°1-PROJET MAISON DU TEMPS LIBRE-CENTRE AERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.



Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération Maison du temps libre-centre aéré est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
1-PROJET MAISON DU TEMPS LIBRE	6 796 000,00 €	236 800,00 €	2 659 200,00 €	3 900 000,00 €

#### Recettes prévisionnelles

1-PROJET MAISON DU TEMPS LIBRE	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues		1 440 000 €	720 000 €	684 000 €	2 844 000 €
Solde Commune	236 800 €	825 600 €	634 320 €	1 222 080 €	2 918 680 €
FCTVA		393 600 €	265 800 €	373 920 €	1 033 320 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 1- Maison du temps libre-centre aéré à hauteur de 6 796 000 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager le  
Maison du temps libre-centre aéré ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de  
mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : **23**

Présents : **20**

Représentés : **3**

Votants : **23**

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### **Année 2023 - Délibération n° 24**

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2- RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.



Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
2- RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	430 000,00 €	430 000,00 €	0	0

#### Recettes prévisionnelles

2-RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues	206 400 €				206 400 €
Solde Commune	153 080 €				153 080 €
FCTVA	70 520 €				70 520 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité:

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 2- Rénovation Energétique Ecole à hauteur de 430 000 € ;



- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Rénovation Energétique Ecole à hauteur ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUJRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Armandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 25

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°3- ENTRETIEN CHEMINS RURAUX**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération ENTRETIEN CHEMINS RURAUX est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
3-ENTRETIEN CHEMINS RURAUX	557 400 €	75 000,00 €	160 800,00 €	321 600,00 €

#### Recettes prévisionnelles

3-ENTRETIEN CHEMINS RURAUX	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues	-				
Solde Commune	62 700 €	134 428.80 €	134 428.80 €	134 428.80 €	465 986.40 €
FCTVA	12 300 €	26 371.20 €	26 371.20 €	26 371.20 €	91 413.60 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 3- Entretien Chemins Ruraux à hauteur de 557 400 € ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager le
- Entretien chemins ruraux à hauteur ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 26

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°4- ECLAIRAGE PUBLIC**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération ECLAIRAGE PUBLIC est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
4- ECLAIRAGE PUBLIC	238 250,00 €	104 250,00 €	35 000,00 €	99 000,00 €

#### Recettes prévisionnelles

4-ECLAIRAGE PUBLIC	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues	23 175 €	3 500 €	3 000 €		29 675 €
Solde Commune	63 978 €	25 760 €	91 080 €		180 818 €
FCTVA	17 097 €	5 740 €	4 920 €		27 757 €



Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 4- ECLAIRAGE PUBLIC à hauteur de 238 250 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Eclairage public à hauteur ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 27

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°5- REVISION PLU**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieures des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération REVISION PLU est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant Exercice N	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
5-REVISION PLU	147 000,00 €	97 000,00 €	50 000,00 €	

#### Recettes prévisionnelles

5-REVISION PLU	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues	- €	- €	- €		- €
Solde Commune	97 000,00 €	50 000,00 €	- €		147 000,00 €
FCTVA	- €	- €	- €		- €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 5-REVISION PLU à hauteur de 147 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Révision PLU à hauteur ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 28

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°6-EXTENSION CIMETIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).



Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération EXTENSION CIMETIERE est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
6-EXTENSION CIMETIERE	504 890,00 €	279 094,23 €	225 795,77 €	

#### Recettes prévisionnelles

6-EXTENSION CIMETIERE	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues	149 038.00 €	149 038.00 €			298 076.00 €
Solde Commune	84 284.78 €	39 727.27 €			124 012.05 €
FCTVA	45 771.45 €	37 030.50 €			82 801.95 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité:

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 6- EXTENSION CIMETIERE à hauteur de 504 890 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Extension cimetière ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### **Année 2023 - Délibération n° 29**

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°7-PLUVIAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).



Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération PLUVIAL est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
7-PLUVIAL	187 200,00 €	57 200,00 €	130 000,00 €	- €

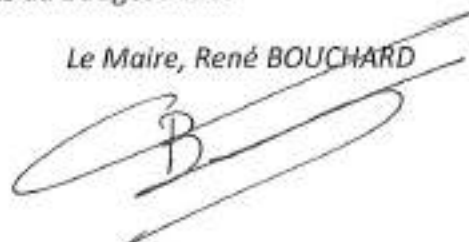
#### Recettes prévisionnelles

7-PLUVIAL	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues					
Solde Commune	57 200,00 €	130 000,00 €			187 200 €
FCTVA					

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 7- PLUVIAL à hauteur de 187 200 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Pluvial ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### **Année 2023 - Délibération n° 30**

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°8-VEHICULES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération VEHICULES est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
8-VEHICULES	159 000,00 €	87 000,00 €	72 000,00 €	- €

#### Recettes prévisionnelles

8-VEHICULES	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues					
Solde Commune FCTVA	87 000,00 €	72 000,00 €	-		159 000,00 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N° 8- VEHICULES à hauteur de 159 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Véhicules ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS EN FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 31

#### **CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°9-RENOUVELLEMENT MOBILIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 et R.2311-9 ;

Considérant que l'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Considérant que pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent utiliser deux techniques :

1. Inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
2. Prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture de crédits budgétaires annuels par tranches.

Considérant que les autorisations de programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par des crédits de paiement (CP).

Considérant que la procédure des autorisations de programme/crédit est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subvention, autofinancement, emprunt).

Considérant que les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du CGCT. Ils permettent un « allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Considérant que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération de l'assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement

Considérant qu'à ce jour, le coût estimatif de l'opération RENOUELEMENT MOBILIERS est réparti de la façon suivante :

#### Dépenses prévisionnelles

Numéro Autorisation	Montant AP	Montant CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer au-delà N+1
9- RENOUELEMENT MOBILIERS	72 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	36 000,00 €

#### Recettes prévisionnelles

9- RENOUELEMENT MOBILIERS	CP Ouverts N	Restes à financer N+1	Restes à financer N+2	Restes à financer au-delà	Total
Subventions attendues					
Solde Commune FCTVA	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	72 000,00 €



Ouï l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- D'ouvrir l'autorisation de programme N°9- RENOUELEMENT MOBILIERS à hauteur de 72 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses de l'opération Renouveau mobiliers ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- De préciser que les crédits de paiement de 2023 sont inscrits au budget 2023.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur René Bouchard, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 32

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition du Comptable à l'Ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

<b>BILAN DE CLOTURE 2022</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total des recettes	3 740 898,97
Total des dépenses	3 580 973,89
= Résultat exercice	159 925,08
Résultat repris de 2021	148 472,63
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>308 397,71</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total des recettes	2 412 333,14
Total des dépenses	2 680 655,81
= Résultat exercice	-268 322,67
Résultat repris de 2021	237 640,16
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>-30 682,51</b>

Où l'exposé qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité:

- d'approuver le Compte de Gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget principal ;
- de déclarer que le compte de gestion 2022, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

## COM BAGNOLS-EN-FORET BUDGET PRINCIPAL

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
M le directeur départemental des finances  
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M JEAN-JACQUES DOCHER

Mme CORINE HUSSON

083110 SGC ESTEREL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 01/05/2022

DU 02/05/2022 AU 15/02/2023

Population 2921  
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE	: Situation patrimoniale .....	3
	<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
	2 Bilan .....	Etat I-2 5
	<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
	<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
	<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
	<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
	5 Annexe .....	18
	<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE	: Exécution budgétaire .....	21
	<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
	<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
	<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
	<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 32</a>
3EME PARTIE	: Comptabilité des deniers et valeurs .....	45
	<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 46</a>
	<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 87</a>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_32\_1-DE



## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>	<b>375,92</b>	Dotations	3 676,55
Terrains	2 174,58	Fonds Globalisés	6 765,82
Constructions	10 700,82	Réserves	7 847,07
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	8 818,47	Différences sur réalisations d'immobilisations	387,90
Immobilisations corporelles en cours	2 601,25	Report à nouveau	148,47
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	1 395,05	Résultat de l'exercice	159,93
Autres immobilisations corporelles	1 750,31	Subventions transférables	1 054,76
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>27 440,49</b>	Subventions non transférables	5 454,13
<b>Immobilisations financières</b>	<b>47,36</b>	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>27 863,77</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>25 494,63</b>
Créances	458,77	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>145,97</b>
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>2 647,35</b>
Disponibilités	219,58	Fournisseurs <sup>(2)</sup>	153,91
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	56,99
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>678,36</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>210,90</b>
<b>Comptes de régularisations</b>	<b>0,08</b>	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 858,25</b>
		<b>Comptes de régularisations</b>	<b>43,36</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>28 542,20</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 542,20</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	311 487,43	11 284,00	300 203,43	243 244,45
	Autres immobilisations incorporelles	202 217,57	126 504,10	75 713,47	80 964,35
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	2 217 546,79	42 965,25	2 174 581,54	2 137 473,17
	Constructions en toute propriété	11 085 708,52	384 884,28	10 700 824,24	10 204 339,49
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	8 831 999,88	13 525,00	8 818 474,88	8 259 791,86
	Collections et oeuvres d'art	14 784,50		14 784,50	14 784,50
	Autres immobilisations corporelles	3 439 204,37	1 703 683,69	1 735 520,68	1 549 383,76
	Immobilisations corporelles en cours	2 601 252,23		2 601 252,23	2 010 932,42
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	1 395 054,38		1 395 054,38	1 395 209,29
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	20 106,65	20 106,65			
MONTANT A REPORTER	30 119 362,32	2 302 952,97	27 816 409,35	25 896 123,29	

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	30 119 362,32	2 302 952,97	27 816 409,35	25 896 123,29
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	44 128,77		44 128,77	44 128,77
	Autres titres immobilisés	3 054,53		3 054,53	3 054,53
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	180,00		180,00	180,00	
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>30 166 725,62</b>	<b>2 302 952,97</b>	<b>27 863 772,65</b>	<b>25 943 486,59</b>

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	249 638,12		249 638,12	137 457,91
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	3 525,36		3 525,36	53 482,19
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	125 990,83		125 990,83	372 875,55
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	79 618,81		79 618,81	60 408,30
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	219 581,93		219 581,93	252 912,77
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>678 355,05</b>		<b>678 355,05</b>	<b>877 136,72</b>

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	76,35		76,35	13 976,68
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>76,35</b>		<b>76,35</b>	<b>13 976,68</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>30 845 157,02</b>	<b>2 302 952,97</b>	<b>28 542 204,05</b>	<b>26 834 599,99</b>



**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	3 676 546,62	3 676 546,62
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	7 847 070,03	7 677 070,03
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	148 472,63	541 817,16
	Résultat de l'exercice	159 925,08	-223 344,53
	Subventions transférables	1 054 759,75	1 041 206,45
	Différences sur réalisations d'immob	387 896,15	362 522,12
	Fonds globalisés	6 765 823,13	6 141 117,45
Subventions non transférables	5 454 133,30	5 010 246,28	
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>25 494 626,69</b>	<b>24 227 181,58</b>	

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	145 971,36	95 971,36
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>	<b>145 971,36</b>	<b>95 971,36</b>

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	2 642 785,15	2 267 951,53
	Emprunts et dettes financières divers	4 566,27	4 466,27
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	134 405,23	125 848,83
	Dettes fiscales et sociales	26,61	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	13 205,87	32 125,00
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	40 087,29	47 912,01
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	3 668,12	150,94
	Fournisseurs d'immobilisations	19 503,22	30 608,23
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>2 858 247,76</b>	<b>2 509 062,81</b>	

**BILAN (en Euros)**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	43 358,24	2 384,24
	Ecart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>43 358,24</b>	<b>2 384,24</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>28 542 204,05</b>	<b>26 834 599,99</b>

**Compte de Résultat Synthétique**

En Milliers d'Euros

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	2 135,93	1 895,97
Dotations et subventions reçues	209,96	195,06
Produits des services	816,09	642,41
Autres produits	75,41	77,84
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 237,39	2 811,27
Traitements, salaires, charges sociales	1 891,42	1 689,38
Achats et charges externes	806,35	609,58
Participations et interventions	103,84	80,90
Dotations aux amortissements et provisions	155,28	154,36
Autres charges	133,22	127,14
Charges courantes non financières	3 090,12	2 661,36
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>147,27</b>	<b>149,91</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	43,36	44,99
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-43,36</b>	<b>-44,99</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>103,91</b>	<b>104,91</b>
Produits exceptionnels	127,13	252,11
Charges exceptionnelles	71,11	580,37
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>56,01</b>	<b>-328,26</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>159,93</b>	<b>-223,34</b>



**COMPTE DE RESULTAT 2022**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux	1 954 271,00	1 898 487,02
Autres impôts et taxes	181 655,00	-2 521,00
Produits services, domaine et ventes div	816 090,80	642 411,81
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		22 338,02
Transferts de charges		
Autres produits	75 410,07	55 497,15
Dotations de l'Etat	169 162,80	161 406,68
Subventions et participations	40 800,26	31 162,62
Autres attributions (péréquat, compensa)		2 487,00
<b>TOTAL I</b>	<b>3 237 389,93</b>	<b>2 811 269,30</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires	1 349 167,74	1 190 795,47
Charges sociales	542 253,24	498 587,82
Achats et charges externes	806 353,35	609 576,66
Impôts et taxes	48 639,90	26 897,20
Dotations amortissements des immob	105 276,14	104 360,72
Dot amort sur charges à répartir		

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions	50 000,00	50 000,00
Autres charges	84 580,12	100 247,79
Contingents et participations	3 563,09	1 013,83
Subventions	100 281,73	79 883,45
<b>TOTAL II</b>	<b>3 090 115,31</b>	<b>2 661 362,94</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>147 274,62</b>	<b>149 906,36</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	43 363,48	44 992,01
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>	<b>43 363,48</b>	<b>44 992,01</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-43 363,48</b>	<b>-44 992,01</b>
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>103 911,14</b>	<b>104 914,35</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits except op gestion : Subventions		4 209,03
Prod exception gestion : Autres opér	59 961,37	16 412,00
Produits des cessions d'immobilisations	52 300,00	160 075,00
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	14 866,47	71 416,19
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>127 127,84</b>	<b>252 112,22</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		82 206,00
Charg excep op gestion-Autres opérations	12 813,90	881,70
Valeur comptable des immo cédées	26 925,97	85 401,10
Diff réalis(positives)transf à investist	25 374,03	74 673,90
Charg excep op capital-Autres opérations	6 000,00	337 208,40
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>71 113,90</b>	<b>580 371,10</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	56 013,94	-328 258,88
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 364 517,77	3 063 381,52
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 204 592,69	3 286 726,05
RESULTAT DE L'EXERCICE	159 925,08	-223 344,53

# Opérations Compte de Tiers

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



## Opérations Compte de Tiers

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 891 112,30	4 046 929,27	7 938 041,57
Titres de recette émis (b)	2 501 484,80	3 847 266,03	6 348 750,83
Réductions de titres (c)	89 151,66	106 367,06	195 518,72
Recettes nettes (d = b - c)	2 412 333,14	3 740 898,97	6 153 232,11
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 891 112,30	4 046 929,27	7 938 041,57
Mandats émis (f)	2 696 775,41	3 696 174,73	6 392 950,14
Annulations de mandats (g)	16 119,60	115 200,84	131 320,44
Depenses nettes (h = f - g)	2 680 655,81	3 580 973,89	6 261 629,70
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		159 925,08	
(h - d) Déficit	268 322,67		108 397,59

# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	237 640,16		-268 322,67		-30 682,51
Fonctionnement	318 472,63	170 000,00	159 925,08		308 397,71
<b>TOTAL I</b>	<b>556 112,79</b>	<b>170 000,00</b>	<b>-108 397,59</b>		<b>277 715,20</b>
II - Budgets des services à caractère administratif 12007-MAISON DE SANTE- BAGNOLS-EN-FOR					
Investissement	-391 532,90		343 907,71		-47 625,19
Fonctionnement	118 210,31	110 000,00	33 021,70		41 232,01
<b>Sous-Total</b>	<b>-273 322,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>376 929,41</b>		<b>-6 393,18</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-273 322,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>376 929,41</b>		<b>-6 393,18</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>282 790,20</b>	<b>280 000,00</b>	<b>268 531,82</b>		<b>271 322,02</b>

## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 227 971,13		1 227 971,13	625 656,64		625 656,64	602 314,49
204	Subventions d'équipement versées	65 200,00		65 200,00	65 179,98		65 179,98	20,02
21	Immobilisations corporelles				11 261,92	6 710,60	4 551,32	-4 551,32
23	Immobilisations en cours				9 409,00	9 409,00		
020	Dépenses imprévues - section d'investissement	30 690,06		30 690,06				30 690,06
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>1 323 861,19</b>		<b>1 323 861,19</b>	<b>711 507,54</b>	<b>16 119,60</b>	<b>695 387,94</b>	<b>628 473,25</b>
Opération n° 12	Opération d'équipement n° 12	37 100,17		37 100,17	5 013,22		5 013,22	32 086,95
Opération n° 14	Opération d'équipement n° 14		33 000,00	33 000,00				33 000,00
Opération n° 16	Opération d'équipement n° 16	1 003 111,46		1 003 111,46	883 072,95		883 072,95	120 038,51
Opération n° 20	Opération d'équipement n° 20	458 748,84		458 748,84	304 098,14		304 098,14	154 650,70
Opération n° 21	Opération d'équipement n° 21	15 000,00		15 000,00	9 466,08		9 466,08	5 533,92
Opération n° 25	Opération d'équipement n° 25	93 193,71		93 193,71	91 421,01		91 421,01	1 772,70
Opération n° 26	Opération d'équipement n° 26	65 100,00		65 100,00	16 284,59		16 284,59	48 815,41
Opération n° 27	Opération d'équipement n° 27	19 558,80		19 558,80	8 589,21		8 589,21	10 969,59
Opération n° 31	Opération d'équipement n° 31	464 500,00		464 500,00	461 095,56		461 095,56	3 404,44
Opération n° 33	Opération d'équipement n° 33	9 054,15		9 054,15				9 054,15
Opération n° 39	Opération d'équipement n° 39	115 450,63		115 450,63	103 950,79		103 950,79	11 499,84
Opération n° 40	Opération d'équipement n° 40	66 241,80		66 241,80	24 857,46		24 857,46	41 384,34
Opération n° 46	Opération d'équipement n° 46	25 000,00		25 000,00	2 032,00		2 032,00	22 968,00
Opération n° 48	Opération d'équipement n° 48	90 659,52		90 659,52	46 488,76		46 488,76	44 170,76

# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Opération n° 51	Opération d'équipement n° 51	25 978,84		25 978,84	1 878,94		1 878,94	24 099,90
Opération n° 65	Opération d'équipement n° 65	37 000,19		37 000,19	24 508,16		24 508,16	12 492,03
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION</b>	<b>2 525 698,11</b>	<b>33 000,00</b>	<b>2 558 698,11</b>	<b>1 982 756,87</b>		<b>1 982 756,87</b>	<b>575 941,24</b>
454101	Opération pour compte tiers n° 454101	6 000,00		6 000,00				6 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>6 000,00</b>		<b>6 000,00</b>				<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 855 559,30</b>	<b>33 000,00</b>	<b>3 888 559,30</b>	<b>2 694 264,41</b>	<b>16 119,60</b>	<b>2 678 144,81</b>	<b>1 210 414,49</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 553,00		2 553,00	2 511,00		2 511,00	42,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 553,00</b>		<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>	<b>42,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 858 112,30</b>	<b>33 000,00</b>	<b>3 891 112,30</b>	<b>2 696 775,41</b>	<b>16 119,60</b>	<b>2 680 655,81</b>	<b>1 210 456,49</b>



## Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et reserves	788 798,55		788 798,55	794 849,34	143,66	794 705,68	-5 907,13
13	Subventions d'investissement reçues	914 551,89	33 000,00	947 551,89	548 959,32	89 008,00	459 951,32	487 600,57
16	Emprunts et dettes assimilées	1 150 600,00		1 150 600,00	1 000 100,00		1 000 100,00	150 500,00
21	Immobilisations corporelles	264 000,00		264 000,00				264 000,00
024	Produits de cessions (recettes)		-52 300,00	-52 300,00				-52 300,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>3 117 950,44</b>	<b>-19 300,00</b>	<b>3 098 650,44</b>	<b>2 343 908,66</b>	<b>89 151,66</b>	<b>2 254 757,00</b>	<b>843 893,44</b>
454201	Opération pour compte tiers n° 454201	6 000,00		6 000,00				6 000,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>6 000,00</b>		<b>6 000,00</b>				<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 123 950,44</b>	<b>-19 300,00</b>	<b>3 104 650,44</b>	<b>2 343 908,66</b>	<b>89 151,66</b>	<b>2 254 757,00</b>	<b>849 893,44</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	365 000,00		365 000,00				365 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 521,70	52 300,00	183 821,70	157 576,14		157 576,14	26 245,56
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>496 521,70</b>	<b>52 300,00</b>	<b>548 821,70</b>	<b>157 576,14</b>		<b>157 576,14</b>	<b>391 245,56</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	237 640,16		237 640,16				237 640,16
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 858 112,30</b>	<b>33 000,00</b>	<b>3 891 112,30</b>	<b>2 501 484,80</b>	<b>89 151,66</b>	<b>2 412 333,14</b>	<b>1 478 779,16</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	640 120,00	185 143,41	825 263,41	857 049,03	32 994,84	824 054,19	1 209,22
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 992 756,00		1 992 756,00	1 953 004,24		1 953 004,24	39 751,76
014	Atténuations de produits	347 616,00		347 616,00	345 737,00		345 737,00	1 879,00
65	Autres charges de gestion courante	209 486,00	2 510,00	211 996,00	188 424,94		188 424,94	23 571,06
66	Charges financières	47 597,32	4 156,00	51 753,32	43 363,48		43 363,48	8 389,84
67	Charges exceptionnelles	11 396,20	7 326,64	18 722,84	101 019,90	82 206,00	18 813,90	-91,06
68	Dotations aux provisions	50 000,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	25 764,41	-25 764,41					
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 324 735,93</b>	<b>173 371,64</b>	<b>3 498 107,57</b>	<b>3 538 598,59</b>	<b>115 200,84</b>	<b>3 423 397,75</b>	<b>74 709,82</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	365 000,00		365 000,00				365 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	131 521,70	52 300,00	183 821,70	157 576,14		157 576,14	26 245,56
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>496 521,70</b>	<b>52 300,00</b>	<b>548 821,70</b>	<b>157 576,14</b>		<b>157 576,14</b>	<b>391 245,56</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 821 257,63</b>	<b>225 671,64</b>	<b>4 046 929,27</b>	<b>3 696 174,73</b>	<b>115 200,84</b>	<b>3 580 973,89</b>	<b>465 955,38</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00	30 644,20		30 644,20	9 355,80
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	999 950,00		999 950,00	907 757,86	91 667,06	816 090,80	183 859,20
73	Impôts et taxes	2 388 994,00	40 000,00	2 428 994,00	2 481 663,00		2 481 663,00	-52 669,00
74	Dotations, subventions et participations	148 288,00		148 288,00	216 963,06	7 000,00	209 963,06	-61 675,06
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00		55 000,00	82 910,07	7 500,00	75 410,07	-20 410,07
77	Produits exceptionnels	38 000,00	52 300,00	90 300,00	124 816,84	200,00	124 616,84	-34 316,84
78	Reprises sur provisions		133 371,64	133 371,64				133 371,64
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 670 232,00</b>	<b>225 671,64</b>	<b>3 895 903,64</b>	<b>3 844 755,03</b>	<b>106 367,06</b>	<b>3 738 387,97</b>	<b>157 515,67</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 553,00		2 553,00	2 511,00		2 511,00	42,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 553,00</b>		<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>	<b>42,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	148 472,63		148 472,63				148 472,63
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 821 257,63</b>	<b>225 671,64</b>	<b>4 046 929,27</b>	<b>3 847 266,03</b>	<b>106 367,06</b>	<b>3 740 898,97</b>	<b>306 030,30</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	625 656,64		625 656,64
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>625 656,64</b>		<b>625 656,64</b>
204172	Bâtiments et installations	65 179,98		65 179,98
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>65 179,98</b>		<b>65 179,98</b>
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	6 583,32	2 032,00	4 551,32
2152	Installations de voirie	3 432,00	3 432,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 246,60	1 246,60	
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 261,92</b>	<b>6 710,60</b>	<b>4 551,32</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	9 409,00	9 409,00	
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 409,00</b>	<b>9 409,00</b>	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>711 507,54</b>	<b>16 119,60</b>	<b>695 387,94</b>
Opération n° 2153412	Réseaux d'électrification	5 013,22		5 013,22
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 12</b>	<b>Opération d'équipement n° 12</b>	<b>5 013,22</b>		<b>5 013,22</b>
Opération n° 215116	Réseaux de voirie	1 161,60		1 161,60
Opération n° 215216	Installations de voirie	139 394,49		139 394,49
Opération n° 231216	Agencements et aménagements de terrains	371 614,86		371 614,86
Opération n° 231516	Installations matériels et outillage techniques	370 902,00		370 902,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 16</b>	<b>Opération d'équipement n° 16</b>	<b>883 072,95</b>		<b>883 072,95</b>
Opération n° 213520	Installations générales agencements et aménagements des constructions	74 780,59		74 780,59
Opération n° 218420	Mobilier	3 469,78		3 469,78
Opération n° 218820	Autres immobilisations corporelles	17 723,20		17 723,20
Opération n° 231320	Constructions	208 124,57		208 124,57
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 20</b>	<b>Opération d'équipement n° 20</b>	<b>304 098,14</b>		<b>304 098,14</b>
Opération n° 215221	Installations de voirie	9 466,08		9 466,08

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 21</b>	<b>Opération d'équipement n° 21</b>	<b>9 466,08</b>		<b>9 466,08</b>
Opération n° 2157125	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	5 083,20		5 083,20
Opération n° 218225	Matériel de transport	86 337,81		86 337,81
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 25</b>	<b>Opération d'équipement n° 25</b>	<b>91 421,01</b>		<b>91 421,01</b>
Opération n° 213526	Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 952,64		1 952,64
Opération n° 218126	Installations générales agencements et aménagements divers	3 288,00		3 288,00
Opération n° 218326	Matériel de bureau et matériel informatique	6 357,60		6 357,60
Opération n° 218426	Mobilier	2 346,10		2 346,10
Opération n° 218826	Autres immobilisations corporelles	359,98		359,98
Opération n° 231526	Installations matériels et outillage techniques	1 980,27		1 980,27
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 26</b>	<b>Opération d'équipement n° 26</b>	<b>16 284,59</b>		<b>16 284,59</b>
Opération n° 213527	Installations générales agencements et aménagements des constructions	1 457,17		1 457,17
Opération n° 215827	Autres installations matériel et outillage techniques	2 196,85		2 196,85
Opération n° 218827	Autres immobilisations corporelles	4 935,19		4 935,19
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 27</b>	<b>Opération d'équipement n° 27</b>	<b>8 589,21</b>		<b>8 589,21</b>
Opération n° 211131	Terrains nus	24 500,00		24 500,00
Opération n° 213231	Immeubles de rapport	436 595,56		436 595,56
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 31</b>	<b>Opération d'équipement n° 31</b>	<b>461 095,56</b>		<b>461 095,56</b>
Opération n° 212839	Autres agencements et aménagements de terrains	6 191,05		6 191,05
Opération n° 213539	Installations générales agencements et aménagements des constructions	2 328,46		2 328,46
Opération n° 213839	Autres constructions	4 092,95		4 092,95
Opération n° 218139	Installations générales agencements et aménagements divers	57 512,70		57 512,70
Opération n° 218439	Mobilier	2 740,80		2 740,80
Opération n° 218839	Autres immobilisations corporelles	21 675,83		21 675,83



# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 231239	Agencements et aménagements de terrains	9 409,00		9 409,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 39</b>	<b>Opération d'équipement n° 39</b>	<b>103 950,79</b>		<b>103 950,79</b>
Opération n° 215240	Installations de voirie	3 514,87		3 514,87
Opération n° 215840	Autres installations matériel et outillage techniques	7 352,87		7 352,87
Opération n° 218140	Installations générales agencements et aménagements divers	4 536,00		4 536,00
Opération n° 218840	Autres immobilisations corporelles	9 453,72		9 453,72
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 40</b>	<b>Opération d'équipement n° 40</b>	<b>24 857,46</b>		<b>24 857,46</b>
Opération n° 212846	Autres agencements et aménagements de terrains	2 032,00		2 032,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 46</b>	<b>Opération d'équipement n° 46</b>	<b>2 032,00</b>		<b>2 032,00</b>
Opération n° 213548	Installations générales agencements et aménagements des constructions	12 853,47		12 853,47
Opération n° 218148	Installations générales agencements et aménagements divers	8 909,52		8 909,52
Opération n° 218348	Matériel de bureau et matériel informatique	1 246,60		1 246,60
Opération n° 231348	Constructions	564,86		564,86
Opération n° 231548	Installations matériels et outillage techniques	22 914,31		22 914,31
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 48</b>	<b>Opération d'équipement n° 48</b>	<b>46 488,76</b>		<b>46 488,76</b>
Opération n° 20251	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	1 878,94		1 878,94
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 51</b>	<b>Opération d'équipement n° 51</b>	<b>1 878,94</b>		<b>1 878,94</b>
Opération n° 213565	Installations générales agencements et aménagements des constructions	12 053,88		12 053,88
Opération n° 215165	Réseaux de voirie	2 654,39		2 654,39
Opération n° 215265	Installations de voirie	9 620,31		9 620,31
Opération n° 218865	Autres immobilisations corporelles	179,58		179,58
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 65</b>	<b>Opération d'équipement n° 65</b>	<b>24 508,16</b>		<b>24 508,16</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION</b>	<b>1 982 756,87</b>		<b>1 982 756,87</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 694 264,41</b>	<b>16 119,60</b>	<b>2 678 144,81</b>



# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	57,00		57,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	1 671,00		1 671,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	783,00		783,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 696 775,41</b>	<b>16 119,60</b>	<b>2 680 655,81</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	342 316,48		342 316,48
10226	Taxe daménagement	282 532,86	143,66	282 389,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00		170 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>794 849,34</b>	<b>143,66</b>	<b>794 705,68</b>
1313	Subventions d'équipement transférables - Département	27 711,30	11 647,00	16 064,30
1321	Etat et Etablissements Nationaux	101 206,02	77 361,00	23 845,02
1323	Département	370 042,00		370 042,00
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	50 000,00		50 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>548 959,32</b>	<b>89 008,00</b>	<b>459 951,32</b>
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00		1 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100,00		100,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>1 000 100,00</b>		<b>1 000 100,00</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>2 343 908,66</b>	<b>89 151,66</b>	<b>2 254 757,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 343 908,66</b>	<b>89 151,66</b>	<b>2 254 757,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	25 374,03		25 374,03
2138	Autres constructions	26 925,97		26 925,97
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	6 448,82		6 448,82
28032	Amortissements frais de recherche et de développement	534,00		534,00
2804171	Biens mobiliers, matériel et études	1 021,00		1 021,00
2804172	Bâtiments et installations	7 200,00		7 200,00
28051	Concessions et droits similaires	147,00		147,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	48,00		48,00
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	118,00		118,00
28132	Immeubles de rapport	30 036,00		30 036,00

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions		Annulations		Recettes nettes	
		1		2		3 = 1 - 2	
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		2 204,00				2 204,00
281571	Matériel roulant		31 900,00				31 900,00
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie		80,00				80,00
28158	Autres installations matériel et outillage techniques		152,00				152,00
28182	Matériel de transport		5 310,00				5 310,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		10 807,60				10 807,60
28184	Mobilier		3 316,61				3 316,61
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles		5 953,11				5 953,11
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>157 576,14</b>				<b>157 576,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>157 576,14</b>				<b>157 576,14</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 501 484,80</b>		<b>89 151,66</b>		<b>2 412 333,14</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60224	Achats stockés de fournitures administratives consommables	603,54	603,54	
60226	Achats stockés de fournitures consommables - vêtements de travail	107,93	107,93	
6023	Achats stockés - alimentation	2 586,86	2 586,86	
605	Achats de matériel - équipements et travaux	1 659,08		1 659,08
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	13 456,79		13 456,79
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	82 202,24	1 035,05	81 167,19
60621	Achats non stockés de combustibles	13 789,92		13 789,92
60622	Achats non stockés de carburants	19 774,24		19 774,24
60623	Achats non stockés d'alimentation	84 794,00		84 794,00
60624	Achats non stockés de produits de traitement	226,33		226,33
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	13 087,56	1 301,55	11 786,01
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	12 458,54	534,14	11 924,40
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	28 217,84	2 007,65	26 210,19
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	269,40		269,40
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	6 706,06	1 495,43	5 210,63
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	8 508,68	426,70	8 081,98
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	2 152,87		2 152,87
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	545,69	50,00	495,69
611	Contrats prestations de services	14 479,72	627,84	13 851,88
6132	Services extérieurs - locations immobilières	2 400,00		2 400,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	25 190,95	841,54	24 349,41
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	9 996,55		9 996,55
615221	Bâtiments publics	7 714,05	4 525,94	3 188,11
615228	Autres bâtiments	1 066,87		1 066,87

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
615231	Voieries	19 658,40		19 658,40
615232	Réseaux	7 527,24		7 527,24
61524	Services extérieurs - entretien et réparations de bois et forêts	5 410,08	480,00	4 930,08
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	10 326,85	590,00	9 736,85
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobilier	16 159,83	1 005,33	15 154,50
6156	Services extérieurs - maintenance	64 951,07		64 951,07
6161	Multirisques	27 920,43		27 920,43
617	Services extérieurs - études et recherches	16 113,60	6 000,00	10 113,60
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	5 161,29	36,69	5 124,60
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	13 965,00	4 000,00	9 965,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	10 244,59	1 020,00	9 224,59
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	43 118,09		43 118,09
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	14 666,06	1 440,00	13 226,06
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	2 591,60	372,00	2 219,60
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	4 720,40		4 720,40
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	29 834,48	1 040,00	28 794,48
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	2 812,10	57,60	2 754,50
6237	Publicité publications relations publiques - publications	2 787,01		2 787,01
6238	Publicité publications relations publiques - divers	630,00		630,00
6247	Transports - transports collectifs	5 053,00		5 053,00
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	2 892,08	245,45	2 646,63
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	329,50	262,00	67,50

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_32\_1-DE

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6261	Frais d'affranchissement	7 863,82		7 863,82
6262	Frais de télécommunications	21 916,79		21 916,79

Berser  
Levrault





## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	2 600,00		2 600,00
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	2 543,89		2 543,89
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	132 535,14		132 535,14
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	864,00		864,00
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	1 457,24		1 457,24
6288	Autres services extérieurs	8 088,90	301,60	7 787,30
63512	Impôts directs - taxes foncières	20 060,00		20 060,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	27,00		27,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	223,84		223,84
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>857 049,03</b>	<b>32 994,84</b>	<b>824 054,19</b>
6218	Autre personnel extérieur au service	2 610,00		2 610,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 113,01		1 113,01
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	23 878,48		23 878,48
6338	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	3 337,57		3 337,57
6411	Personnel titulaire	1 013 417,96		1 013 417,96
6413	Personnel non titulaire	358 225,76		358 225,76
6415	Indemnité inflation	3 600,00		3 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	968,22		968,22
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	221 216,28		221 216,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	249 147,14		249 147,14
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	14 552,95		14 552,95
6455	Charges de sécurité sociale et prévoyance - Cotisations pour assurance du personnel	22 229,99		22 229,99
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	7 066,00		7 066,00

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_32\_1-DE

Berser  
Levrault

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	13 875,40		13 875,40



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	10 442,88		10 442,88
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	7 322,60		7 322,60
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 953 004,24</b>		<b>1 953 004,24</b>
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants	1 708,00		1 708,00
739221	FNGIR	288 116,00		288 116,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	55 913,00		55 913,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>345 737,00</b>		<b>345 737,00</b>
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	80 420,78		80 420,78
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	3 377,49		3 377,49
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	48,17		48,17
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)	2 763,09		2 763,09
65548	aAutres contributions	800,00		800,00
65732	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - Régions	9 247,04		9 247,04
657348	Subventions fonctionnement aux organismes publics - autres Communes	7 401,59		7 401,59
657361	Caisse des Ecoles	39 000,00		39 000,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	5 000,00		5 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	39 633,10		39 633,10
65888	Autres	733,68		733,68
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>188 424,94</b>		<b>188 424,94</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 873,22		42 873,22
66112	Intérêts - rattachement des icne	490,26		490,26
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 000,00		9 000,00

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_32\_1-DE

Berser  
Levrault

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 813,90		3 813,90



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6748	Autres subventions exceptionnelles	82 206,00	82 206,00	
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00		6 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>101 019,90</b>	<b>82 206,00</b>	<b>18 813,90</b>
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	50 000,00		50 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 68</b>	<b>Dotations aux provisions</b>	<b>50 000,00</b>		<b>50 000,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 538 598,59</b>	<b>115 200,84</b>	<b>3 423 397,75</b>
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	26 925,97		26 925,97
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	25 374,03		25 374,03
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	105 276,14		105 276,14
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>157 576,14</b>		<b>157 576,14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>157 576,14</b>		<b>157 576,14</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 696 174,73</b>	<b>115 200,84</b>	<b>3 580 973,89</b>

## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	27 044,20		27 044,20
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 600,00		3 600,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>30 644,20</b>		<b>30 644,20</b>
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	3 076,64		3 076,64
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	9 000,00	9 000,00	
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	9 713,84		9 713,84
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	35 397,40		35 397,40
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	127 336,40	7 129,20	120 207,20
70688	Prestations de services autres prestations de service	870,84	870,84	
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	599 813,06		599 813,06
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	33 996,19	33 996,19	
70848	Autres produits mise à disposition personnel facturé aux autres organismes	88 553,49	40 670,83	47 882,66
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>907 757,86</b>	<b>91 667,06</b>	<b>816 090,80</b>
73111	Impôts directs locaux	1 954 624,00		1 954 624,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	1 355,00		1 355,00
73211	Attribution de compensation	31 143,28		31 143,28
73212	Dotation de solidarité communautaire	586,00		586,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	9 585,34		9 585,34
7338	Taxes services publics et domaine-autres taxes	5 237,00		5 237,00
7343	Taxes et participations liées à urbanisation et environnement - taxe sur pylones électriques	42 648,00		42 648,00
7344	Taxe sur les déchets	80 000,00		80 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	136 060,63		136 060,63
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	220 323,75		220 323,75





N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	
7388	Autres taxes diverses	100,00		100,00



## Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 481 663,00</b>		<b>2 481 663,00</b>
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	89 638,00		89 638,00
74121	Dotation de solidarité rurale	53 555,00		53 555,00
742	Dotations aux élus locaux	133,00		133,00
744	FCTVA	12 336,80	7 000,00	5 336,80
7461	D.G.D	20 500,00		20 500,00
74718	Autres participations de l'Etat	1 483,26		1 483,26
7473	Participations - Départements	39 317,00		39 317,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>216 963,06</b>	<b>7 000,00</b>	<b>209 963,06</b>
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	82 907,47	7 500,00	75 407,47
7588	Autres produits divers de gestion courante	2,60		2,60
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>82 910,07</b>	<b>7 500,00</b>	<b>75 410,07</b>
7713	Produits exceptionnels sur opérations gestion - libéralités recues	2 000,00		2 000,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	58 161,37	200,00	57 961,37
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	52 300,00		52 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	12 355,47		12 355,47
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>124 816,84</b>	<b>200,00</b>	<b>124 616,84</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 844 755,03</b>	<b>106 367,06</b>	<b>3 738 387,97</b>
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	2 511,00		2 511,00
<b>SOUS-TOTAL OPERATION n° 042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 511,00</b>		<b>2 511,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 847 266,03</b>	<b>106 367,06</b>	<b>3 740 898,97</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 657 901,32						3 657 901,32		3 657 901,32
10222	FCTVA		3 543 690,23				342 316,48		3 886 006,71		3 886 006,71
10223	TLE		1 593 369,16						1 593 369,16		1 593 369,16
10226	Taxe d'aménagement		1 000 125,67			143,66	282 532,86	143,66	1 282 658,53		1 282 658,53
10228	Autres fonds d' investissement		3 932,39						3 932,39		3 932,39
<b>1022</b>	<b>Sous Total compte 1022</b>		<b>6 141 117,45</b>			<b>143,66</b>	<b>624 849,34</b>	<b>143,66</b>	<b>6 765 966,79</b>		<b>6 765 823,13</b>
10251	Dons et legs en capital		328 645,30						328 645,30		328 645,30
10259	Reprise sur dons et legs en capital	310 000,00						310 000,00		310 000,00	
<b>1025</b>	<b>Sous Total compte 1025</b>	<b>310 000,00</b>	<b>328 645,30</b>					<b>310 000,00</b>	<b>328 645,30</b>		<b>18 645,30</b>
<b>102</b>	<b>Sous Total compte 102</b>	<b>310 000,00</b>	<b>10 127 664,07</b>			<b>143,66</b>	<b>624 849,34</b>	<b>310 143,66</b>	<b>10 752 513,41</b>		<b>10 442 369,75</b>
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		7 677 070,03				170 000,00		7 847 070,03		7 847 070,03
<b>106</b>	<b>Sous Total compte 106</b>		<b>7 677 070,03</b>				<b>170 000,00</b>		<b>7 847 070,03</b>		<b>7 847 070,03</b>
<b>10</b>	<b>Sous Total compte 10</b>	<b>310 000,00</b>	<b>17 804 734,10</b>			<b>143,66</b>	<b>794 849,34</b>	<b>310 143,66</b>	<b>18 599 583,44</b>		<b>18 289 439,78</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		541 817,16	393 344,53				393 344,53	541 817,16		148 472,63
<b>11</b>	<b>Sous Total compte 11</b>		<b>541 817,16</b>	<b>393 344,53</b>				<b>393 344,53</b>	<b>541 817,16</b>		<b>148 472,63</b>
12	Résultat exercice excéd déficit	223 344,53			223 344,53			223 344,53	223 344,53		0,00
<b>12</b>	<b>Sous Total compte 12</b>	<b>223 344,53</b>			<b>223 344,53</b>			<b>223 344,53</b>	<b>223 344,53</b>		<b>0,00</b>
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		799 139,44						799 139,44		799 139,44
1312	Subv équipt transf - Région		52 027,00						52 027,00		52 027,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		366 485,32			11 647,00	27 711,30	11 647,00	394 196,62		382 549,62
1318	Subv équipt transf - autres subv		24 868,25	10 951,00				10 951,00	24 868,25		13 917,25
<b>131</b>	<b>Sous Total compte 131</b>		<b>1 242 520,01</b>	<b>10 951,00</b>		<b>11 647,00</b>	<b>27 711,30</b>	<b>22 598,00</b>	<b>1 270 231,31</b>		<b>1 247 633,31</b>
1321	Etat et EPN		387 697,44			77 361,00	101 206,02	77 361,00	488 903,46		411 542,46
1322	Région		370 776,64						370 776,64		370 776,64
1323	Dépt		3 493 841,87				370 042,00		3 863 883,87		3 863 883,87
13241	Communes membres du GFP		24 660,52						24 660,52		24 660,52

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1324	Sous Total compte 1324		24 660,52						24 660,52		24 660,52
1327	Budget communautaire fonds structurels		6 677,27						6 677,27		6 677,27
1328	Autres		103 983,63						103 983,63		103 983,63
132	Sous Total compte 132		4 387 637,37			77 361,00	471 248,02	77 361,00	4 858 885,39		4 781 524,39
1341	Dotation d'équipement territoires ruraux		156 263,84						156 263,84		156 263,84
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		187 931,84				50 000,00		237 931,84		237 931,84
1345	Fds afftés non transf part non réal aire		63 228,91						63 228,91		63 228,91
1348	Autres fonds affect équipt non transf		215 184,32						215 184,32		215 184,32
134	Sous Total compte 134		622 608,91				50 000,00		672 608,91		672 608,91
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	71 892,70						71 892,70		71 892,70	
13912	Subv équipt transf - Région					57,00		57,00		57,00	
13913	Subv équipt transf - Dépt	110 969,86				1 671,00		112 640,86		112 640,86	
13918	Subv équipt transf autres	18 451,00			10 951,00	783,00		19 234,00	10 951,00	8 283,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	201 313,56			10 951,00	2 511,00		203 824,56	10 951,00	192 873,56	
139	Sous Total compte 139	201 313,56			10 951,00	2 511,00		203 824,56	10 951,00	192 873,56	
13	Sous Total compte 13	201 313,56	6 252 766,29	10 951,00	10 951,00	91 519,00	548 959,32	303 783,56	6 812 676,61		6 508 893,05
15111	Prov litiges (nb)		95 971,36		50 000,00				145 971,36		145 971,36
1511	Sous Total compte 1511		95 971,36		50 000,00				145 971,36		145 971,36
151	Sous Total compte 151		95 971,36		50 000,00				145 971,36		145 971,36
15	Sous Total compte 15		95 971,36		50 000,00				145 971,36		145 971,36
1641	Emprunts en euros		2 267 951,53			625 656,64	1 000 000,00	625 656,64	3 267 951,53		2 642 294,89
164	Sous Total compte 164		2 267 951,53			625 656,64	1 000 000,00	625 656,64	3 267 951,53		2 642 294,89
165	Dép et caution reçus		3 391,27				100,00		3 491,27		3 491,27
168751	GFP de rattachement		1 075,00						1 075,00		1 075,00
16875	Sous Total compte 16875		1 075,00						1 075,00		1 075,00
1687	Sous Total compte 1687		1 075,00						1 075,00		1 075,00



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Ints courus sur emprunts auprès éts fina				490,26				490,26		490,26
1688	<b>Sous Total compte 1688</b>				490,26				490,26		490,26
168	<b>Sous Total compte 168</b>		1 075,00		490,26				1 565,26		1 565,26
16	<b>Sous Total compte 16</b>		2 272 417,80		490,26	625 656,64	1 000 100,00	625 656,64	3 273 008,06		2 647 351,42
192	Plus ou moins-values cessions immo		351 399,12				25 374,03		376 773,15		376 773,15
193	Autres neutralisat° et régularisat° d'op		11 123,00						11 123,00		11 123,00
19	<b>Sous Total compte 19</b>		362 522,12				25 374,03		387 896,15		387 896,15
	<b>Total classe 1</b>	734 658,09	27 330 228,83	404 295,53	284 785,79	717 319,30	2 369 282,69	1 856 272,92	29 984 297,31	502 873,56	28 630 897,95
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	95 455,60				1 878,94		97 334,54		97 334,54	
2031	Frais d'études	3 420,00						3 420,00		3 420,00	
2032	Frais recherche et dev	5 340,00						5 340,00		5 340,00	
203	<b>Sous Total compte 203</b>	8 760,00						8 760,00		8 760,00	
204172	Bâtiments et installations	246 307,45				65 179,98		311 487,43		311 487,43	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
20417	Sous Total compte 20417	246 307,45				65 179,98		311 487,43		311 487,43	
2041	Sous Total compte 2041	246 307,45				65 179,98		311 487,43		311 487,43	
204	Sous Total compte 204	246 307,45				65 179,98		311 487,43		311 487,43	
2051	Concessions et droit similaires	96 123,03						96 123,03		96 123,03	
205	Sous Total compte 205	96 123,03						96 123,03		96 123,03	
20	Sous Total compte 20	446 646,08				67 058,92		513 705,00		513 705,00	
2111	Terrains nus	550 447,25				24 500,00		574 947,25		574 947,25	
2112	Terrains de voirie	54 784,10						54 784,10		54 784,10	
2113	Terr aménagés autres que voirie	25 498,99						25 498,99		25 498,99	
2115	Terrains bâtis	111 436,68						111 436,68		111 436,68	
2116	Cimetières	107 603,29						107 603,29		107 603,29	
2117	Bois et forêts	852 245,65						852 245,65		852 245,65	
2118	Autres terrains	140 587,88						140 587,88		140 587,88	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
<b>211</b>	<b>Sous Total compte 211</b>	<b>1 842 603,84</b>				<b>24 500,00</b>		<b>1 867 103,84</b>		<b>1 867 103,84</b>	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	50 347,79						50 347,79		50 347,79	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	287 320,79				14 806,37	2 032,00	302 127,16	2 032,00	300 095,16	
<b>212</b>	<b>Sous Total compte 212</b>	<b>337 668,58</b>				<b>14 806,37</b>	<b>2 032,00</b>	<b>352 474,95</b>	<b>2 032,00</b>	<b>350 442,95</b>	
21311	Hôtel de ville	1 210 070,80						1 210 070,80		1 210 070,80	
21312	Batiments scolaires	2 762 347,85		3 840,00				2 766 187,85		2 766 187,85	
21316	Construct-batiments publics-equipt cimet	58 269,49						58 269,49		58 269,49	
21318	Autres batiments publics	2 311 350,55		3 492,00				2 314 842,55		2 314 842,55	
<b>2131</b>	<b>Sous Total compte 2131</b>	<b>6 342 038,69</b>		<b>7 332,00</b>				<b>6 349 370,69</b>		<b>6 349 370,69</b>	
2132	Immeubles de rapport	1 007 780,20				436 595,56		1 444 375,76		1 444 375,76	
2135	Instal gales agencet amégts const	191 856,54				105 426,21		297 282,75		297 282,75	
2138	Autres constructions	3 017 512,34				4 092,95	26 925,97	3 021 605,29	26 925,97	2 994 679,32	
<b>213</b>	<b>Sous Total compte 213</b>	<b>10 559 187,77</b>		<b>7 332,00</b>		<b>546 114,72</b>	<b>26 925,97</b>	<b>11 112 634,49</b>	<b>26 925,97</b>	<b>11 085 708,52</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2151	Réseaux de voirie	7 110 663,75		379 130,06		3 815,99		7 493 609,80		7 493 609,80	
2152	Installations de voirie	368 513,54		6 568,00		165 427,75	3 432,00	540 509,29	3 432,00	537 077,29	
21532	Réseaux assainissement			1 260,00				1 260,00		1 260,00	
21533	Réseaux cablés	3 232,56						3 232,56		3 232,56	
21534	Réseaux électrification	743 714,51				5 013,22		748 727,73		748 727,73	
21538	Autres réseaux	47 192,50		900,00				48 092,50		48 092,50	
<b>2153</b>	<b>Sous Total compte 2153</b>	<b>794 139,57</b>		<b>2 160,00</b>		<b>5 013,22</b>		<b>801 312,79</b>		<b>801 312,79</b>	
21568	Autre mat outil incendie déf civ	164 504,46						164 504,46		164 504,46	
<b>2156</b>	<b>Sous Total compte 2156</b>	<b>164 504,46</b>						<b>164 504,46</b>		<b>164 504,46</b>	
21571	Mat outil voirie mat roulant	331 957,74				5 083,20		337 040,94		337 040,94	
21578	Autre mat et outillage de voirie	340 430,64						340 430,64		340 430,64	
<b>2157</b>	<b>Sous Total compte 2157</b>	<b>672 388,38</b>				<b>5 083,20</b>		<b>677 471,58</b>		<b>677 471,58</b>	
2158	Autres instal mat outil tech	778 074,37				9 549,72		787 624,09		787 624,09	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215	Sous Total compte 215	9 888 284,07		387 858,06		188 889,88	3 432,00	10 465 032,01	3 432,00	10 461 600,01	
2161	Oeuvres et objets d'art	3 800,00						3 800,00		3 800,00	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	10 984,50						10 984,50		10 984,50	
216	Sous Total compte 216	14 784,50						14 784,50		14 784,50	
21782	Mat de transport	20 106,65						20 106,65		20 106,65	
2178	Sous Total compte 2178	20 106,65						20 106,65		20 106,65	
217	Sous Total compte 217	20 106,65						20 106,65		20 106,65	
2181	Instal gales agencet amngts divers	38 130,58		8 460,52	8 460,52	74 246,22		120 837,32	8 460,52	112 376,80	
2182	Mat de transport	513 358,46				86 337,81		599 696,27		599 696,27	
2183	Mat bureau mat informatique	352 007,38				8 850,80	1 246,60	360 858,18	1 246,60	359 611,58	
2184	Mobilier	175 193,07				8 556,68		183 749,75		183 749,75	
2188	Autres immobilisations corporelles	499 842,34				54 327,50		554 169,84		554 169,84	
218	Sous Total compte 218	1 578 531,83		8 460,52	8 460,52	232 319,01	1 246,60	1 819 311,36	9 707,12	1 809 604,24	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	24 241 167,24		403 650,58	8 460,52	1 006 629,98	33 636,57	25 651 447,80	42 097,09	25 609 350,71	
2312	Agencements et aménagements de terrains	239 021,60				390 432,86	9 409,00	629 454,46	9 409,00	620 045,46	
2313	Constructions	646 858,62			7 332,00	208 689,43		855 548,05	7 332,00	848 216,05	
2315	Instal mat outil techn	1 125 052,20			387 858,06	395 796,58		1 520 848,78	387 858,06	1 132 990,72	
231	Sous Total compte 231	2 010 932,42			395 190,06	994 918,87	9 409,00	3 005 851,29	404 599,06	2 601 252,23	
23	Sous Total compte 23	2 010 932,42			395 190,06	994 918,87	9 409,00	3 005 851,29	404 599,06	2 601 252,23	
2423	Immob mises à dispo EPCI	7 293 176,87						7 293 176,87		7 293 176,87	
242	Sous Total compte 242	7 293 176,87						7 293 176,87		7 293 176,87	
2492	Mises à dispo transf compétences		5 897 967,58		154,91				5 898 122,49		5 898 122,49
249	Sous Total compte 249		5 897 967,58		154,91				5 898 122,49		5 898 122,49
24	Sous Total compte 24	7 293 176,87	5 897 967,58		154,91			7 293 176,87	5 898 122,49	1 395 054,38	
261	Titres de participation	43 928,77						43 928,77		43 928,77	
266	Autres formes de participation	200,00						200,00		200,00	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	<b>Sous Total compte 26</b>	<b>44 128,77</b>						<b>44 128,77</b>		<b>44 128,77</b>	
271	Titres immob : droit propriété	3 054,53						3 054,53		3 054,53	
275	Dépôts et cautionnements versés	180,00						180,00		180,00	
27	<b>Sous Total compte 27</b>	<b>3 234,53</b>						<b>3 234,53</b>		<b>3 234,53</b>	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		33 973,69				6 448,82		40 422,51		40 422,51
28032	Amort frais recherche et dév		1 068,00				534,00		1 602,00		1 602,00
2803	<b>Sous Total compte 2803</b>		<b>1 068,00</b>				<b>534,00</b>		<b>1 602,00</b>		<b>1 602,00</b>
2804171	Biens mobiliers, matériel et études		1 021,00	2 042,00			1 021,00	2 042,00	2 042,00		0,00
2804172	Bâtiments et installations		2 042,00		2 042,00		7 200,00		11 284,00		11 284,00
280417	<b>Sous Total compte 280417</b>		<b>3 063,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>2 042,00</b>		<b>8 221,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>13 326,00</b>		<b>11 284,00</b>
28041	<b>Sous Total compte 28041</b>		<b>3 063,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>2 042,00</b>		<b>8 221,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>13 326,00</b>		<b>11 284,00</b>
2804	<b>Sous Total compte 2804</b>		<b>3 063,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>2 042,00</b>		<b>8 221,00</b>	<b>2 042,00</b>	<b>13 326,00</b>		<b>11 284,00</b>
28051	Concessions et droits similaires		84 332,59				147,00		84 479,59		84 479,59

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Sous Total compte 2805		84 332,59				147,00		84 479,59		84 479,59
280	Sous Total compte 280		122 437,28	2 042,00	2 042,00		15 350,82	2 042,00	139 830,10		137 788,10
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		41 619,25				48,00		41 667,25		41 667,25
28128	Amort autres agencet amégat terr		1 180,00				118,00		1 298,00		1 298,00
2812	Sous Total compte 2812		42 799,25				166,00		42 965,25		42 965,25
281312	Bâtiments scolaires		9 802,26						9 802,26		9 802,26
281316	Equipt cimetièr		25 587,13						25 587,13		25 587,13
281318	Amort autres bâtiments publics		53 914,80						53 914,80		53 914,80
28131	Sous Total compte 28131		89 304,19						89 304,19		89 304,19
28132	Immeubles de rapport		240 288,00				30 036,00		270 324,00		270 324,00
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		25 256,09						25 256,09		25 256,09
2813	Sous Total compte 2813		354 848,28				30 036,00		384 884,28		384 884,28
28152	Installations de voirie		7 971,97						7 971,97		7 971,97

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281538	Autres réseaux		5 553,03						5 553,03		5 553,03
28153	<b>Sous Total compte 28153</b>		<b>5 553,03</b>						<b>5 553,03</b>		<b>5 553,03</b>
281568	Amort aut matér outil incend déf civile		7 137,60				2 204,00		9 341,60		9 341,60
28156	<b>Sous Total compte 28156</b>		<b>7 137,60</b>				<b>2 204,00</b>		<b>9 341,60</b>		<b>9 341,60</b>
281571	Mat roulant		188 856,25				31 900,00		220 756,25		220 756,25
281578	Amort autre mat outillage de voirie		305 941,04				80,00		306 021,04		306 021,04
28157	<b>Sous Total compte 28157</b>		<b>494 797,29</b>				<b>31 980,00</b>		<b>526 777,29</b>		<b>526 777,29</b>
28158	Autres instal mat outil tech		292 096,41	154,91			152,00	154,91	292 248,41		292 093,50
2815	<b>Sous Total compte 2815</b>		<b>807 556,30</b>	<b>154,91</b>			<b>34 336,00</b>	<b>154,91</b>	<b>841 892,30</b>		<b>841 737,39</b>
281782	Mat de transport		20 106,65						20 106,65		20 106,65
28178	<b>Sous Total compte 28178</b>		<b>20 106,65</b>						<b>20 106,65</b>		<b>20 106,65</b>
2817	<b>Sous Total compte 2817</b>		<b>20 106,65</b>						<b>20 106,65</b>		<b>20 106,65</b>
28182	Mat de transport		368 834,64				5 310,00		374 144,64		374 144,64

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28183	Mat bureau mat informatique		260 587,00				10 807,60		271 394,60		271 394,60
28184	Mobilier		124 671,61				3 316,61		127 988,22		127 988,22
28188	Amort autres immobilisations corporelles		95 990,73				5 953,11		101 943,84		101 943,84
<b>2818</b>	<b>Sous Total compte 2818</b>		<b>850 083,98</b>				<b>25 387,32</b>		<b>875 471,30</b>		<b>875 471,30</b>
<b>281</b>	<b>Sous Total compte 281</b>		<b>2 075 394,46</b>	<b>154,91</b>			<b>89 925,32</b>	<b>154,91</b>	<b>2 165 319,78</b>		<b>2 165 164,87</b>
<b>28</b>	<b>Sous Total compte 28</b>		<b>2 197 831,74</b>	<b>2 196,91</b>	<b>2 042,00</b>		<b>105 276,14</b>	<b>2 196,91</b>	<b>2 305 149,88</b>		<b>2 302 952,97</b>
	<b>Total classe 2</b>	<b>34 039 285,91</b>	<b>8 095 799,32</b>	<b>405 847,49</b>	<b>405 847,49</b>	<b>2 068 607,77</b>	<b>148 321,71</b>	<b>36 513 741,17</b>	<b>8 649 968,52</b>	<b>36 064 848,11</b>	<b>8 201 075,46</b>
4011	Fournisseurs		10 612,09	791 501,71	811 974,44			791 501,71	822 586,53		31 084,82
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		5 614,73						5 614,73		5 614,73
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			696,00	696,00			696,00	696,00		0,00
<b>4017</b>	<b>Sous Total compte 4017</b>		<b>5 614,73</b>	<b>696,00</b>	<b>696,00</b>			<b>696,00</b>	<b>6 310,73</b>		<b>5 614,73</b>
<b>401</b>	<b>Sous Total compte 401</b>		<b>16 226,82</b>	<b>792 197,71</b>	<b>812 670,44</b>			<b>792 197,71</b>	<b>828 897,26</b>		<b>36 699,55</b>
4041	Fournis immob		9 590,36	2 031 325,35	2 021 734,99			2 031 325,35	2 031 325,35		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournis immob - retenues de garantie		21 017,87	8 413,63	6 898,98			8 413,63	27 916,85		19 503,22
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			18 307,20	18 307,20			18 307,20	18 307,20		0,00
4047	<b>Sous Total compte 4047</b>		21 017,87	26 720,83	25 206,18			26 720,83	46 224,05		19 503,22
404	<b>Sous Total compte 404</b>		30 608,23	2 058 046,18	2 046 941,17			2 058 046,18	2 077 549,40		19 503,22
408	Fournis factures non parvenues		109 622,01	109 622,01	97 705,68			109 622,01	207 327,69		97 705,68
40	<b>Sous Total compte 40</b>		156 457,06	2 959 865,90	2 957 317,29			2 959 865,90	3 113 774,35		153 908,45
4111	Redevables - amiable	31 060,83		671 469,07	691 150,08			702 529,90	691 150,08	11 379,82	
4116	Redevables - contentieux	61 737,44		8 213,50	9 417,85			69 950,94	9 417,85	60 533,09	
411	<b>Sous Total compte 411</b>	92 798,27		679 682,57	700 567,93			772 480,84	700 567,93	71 912,91	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	10 030,19		68 523,54	43 895,28			78 553,73	43 895,28	34 658,45	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	9 058,61		3 306,88	4 169,57			12 365,49	4 169,57	8 195,92	
414	<b>Sous Total compte 414</b>	19 088,80		71 830,42	48 064,85			90 919,22	48 064,85	42 854,37	
4181	Redevables produits non encore facturés	25 570,84		134 870,84	25 570,84			160 441,68	25 570,84	134 870,84	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
418	Sous Total compte 418	25 570,84		134 870,84	25 570,84			160 441,68	25 570,84	134 870,84	
41	Sous Total compte 41	137 457,91		886 383,83	774 203,62			1 023 841,74	774 203,62	249 638,12	
421	Personnel - rémunérations dues			1 151 539,62	1 151 539,62			1 151 539,62	1 151 539,62		0,00
427	Personnel - oppositions			3 182,00	3 182,00			3 182,00	3 182,00		0,00
42	Sous Total compte 42			1 154 721,62	1 154 721,62			1 154 721,62	1 154 721,62		0,00
431	Sécurité sociale			21 732,79	21 732,79			21 732,79	21 732,79		0,00
437	Autres organismes sociaux			830 112,43	830 112,43			830 112,43	830 112,43		0,00
43	Sous Total compte 43			851 845,22	851 845,22			851 845,22	851 845,22		0,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable	570,00			570,00			570,00	570,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux			570,00	570,00			570,00	570,00		0,00
441	Sous Total compte 441	570,00		570,00	1 140,00			1 140,00	1 140,00		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			20 491,60	20 491,21			20 491,60	20 491,21	0,39	
442	Sous Total compte 442			20 491,60	20 491,21			20 491,60	20 491,21	0,39	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44311	Opér particul avec Etat dépenses			350 991,50	350 991,50			350 991,50	350 991,50		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	6 316,00		128 061,68	134 377,68			134 377,68	134 377,68		0,00
4431	<b>Sous Total compte 4431</b>	<b>6 316,00</b>		<b>479 053,18</b>	<b>485 369,18</b>			<b>485 369,18</b>	<b>485 369,18</b>		<b>0,00</b>
44321	Opér particul avec Région dépenses				9 247,04				9 247,04		9 247,04
4432	<b>Sous Total compte 4432</b>				<b>9 247,04</b>				<b>9 247,04</b>		<b>9 247,04</b>
44331	Opér particulières avec Département_Dé			1 371,00	1 371,00			1 371,00	1 371,00		0,00
4433	<b>Sous Total compte 4433</b>			<b>1 371,00</b>	<b>1 371,00</b>			<b>1 371,00</b>	<b>1 371,00</b>		<b>0,00</b>
44341	Opér part av Etat communes dépenses			2 100,00	4 601,59			2 100,00	4 601,59		2 501,59
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	2 000,00						2 000,00		2 000,00	
4434	<b>Sous Total compte 4434</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 100,00</b>	<b>4 601,59</b>			<b>4 100,00</b>	<b>4 601,59</b>		<b>501,59</b>
44351	Opér particul grp dépenses		32 125,00	35 688,09	5 020,33			35 688,09	37 145,33		1 457,24
44352	Opér particul avec grp recettes amiable			17 109,62	17 109,62			17 109,62	17 109,62		0,00
4435	<b>Sous Total compte 4435</b>		<b>32 125,00</b>	<b>52 797,71</b>	<b>22 129,95</b>			<b>52 797,71</b>	<b>54 254,95</b>		<b>1 457,24</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			39 000,00	39 000,00			39 000,00	39 000,00		0,00
<b>4436</b>	<b>Sous Total compte 4436</b>			<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>			<b>39 000,00</b>	<b>39 000,00</b>		<b>0,00</b>
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			5 124,00	5 124,00			5 124,00	5 124,00		0,00
<b>4437</b>	<b>Sous Total compte 4437</b>			<b>5 124,00</b>	<b>5 124,00</b>			<b>5 124,00</b>	<b>5 124,00</b>		<b>0,00</b>
44381	Aut serv organ pub - dépenses			67 838,15	67 838,15			67 838,15	67 838,15		0,00
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux	3 600,00			3 600,00			3 600,00	3 600,00		0,00
<b>4438</b>	<b>Sous Total compte 4438</b>	<b>3 600,00</b>		<b>67 838,15</b>	<b>71 438,15</b>			<b>71 438,15</b>	<b>71 438,15</b>		<b>0,00</b>
<b>443</b>	<b>Sous Total compte 443</b>	<b>11 916,00</b>	<b>32 125,00</b>	<b>647 284,04</b>	<b>638 280,91</b>			<b>659 200,04</b>	<b>670 405,91</b>		<b>11 205,87</b>
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			29 300,84	29 300,84			29 300,84	29 300,84		0,00
4486	Autres charges à payer				27,00				27,00		27,00
4487	Produits à recevoir	40 996,19		1 525,36	40 996,19			42 521,55	40 996,19	1 525,36	
<b>448</b>	<b>Sous Total compte 448</b>	<b>40 996,19</b>		<b>1 525,36</b>	<b>41 023,19</b>			<b>42 521,55</b>	<b>41 023,19</b>	<b>1 498,36</b>	
<b>44</b>	<b>Sous Total compte 44</b>	<b>53 482,19</b>	<b>32 125,00</b>	<b>699 171,84</b>	<b>730 236,15</b>			<b>752 654,03</b>	<b>762 361,15</b>		<b>9 707,12</b>

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451007	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	372 875,55		263 778,10	510 662,82			636 653,65	510 662,82	125 990,83	
<b>451</b>	<b>Sous Total compte 451</b>	<b>372 875,55</b>		<b>263 778,10</b>	<b>510 662,82</b>			<b>636 653,65</b>	<b>510 662,82</b>	<b>125 990,83</b>	
452	CCAS rattaché		22 491,27	14 549,97	10 410,36			14 549,97	32 901,63		18 351,66
453	Caisse des écoles rattachée		25 420,74	47 601,95	43 916,84			47 601,95	69 337,58		21 735,63
<b>45</b>	<b>Sous Total compte 45</b>	<b>372 875,55</b>	<b>47 912,01</b>	<b>325 930,02</b>	<b>564 990,02</b>			<b>698 805,57</b>	<b>612 902,03</b>	<b>85 903,54</b>	
4621	Créances cess immob - amiable			52 300,00	25 600,00			52 300,00	25 600,00	26 700,00	
<b>462</b>	<b>Sous Total compte 462</b>			<b>52 300,00</b>	<b>25 600,00</b>			<b>52 300,00</b>	<b>25 600,00</b>	<b>26 700,00</b>	
4632	Empt publics - intérêts à payer			1 058,25	1 058,25			1 058,25	1 058,25		0,00
<b>463</b>	<b>Sous Total compte 463</b>			<b>1 058,25</b>	<b>1 058,25</b>			<b>1 058,25</b>	<b>1 058,25</b>		<b>0,00</b>
4643	Vacations encaissées à reverser		48,00						48,00		48,00
<b>464</b>	<b>Sous Total compte 464</b>		<b>48,00</b>						<b>48,00</b>		<b>48,00</b>
466	Excédit de verSEment		102,94	512,60	1 938,72			512,60	2 041,66		1 529,06
46711	Autres comptes créditeurs			461 329,14	463 420,20			461 329,14	463 420,20		2 091,06

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			461 329,14	463 420,20			461 329,14	463 420,20		2 091,06
46721	Débiteurs divers - amiable	24 712,28		1 059 876,07	1 077 950,74			1 084 588,35	1 077 950,74	6 637,61	
46726	Débiteurs divers - contentieux	3 571,02		6 971,42	2 752,30			10 542,44	2 752,30	7 790,14	
4672	Sous Total compte 4672	28 283,30		1 066 847,49	1 080 703,04			1 095 130,79	1 080 703,04	14 427,75	
4675	Mandataires operations deleguees recette	32 125,00		6 091,06	38 125,00			38 216,06	38 125,00	91,06	
467	Sous Total compte 467	60 408,30		1 534 267,69	1 582 248,24			1 594 675,99	1 582 248,24	12 427,75	
4687	Divers - produits à recevoir			38 400,00				38 400,00		38 400,00	
468	Sous Total compte 468			38 400,00				38 400,00		38 400,00	
46	Sous Total compte 46	60 408,30	150,94	1 626 538,54	1 610 845,21			1 686 946,84	1 610 996,15	75 950,69	
4711	Verst des régisseurs			166 410,29	166 410,29			166 410,29	166 410,29		0,00
4712	Viremts réimputés		795,00	6 903,80	8 821,37			6 903,80	9 616,37		2 712,57
47131	Raet : verst contrib directes			1 878 864,33	1 878 864,33			1 878 864,33	1 878 864,33		0,00
47132	Raet : verst dgf			207 099,00	207 099,00			207 099,00	207 099,00		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47134	Raet : subv			399 147,27	399 147,27			399 147,27	399 147,27		0,00
47138	Raet : autres			1 810 922,41	1 810 922,41			1 810 922,41	1 810 922,41		0,00
<b>4713</b>	<b>Sous Total compte 4713</b>			<b>4 296 033,01</b>	<b>4 296 033,01</b>			<b>4 296 033,01</b>	<b>4 296 033,01</b>		<b>0,00</b>
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			409,86	409,86			409,86	409,86		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			121 922,80	121 922,80			121 922,80	121 922,80		0,00
<b>47141</b>	<b>Sous Total compte 47141</b>			<b>122 332,66</b>	<b>122 332,66</b>			<b>122 332,66</b>	<b>122 332,66</b>		<b>0,00</b>
<b>4714</b>	<b>Sous Total compte 4714</b>			<b>122 332,66</b>	<b>122 332,66</b>			<b>122 332,66</b>	<b>122 332,66</b>		<b>0,00</b>
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra			208 020,94	208 470,94			208 020,94	208 470,94		450,00
<b>4717</b>	<b>Sous Total compte 4717</b>			<b>208 020,94</b>	<b>208 470,94</b>			<b>208 020,94</b>	<b>208 470,94</b>		<b>450,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser		1 589,24	1 012 873,83	1 051 480,26			1 012 873,83	1 053 069,50		40 195,67
<b>471</b>	<b>Sous Total compte 471</b>		<b>2 384,24</b>	<b>5 812 574,53</b>	<b>5 853 548,53</b>			<b>5 812 574,53</b>	<b>5 855 932,77</b>		<b>43 358,24</b>
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	13 976,68		253 426,73	267 403,41			267 403,41	267 403,41		0,00
47218	Autres dépenses			146 179,32	146 179,32			146 179,32	146 179,32		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721	13 976,68		399 606,05	413 582,73			413 582,73	413 582,73		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			552 613,48	552 613,48			552 613,48	552 613,48		0,00
472	Sous Total compte 472	13 976,68		952 219,53	966 196,21			966 196,21	966 196,21		0,00
4781	Frais de poursuites rattachés			76,35				76,35		76,35	
478	Sous Total compte 478			76,35				76,35		76,35	
47	Sous Total compte 47	13 976,68	2 384,24	6 764 870,41	6 819 744,74			6 778 847,09	6 822 128,98		43 281,89
	<b>Total classe 4</b>	<b>638 200,63</b>	<b>239 029,25</b>	<b>15 269 327,38</b>	<b>15 463 903,87</b>			<b>15 907 528,01</b>	<b>15 702 933,12</b>	<b>458 849,86</b>	<b>254 254,97</b>
5118	Autres valeurs à l'encaissement			337,88	92,23			337,88	92,23	245,65	
511	Sous Total compte 511			337,88	92,23			337,88	92,23	245,65	
515	Compte au trésor	250 962,77		6 300 500,98	6 334 077,47			6 551 463,75	6 334 077,47	217 386,28	
51931	Lignes de crédit de trésorerie			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
5193	Sous Total compte 5193			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00
519	Sous Total compte 519			300 000,00	300 000,00			300 000,00	300 000,00		0,00



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	Sous Total compte 51	250 962,77		6 600 838,86	6 634 169,70			6 851 801,63	6 634 169,70	217 631,93	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 950,00		681,73	681,73			2 631,73	681,73	1 950,00	
541	Sous Total compte 541	1 950,00		681,73	681,73			2 631,73	681,73	1 950,00	
54	Sous Total compte 54	1 950,00		681,73	681,73			2 631,73	681,73	1 950,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			160 087,14	160 087,14			160 087,14	160 087,14		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			32 369,80	32 369,80			32 369,80	32 369,80		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			337 369,74	337 369,74			337 369,74	337 369,74		0,00
588	Autres virements internes			321 753,00	321 753,00			321 753,00	321 753,00		0,00
58	Sous Total compte 58			851 579,68	851 579,68			851 579,68	851 579,68		0,00
	<b>Total classe 5</b>	<b>252 912,77</b>		<b>7 453 100,27</b>	<b>7 486 431,11</b>			<b>7 706 013,04</b>	<b>7 486 431,11</b>	<b>219 581,93</b>	
60224	Achts stkés fournitures admin conso					603,54	603,54	603,54	603,54		0,00
60226	Achts stkés fourniture conso vêtement trav					107,93	107,93	107,93	107,93		0,00
6022	Sous Total compte 6022					711,47	711,47	711,47	711,47		0,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6023	Achts stkés - alimentation					2 586,86	2 586,86	2 586,86	2 586,86		0,00
<b>602</b>	<b>Sous Total compte 602</b>					<b>3 298,33</b>	<b>3 298,33</b>	<b>3 298,33</b>	<b>3 298,33</b>		<b>0,00</b>
605	Achts de matériel équipts trvx					1 659,08		1 659,08		1 659,08	
60611	Achts non stkés fourniture eau-assainissement					13 456,79		13 456,79		13 456,79	
60612	Achts non stkés fourniture énergie électrique					82 202,24	1 035,05	82 202,24	1 035,05	81 167,19	
<b>6061</b>	<b>Sous Total compte 6061</b>					<b>95 659,03</b>	<b>1 035,05</b>	<b>95 659,03</b>	<b>1 035,05</b>	<b>94 623,98</b>	
60621	Achts non stkés combustibles					13 789,92		13 789,92		13 789,92	
60622	Achts non stkés carburants					19 774,24		19 774,24		19 774,24	
60623	Achts non stkés d'aliment					84 794,00		84 794,00		84 794,00	
60624	Achts non stkés produits traitement					226,33		226,33		226,33	
60628	Achts autres fourniture non stkées					13 087,56	1 301,55	13 087,56	1 301,55	11 786,01	
<b>6062</b>	<b>Sous Total compte 6062</b>					<b>131 672,05</b>	<b>1 301,55</b>	<b>131 672,05</b>	<b>1 301,55</b>	<b>130 370,50</b>	
60631	Achts non stkés fourniture entretien					12 458,54	534,14	12 458,54	534,14	11 924,40	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					28 217,84	2 007,65	28 217,84	2 007,65	26 210,19	
60633	Achts non stkés fournit voirie					269,40		269,40		269,40	
60636	Achts non stkés vêtements travail					6 706,06	1 495,43	6 706,06	1 495,43	5 210,63	
<b>6063</b>	<b>Sous Total compte 6063</b>					<b>47 651,84</b>	<b>4 037,22</b>	<b>47 651,84</b>	<b>4 037,22</b>	<b>43 614,62</b>	
6064	Achts non stkés fournit admin					8 508,68	426,70	8 508,68	426,70	8 081,98	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					2 152,87		2 152,87		2 152,87	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					545,69	50,00	545,69	50,00	495,69	
<b>606</b>	<b>Sous Total compte 606</b>					<b>286 190,16</b>	<b>6 850,52</b>	<b>286 190,16</b>	<b>6 850,52</b>	<b>279 339,64</b>	
<b>60</b>	<b>Sous Total compte 60</b>					<b>291 147,57</b>	<b>10 148,85</b>	<b>291 147,57</b>	<b>10 148,85</b>	<b>280 998,72</b>	
611	Contrats prestations de services					14 479,72	627,84	14 479,72	627,84	13 851,88	
6132	Locations immobilières					2 400,00		2 400,00		2 400,00	
6135	Locations mobilières					25 190,95	841,54	25 190,95	841,54	24 349,41	
<b>613</b>	<b>Sous Total compte 613</b>					<b>27 590,95</b>	<b>841,54</b>	<b>27 590,95</b>	<b>841,54</b>	<b>26 749,41</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61521	Entretien et réparations de terrains					9 996,55		9 996,55		9 996,55	
615221	Bâtiments publics					7 714,05	4 525,94	7 714,05	4 525,94	3 188,11	
615228	Autres bâtiments					1 066,87		1 066,87		1 066,87	
<b>61522</b>	<b>Sous Total compte 61522</b>					<b>8 780,92</b>	<b>4 525,94</b>	<b>8 780,92</b>	<b>4 525,94</b>	<b>4 254,98</b>	
615231	Voieries					19 658,40		19 658,40		19 658,40	
615232	Réseaux					7 527,24		7 527,24		7 527,24	
<b>61523</b>	<b>Sous Total compte 61523</b>					<b>27 185,64</b>		<b>27 185,64</b>		<b>27 185,64</b>	
61524	Entretien réparations de bois et forêts					5 410,08	480,00	5 410,08	480,00	4 930,08	
<b>6152</b>	<b>Sous Total compte 6152</b>					<b>51 373,19</b>	<b>5 005,94</b>	<b>51 373,19</b>	<b>5 005,94</b>	<b>46 367,25</b>	
61551	Entretien réparations matériel roulant					10 326,85	590,00	10 326,85	590,00	9 736,85	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					16 159,83	1 005,33	16 159,83	1 005,33	15 154,50	
<b>6155</b>	<b>Sous Total compte 6155</b>					<b>26 486,68</b>	<b>1 595,33</b>	<b>26 486,68</b>	<b>1 595,33</b>	<b>24 891,35</b>	
6156	Maintenance					64 951,07		64 951,07		64 951,07	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					142 810,94	6 601,27	142 810,94	6 601,27	136 209,67	
6161	Multirisques					27 920,43		27 920,43		27 920,43	
616	Sous Total compte 616					27 920,43		27 920,43		27 920,43	
617	Etudes et recherches					16 113,60	6 000,00	16 113,60	6 000,00	10 113,60	
6182	Divers doc générale et technique					5 161,29	36,69	5 161,29	36,69	5 124,60	
6184	Divers verst à organismes formation					13 965,00	4 000,00	13 965,00	4 000,00	9 965,00	
6188	Autres frais divers					10 244,59	1 020,00	10 244,59	1 020,00	9 224,59	
618	Sous Total compte 618					29 370,88	5 056,69	29 370,88	5 056,69	24 314,19	
61	Sous Total compte 61					258 286,52	19 127,34	258 286,52	19 127,34	239 159,18	
6218	Autre personnel extérieur au service					2 610,00		2 610,00		2 610,00	
621	Sous Total compte 621					2 610,00		2 610,00		2 610,00	
6226	Rému interméd honoraires					43 118,09		43 118,09		43 118,09	
6227	Rému interméd honoraires frais act cont					14 666,06	1 440,00	14 666,06	1 440,00	13 226,06	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Rému interméd honoraires divers					2 591,60	372,00	2 591,60	372,00	2 219,60	
<b>622</b>	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>60 375,75</b>	<b>1 812,00</b>	<b>60 375,75</b>	<b>1 812,00</b>	<b>58 563,75</b>	
6231	Pub public relat publ annonces insert					4 720,40		4 720,40		4 720,40	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					29 834,48	1 040,00	29 834,48	1 040,00	28 794,48	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					2 812,10	57,60	2 812,10	57,60	2 754,50	
6237	Pub public relat publ publications					2 787,01		2 787,01		2 787,01	
6238	Pub public relat publ divers					630,00		630,00		630,00	
<b>623</b>	<b>Sous Total compte 623</b>					<b>40 783,99</b>	<b>1 097,60</b>	<b>40 783,99</b>	<b>1 097,60</b>	<b>39 686,39</b>	
6247	Transports collectifs					5 053,00		5 053,00		5 053,00	
<b>624</b>	<b>Sous Total compte 624</b>					<b>5 053,00</b>		<b>5 053,00</b>		<b>5 053,00</b>	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					2 892,08	245,45	2 892,08	245,45	2 646,63	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					329,50	262,00	329,50	262,00	67,50	
<b>625</b>	<b>Sous Total compte 625</b>					<b>3 221,58</b>	<b>507,45</b>	<b>3 221,58</b>	<b>507,45</b>	<b>2 714,13</b>	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6261	Frais d'affranchissement					7 863,82		7 863,82		7 863,82	
6262	Frais de télécommunication					21 916,79		21 916,79		21 916,79	
<b>626</b>	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>29 780,61</b>		<b>29 780,61</b>		<b>29 780,61</b>	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					2 600,00		2 600,00		2 600,00	
6281	Aut serv extér concours divers					2 543,89		2 543,89		2 543,89	
6282	Frais gardien églises forêts bois com					132 535,14		132 535,14		132 535,14	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					864,00		864,00		864,00	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					1 457,24		1 457,24		1 457,24	
<b>6287</b>	<b>Sous Total compte 6287</b>					<b>1 457,24</b>		<b>1 457,24</b>		<b>1 457,24</b>	
6288	Autres serv extér					8 088,90	301,60	8 088,90	301,60	7 787,30	
<b>628</b>	<b>Sous Total compte 628</b>					<b>145 489,17</b>	<b>301,60</b>	<b>145 489,17</b>	<b>301,60</b>	<b>145 187,57</b>	
<b>62</b>	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>289 914,10</b>	<b>3 718,65</b>	<b>289 914,10</b>	<b>3 718,65</b>	<b>286 195,45</b>	
6332	Cotisations versées au FNAL					1 113,01		1 113,01		1 113,01	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotis. centre national - centres gestion					23 878,48		23 878,48		23 878,48	
6338	Autres impôts tax verst sur rému aut org					3 337,57		3 337,57		3 337,57	
633	<b>Sous Total compte 633</b>					<b>28 329,06</b>		<b>28 329,06</b>		<b>28 329,06</b>	
63512	Impôts directs - taxes foncières					20 060,00		20 060,00		20 060,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					27,00		27,00		27,00	
6351	<b>Sous Total compte 6351</b>					<b>20 087,00</b>		<b>20 087,00</b>		<b>20 087,00</b>	
635	<b>Sous Total compte 635</b>					<b>20 087,00</b>		<b>20 087,00</b>		<b>20 087,00</b>	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					223,84		223,84		223,84	
63	<b>Sous Total compte 63</b>					<b>48 639,90</b>		<b>48 639,90</b>		<b>48 639,90</b>	
6411	Personnel titulaire					1 013 417,96		1 013 417,96		1 013 417,96	
6413	Personnel non titulaire					358 225,76		358 225,76		358 225,76	
6415	Indemnité inflation					3 600,00		3 600,00		3 600,00	
64168	Autres emplois d'insertion					968,22		968,22		968,22	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6416	Sous Total compte 6416					968,22		968,22		968,22	
6419	Rembst rémunérations du persel						27 044,20		27 044,20		27 044,20
641	Sous Total compte 641					1 376 211,94	27 044,20	1 376 211,94	27 044,20	1 349 167,74	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					221 216,28		221 216,28		221 216,28	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					249 147,14		249 147,14		249 147,14	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					14 552,95		14 552,95		14 552,95	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					22 229,99		22 229,99		22 229,99	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					7 066,00		7 066,00		7 066,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					13 875,40		13 875,40		13 875,40	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 600,00		3 600,00		3 600,00
645	Sous Total compte 645					528 087,76	3 600,00	528 087,76	3 600,00	524 487,76	
64731	Autres charges soc alloc chômage					10 442,88		10 442,88		10 442,88	
6473	Sous Total compte 6473					10 442,88		10 442,88		10 442,88	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales médecine travail					7 322,60		7 322,60		7 322,60	
<b>647</b>	<b>Sous Total compte 647</b>					<b>17 765,48</b>		<b>17 765,48</b>		<b>17 765,48</b>	
<b>64</b>	<b>Sous Total compte 64</b>					<b>1 922 065,18</b>	<b>30 644,20</b>	<b>1 922 065,18</b>	<b>30 644,20</b>	<b>1 891 420,98</b>	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					80 420,78		80 420,78		80 420,78	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					3 377,49		3 377,49		3 377,49	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					48,17		48,17		48,17	
<b>6537</b>	<b>Sous Total compte 6537</b>					<b>48,17</b>		<b>48,17</b>		<b>48,17</b>	
<b>653</b>	<b>Sous Total compte 653</b>					<b>83 846,44</b>		<b>83 846,44</b>		<b>83 846,44</b>	
65541	Contributions au fonds de compensation d					2 763,09		2 763,09		2 763,09	
65548	Autres contributions					800,00		800,00		800,00	
<b>6554</b>	<b>Sous Total compte 6554</b>					<b>3 563,09</b>		<b>3 563,09</b>		<b>3 563,09</b>	
<b>655</b>	<b>Sous Total compte 655</b>					<b>3 563,09</b>		<b>3 563,09</b>		<b>3 563,09</b>	
65732	Subv fonct aux orga publics Régions					9 247,04		9 247,04		9 247,04	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657348	Subv fonct aux orga pub autres Cnes					7 401,59		7 401,59		7 401,59	
<b>65734</b>	<b>Sous Total compte 65734</b>					<b>7 401,59</b>		<b>7 401,59</b>		<b>7 401,59</b>	
657361	Caiss ecoles					39 000,00		39 000,00		39 000,00	
657362	CCAS					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
<b>65736</b>	<b>Sous Total compte 65736</b>					<b>44 000,00</b>		<b>44 000,00</b>		<b>44 000,00</b>	
<b>6573</b>	<b>Sous Total compte 6573</b>					<b>60 648,63</b>		<b>60 648,63</b>		<b>60 648,63</b>	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					39 633,10		39 633,10		39 633,10	
<b>657</b>	<b>Sous Total compte 657</b>					<b>100 281,73</b>		<b>100 281,73</b>		<b>100 281,73</b>	
65888	Autres					733,68		733,68		733,68	
<b>6588</b>	<b>Sous Total compte 6588</b>					<b>733,68</b>		<b>733,68</b>		<b>733,68</b>	
<b>658</b>	<b>Sous Total compte 658</b>					<b>733,68</b>		<b>733,68</b>		<b>733,68</b>	
<b>65</b>	<b>Sous Total compte 65</b>					<b>188 424,94</b>		<b>188 424,94</b>		<b>188 424,94</b>	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					42 873,22		42 873,22		42 873,22	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icne					490,26		490,26		490,26	
<b>6611</b>	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>	
<b>661</b>	<b>Sous Total compte 661</b>					<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>	
<b>66</b>	<b>Sous Total compte 66</b>					<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>		<b>43 363,48</b>	
6718	Charg except aut charg except opér gest					9 000,00		9 000,00		9 000,00	
<b>671</b>	<b>Sous Total compte 671</b>					<b>9 000,00</b>		<b>9 000,00</b>		<b>9 000,00</b>	
673	Charges except titres annulés					3 813,90		3 813,90		3 813,90	
6748	Autres subv exceptionnelles					82 206,00	82 206,00	82 206,00	82 206,00		0,00
<b>674</b>	<b>Sous Total compte 674</b>					<b>82 206,00</b>	<b>82 206,00</b>	<b>82 206,00</b>	<b>82 206,00</b>		<b>0,00</b>
675	Charges except vnc immob cédées					26 925,97		26 925,97		26 925,97	
6761	Différences sur réalisations (positives)					25 374,03		25 374,03		25 374,03	
<b>676</b>	<b>Sous Total compte 676</b>					<b>25 374,03</b>		<b>25 374,03</b>		<b>25 374,03</b>	
678	Autres charges exceptionnelles					6 000,00		6 000,00		6 000,00	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
67	Sous Total compte 67					153 319,90	82 206,00	153 319,90	82 206,00	71 113,90	
6811	DA - immob					105 276,14		105 276,14		105 276,14	
6815	Dot aux prov pour risques et charges					50 000,00		50 000,00		50 000,00	
681	Sous Total compte 681					155 276,14		155 276,14		155 276,14	
68	Sous Total compte 68					155 276,14		155 276,14		155 276,14	
	<b>Total classe 6</b>					<b>3 350 437,73</b>	<b>145 845,04</b>	<b>3 350 437,73</b>	<b>145 845,04</b>	<b>3 235 236,89</b>	<b>30 644,20</b>
70311	Concession dans cimetières (produit net)						3 076,64		3 076,64		3 076,64
7031	Sous Total compte 7031						3 076,64		3 076,64		3 076,64
70323	Redev occupation domaine public communal					9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00		0,00
7032	Sous Total compte 7032					9 000,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00		0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses						9 713,84		9 713,84		9 713,84
7038	Sous Total compte 7038						9 713,84		9 713,84		9 713,84
703	Sous Total compte 703					9 000,00	21 790,48	9 000,00	21 790,48		12 790,48

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70632	Redev droits services à caract loisirs						35 397,40		35 397,40		35 397,40
<b>7063</b>	<b>Sous Total compte 7063</b>						<b>35 397,40</b>		<b>35 397,40</b>		<b>35 397,40</b>
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					7 129,20	127 336,40	7 129,20	127 336,40		120 207,20
70688	Prest serv autres prestat service					870,84	870,84	870,84	870,84		0,00
<b>7068</b>	<b>Sous Total compte 7068</b>					<b>870,84</b>	<b>870,84</b>	<b>870,84</b>	<b>870,84</b>		<b>0,00</b>
<b>706</b>	<b>Sous Total compte 706</b>					<b>8 000,04</b>	<b>163 604,64</b>	<b>8 000,04</b>	<b>163 604,64</b>		<b>155 604,60</b>
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble						599 813,06		599 813,06		599 813,06
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach					33 996,19	33 996,19	33 996,19	33 996,19		0,00
70848	Aut produits mise à dispo persel facturé					40 670,83	88 553,49	40 670,83	88 553,49		47 882,66
<b>7084</b>	<b>Sous Total compte 7084</b>					<b>74 667,02</b>	<b>122 549,68</b>	<b>74 667,02</b>	<b>122 549,68</b>		<b>47 882,66</b>
<b>708</b>	<b>Sous Total compte 708</b>					<b>74 667,02</b>	<b>722 362,74</b>	<b>74 667,02</b>	<b>722 362,74</b>		<b>647 695,72</b>
<b>70</b>	<b>Sous Total compte 70</b>					<b>91 667,06</b>	<b>907 757,86</b>	<b>91 667,06</b>	<b>907 757,86</b>		<b>816 090,80</b>
73111	Impôts directs locaux						1 954 624,00		1 954 624,00		1 954 624,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7311	Sous Total compte 7311						1 954 624,00		1 954 624,00		1 954 624,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						1 355,00		1 355,00		1 355,00
731	Sous Total compte 731						1 955 979,00		1 955 979,00		1 955 979,00
73211	Attribution de compensation						31 143,28		31 143,28		31 143,28
73212	Dotation de solidarité communautaire						586,00		586,00		586,00
7321	Sous Total compte 7321						31 729,28		31 729,28		31 729,28
732	Sous Total compte 732						31 729,28		31 729,28		31 729,28
7336	Droits de place						9 585,34		9 585,34		9 585,34
7338	Taxes services publics - domaine-autres						5 237,00		5 237,00		5 237,00
733	Sous Total compte 733						14 822,34		14 822,34		14 822,34
7343	Taxe sur pylones électriques						42 648,00		42 648,00		42 648,00
7344	Taxe sur les déchets						80 000,00		80 000,00		80 000,00
734	Sous Total compte 734						122 648,00		122 648,00		122 648,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7351	Taxe sur électricité						136 060,63		136 060,63		136 060,63
735	<b>Sous Total compte 735</b>						<b>136 060,63</b>		<b>136 060,63</b>		<b>136 060,63</b>
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc						220 323,75		220 323,75		220 323,75
7388	Autres taxes diverses						100,00		100,00		100,00
738	<b>Sous Total compte 738</b>						<b>220 423,75</b>		<b>220 423,75</b>		<b>220 423,75</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitation logts vacants					1 708,00		1 708,00		1 708,00	
739117	<b>Sous Total compte 739117</b>					<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>	
73911	<b>Sous Total compte 73911</b>					<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>	
7391	<b>Sous Total compte 7391</b>					<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>		<b>1 708,00</b>	
739221	FNGIR					288 116,00		288 116,00		288 116,00	
739223	Fds péréquat ° ressources comm et interco					55 913,00		55 913,00		55 913,00	
73922	<b>Sous Total compte 73922</b>					<b>344 029,00</b>		<b>344 029,00</b>		<b>344 029,00</b>	
7392	<b>Sous Total compte 7392</b>					<b>344 029,00</b>		<b>344 029,00</b>		<b>344 029,00</b>	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739	Sous Total compte 739					345 737,00		345 737,00		345 737,00	
73	Sous Total compte 73					345 737,00	2 481 663,00	345 737,00	2 481 663,00		2 135 926,00
7411	DGFdotation forfaitaire						89 638,00		89 638,00		89 638,00
74121	Dotation de solidarité rurale						53 555,00		53 555,00		53 555,00
7412	Sous Total compte 7412						53 555,00		53 555,00		53 555,00
741	Sous Total compte 741						143 193,00		143 193,00		143 193,00
742	Dot aux élus locaux						133,00		133,00		133,00
744	FCTVA					7 000,00	12 336,80	7 000,00	12 336,80		5 336,80
7461	D.G.D						20 500,00		20 500,00		20 500,00
746	Sous Total compte 746						20 500,00		20 500,00		20 500,00
74718	Autres participations Etat						1 483,26		1 483,26		1 483,26
7471	Sous Total compte 7471						1 483,26		1 483,26		1 483,26
7473	Participations - Dépt						39 317,00		39 317,00		39 317,00

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
747	Sous Total compte 747						40 800,26		40 800,26		40 800,26
74	Sous Total compte 74					7 000,00	216 963,06	7 000,00	216 963,06		209 963,06
752	Revenus des immeubles					7 500,00	82 907,47	7 500,00	82 907,47		75 407,47
7588	Autres produits divers de gestion couran						2,60		2,60		2,60
758	Sous Total compte 758						2,60		2,60		2,60
75	Sous Total compte 75					7 500,00	82 910,07	7 500,00	82 910,07		75 410,07
7713	Libéralités recues						2 000,00		2 000,00		2 000,00
7718	Autres prod except sur opé gestion					200,00	58 161,37	200,00	58 161,37		57 961,37
771	Sous Total compte 771					200,00	60 161,37	200,00	60 161,37		59 961,37
775	Produits des cessions d'immobilisatio						52 300,00		52 300,00		52 300,00
777	Quote-part des subv d'invest transférée						2 511,00		2 511,00		2 511,00
7788	Produits exceptionnels divers						12 355,47		12 355,47		12 355,47
778	Sous Total compte 778						12 355,47		12 355,47		12 355,47



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
77	Sous Total compte 77					200,00	127 327,84	200,00	127 327,84		127 127,84
	Total classe 7					452 104,06	3 816 621,83	452 104,06	3 816 621,83	345 737,00	3 710 254,77
	Total général	35 665 057,40	35 665 057,40	23 532 570,67	23 640 968,26	6 588 468,86	6 480 071,27	65 786 096,93	65 786 096,93	40 827 127,35	40 827 127,35

**Balance des valeurs inactives**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861							0,00	0,00
Portefeuille								
Droits de Place	4 600,00	2 000,00	6 600,00	0,00	1 200,00	1 200,00	5 400,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	4 600,00	2 000,00	6 600,00	0,00	1 200,00	1 200,00	5 400,00	0,00
862							0,00	0,00
Correspondant								
Droits de Place	745,00	1 200,00	1 945,00	0,00	0,00	0,00	1 945,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	745,00	1 200,00	1 945,00	0,00	0,00	0,00	1 945,00	0,00
863							0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur								
Droits de Place	0,00	0,00	0,00	5 345,00	2 000,00	7 345,00	0,00	7 345,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	5 345,00	2 000,00	7 345,00	0,00	7 345,00
TOTAUX	5 345,00	3 200,00	8 545,00	5 345,00	3 200,00	8 545,00	7 345,00	7 345,00



## Page des signatures

12000 - COM BAGNOLS-EN-FORET

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**CHAPPE Corinne (1018366673-0), Inspecteur des Finances Publiques**

A DDFIP DU VAR, le 16/02/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COM BAGNOLS-EN-FORET** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**HUSSON Corine (1017807439-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**

A ESTEREL, le 17/02/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **09/03/2023** par l'organe délibérant.

**BOUCHARD RENE (rbouchard1-xt), maire**

A BAGNOLS EN FORET, le 23/02/2023



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur Graff Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 3

Votants : 22

### PRESENTS :

GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOÏSELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :** BOUCHARD René

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 33

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022-BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte Administratif dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Considérant que la présentation du compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil Municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022 ;
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la commune au cours des derniers exercices ;
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 1 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffi-  
résument ainsi :

CA VILLE	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
<b>Section de fonctionnement</b>		148 472,63 €	159 925,08 €	308 397,71 €	
Recettes	3 846 156,64 €	148 472,63 €	3 740 898,97 €	3 889 371,60 €	
Dépenses	3 994 629,27 €		3 580 973,89 €	3 580 973,89 €	
<b>Section d'investissement</b>		237 640,16 €	-268 322,67 €	-30 682,51 €	157 433,37 €
Recettes	3 653 472,14 €	237 640,16 €	2 412 333,14 €	2 649 973,30	440 745,09 €
Dépenses	3 891 112,30 €		2 680 655,81 €	2 680 655,81 €	-283 311,72 €
<b>Total</b>		386 112,79 €	-108 397,59 €	277 715,20 €	157 433,37 €
<b>Total cumulé</b>				435 148,57 €	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES

La section de fonctionnement regroupe :

- Les frais de personnel : L'exécution tient compte de l'évolution naturelle des salaires et des avancements de grades, de la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C avec une augmentation au 1er juillet 2022 de + 3,5 % du point d'indice entraînant une augmentation générale des traitements
- Les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la ville, deuxième poste de dépenses de gestion :
  - o Les achats sont en augmentation de 1% par rapport au CA 2021
  - o Les prestations de services sont en augmentation de 31 % notamment sur les postes de dépenses entretien et réparation réseaux et voiries, les frais d'études, et les contrats de maintenances qui ont été souscrits
  - o Les autres prestations : la principale augmentation est due au frais de gardiennage de l'ONF pour 132k € et les frais de fêtes et cérémonies en augmentation de 67 %
- Les autres charges de gestion courantes en augmentation de 4% sont composées essentiellement de subventions versées aux associations en augmentation de 10 % et au budget du CCAS et de la Caisse des écoles et de l'enveloppe allouée aux indemnités des élus
- Les charges financières qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.

✉ : 1, Place de l'Hôtel de Ville - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

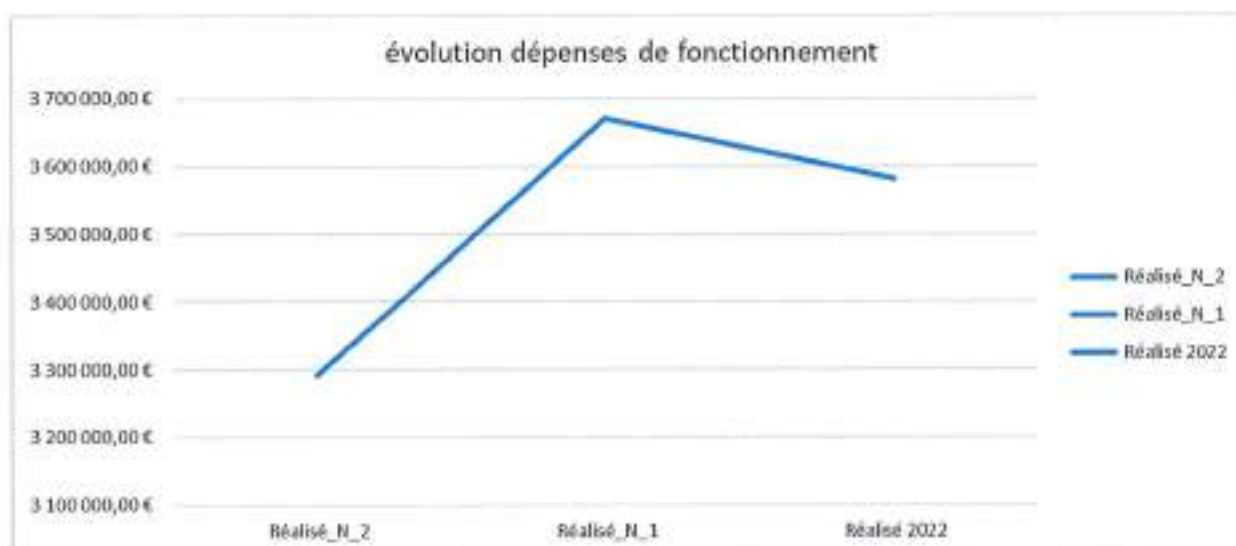
☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



- Les charges exceptionnelles : la forte diminution correspond au fonctionnement en 2021 à l'EPCI à la suite du transfert de la com

Libellé	Réalisé 2022	Réalisé_N_1	Réalisé_N_2
011 - Charges à caractère général	824 054,19 €	585 362,08 €	603 668,78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 953 004,24 €	1 772 997,19 €	1 609 035,80 €
014 - Atténuations de produits	345 737,00 €	345 813,00 €	345 038,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	188 424,94 €	181 145,07 €	202 931,90 €
66 - Charges financières	43 363,48 €	44 992,01 €	44 491,56 €
67 - Charges exceptionnelles	18 813,90 €	420 296,10 €	282 454,92 €
<b>Total général</b>	<b>3 373 397,75 €</b>	<b>3 350 605,45 €</b>	<b>3 087 620,96 €</b>



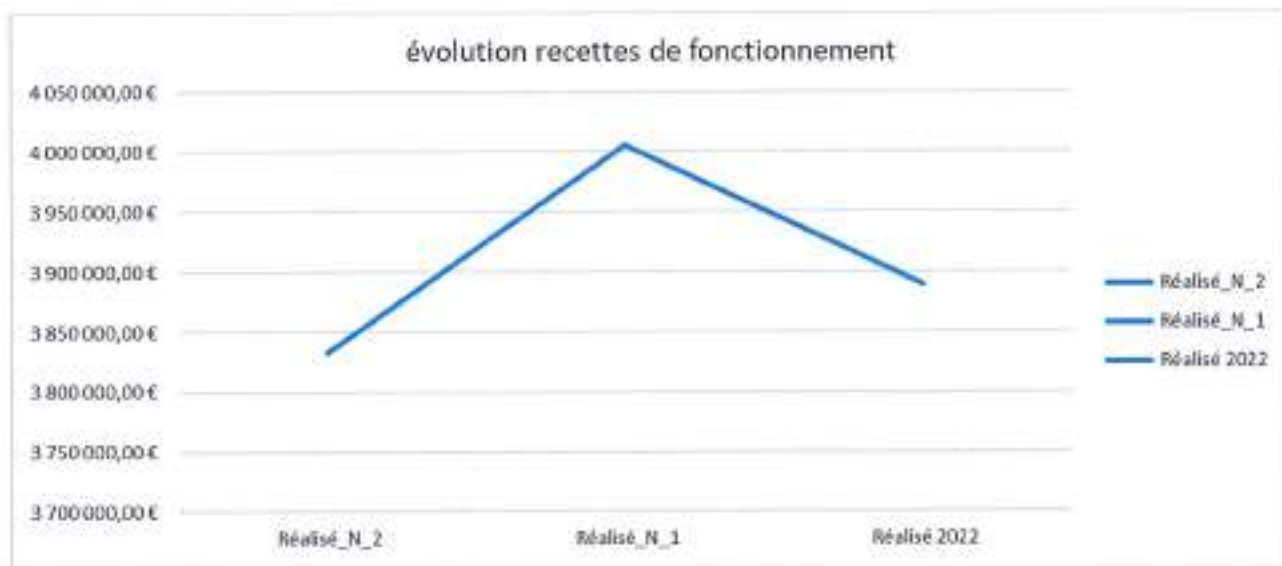
## LES RECETTES

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par :

- Les ressources fiscales, directes et indirectes qui enregistre une hausse globale de 8%. La majeure partie de ces ressources est générée par la taxe d'habitation, les taxes foncières, l'attribution de compensation, les droits de mutation
- Les concours financiers de l'Etat, se subdivisent en dotation globale de fonctionnement qui enregistre une baisse de 9% entre 2021 et 2022 et la dotation de solidarité rurale qui enregistre une baisse de 3%



- Les produits d'exploitation, domaniaux, les subventions et redevances d'occupation du domaine public et les locations des biens immobiliers appartenant à la commune



Libellé	Réalisé 2022	Réalisé_N_1	Réalisé_N_2
	30 644,20		51 071,59
013 - Atténuations de charges	€	54 840,14 €	€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	816 090,80	642 411,81 €	649 590,50
	2 481 663,00		2 137 340,22
73 - Impôts et taxes	€	2 241 779,02 €	€
74 - Dotations, subventions et participations	209 963,06	195 056,30 €	275 246,79
75 - Autres produits de gestion courante	€	55 497,15 €	€
	75 410,07		59 875,04
	124 616,84		59 343,08
77 - Produits exceptionnels	€	247 152,55 €	€
78 - Reprises sur amortissements et provisions	€	22 338,02 €	€
	-		-
<b>Total général</b>	<b>€ 3 738 387,97</b>	<b>3 459 074,99 €</b>	<b>€ 3 232 467,22</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

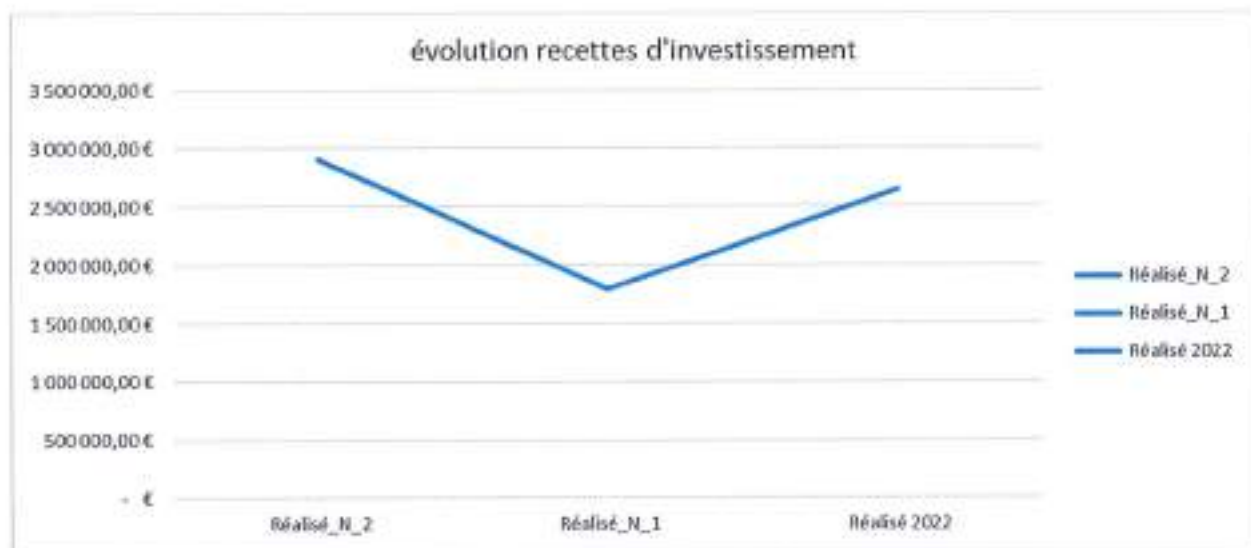
### LES RECETTES

Les recettes de la section d'investissement sont constituées de ressources propres et de ressources externes comme les subventions pour un montant total sur l'exercice 2022 de 459 K€

Du produit de la taxe d'aménagement Le montant perçu sur 2022 augmente de 68 % sur 2022

Des emprunts : sur 2022, une ligne de trésorerie d'un montant de 1M€ a été ouverte pour permettre la réalisation des opérations d'investissements dans l'attente de la perception de subventions allouées par le département et l'Etat.

Les restes à réaliser d'un montant de 910k€ correspondants aux subventions non versées sur l'exercice antérieur

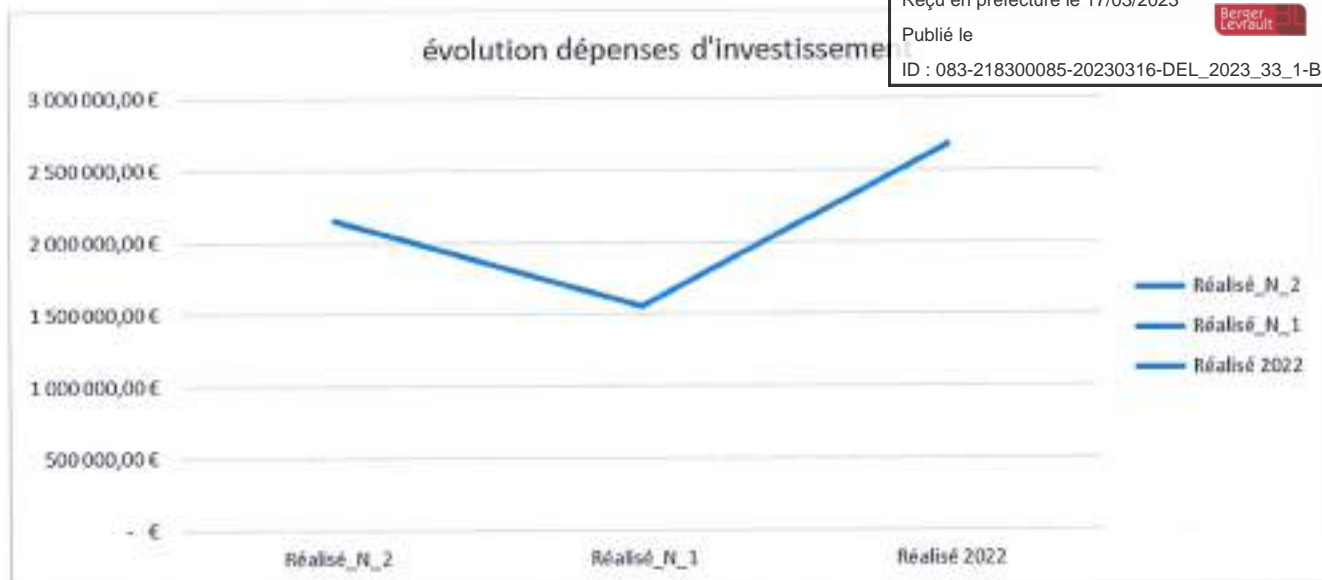


## LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement sont composées majoritairement des dépenses d'équipement et des remboursements d'emprunts.

Ces crédits se répartissent entre les différents chapitres selon le type de dépenses : études, matériels, travaux et les subventions d'équipement versées.

Les autres dépenses sont affectées aux achats de biens immobiliers, de matériels durables, à la construction ou l'aménagement de bâtiments, aux travaux d'infrastructure et aux grosses réparations de bâtiments existants.



Le détail des réalisations sur chaque opération est reporté ci-dessous :

opérations	Libellé_opération	Réalisé 2022
12	ECLAIRAGE PUBLIC	5 013,22 €
16	CHEMINS ET EP COMMUNAUX	883 072,95 €
20	GROUPE SCOLAIRE	304 098,14 €
21	VOIRIE SIGNALÉTIQUE	9 466,08 €
25	VEHICULES	91 421,01 €
26	HOTEL DE VILLE	16 284,59 €
27	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES	8 589,21 €
31	ACQUISITIONS IMMOBILIERES	461 095,56 €
39	MTL	103 950,79 €
40	CONFORMITE-SECURITE	24 857,46 €
46	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - JARDIN POTAGER	6 583,32 €
48	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX	46 488,76 €
51	DOCUMENTS D'URBANISME	1 878,94 €
65	TRAVAUX EXTERIEURS	24 508,16 €
<b>Total général</b>		<b>1 987 308,19 €</b>

Les emprunts et dettes assimilées avec un remboursement du capital des emprunts à hauteur de 225 K€ et 400 K€ en remboursement de la ligne de trésorerie.

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Taux d'intérêts
PARKING DU CHATEAU EMPRUNT	03/08/2010	150 000,00 €	31 104,69 €	2.08
EMPRUNT POUR FINANCEMENT PARKING DU CHATEAU	04/08/2010	850 000,00 €	200 368,50 €	3.31
Emprunt pour rénovation traversée du village	20/03/2012	100 000,00 €	33 091,77 €	5.15
Emprunt pour rénovation traversée du village	28/03/2012	150 000,00 €	61 340,10 €	4.51
EMPRUNT POUR FINANCEMENT INVESTISSEMENT	11/06/2013	300 000,00 €	133 161,41 €	3.38
FINANCEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT	20/06/2016	400 000,00 €	294 672,89 €	2.16
POUR TRAVAUX VOIRIE	13/06/2017	120 000,00 €	75 026,53 €	1.68
POUR TRAVAUX VOIRIE BEI	13/06/2017	120 000,00 €	82 572,97 €	1.31
POUR ACHAT TERRAINS ET TRAVAUX VOIRIE 2018	11/06/2018	300 000,00 €	259 107,43 €	1.85
ACHAT BALAYEUSE VOIRIE	07/12/2018	120 000,00 €	72 955,65 €	1.09
INVESTISSEMENTS 2019	09/08/2019	400 000,00 €	340 622,70 €	1.06
EMPRUNT POUR FINANCEMENT ACQUISITION IMMOBILIERE	24/04/2021	500 000,00 €	450 949,78 €	0.98
PRET RELAIS	15/04/2022	1 000 000,00 €	600 000,00 €	0.69
		4 510 000,00 €	2 634 974,42 €	

Considérant qu'il est rappelé au Conseil Municipal, que conformément aux article L2121-14 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif présenté et qu'il doit quitter la salle avant le vote du Compte Administratif.



Considérant qu'il est donc proposé de désigner un Président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Considérant que le président de séance présente le Compte Administratif 2022 du budget principal.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

<b>BILAN DE CLOTURE</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total des recettes	3 740 898,97
Total des dépenses	3 580 973,89
= Résultat exercice	159 925,08
Résultat repris de 2021	148 472,63
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>308 397,71</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total des recettes	2 412 333,14
Total des dépenses	2 680 655,81
= Résultat exercice	-268 322,67
Résultat repris de 2021	237 640,16
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>-30 682,51</b>
- RAR dépenses 2022	-283 311,72
+ RAR recettes 2022	440 745,09
<b>= TOTAL</b>	<b>126 750,86</b>

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le Compte Administratif 2022 du budget principal ;
- de procéder au vote et d'arrêter les résultats définitifs.

Le 1<sup>er</sup> adjoint, Pascal GRAFF



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune - BAGNOLS EN FORET (1)**  
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830008500014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L ESTEREL

**M 14**

**Compte administratif**  
 **voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL Code 12000 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	38
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	46
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	50
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	51
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	53
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
A4 - Etat des provisions	55
A5 - Etalement des provisions	56
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	57
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	58
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	60
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	61
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	62
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	63
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	64
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	65
A8 - Etat des charges transférées	66
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	67
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	68
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	72
A10.3 - Opérations liées aux cessions	73
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	74
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	75
A11 - Etat des travaux en régie	76
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	78

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	79
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	80
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	81
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	82
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	83
B1.6 - Etat des engagements reçus	84
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	85
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	86

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	87
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	88
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	89
C1.2 - Actions de formation des élus	93
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	94
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	95
C3.2 - Liste des établissements publics créés	96
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	97
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	98
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	99
C3.6 - Identification des flux croisés	102
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	103
D2 - Arrêté et signatures	104

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 83008	<b>BAGNOLS EN FORET</b> <b>BUDGET PRINCIPAL Code 12000</b>	<b>CA</b> <b>2022</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 921
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	606
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
3 213 360,00	3 311 549,00	911,07	974,31

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 172,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	669,16	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 279,83	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	680,35	0,00
5	Encours de dette/population	907,26	0,00
6	DGF/population	49,02	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	57,05 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,31 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	53,16 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	70,89 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 580 973,89	G	3 740 898,97
	Section d'investissement	B	2 680 655,81	H	2 412 333,14

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	148 472,63 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	237 640,16 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	6 261 629,70	= G+H+I+J	6 539 344,90

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	283 311,72	L	440 745,09
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	283 311,72	= K+L	440 745,09

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 580 973,89	= G+I+K	3 889 371,60
	Section d'investissement	= B+D+F	2 963 967,53	= H+J+L	3 090 718,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 544 941,42	= G+H+I+J+K+L	6 980 089,99

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	283 311,72	L	440 745,09
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		440 745,09
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 046,53	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12	21 297,16	
14	Opération d'équipement n° 14	31 852,97	
16	Opération d'équipement n° 16	24 680,01	
20	Opération d'équipement n° 20	138 552,00	
25	Opération d'équipement n° 25	595,45	
26	Opération d'équipement n° 26	25 958,44	
27	Opération d'équipement n° 27	345,74	
40	Opération d'équipement n° 40	4 831,34	
46	Opération d'équipement n° 46	589,00	
48	Opération d'équipement n° 48	25 663,08	
51	Opération d'équipement n° 51	3 900,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	825 263,41	806 916,45	17 137,74	0,00	1 209,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 992 756,00	1 953 004,24	0,00	0,00	39 751,76
014	Atténuations de produits	347 616,00	345 737,00	0,00	0,00	1 879,00
65	Autres charges de gestion courante	211 996,00	188 424,94	0,00	0,00	23 571,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 377 631,41</b>	<b>3 294 082,63</b>	<b>17 137,74</b>	<b>0,00</b>	<b>66 411,04</b>
66	Charges financières	51 753,32	42 873,22	490,26	0,00	8 389,84
67	Charges exceptionnelles	18 722,84	-61 781,04	80 594,94	0,00	-91,06
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	50 000,00	50 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 498 107,57</b>	<b>3 325 174,81</b>	<b>98 222,94</b>	<b>0,00</b>	<b>74 709,82</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	365 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	131 521,70	157 576,14			-26 054,44
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>			<b>338 945,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 994 629,27</b>	<b>3 482 750,95</b>	<b>98 222,94</b>	<b>0,00</b>	<b>413 655,38</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	30 644,20	0,00	0,00	9 355,80
70	Produits services, domaine et ventes div	999 950,00	813 694,60	2 396,20	0,00	183 859,20
73	Impôts et taxes	2 428 994,00	2 347 663,00	134 000,00	0,00	-52 669,00
74	Dotations et participations	148 288,00	209 963,06	0,00	0,00	-61 675,06
75	Autres produits de gestion courante	55 000,00	75 410,07	0,00	0,00	-20 410,07
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 672 232,00</b>	<b>3 477 374,93</b>	<b>136 396,20</b>	<b>0,00</b>	<b>58 460,87</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	38 000,00	86 216,84	38 400,00	0,00	-86 616,84
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	133 371,64	0,00			133 371,64
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 843 603,64</b>	<b>3 563 591,77</b>	<b>174 796,20</b>	<b>0,00</b>	<b>105 215,67</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 553,00	2 511,00			42,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>			<b>42,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 846 156,64</b>	<b>3 566 102,77</b>	<b>174 796,20</b>	<b>0,00</b>	<b>105 257,67</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>148 472,63</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	65 200,00	65 179,98	0,00	20,02
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 046,53	-5 046,53
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>2 558 698,11</b>	<b>1 987 308,19</b>	<b>278 265,19</b>	<b>293 124,73</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 623 898,11</b>	<b>2 052 488,17</b>	<b>283 311,72</b>	<b>288 098,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 227 971,13	625 656,64	0,00	602 314,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 690,06			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 258 661,19</b>	<b>625 656,64</b>	<b>0,00</b>	<b>633 004,55</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 888 559,30</b>	<b>2 678 144,81</b>	<b>283 311,72</b>	<b>927 102,77</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 553,00	2 511,00		42,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>		<b>42,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 891 112,30</b>	<b>2 680 655,81</b>	<b>283 311,72</b>	<b>927 144,77</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	947 551,89	459 951,32	440 745,09	46 855,48
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 150 600,00	1 000 000,00	0,00	150 600,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 000,00	0,00	0,00	264 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 362 151,89</b>	<b>1 459 951,32</b>	<b>440 745,09</b>	<b>461 455,48</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	618 798,55	624 705,68	0,00	-5 907,13
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	100,00	0,00	-100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>788 798,55</b>	<b>794 805,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 007,13</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 156 950,44</b>	<b>2 254 757,00</b>	<b>440 745,09</b>	<b>461 448,35</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	365 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	131 521,70	157 576,14		-26 054,44
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>		<b>338 945,56</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 653 472,14</b>	<b>2 412 333,14</b>	<b>440 745,09</b>	<b>800 393,91</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>237 640,16</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	824 054,19		824 054,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 953 004,24		1 953 004,24
014	Atténuations de produits	345 737,00		345 737,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	188 424,94		188 424,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	43 363,48	0,00	43 363,48
67	Charges exceptionnelles	18 813,90	52 300,00	71 113,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	50 000,00	105 276,14	155 276,14
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 423 397,75</b>	<b>157 576,14</b>	<b>3 580 973,89</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 511,00	2 511,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	625 656,64	0,00	625 656,64
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 987 308,19		1 987 308,19
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	65 179,98	0,00	65 179,98
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 678 144,81</b>	<b>2 511,00</b>	<b>2 680 655,81</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 644,20		30 644,20
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	816 090,80		816 090,80
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 481 663,00		2 481 663,00
74	Dotations et participations	209 963,06		209 963,06
75	Autres produits de gestion courante	75 410,07	0,00	75 410,07
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	124 616,84	2 511,00	127 127,84
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>3 738 387,97</b>	<b>2 511,00</b>	<b>3 740 898,97</b>
<b>Pour information</b>				<b>148 472,63</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	624 705,68	0,00	624 705,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00		170 000,00
13	Subventions d'investissement	459 951,32	0,00	459 951,32
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 100,00	0,00	1 000 100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		25 374,03	25 374,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	26 925,97	26 925,97
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		105 276,14	105 276,14
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>2 254 757,00</b>	<b>157 576,14</b>	<b>2 412 333,14</b>
<b>Pour information</b>				<b>237 640,16</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>825 263,41</b>	<b>806 916,45</b>	<b>17 137,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 209,22</b>
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	1 659,08	0,00	0,00	-1 659,08
60611	Eau et assainissement	16 700,00	13 456,79	0,00	0,00	3 243,21
60612	Energie - Electricité	103 541,77	81 167,19	0,00	0,00	22 374,58
60621	Combustibles	7 500,00	13 789,92	0,00	0,00	-6 289,92
60622	Carburants	27 000,00	19 774,24	0,00	0,00	7 225,76
60623	Alimentation	71 100,00	84 294,00	500,00	0,00	-13 694,00
60624	Produits de traitement	0,00	226,33	0,00	0,00	-226,33
60628	Autres fournitures non stockées	15 000,00	11 786,01	0,00	0,00	3 213,99
60631	Fournitures d'entretien	18 750,00	11 894,45	29,95	0,00	6 825,60
60632	Fournitures de petit équipement	38 000,00	25 182,69	1 027,50	0,00	11 789,81
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	269,40	0,00	0,00	3 730,60
60636	Vêtements de travail	11 000,00	5 079,49	131,14	0,00	5 789,37
6064	Fournitures administratives	8 200,00	8 081,98	0,00	0,00	118,02
6067	Fournitures scolaires	2 200,00	2 152,87	0,00	0,00	47,13
6068	Autres matières et fournitures	500,00	395,69	100,00	0,00	4,31
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	13 851,88	0,00	0,00	-851,88
6132	Locations immobilières	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	24 349,41	0,00	0,00	-9 349,41
61521	Entretien terrains	3 100,00	9 514,03	482,52	0,00	-6 896,55
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	3 188,11	0,00	0,00	-188,11
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 066,87	0,00	0,00	-1 066,87
615231	Entretien, réparations voiries	11 600,00	19 658,40	0,00	0,00	-8 058,40
615232	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	7 527,24	0,00	0,00	472,76
61524	Entretien bois et forêts	0,00	4 930,08	0,00	0,00	-4 930,08
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	9 025,83	711,02	0,00	8 263,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	15 154,50	0,00	0,00	-5 154,50
6156	Maintenance	61 490,00	64 701,07	250,00	0,00	-3 461,07
6161	Multirisques	27 220,00	27 920,43	0,00	0,00	-700,43
617	Etudes et recherches	20 000,00	6 927,60	3 186,00	0,00	9 886,40
6182	Documentation générale et technique	8 500,00	5 124,60	0,00	0,00	3 375,40
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	9 965,00	0,00	0,00	35,00
6188	Autres frais divers	7 218,00	9 196,59	28,00	0,00	-2 006,59
6226	Honoraires	36 860,00	36 258,09	6 860,00	0,00	-6 258,09
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	13 226,06	0,00	0,00	-3 226,06
6228	Divers	500,00	2 219,60	0,00	0,00	-1 719,60
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 720,40	0,00	0,00	-2 720,40
6232	Fêtes et cérémonies	28 782,00	25 285,47	3 509,01	0,00	-12,48
6236	Catalogues et imprimés	3 000,00	2 754,50	0,00	0,00	245,50
6237	Publications	3 500,00	2 787,01	0,00	0,00	712,99
6238	Divers	0,00	630,00	0,00	0,00	-630,00
6247	Transports collectifs	2 400,00	5 053,00	0,00	0,00	-2 653,00
6251	Voyages et déplacements	1 100,00	2 646,63	0,00	0,00	-1 546,63
6257	Réceptions	700,00	-179,50	247,00	0,00	632,50
6261	Frais d'affranchissement	9 500,00	7 863,82	0,00	0,00	1 636,18
6262	Frais de télécommunications	23 430,00	21 916,79	0,00	0,00	1 513,21
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	2 600,00	0,00	0,00	-100,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	2 543,89	0,00	0,00	-543,89
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	133 371,64	132 535,14	0,00	0,00	836,50
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	864,00	0,00	0,00	-864,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	1 457,24	0,00	0,00	-1 457,24
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	7 738,70	48,60	0,00	-2 787,30
63512	Taxes foncières	18 600,00	20 060,00	0,00	0,00	-1 460,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	27,00	0,00	-27,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	223,84	0,00	0,00	-223,84
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 992 756,00</b>	<b>1 953 004,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 751,76</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 610,00	0,00	0,00	-2 610,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 151,00	1 113,01	0,00	0,00	37,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 736,00	23 878,48	0,00	0,00	857,52
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	3 452,00	3 337,57	0,00	0,00	114,43
6411	Personnel titulaire	1 078 405,00	1 013 417,96	0,00	0,00	64 987,04
6413	Personnel non titulaire	322 084,00	358 225,76	0,00	0,00	-36 141,76
6415	Indemnité inflation	0,00	3 600,00	0,00	0,00	-3 600,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	968,22	0,00	0,00	-968,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	226 331,00	221 216,28	0,00	0,00	5 114,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	281 576,00	249 147,14	0,00	0,00	32 428,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	13 781,00	14 552,95	0,00	0,00	-771,95



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 000,00	22 229,99	0,00	0,00	-229,99
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	7 066,00	0,00	0,00	-7 066,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 240,00	13 875,40	0,00	0,00	-635,40
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	10 442,88	0,00	0,00	-10 442,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	7 322,60	0,00	0,00	-1 322,60
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>347 616,00</b>	<b>345 737,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 879,00</b>
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	2 500,00	1 708,00	0,00	0,00	792,00
739221	FNGIR	288 116,00	288 116,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	57 000,00	55 913,00	0,00	0,00	1 087,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>211 996,00</b>	<b>188 424,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 571,06</b>
6531	Indemnités	79 600,00	80 420,78	0,00	0,00	-820,78
6533	Cotisations de retraite	3 400,00	3 377,49	0,00	0,00	22,51
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	48,17	0,00	0,00	-48,17
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	39 800,00	2 763,09	0,00	0,00	37 036,91
65548	Autres contributions	0,00	800,00	0,00	0,00	-800,00
65732	Subv. fonct. Régions	0,00	9 247,04	0,00	0,00	-9 247,04
657348	Subv. fonct. Autres communes	2 510,00	7 401,59	0,00	0,00	-4 891,59
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	39 000,00	39 000,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	39 200,00	39 633,10	0,00	0,00	-433,10
65888	Autres	2 786,00	733,68	0,00	0,00	2 052,32
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>3 377 631,41</b>	<b>3 294 082,63</b>	<b>17 137,74</b>	<b>0,00</b>	<b>66 411,04</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>51 753,32</b>	<b>42 873,22</b>	<b>490,26</b>	<b>0,00</b>	<b>8 389,84</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	51 753,32	42 873,22	0,00	0,00	8 880,10
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	490,26	0,00	-490,26
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>18 722,84</b>	<b>-61 781,04</b>	<b>80 594,94</b>	<b>0,00</b>	<b>-91,06</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	9 000,00	0,00	0,00	-9 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12 722,84	3 813,90	0,00	0,00	8 908,94
6748	Autres subventions exceptionnelles	0,00	-80 594,94	80 594,94	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>3 498 107,57</b>	<b>3 325 174,81</b>	<b>98 222,94</b>	<b>0,00</b>	<b>74 709,82</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>365 000,00</b>	<b>0,00</b>			<b>365 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>131 521,70</b>	<b>157 576,14</b>			<b>-26 054,44</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	26 925,97			-26 925,97
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	25 374,03			-25 374,03
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	131 521,70	105 276,14			26 245,56
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>			<b>338 945,56</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>			<b>338 945,56</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 994 629,27</b>	<b>3 482 750,95</b>	<b>98 222,94</b>	<b>0,00</b>	<b>413 655,38</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	490,26
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	490,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>40 000,00</b>	<b>30 644,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 355,80</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	27 044,20	0,00	0,00	12 955,80
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	3 600,00	0,00	0,00	-3 600,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>999 950,00</b>	<b>813 694,60</b>	<b>2 396,20</b>	<b>0,00</b>	<b>183 859,20</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 700,00	3 076,64	0,00	0,00	623,36
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	9 550,00	9 713,84	0,00	0,00	-163,84
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	35 397,40	0,00	0,00	-35 397,40
7067	Redev. services périscolaires et enseign	110 000,00	120 207,20	0,00	0,00	-10 207,20
70688	Autres prestations de services	18 000,00	-870,84	870,84	0,00	18 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	787 000,00	599 813,06	0,00	0,00	187 186,94
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	34 000,00	-1 525,36	1 525,36	0,00	34 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	37 600,00	47 882,66	0,00	0,00	-10 282,66
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>2 428 994,00</b>	<b>2 347 663,00</b>	<b>134 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-52 669,00</b>
73111	Impôts directs locaux	1 967 594,00	1 954 624,00	0,00	0,00	12 970,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	1 355,00	0,00	0,00	-1 355,00
73211	Attribution de compensation	31 000,00	31 143,28	0,00	0,00	-143,28
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	586,00	0,00	0,00	-586,00
7336	Droits de place	10 400,00	9 585,34	0,00	0,00	814,66
7338	Autres taxes	0,00	5 237,00	0,00	0,00	-5 237,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	40 000,00	42 648,00	0,00	0,00	-2 648,00
7344	Taxes sur les déchets stockés	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	95 000,00	82 060,63	54 000,00	0,00	-41 060,63
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	205 000,00	220 323,75	0,00	0,00	-15 323,75
7388	Autres taxes diverses	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>148 288,00</b>	<b>209 963,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-61 675,06</b>
7411	Dotation forfaitaire	89 638,00	89 638,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	53 555,00	53 555,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	133,00	0,00	0,00	-133,00
744	FCTVA	4 000,00	5 336,80	0,00	0,00	-1 336,80
7461	DGD	0,00	20 500,00	0,00	0,00	-20 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 483,26	0,00	0,00	-1 483,26
7473	Participat° Départements	0,00	39 317,00	0,00	0,00	-39 317,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 095,00	0,00	0,00	0,00	1 095,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>55 000,00</b>	<b>75 410,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-20 410,07</b>
752	Revenus des immeubles	55 000,00	75 407,47	0,00	0,00	-20 407,47
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	2,60	0,00	0,00	-2,60
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>3 672 232,00</b>	<b>3 477 374,93</b>	<b>136 396,20</b>	<b>0,00</b>	<b>58 460,87</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>38 000,00</b>	<b>86 216,84</b>	<b>38 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-86 616,84</b>
7713	Libéralités reçues	0,00	2 000,00	0,00	0,00	-2 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	38 000,00	19 561,37	38 400,00	0,00	-19 961,37
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	52 300,00	0,00	0,00	-52 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	12 355,47	0,00	0,00	-12 355,47
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>133 371,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 371,64</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	133 371,64	0,00	0,00	0,00	133 371,64
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>3 843 603,64</b>	<b>3 563 591,77</b>	<b>174 796,20</b>	<b>0,00</b>	<b>105 215,67</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</b>	<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>			<b>42,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 553,00	2 511,00			42,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>			<b>42,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 846 156,64</b>	<b>3 566 102,77</b>	<b>174 796,20</b>	<b>0,00</b>	<b>105 257,67</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>148 472,63</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	65 200,00	65 179,98	0,00	20,02
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	65 200,00	65 179,98	0,00	20,02
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	5 046,53	-5 046,53
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	4 254,53	-4 254,53
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	792,00	-792,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
12	Opération d'équipement n° 12 (2)	37 100,17	5 013,22	21 297,16	10 789,79
14	Opération d'équipement n° 14 (2)	33 000,00	0,00	31 852,97	1 147,03
16	Opération d'équipement n° 16 (2)	1 003 111,46	883 072,95	24 680,01	95 358,50
20	Opération d'équipement n° 20 (2)	458 748,84	304 098,14	138 552,00	16 098,70
21	Opération d'équipement n° 21 (2)	15 000,00	9 466,08	0,00	5 533,92
25	Opération d'équipement n° 25 (2)	93 193,71	91 421,01	595,45	1 177,25
26	Opération d'équipement n° 26 (2)	65 100,00	16 284,59	25 958,44	22 856,97
27	Opération d'équipement n° 27 (2)	19 558,80	8 589,21	345,74	10 623,85
31	Opération d'équipement n° 31 (2)	464 500,00	461 095,56	0,00	3 404,44
33	Opération d'équipement n° 33 (2)	9 054,15	0,00	0,00	9 054,15
39	Opération d'équipement n° 39 (2)	115 450,63	103 950,79	0,00	11 499,84
40	Opération d'équipement n° 40 (2)	66 241,80	24 857,46	4 831,34	36 553,00
46	Opération d'équipement n° 46 (2)	25 000,00	6 583,32	589,00	17 827,68
48	Opération d'équipement n° 48 (2)	90 659,52	46 488,76	25 663,08	18 507,68
51	Opération d'équipement n° 51 (2)	25 978,84	1 878,94	3 900,00	20 199,90
65	Opération d'équipement n° 65 (2)	37 000,19	24 508,16	0,00	12 492,03
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 623 898,11</b>	<b>2 052 488,17</b>	<b>283 311,72</b>	<b>288 098,22</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 227 971,13	625 656,64	0,00	602 314,49
1641	Emprunts en euros	1 227 371,13	625 656,64	0,00	601 714,49
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	0,00	0,00	600,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	30 690,06			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 258 661,19</b>	<b>625 656,64</b>	<b>0,00</b>	<b>633 004,55</b>
454101	travaux d'office (3)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>3 888 559,30</b>	<b>2 678 144,81</b>	<b>283 311,72</b>	<b>927 102,77</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 553,00	2 511,00		42,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	2 553,00	2 511,00		42,00
13911	Etat et établissements nationaux	2 553,00	0,00		2 553,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	57,00		-57,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	1 671,00		-1 671,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	783,00		-783,00
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 553,00</b>	<b>2 511,00</b>		<b>42,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>3 891 112,30</b>	<b>2 680 655,81</b>	<b>283 311,72</b>	<b>927 144,77</b>
	<b>Pour information</b>	<b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>947 551,89</b>	<b>459 951,32</b>	<b>440 745,09</b>	<b>46 855,48</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	54 942,40	0,00	21 360,00	33 582,40
1313	Subv. transf. Départements	0,00	16 064,30	287 319,00	-303 383,30
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	152 590,49	23 845,02	84 408,09	44 337,38
1322	Subv. non transf. Régions	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	705 019,00	370 042,00	47 658,00	287 319,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	50 000,00	0,00	-50 000,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>1 150 600,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 600,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 150 600,00	1 000 000,00	0,00	150 600,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>264 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>264 000,00</b>
2111	Terrains nus	170 000,00	0,00	0,00	170 000,00
2138	Autres constructions	94 000,00	0,00	0,00	94 000,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 362 151,89</b>	<b>1 459 951,32</b>	<b>440 745,09</b>	<b>461 455,48</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>788 798,55</b>	<b>794 705,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 907,13</b>
10222	FCTVA	356 592,55	342 316,48	0,00	14 276,07
10223	TLE	262 206,00	0,00	0,00	262 206,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	282 389,20	0,00	-282 389,20
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-100,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>788 798,55</b>	<b>794 805,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 007,13</b>
454201	travaux d'office (2)	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>3 156 950,44</b>	<b>2 254 757,00</b>	<b>440 745,09</b>	<b>461 448,35</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>365 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>131 521,70</b>	<b>157 576,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-26 054,44</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	25 374,03	0,00	-25 374,03
2138	Autres constructions	0,00	26 925,97	0,00	-26 925,97
2802	Frais liés à la réalisation des document	8 808,22	6 448,82	0,00	2 359,40
28032	Frais de recherche et de développement	534,00	534,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 021,00	1 021,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	7 200,00	0,00	-7 200,00
28051	Concessions et droits similaires	3 235,88	147,00	0,00	3 088,88
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	255,53	48,00	0,00	207,53
28128	Autres aménagements de terrains	118,00	118,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	30 036,00	30 036,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 147,00	0,00	0,00	1 147,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	777,53	2 204,00	0,00	-1 426,47
281571	Matériel roulant	31 900,00	31 900,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	80,00	80,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 972,00	152,00	0,00	7 820,00
28182	Matériel de transport	8 411,00	5 310,00	0,00	3 101,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 801,20	10 807,60	0,00	3 993,60
28184	Mobilier	6 253,29	3 316,61	0,00	2 936,68
28188	Autres immo. corporelles	16 171,05	5 953,11	0,00	10 217,94

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>		<b>338 945,56</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>496 521,70</b>	<b>157 576,14</b>		<b>338 945,56</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>3 653 472,14</b>	<b>2 412 333,14</b>	<b>440 745,09</b>	<b>800 393,91</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>237 640,16</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12 (1)**  
**LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>37 100,17</b>	<b>A 5 013,22</b>	<b>21 297,16</b>	<b>10 789,79</b>	<b>B 409 193,87</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>37 100,17</b>	<b>5 013,22</b>	<b>20 457,16</b>	<b>11 629,79</b>	<b>195 974,07</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	5 458,38
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	1 925,28	-1 925,28	0,00
21534	Réseaux d'électrification	37 100,17	5 013,22	17 984,68	14 102,27	166 478,05
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 636,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 452,72
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	547,20	-547,20	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	18 948,92
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>840,00</b>	<b>-840,00</b>	<b>213 219,80</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	840,00	-840,00	213 219,80

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>9 055,01</b>	<b>-9 055,01</b>	<b>D 19 127,80</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 055,01</b>	<b>-9 055,01</b>	<b>19 127,80</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	9 055,01	-9 055,01	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	19 127,80
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-5 013,22</b>	<b>D - B</b>	<b>-390 066,07</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 14 (1)**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT TERRITOIRE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		<b>33 000,00</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>31 852,97</b>	<b>1 147,03</b>	<b>B 36 814,43</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 852,97</b>	<b>1 147,03</b>	<b>8 340,06</b>	<b>8 340,06</b>
2128	Autres agencements et aménagements	23 000,00	0,00	31 852,97	-8 852,97	8 340,06	8 340,06
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 474,37</b>	<b>28 474,37</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	28 474,37	28 474,37

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>33 000,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,41</b>	<b>-0,41</b>	<b>D 4 000,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>33 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 000,41</b>	<b>-0,41</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	33 000,00	0,00	33 000,41	-0,41	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-32 814,43</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16 (1)**  
**LIBELLE : CHEMINS ET EP COMMUNAUX**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 003 111,46</b>	<b>A 883 072,95</b>	<b>24 680,01</b>	<b>95 358,50</b>	<b>B 3 931 188,54</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>864,00</b>
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 161,60</b>	<b>140 556,09</b>	<b>3 903,36</b>	<b>-143 297,85</b>	<b>503 094,30</b>
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 157,50
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	303,36	-303,36	0,00
2151	Réseaux de voirie	1 161,60	1 161,60	0,00	0,00	217 514,66
2152	Installations de voirie	0,00	139 394,49	3 600,00	-142 994,49	269 257,72
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503,25
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	3 230,40
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	6 325,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 105,77
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 001 949,86</b>	<b>742 516,86</b>	<b>20 776,65</b>	<b>238 656,35</b>	<b>3 427 230,24</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	461 326,86	371 614,86	0,00	89 712,00	591 178,86
2315	Installat°, matériel et outillage techni	540 623,00	370 902,00	20 776,65	148 944,35	2 836 051,38

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>55 000,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>D 964 078,93</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>664 078,93</b>
1322	Subv. non transf. Régions	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	616 954,60
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 983,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	12 141,33
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-883 072,95</b>	<b>D - B</b>	<b>-2 967 109,61</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20 (1)**  
**LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>458 748,84</b>	<b>A 304 098,14</b>	<b>138 552,00</b>	<b>16 098,70</b>	<b>B 1 566 796,03</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 760,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	3 420,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 340,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>20 257,46</b>	<b>95 973,57</b>	<b>3 660,00</b>	<b>-79 376,11</b>	<b>405 407,29</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	5 676,96
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	2 070,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	95 236,81
2135	Installations générales, agencements	0,00	74 780,59	3 660,00	-78 440,59	79 491,11
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 573,92
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	51 129,48
2181	Installat° générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 225,51
2183	Matériel de bureau et informatique	12 150,00	0,00	0,00	12 150,00	83 168,81
2184	Mobilier	4 107,46	3 469,78	0,00	637,68	17 297,50
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	17 723,20	0,00	-13 723,20	67 537,19
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>438 491,38</b>	<b>208 124,57</b>	<b>134 892,00</b>	<b>95 474,81</b>	<b>1 152 628,74</b>
2313	Constructions	438 491,38	208 124,57	0,00	230 366,81	844 653,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	134 892,00	-134 892,00	307 975,66

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>199 647,60</b>	<b>C 11 647,60</b>	<b>314 668,00</b>	<b>-126 668,00</b>	<b>D 175 210,66</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>199 647,60</b>	<b>11 647,60</b>	<b>314 668,00</b>	<b>-126 668,00</b>	<b>175 210,66</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	287 319,00	-287 319,00	16 715,25
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 951,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	11 647,60	11 647,60	27 349,00	-27 349,00	29 855,74
1323	Subv. non transf. Départements	188 000,00	0,00	0,00	188 000,00	117 688,67
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-292 450,54</b>	<b>D - B</b>	<b>-1 391 585,37</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)**  
**LIBELLE : VOIRIE SIGNALÉTIQUE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>15 000,00</b>	<b>A</b>	<b>9 466,08</b>	<b>0,00</b>	<b>5 533,92</b>	<b>B</b>	<b>852 567,04</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 000,00</b>	<b>9 466,08</b>	<b>0,00</b>	<b>5 533,92</b>			<b>191 225,37</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00			5 621,20
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00			41 860,00
2152	Installations de voirie	15 000,00	9 466,08	0,00	5 533,92			38 069,28
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00			102 301,39
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			3 373,50
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>661 341,67</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00			15 160,08
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00			643 373,97
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00			2 807,62

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES</b>		<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>252 981,61</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>250 173,99</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00			225 373,99
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00			24 800,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>2 807,62</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00			2 807,62

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-9 466,08</b>	<b>D - B</b>	<b>-599 585,43</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)**  
**LIBELLE : VEHICULES**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>93 193,71</b>	<b>A</b>	<b>91 421,01</b>	<b>595,45</b>	<b>1 177,25</b>	<b>B</b>	<b>824 346,69</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>93 193,71</b>		<b>91 421,01</b>	<b>595,45</b>	<b>1 177,25</b>		<b>824 346,69</b>
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00		0,00	0,00	0,00		2 159,65
21571	Matériel roulant	0,00		5 083,20	0,00	-5 083,20		376 584,31
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00		1 310,82
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00		0,00	0,00	0,00		25 194,00
2182	Matériel de transport	93 193,71		86 337,81	595,45	6 260,45		419 097,91
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RE CETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>114 807,13</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>114 807,13</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00		0,00	0,00		76 810,13
1322	Subv. non transf. Régions	0,00		0,00	0,00		12 597,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00		25 400,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-91 421,01</b>	<b>D - B</b>	<b>-709 539,56</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)**  
**LIBELLE : HOTEL DE VILLE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>65 100,00</b>	<b>A 16 284,59</b>	<b>25 958,44</b>	<b>22 856,97</b>	<b>B 886 063,82</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 880,76</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	14 880,76
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>65 100,00</b>	<b>14 304,32</b>	<b>25 958,44</b>	<b>24 837,24</b>	<b>286 559,49</b>
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	7 011,77
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	2 676,00
2135	Installations générales, agencements	50 800,00	1 952,64	25 958,44	22 888,92	16 104,60
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	12 273,40
2181	Installat° générales, agencements	0,00	3 288,00	0,00	-3 288,00	4 979,33
2183	Matériel de bureau et informatique	5 500,00	6 357,60	0,00	-857,60	152 831,63
2184	Mobilier	5 500,00	2 346,10	0,00	3 153,90	58 677,57
2188	Autres immobilisations corporelles	3 300,00	359,98	0,00	2 940,02	32 005,19
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>1 980,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 980,27</b>	<b>584 623,57</b>
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	535 013,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	1 980,27	0,00	-1 980,27	49 610,25

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 300 425,41</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 425,41</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	7 402,41
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	26 523,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	57 600,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	208 900,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-16 284,59</b>	<b>D - B</b>	<b>-585 638,41</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>19 558,80</b>	<b>A 8 589,21</b>	<b>345,74</b>	<b>10 623,85</b>	<b>B 291 639,47</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 684,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 684,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>19 558,80</b>	<b>8 589,21</b>	<b>345,74</b>	<b>10 623,85</b>	<b>281 968,35</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181,36
2135	Installations générales, agencements	0,00	1 457,17	0,00	-1 457,17	1 457,17
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	6 257,34
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335,40
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	148 982,15
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	2 196,85	345,74	-2 542,59	43 962,26
2183	Matériel de bureau et informatique	288,00	0,00	0,00	288,00	7 114,64
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	12 933,60
2188	Autres immobilisations corporelles	1 270,80	4 935,19	0,00	-3 664,39	56 744,43
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 987,12</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 987,12

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 23 896,66</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 896,66</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	421,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	23 475,66
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-8 589,21</b>	<b>D - B</b>	<b>-267 742,81</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 31 (1)**  
**LIBELLE : ACQUISITIONS IMMOBILIERES**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>464 500,00</b>	A <b>461 095,56</b>	<b>0,00</b>	<b>3 404,44</b>	B <b>1 296 223,50</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>464 500,00</b>	<b>461 095,56</b>	<b>0,00</b>	<b>3 404,44</b>	<b>1 293 463,50</b>
2111	Terrains nus	34 500,00	24 500,00	0,00	10 000,00	439 553,04
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	146 372,04
2132	Immeubles de rapport	430 000,00	436 595,56	0,00	-6 595,56	659 979,38
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	31 559,04
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 760,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	2 760,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	C <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	D <b>115 350,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 350,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	115 350,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	<b>-461 095,56</b>	D - B	<b>-1 180 873,50</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 33 (1)**  
**LIBELLE : PARKINGS**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>9 054,15</b>	<b>A</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 054,15</b>	<b>B</b>	<b>2 674 214,18</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>5 956,08</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 956,08
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 054,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 054,15</b>		<b>366 065,47</b>
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 160,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 090,56
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 576,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		276 963,04
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 408,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		12 375,77
2181	Installat° générales, agencements	9 054,15	0,00	0,00	0,00	9 054,15		1 415,08
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 077,02
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>2 302 192,63</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 377,60
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 196 154,93
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		92 660,10

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>1 420 936,88</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>420 936,88</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00		45 734,70
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00		75 309,81
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00		132 679,61
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00		167 212,76
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 000 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>0,00</b>	<b>D - B</b>	<b>-1 253 277,30</b>

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 39 (1)**  
**LIBELLE : MTL**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>115 450,63</b>	<b>A</b>	<b>103 950,79</b>	<b>0,00</b>	<b>11 499,84</b>	<b>B</b>	<b>963 357,13</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>115 450,63</b>		<b>94 541,79</b>	<b>0,00</b>	<b>20 908,84</b>		<b>253 542,41</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		6 191,05	0,00	-6 191,05		21 540,25
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00		83 777,83
2135	Installations générales, agencements	0,00		2 328,46	0,00	-2 328,46		6 570,63
2138	Autres constructions	0,00		4 092,95	0,00	-4 092,95		16 965,35
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00		0,00	0,00	0,00		660,96
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00		0,00	0,00	0,00		2 280,60
2181	Installat° générales, agencements	115 450,63		57 512,70	0,00	57 937,93		62 661,46
2184	Mobilier	0,00		2 740,80	0,00	-2 740,80		12 135,51
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		21 675,83	0,00	-21 675,83		46 949,82
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>9 409,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-9 409,00</b>		<b>709 814,72</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00		9 409,00	0,00	-9 409,00		15 489,00
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00	0,00		661 486,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		32 839,40

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>264 345,47</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>264 345,47</b>
1313	Subv. transf. Départements	0,00		0,00	0,00		30 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00		144 023,50
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00		0,00	0,00		89 821,97
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-103 950,79</b>	<b>D - B</b>	<b>-699 011,66</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)**  
**LIBELLE : CONFORMITE-SECURITE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>66 241,80</b>	<b>A 24 857,46</b>	<b>4 831,34</b>	<b>36 553,00</b>	<b>B 346 371,31</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>66 241,80</b>	<b>24 857,46</b>	<b>4 831,34</b>	<b>36 553,00</b>	<b>321 097,37</b>
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	4 333,20	-4 333,20	12 000,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00
2152	Installations de voirie	6 929,02	3 514,87	0,00	3 414,15	4 714,39
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658,64
21568	Autres matériels, outillages incendie	50 376,78	0,00	0,00	50 376,78	137 426,31
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	7 352,87	498,14	-7 851,01	7 736,19
2181	Installat° générales, agencements	8 936,00	4 536,00	0,00	4 400,00	5 571,60
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	2 749,44
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,44
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	9 453,72	0,00	-9 453,72	144 960,36
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 273,94</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	25 273,94

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D 37 525,50</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 525,50</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 625,50
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	27 900,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-24 857,46</b>	<b>D - B</b>	<b>-308 845,81</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 46 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS PAYSAGERS - JARDIN POTAGER**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>25 000,00</b>	<b>A</b>	<b>6 583,32</b>	<b>589,00</b>	<b>17 827,68</b>	<b>B</b>	<b>94 763,30</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00		6 583,32	589,00	17 827,68		85 662,42
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00		1 738,63
2128	Autres agencements et aménagements	0,00		6 583,32	589,00	-7 172,32		72 377,78
2152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00		4 546,92
2158	Autres installat°, matériel et outillage	25 000,00		0,00	0,00	25 000,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		6 999,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		9 100,88
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		9 100,88

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>19 600,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00		19 600,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00		19 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-6 583,32	D - B	-75 163,30

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 48 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>90 659,52</b>	<b>A 46 488,76</b>	<b>25 663,08</b>	<b>18 507,68</b>	<b>B 445 726,88</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>90 659,52</b>	<b>23 009,59</b>	<b>25 663,08</b>	<b>41 986,85</b>	<b>347 348,45</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	209 959,26
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	20 506,40
2135	Installations générales, agencements	0,00	12 853,47	11 263,08	-24 116,55	41 411,39
2138	Autres constructions	0,00	0,00	14 400,00	-14 400,00	15 458,58
2158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	678,12
2181	Installat° générales, agencements	90 659,52	8 909,52	0,00	81 750,00	28 493,10
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 246,60	0,00	-1 246,60	1 246,60
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	17 004,46
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 590,54
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>23 479,17</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 479,17</b>	<b>98 378,43</b>
2313	Constructions	0,00	564,86	0,00	-564,86	44 286,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	22 914,31	0,00	-22 914,31	51 005,47
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 086,95

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 0,00</b>	<b>15 003,67</b>	<b>-15 003,67</b>	<b>D 87 822,15</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 003,67</b>	<b>-15 003,67</b>	<b>86 754,51</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	15 003,67	-15 003,67	12 011,51
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	74 743,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 067,64</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 067,64

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-46 488,76</b>	<b>D - B</b>	<b>-357 904,73</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)**  
**LIBELLE : DOCUMENTS D'URBANISME**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>25 978,84</b>	<b>A</b>	<b>1 878,94</b>	<b>3 900,00</b>	<b>20 199,90</b>	<b>B</b>	<b>85 217,65</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 978,84</b>		<b>1 878,94</b>	<b>3 900,00</b>	<b>20 199,90</b>		<b>85 217,65</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	25 978,84		1 878,94	3 900,00	20 199,90		12 197,45
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00	0,00		5 501,60
2032	Frais de recherche et de développement	0,00		0,00	0,00	0,00		67 518,60
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-1 878,94</b>	<b>D - B</b>	<b>-85 217,65</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 65 (1)**  
**LIBELLE : TRAVAUX EXTERIEURS**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>37 000,19</b>	<b>A</b>	<b>24 508,16</b>	<b>0,00</b>	<b>12 492,03</b>	<b>B</b>	<b>74 434,65</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>37 000,19</b>		<b>24 508,16</b>	<b>0,00</b>	<b>12 492,03</b>		<b>74 434,65</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00		2 592,83
2135	Installations générales, agencements	7 000,00		12 053,88	0,00	-5 053,88		21 691,86
2151	Réseaux de voirie	0,00		2 654,39	0,00	-2 654,39		2 654,39
2152	Installations de voirie	0,00		9 620,31	0,00	-9 620,31		19 815,39
21538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00		1 702,48
2181	Installat° générales, agencements	0,00		0,00	0,00	0,00		8 296,65
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,19		179,58	0,00	29 820,61		17 681,05
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-24 508,16</b>	<b>D - B</b>	<b>-74 434,65</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 510 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 510 000,00									
00601189119	CREDIT AGRICOLE	20/06/2016		01/02/2017	400 000,00	F		2,160	2,573		A	X Echéance constante		A-1
00601356957	CREDIT AGRICOLE	13/06/2017		19/01/2018	120 000,00	F		1,680	1,678		A	X Echéance constante		A-1
00601358255	CREDIT AGRICOLE	13/06/2017		19/06/2018	120 000,00	F		1,310	1,311		A	X Echéance constante		A-1
00601724465	CREDIT AGRICOLE	11/06/2018		01/03/2019	300 000,00	F		1,850	1,849		A	X Echéance constante		A-1
00601914059	CREDIT AGRICOLE	07/12/2018		09/03/2019	120 000,00	F		1,090	1,093		A	X Echéance constante		A-1
00602944684	CREDIT AGRICOLE	24/04/2021		03/08/2021	500 000,00	F		0,980	0,980		A	X Echéance constante		A-1
00603366760	PROVENCE COTE D'AZUR CREDIT AGRICOLE	15/04/2022		02/08/2022	1 000 000,00	F		0,690	0,606		T	X Division Echeance Constante		A-1
0600661544	CRCAM PCA	20/03/2012		23/07/2012	100 000,00	F		5,150	5,838		A	X Echéance constante		A-1
1220737	CDC	28/03/2012		04/01/2013	150 000,00	F		4,510	4,665		A	X Echéance constante		A-1
271973	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	03/08/2010		01/01/2011	150 000,00	F		2,080	2,070		T	X Echéance constante		A-1
279872	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	11/06/2013		01/11/2013	300 000,00	F		3,380	3,371		T	X Echéance constante		A-1
530718	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/08/2019		01/01/2020	400 000,00	F		1,060	1,066		T	X Echéance constante		A-1
600473713	CRCAM PCA	04/08/2010		01/03/2011	850 000,00	F		3,310	3,199		A	X Echéance constante		A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>3 341,27</b>									
1		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
10		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
11		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
12		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
13		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
14		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
15		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
19		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
20		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
21		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
22		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
23		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
3		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
4		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
5		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
6		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
7		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
8		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CAUTION 1	LOAEC ERIC Antennes	18/01/2005		31/12/2099	500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 10	CASES Pierrette	07/01/2014		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 11	FOIX Sonia	11/05/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 12	VENET Roger	03/07/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 13	GONZALEZ Jean-Philippe	29/10/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 14	ROPANICEA S.A.R.L.	06/10/2015		31/12/2099	241,27	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 16	RAYNAUD Patricia	29/09/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 17	ANSELIN Claudine	19/10/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 18	GRIBE Muguette	13/12/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1



**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAUTION 2	CHAABANE Mohamed	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 20	LANDRY Isabelle	15/06/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 22	MARTINACHE Helene	03/07/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 24	DERONCHENE Jean-Daniel	01/03/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 25	MACZKA Erwin	01/03/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 27	ERIKSEN Martin	03/03/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 29	TAYLOR Paul	06/09/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 3	ELLIOTT Gordon Clyde	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 30	BULCOURT Emilie	28/08/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 32	SAS ALCINA	27/09/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 34	TAYLOR Paul	14/02/2018		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 35	GUIEU René	18/04/2018		01/01/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 37	SCI MARGIL	02/06/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 38	RHIM CHRISTOPHE	03/07/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 4	GERARD Francoise	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 40	TOSAN Bernard	30/07/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 41	GREEN Stephen	06/09/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 42	ILLIVI Stephane	20/09/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 43	STEPHANOU Manuella et Nadege	11/10/2018		01/01/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 5	LOMBARD Didier	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 6	SERNEELS HENDRIK	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 7	DUPIRE Romain	03/07/2013		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAUTION 8	CHAABANE Mohamed Nouri	05/12/2014		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 9	MACZKA Erwin	04/06/2014		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>4 513 341,27</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 650 020,44					608 110,41	47 455,03	0,00	490,26
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 650 020,44					608 110,41	47 455,03	0,00	490,26
00601189119		0,00	A-1	294 672,89	13,17	F		2,573	17 872,21	6 750,97	0,00	0,00
00601356957		0,00	A-1	82 691,50	9,08	F		1,678	7 538,33	1 515,86	0,00	0,00
00601358255		0,00	A-1	82 572,97	10,50	F		1,311	7 681,51	1 182,33	0,00	0,00
00601724465		0,00	A-1	259 107,43	20,25	F		1,849	10 026,49	4 978,98	0,00	0,00
00601914059		0,00	A-1	72 955,65	5,25	F		1,093	11 705,34	922,80	0,00	0,00
00602944684		0,00	A-1	450 949,78	17,67	F		0,980	22 807,81	4 642,82	0,00	0,00
00603366760		0,00	A-1	600 000,00	1,33	F		0,606	400 000,00	3 862,50	0,00	490,26
0600661544		0,00	A-1	33 091,77	3,58	F		5,838	7 294,75	2 079,91	0,00	0,00
1220737		0,00	A-1	61 340,10	4,42	F		4,665	10 726,48	3 250,20	0,00	0,00
271973		0,00	A-1	33 845,38	2,83	F		2,070	10 821,73	845,03	0,00	0,00
279872		0,00	A-1	133 161,41	5,67	F		3,371	20 640,48	4 938,72	0,00	0,00
530718		0,00	A-1	345 263,06	16,83	F		1,066	18 439,14	3 782,10	0,00	0,00
600473713		0,00	A-1	200 368,50	2,25	F		3,199	62 556,14	8 702,81	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		3 341,27					0,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
12		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
13		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
14		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
15		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
19		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
2		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
20		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
21		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
3		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
5		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
6		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
7		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
8		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 1		0,00	A-1	500,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 10		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 11		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 12		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 13		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 14		0,00	A-1	241,27	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 16		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 17		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 18		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 2		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 20		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 22		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 24		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 25		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 27		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 29		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 3		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 30		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 32		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 34		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 35		0,00	A-1	50,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 37		0,00	A-1	100,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 38		0,00	A-1	100,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 4		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 40		0,00	A-1	100,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 41		0,00	A-1	100,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CAUTION 42		0,00	A-1	100,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 43		0,00	A-1	50,00	76,08	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 5		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 6		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 7		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 8		0,00	A-1	100,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 9		0,00	A-1	50,00	77,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 653 361,71</b>					<b>608 110,41</b>	<b>47 455,03</b>	<b>0,00</b>	<b>490,26</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	65	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 653 361,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00					0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			07-12-2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	BATIMENT LEGER - ABRI	10	07/12/2015
L	CAMION ET VEHICULE INDUSTRIELS	8	07/12/2015
L	EQUIPEMENT DE CUISINE	10	07/12/2015
L	EQUIPEMENT DE GARAGE ET ATELIER	10	07/12/2015
L	EQUIPEMENT SPORTIF	10	07/12/2015
L	INSTALLATION ET APPAREIL DE CHAUFFAGE	10	07/12/2015
L	LOGICIEL	2	07/12/2015
L	MATERIEL DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	10	07/12/2015
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	07/12/2015
L	MOBILIER	15	07/12/2015
L	MOBILIER URBAIN	15	07/12/2015
L	PLANTATION	15	07/12/2015
L	VOITURE	10	07/12/2015



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		40 489,23	40 489,23	40 489,23	0,00
FRAIS DE GARDERIE 2012 ONF	0,00	19/12/2012	40 489,23	40 489,23	40 489,23	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>40 489,23</b>	<b>40 489,23</b>	<b>40 489,23</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 260 614,19</b>	<b>I 628 167,64</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>1 227 371,13</b>	<b>625 656,64</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 227 371,13	625 656,64
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>33 243,06</b>	<b>2 511,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	2 553,00	2 511,00
020	Dépenses imprévues	30 690,06	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>628 167,64</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>911 479,36</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 115 320,25</b>	<b>III 729 981,82</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>618 798,55</b>	<b>624 705,68</b>
10222	FCTVA	356 592,55	342 316,48
10223	TLE	262 206,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	282 389,20
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>496 521,70</b>	<b>105 276,14</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	8 808,22	6 448,82
28032	Frais de recherche et de développement	534,00	534,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	1 021,00	1 021,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	7 200,00
28051	Concessions et droits similaires	3 235,88	147,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	255,53	48,00
28128	Autres aménagements de terrains	118,00	118,00
28132	Immeubles de rapport	30 036,00	30 036,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 147,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	777,53	2 204,00
281571	Matériel roulant	31 900,00	31 900,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	80,00	80,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	7 972,00	152,00
28182	Matériel de transport	8 411,00	5 310,00
28183	Matériel de bureau et informatique	14 801,20	10 807,60
28184	Mobilier	6 253,29	3 316,61
28188	Autres immo. corporelles	16 171,05	5 953,11
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	365 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>729 981,82</b>	<b>440 745,09</b>	<b>237 640,16</b>	<b>170 000,00</b>	<b>1 578 367,07</b>

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>911 479,36</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>1 578 367,07</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (3)</b>	<b>666 887,71</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.4.1</b>

**A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.4.2</b>

**A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 45401		Intitulé de l'opération : travaux d'office				Date de la délibération : 21/04/2011	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>45 268,29</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>45 268,29</b>	
454101 Dépenses nouvelles (2)	4 200,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	4 200,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	41 068,29	0,00	0,00	0,00	0,00	41 068,29	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>45 268,29</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>45 268,29</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>36 638,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>36 638,00</b>	
454201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	25 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 038,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
454201 Annulations sur recettes (d) (3)	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>25 038,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>25 038,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/01/2022	REALISATION CANIVAUX SUR TROTTOIR	1 161,60	0,00	0
18/01/2022	TRAVERSE DU VILLAGE	184 065,22	0,00	0
19/01/2022	ACHAT TERRAIN D 744 BAYONNE MME VIDAL	6 500,00	0,00	0
19/01/2022	ACHAT TERRAIN PLAN DES GRANGES S/E/0571	18 000,00	0,00	0
15/02/2022	TRAVERSE DU VILLAGE	39 710,00	0,00	0
16/02/2022	TRAVERSE DU VILLAGE	3 000,00	0,00	0
22/02/2022	FOURNITURE DE MIROIRS	1 929,02	0,00	0
22/02/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	593,69	0,00	0
22/02/2022	REALISATION D UN SKATEPARK	50 117,70	0,00	0
22/02/2022	FENETRE LOCAL SERVICE ENTRETIEN DES RUES	4 687,44	0,00	0
22/02/2022	MEUBLE INOX+ARMOIRE REFRIGEREE	3 005,38	0,00	10
02/03/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	7 140,66	0,00	0
02/03/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	11 409,90	0,00	0
02/03/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	3 241,14	0,00	0
03/03/2022	PARUTION PLU 2021	489,42	0,00	1
10/03/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	71 449,20	0,00	0
10/03/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	1 539,35	0,00	0
10/03/2022	REFECTION PLUVIAL GRANDE RUE	5 743,20	0,00	0
10/03/2022	REFECTION PLUVIAL GRANDE RUE	18 628,80	0,00	0
10/03/2022	ROND POINT DE LA POSTE	7 242,60	0,00	0
10/03/2022	FABRICATIO ET POSE D UN ABRI HEXAGONAL	4 092,95	0,00	10
10/03/2022	ACHAT POTELETS+KITS AMOVIBLES	10 560,00	0,00	0
10/03/2022	TRAITEMENT HUMIDITEGRIMPANTE	4 222,08	0,00	0
10/03/2022	ALARME INTRUSION GROUPE SCOLAIRE	4 536,00	0,00	0
10/03/2022	REPARATION JOHN DEERE 5100	9 232,21	0,00	8
11/03/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	6 037,01	0,00	0
11/03/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	3 562,34	0,00	0
21/04/2022	MODIFICATION N°2 DU PLU	900,10	0,00	1
26/04/2022	CREATION D UN PUMP TRACK	4 000,00	0,00	0
28/04/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	62 975,30	0,00	0
28/04/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	12 648,40	0,00	0
29/04/2022	3 TRONCONNEUSES + 1 DEBROUSSAILLEUSE	1 246,45	0,00	10
03/05/2022	WC SUSPENDU PUBLIC RAYOL	179,58	0,00	1
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	132,00	0,00	0
09/05/2022	MATERIELS FOSSE SEPTIQUE CLSH	624,46	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	146,24	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	128,29	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	655,55	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	324,49	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	45,36	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	82,82	0,00	0
09/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	62,38	0,00	0
09/05/2022	MOBILIER DE BUREAU	1 471,30	0,00	10
09/05/2022	MEUBLE INOX+ARMOIRE REFRIGEREE	397,80	0,00	10
10/05/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	2 293,20	0,00	0
10/05/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	13 567,20	0,00	0
16/05/2022	CREATION LABYRINTHE DE L EVOLUTION CAREX	6 191,05	0,00	0
16/05/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	1 920,00	0,00	0
16/05/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	11 995,08	0,00	0
16/05/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	1 200,00	0,00	0
16/05/2022	ONDULEUR	658,80	0,00	1
16/05/2022	TABLETTE + BATTERIE	464,40	0,00	1
16/05/2022	EQUIPEMENT FOOT	2 814,00	0,00	10
16/05/2022	REFREGIRATEURS + MICRO ONDES	359,98	0,00	1
16/05/2022	PARUTION PLU 2021	489,42	0,00	1
17/05/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	15 879,60	0,00	0
17/05/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	3 589,80	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	401,92	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	221,71	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	41,92	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	474,47	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	76,46	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	240,14	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	86,57	0,00	0
17/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	194,57	0,00	0
17/05/2022	PLAQUE POLYETHYLENE MTL	969,83	0,00	1
19/05/2022	FONDS DE CONCOURS	65 179,98	0,00	5
20/05/2022	ACHAT MAISON 624 LIEU DIT RAYOL	436 595,56	0,00	0
20/05/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	4 512,00	0,00	0
20/05/2022	ACHAT POTELETS+KITS AMOVIBLES	927,60	0,00	0
20/05/2022	ACHAT POTELETS+KITS AMOVIBLES	927,60	0,00	0
20/05/2022	SIGNALÉTIQUE DE RUE	9 466,08	0,00	0
20/05/2022	EQUIPEMENT CUISINE SCOLAIRE	732,48	0,00	10
20/05/2022	REMPLACEMENT SOLUTION FILTRAGE NAVIGATION INTERNET ECOLE	1 538,40	0,00	5
23/05/2022	ACCESSIBILITE PLACE DE L EGLISE	12 960,00	0,00	0
23/05/2022	TRAVAUX ECONOMAT	469,23	0,00	0
23/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	125,50	0,00	0
23/05/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	2 001,72	0,00	0
23/05/2022	ACHAT SCIES RECIPRO/SAUTEUSE	1 374,67	0,00	6
23/05/2022	CAMERA MTL	8 742,72	0,00	10
23/05/2022	EQUIPEMENT CUISINE SCOLAIRE	3 123,98	0,00	10
23/05/2022	LAVE LINGE ET SECHE LINGE ECOLE	349,98	0,00	1
31/05/2022	AMENAGEMENT CHEMIN	1 814,20	0,00	0
31/05/2022	AMENAGEMENT CHEMIN	840,19	0,00	0
31/05/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	5 760,70	0,00	0
31/05/2022	CAPTEURS CO2 ECOLE	3 525,85	0,00	0
31/05/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	172,04	0,00	0
09/06/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	1 310,40	0,00	0
09/06/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	276,90	0,00	0
09/06/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	2 713,44	0,00	0
09/06/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	4 816,75	0,00	0
09/06/2022	TRAVAUX DE FERRONNERIE	15 000,00	0,00	0
09/06/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	27,76	0,00	0
09/06/2022	DIVERS MATERIAUX	78,12	0,00	0
09/06/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	333,37	0,00	0
09/06/2022	DIVERS MATERIAUX	265,15	0,00	0
09/06/2022	CACHES CLIM COTE POLICE + COTE BALCON	3 288,00	0,00	0
10/06/2022	POMPE A CHALEUR ECOLE	40 308,00	0,00	0
10/06/2022	POMPE A CHALEUR ECOLE	7 692,00	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	249,80	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	838,52	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	38,10	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	649,07	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	227,38	0,00	0
15/06/2022	MATERIEL MISE AU NORMES INSTALLATION ELECTRIQUE MTL	383,32	0,00	0
16/06/2022	CHARPENTE ET BRISE SOLEIL ECOLE MATERNELLE	18 307,20	0,00	0
21/06/2022	TRAVAUX ECONOMAT	12,62	0,00	0
21/06/2022	TRAVAUX ECONOMAT	16,84	0,00	0
21/06/2022	MISE EN PLACE FEUX TRICOLORES	25 572,00	0,00	0
21/06/2022	RESEAUX SECS TRAVERSE DU VILLAGE	11 598,00	0,00	0
01/07/2022	TRAVAUX CHEMINS DES COMBES	5 730,37	0,00	0
01/07/2022	TRAVAUX CHEMINS DES COMBES	1 239,14	0,00	0
01/07/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	663,38	0,00	0
01/07/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	1 314,02	0,00	0
01/07/2022	CAMERA MTL	17 892,00	0,00	10
05/07/2022	TRAVERSE DU VILLAGE	85 128,84	0,00	0
05/07/2022	TRAVERSE DU VILLAGE	56 107,20	0,00	0
18/07/2022	EXTINCTEURS/HOTEL DE VILLES ET ANNEXES/GROUPE SCOLAIRE	1 040,47	0,00	10
18/07/2022	EXTINCTEURS/HOTEL DE VILLES ET ANNEXES/GROUPE SCOLAIRE	1 306,15	0,00	10
18/07/2022	EXTINCTEURS/HOTEL DE VILLES ET ANNEXES/GROUPE SCOLAIRE	1 118,63	0,00	10
21/07/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	8 820,00	0,00	0
21/07/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	65 635,20	0,00	0
21/07/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	22 689,00	0,00	0
21/07/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	6 560,40	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
21/07/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	1 206,77	0,00	0
25/07/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	12 768,00	0,00	0
25/07/2022	TRAVAUX MTL	31,68	0,00	0
25/07/2022	TRAVAUX MTL	200,98	0,00	0
25/07/2022	TRAVAUX MTL	1 217,25	0,00	0
25/07/2022	TRAVAUX MTL	555,53	0,00	0
25/07/2022	RENOVATION APPARTEMENT GRANDE RUE	10 348,90	0,00	0
25/07/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	119,78	0,00	0
25/07/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	4 344,92	0,00	0
25/07/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	118,21	0,00	0
25/07/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	1 213,16	0,00	0
25/07/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	564,00	0,00	0
25/07/2022	ACHAT OUTIL GIRAFE GE 7 +TETE S	822,18	0,00	1
25/07/2022	ORDINATEUR + YUBIKEYS DGS	2 112,00	0,00	5
25/07/2022	SWITCH 8 PORTS HP POUR BUREAUX GRAND RUE ET RUE DU FOUR	1 353,60	0,00	10
25/07/2022	LAVE LINGE ET SECHE LINGE ECOLE	349,98	0,00	1
25/07/2022	TABLEAU BLANC INTERACTIF ECOLE	9 345,60	0,00	10
25/07/2022	NETTOYEUR HAUTE PRESSION	3 688,74	0,00	10
26/07/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	32 758,80	0,00	0
01/08/2022	GROUPE FROID ET RETROFIT DU FLUIDE POUR CHAMBRE FROIDE	4 947,54	0,00	0
01/08/2022	TRAVAUX MTL	1 704,00	0,00	0
01/08/2022	CREATION D UN PUMP TRACK	3 395,00	0,00	0
01/08/2022	REPARATION BALAYEUSE	6 214,96	0,00	8
11/08/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	1 092,90	0,00	0
11/08/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	372,68	0,00	0
11/08/2022	DAE POUR LA MTL	1 862,40	0,00	6
11/08/2022	MEUBLE INOX+ARMOIRE REFRIGEREE	2 740,80	0,00	10
11/08/2022	EQUIPEMENT CUISINE SCOLAIRE	1 142,77	0,00	10
29/08/2022	EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE	3 144,00	0,00	0
29/08/2022	CONFORTEMENT FALAISE CHEMIN DE MAUPAS	9 642,00	0,00	0
01/09/2022	MATERIAUX POUR BUREAU CLSH PERISCOLAIRE	736,74	0,00	0
05/09/2022	LAVE LINGE ET SECHE LINGE ECOLE	370,99	0,00	1
29/09/2022	TRAVAUX DE FERRONNERIE	6 912,00	0,00	0
01/10/2022	LUMIAIRE TOILETTE PRESBYTERE	1 296,73	0,00	0
01/10/2022	CLIMATISEUR SERVICES TECHNIQUES	1 457,17	0,00	0
01/10/2022	SIGNALETIQUE DE RUE	571,20	0,00	0
05/10/2022	REAMENAGEMENT TRAVERSE DU VILLAGE	4 500,00	0,00	0
05/10/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	7 252,27	0,00	0
05/10/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	4 250,40	0,00	0
05/10/2022	EXTENTION DU GROUPE SCOLAIRE	4 930,68	0,00	0
05/10/2022	LIAISON OPTIQUE POUR LOCAUX MUNICIPAUX GRANDE RUE	1 952,64	0,00	0
05/10/2022	ACHAT POTELETS+KITS AMOVIBLES	927,60	0,00	0
05/10/2022	JEU DE BACHE POUR SCENE MOBILE	5 083,20	0,00	8
05/10/2022	VEHICULE CCFF	70 890,64	0,00	10
05/10/2022	ECRAN DE PROJECTION VALISE	1 246,60	0,00	5
11/10/2022	ELARGISSEMENT CHEMIN DE VAULOUBE	12 937,20	0,00	0
11/10/2022	MISE EN PLACE FEUX TRICOLORES	27 051,96	0,00	0
13/10/2022	BAES EXTERIEURS/BATIMENTS VILLAGE/HOTEL DE VILLE/GROUPE SCOLAIRE	938,57	0,00	10
13/10/2022	BAES EXTERIEURS/BATIMENTS VILLAGE/HOTEL DE VILLE/GROUPE SCOLAIRE	607,91	0,00	10
13/10/2022	BAES EXTERIEURS/BATIMENTS VILLAGE/HOTEL DE VILLE/GROUPE SCOLAIRE	326,29	0,00	10
13/10/2022	BAES EXTERIEURS/BATIMENTS VILLAGE/HOTEL DE VILLE/GROUPE SCOLAIRE	152,45	0,00	10
20/10/2022	VOLET ROULANT LOCAL SOUS LA POSTE	2 105,15	0,00	0
24/10/2022	TRAVAUX CHEMIN DES GRANGES	52 799,40	0,00	0
28/10/2022	TRAVAUX CHEMINS DES COMBES	2 650,80	0,00	0
28/10/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	440,41	0,00	0
28/10/2022	SWITCH FOYER + PM	457,20	0,00	1
28/10/2022	TABLEAU BLANC INTERACTIF ECOLE	840,00	0,00	10
28/10/2022	CAMERA	711,00	0,00	1
31/10/2022	CONFORTEMENT FALAISE CHEMIN DE MAUPAS	17 544,00	0,00	0
18/11/2022	EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE	1 053,12	0,00	0
28/11/2022	MATERIEL POTAGER COMMUNAL	4 551,31	0,00	0
28/11/2022	MATERIEL POTAGER COMMUNAL	2 032,01	0,00	0
30/11/2022	ORDINATEUR + ECRAN	1 776,00	0,00	5
12/12/2022	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE	4 334,04	0,00	0
12/12/2022	RAIL CLOISON PL	564,86	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/12/2022	FERRONERIE	36 000,00	0,00	0
12/12/2022	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE	6 894,12	0,00	0
13/12/2022	MATERIELLOCALPM	1 253,47	0,00	0
13/12/2022	CARRELAGE PM	726,80	0,00	0
13/12/2022	CLOISONS PM	7 855,51	0,00	0
13/12/2022	MENUISERIES PVC LOGEMENT GHIGO	10 983,14	0,00	0
13/12/2022	VOLETS BATTANTS LOGEMENT GHIGO	4 075,66	0,00	0
19/12/2022	FAUTEULS BUREAU PM ET BUREAU ST	477,00	0,00	1
26/12/2022	CREATION PARCOURS MUSEE EN PLEIN AIR	9 409,00	0,00	0
31/12/2022	REALISATION DE 3 CAROTTES ROUTE RD4	3 432,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 049 173,94</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
28/07/2022	GARAGE 19 PARKING DU CHATEAU	13 451,37	0	0,00	13 451,37	26 700,00	13 248,63
18/10/2022	GARAGE 16 PARKING DU CHATEAU	13 474,60	0	0,00	13 474,60	25 600,00	12 125,40
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>26 925,97</b>					<b>25 374,03</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	52 300,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	26 925,97

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0.00 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>A12</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	655 565,44
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>655 565,44</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>3 738 387,97</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>17,54</b>
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
A.V.S.A.	2 628,90	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 500,00	
ARKEODIDACTE	2 660,00	
ASSOCIATION SPB	1 400,00	
BAGNOLS ANIMATION TOURISME	2 340,00	
C.A.C.COMITE ACTION CULTURELLE	2 400,00	
ECOLE DE TAEKWONDO	1 323,00	
ENCHANTIA	1 008,00	
FOOTBALL CLUB BAGNOLAIS.	3 780,00	
FOYER RURAL	1 620,00	
ORIG'IN 83	1 710,00	
PEINDRE A BAGNOLS	495,00	
PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC 83	500,00	
QWAN-KI-DO ESTEREL	1 350,00	
RESEAU SPORT SANTE	1 350,00	
SHAPE N RIDE BAGNOLS	2 400,00	
SOCIETE DE CHASSE LA BAGNOLAISE	1 000,00	
TENNIS CLUB	2 808,00	
UNION ANCIENS COMBATTANTS	400,00	
UNION SPORTIVE BAGNOLAISE	2 400,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
MAGAIL PHILIPPE	1 520,00	
<u>Autres</u>		
PREVOYANCE MNT	2 150,00	
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
TRESORERIE DE L ESTEREL	-82 206,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
SY.MIXTE ELECTRIFICATION DU VAR	65 179,98	
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 716,88</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>	<b>11,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11,00</b>
Adjoint administratif de 1ère cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33,00</b>	<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>
Adjoint technique	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	8,00	0,00	8,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>8,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>
ATSEM	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Garde champêtre chef principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>



**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - CA - 2022**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Directrice générale des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>66,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66,00</b>	<b>42,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ASVP	C	PM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Adjoint administrative	C	ADM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Agent comptable	C	ADM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Agent de production cantine	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Agent de propreté	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Agent de surveillance	C	ANIM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Agent polyvalent ST	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Animateur	B	ANIM	415	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Chargé de mission	A	URB	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
Cuisinier	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
accompagnant éducatif PE	C	ANIM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
adjoint animation	C	ANIM	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
agent d'entretien des locaux	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
jardinier polyvalent	C	TECH	353	0,00	A	CDD article L 332-23 1°
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### **C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	3 891 112,30	2 680 655,81	283 311,72	927 144,77
RECETTES	3 891 112,30	2 649 973,30	440 745,09	800 393,91
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	3 994 629,27	3 580 973,89	0,00	413 655,38
RECETTES	3 994 629,27	3 889 371,60	0,00	105 257,67

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)****BUDGET : BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 / N°SIRET : 21830008500071**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	570 797,45	559 999,36	7 398,42	3 399,67
RECETTES	570 797,45	512 374,17	18 159,28	40 264,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	83 210,31	42 038,09	0,00	41 172,22
RECETTES	83 210,31	83 270,10	0,00	-59,79

**BUDGET : BUDGET CAISSE DES ECOLES Code12004 / N°SIRET : 26830127200012**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	29 861,97	22 837,95	0,00	7 024,02
RECETTES	29 861,97	20 013,05	0,00	9 848,92
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	54 190,76	40 110,85	0,00	14 079,91
RECETTES	54 190,76	59 691,59	0,00	-5 500,83

**BUDGET : BUDGET CCAS Code 12003 / N°SIRET : 26830126400019**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 185,87	0,00	0,00	1 185,87
RECETTES	1 185,87	185,87	0,00	1 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	20 060,49	12 117,04	0,00	7 943,45
RECETTES	20 060,49	23 287,02	0,00	-3 226,53

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 492 957,59	3 263 493,12	290 710,14	938 754,33

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES	4 492 957,59	3 182 546,39	458 904,37	851 506,83
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	4 152 090,83	3 675 239,87	0,00	476 850,96
RECETTES	4 152 090,83	4 055 620,31	0,00	96 470,52
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	8 645 048,42	6 938 732,99	290 710,14	1 415 605,29
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	8 645 048,42	7 238 166,70	458 904,37	947 977,35

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	4 492 957,59	3 263 493,12	290 710,14	938 754,33
RECETTES	4 492 957,59	3 182 546,39	458 904,37	851 506,83
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	4 152 090,83	3 675 239,87	0,00	476 850,96
RECETTES	4 152 090,83	4 055 620,31	0,00	96 470,52
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	8 645 048,42	6 938 732,99	290 710,14	1 415 605,29
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	8 645 048,42	7 238 166,70	458 904,37	947 977,35

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

**C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	5 279 698,00	4,77	24,79	0,00	1 308 837,00	4,77
TFPNB	48 789,00	8,59	49,50	0,00	24 151,00	8,59
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 143 328,00</b>	<b>0,00</b>			<b>1 819 674,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANGOUGEARD SEBASTIEN	
AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	
GRAFF PASCAL	
MANSAT AMANDINE	
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	
SINE NICOLAS	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

VAROQUI-ROLLAND VINCINT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES







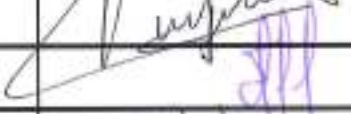

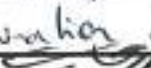




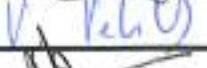



IV  
D2

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 19  
 Nombre de suffrages exprimés : 22  
 VOTES :  
 Pour : 16  
 Contre : 6  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	Proposition à GUERIN
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	Proposition à GRAFF
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	Proposition à PELISSIER
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	
SINE NICOLAS	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES****D2**

VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Je

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 34

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le vote du budget principal de l'exercice 2023, il convient d'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023
308 397,71€	Au 1068 : 0.00 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 35

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition du Comptable à l'Ordonnateur et qu'il doit être voté préalablement au Compte Administratif ;

Considérant qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant qu'après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont r  
justifiées et se résument ainsi :

<b>BILAN DE CLOTURE</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total des recettes	75 059,79
Total des dépenses	42 038,09
= Résultat exercice	33 021,70
Résultat repris de 2021	8 210,31
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>41 232,01</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total des recettes	512 374,17
Total des dépenses	168 466,46
= Résultat exercice	343 907,71
Résultat repris de 2021	-391 532,90
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>-47 625,19</b>

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le Compte de Gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget annexe de la Maison de Santé ;
- de déclarer que le compte de gestion 2022, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire, René BOUGHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

## MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR BUDGET ANNEXE

### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À  
M le directeur départemental des finances  
publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)  
M JEAN-JACQUES DOCHER

Mme CORINE HUSSON

083110 SGC ESTEREL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION  
DU 01/01/2022 AU 01/05/2022

DU 02/05/2022 AU 09/02/2023

Population 2921  
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h  
Voté par Nature

## SOMMAIRE

### Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale .....	3
<a href="#">1 Bilan synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-1 4</a>
2 Bilan .....	Etat I-2 5
<a href="#">2.1 Bilan Actif</a>	
<a href="#">2.2 Bilan Passif</a>	
<a href="#">3 Compte de résultat synthétique .....</a>	<a href="#">Etat I-3 13</a>
<a href="#">4 Compte de résultat .....</a>	<a href="#">Etat I-4 14</a>
5 Annexe .....	18
<a href="#">Etats des opérations pour compte de tiers .....</a>	<a href="#">Etat I-5 19</a>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire .....	21
<a href="#">1 Résultats budgétaires de l'exercice .....</a>	<a href="#">Etat II-1 22</a>
<a href="#">2 Résultats d'exécution .....</a>	<a href="#">Etat II-2 23</a>
<a href="#">3 Etat de consommation des crédits .....</a>	<a href="#">Etat II-3 26</a>
<a href="#">4 Etat de réalisation des opérations .....</a>	<a href="#">Etat II-4 30</a>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs .....	34
<a href="#">1 Balance des comptes .....</a>	<a href="#">Etat III-1 35</a>
<a href="#">2 Situation des valeurs inactives .....</a>	<a href="#">Etat III-2 45</a>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE

## Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

ACTIF NET <sup>(1)</sup>	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
<b>Immobilisations incorporelles (nettes)</b>		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	-97,00
Constructions		Réserves	110,00
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 846,55	Report à nouveau	8,21
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	33,02
Autres immobilisations corporelles	1,88	Subventions transférables	
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>1 848,43</b>	Subventions non transférables	529,15
<b>Immobilisations financières</b>		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 848,43</b>	Autres fonds propres	
Stocks		<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>583,38</b>
Créances	126,20	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	
Valeurs mobilières de placement		<b>Dettes financières à long terme</b>	<b>1 258,65</b>
Disponibilités		Fournisseurs <sup>(2)</sup>	5,11
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	126,05
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>126,20</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>131,16</b>
<b>Comptes de régularisations</b>		<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 389,81</b>
		Comptes de régularisations	1,44
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 974,63</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 974,63</b>

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023



Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

## BILAN (en Euros)

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	1 883,10		1 883,10	
	Immobilisations corporelles en cours	1 846 545,48		1 846 545,48	1 813 027,46
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	1 848 428,58		1 848 428,58	1 813 027,46	

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE

Exercice 2022

**BILAN (en Euros)**

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	1 848 428,58		1 848 428,58	1 813 027,46
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL I</b>		<b>1 848 428,58</b>		<b>1 848 428,58</b>	<b>1 813 027,46</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



## BILAN (en Euros)

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	15 089,69		15 089,69	6 571,45
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	26 228,00		26 228,00	44 009,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	84 882,99		84 882,99	83 770,82
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL II</b>		<b>126 200,68</b>		<b>126 200,68</b>	<b>134 351,27</b>

**BILAN (en Euros)**

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,92		0,92	
	Ecart de conversion - Actif				
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III</b>	<b>0,92</b>		<b>0,92</b>	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>1 974 630,18</b>		<b>1 974 630,18</b>	<b>1 947 378,73</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



## BILAN (en Euros)

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	110 000,00	
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	8 210,31	-13 942,39
	Résultat de l'exercice	33 021,70	132 152,70
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés	-97 003,00	
	Subventions non transférables	529 151,72	126 777,55
Droits de l'affectant			
<b>FONDS PROPRES TOTAL I</b>	<b>583 380,73</b>	<b>244 987,86</b>	

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

## BILAN (en Euros)

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II</b>		



**BILAN (en Euros)**

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	1 251 155,67	1 287 218,01
	Emprunts et dettes financières divers	7 499,00	7 499,00
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	360,00	
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	125 990,83	372 875,55
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	58,72	3,98
Fournisseurs d'immobilisations	4 748,41	34 780,03	
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES TOTAL III</b>	<b>1 389 812,63</b>	<b>1 702 376,57</b>	

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

## BILAN (en Euros)

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 436,82	14,30
	Ecart de conversion - Passif		
	<b>COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV</b>	<b>1 436,82</b>	<b>14,30</b>
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III + IV)</b>	<b>1 974 630,18</b>	<b>1 947 378,73</b>



## Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	75,06	76,50
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	75,06	76,50
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	16,33	0,46
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	16,33	0,46
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>58,73</b>	<b>76,04</b>
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	25,39	26,09
<b>RESULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-25,39</b>	<b>-26,09</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>33,34</b>	<b>49,95</b>
Produits exceptionnels		82,21
Charges exceptionnelles	0,32	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-0,32</b>	<b>82,21</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>33,02</b>	<b>132,15</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

## COMPTE DE RESULTAT 2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</b>		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	75 059,79	76 498,50
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
<b>TOTAL I</b>	<b>75 059,79</b>	<b>76 498,50</b>
<b>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</b>		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	16 333,03	460,06
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE

Exercice 2022

## COMPTE DE RESULTAT 2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
<b>TOTAL II</b>	<b>16 333,03</b>	<b>460,06</b>
<b>A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)</b>	<b>58 726,76</b>	<b>76 038,44</b>
<b>PRODUITS COURANTS FINANCIERS</b>		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL III</b>		
<b>CHARGES COURANTES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	25 389,98	26 091,74
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL IV</b>	<b>25 389,98</b>	<b>26 091,74</b>

**COMPTE DE RESULTAT 2022**

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-25 389,98</b>	<b>-26 091,74</b>
<b>A + B - RESULTAT COURANT</b>	<b>33 336,78</b>	<b>49 946,70</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits except op gestion : Subventions		82 206,00
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>		<b>82 206,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	315,08	
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>315,08</b>	

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



## COMPTE DE RESULTAT 2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-315,08		82 206,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		75 059,79		158 704,50
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		42 038,09		26 551,80
RESULTAT DE L'EXERCICE		33 021,70		132 152,70

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

## Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
 Reçu en préfecture le 17/03/2023  
 Publié le  
 ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



Exercice 2022

## Opérations Compte de Tiers

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

## Résultats budgétaires de l'exercice

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	570 797,45	83 210,31	654 007,76
Titres de recette émis (b)	512 374,17	158 830,61	671 204,78
Réductions de titres (c)		83 770,82	83 770,82
Recettes nettes (d = b - c)	512 374,17	75 059,79	587 433,96
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	570 797,45	83 210,31	654 007,76
Mandats émis (f)	168 466,46	44 268,92	212 735,38
Annulations de mandats (g)		2 230,83	2 230,83
Depenses nettes (h = f - g)	168 466,46	42 038,09	210 504,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	343 907,71	33 021,70	376 929,41
(h - d) Déficit			



# Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN- FOR					
Investissement	-391 532,90		343 907,71		-47 625,19
Fonctionnement	118 210,31	110 000,00	33 021,70		41 232,01
<b>Sous-Total</b>	<b>-273 322,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>376 929,41</b>		<b>-6 393,18</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-273 322,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>376 929,41</b>		<b>-6 393,18</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-273 322,59</b>	<b>110 000,00</b>	<b>376 929,41</b>		<b>-6 393,18</b>

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et reserves	97 003,00		97 003,00	97 003,00		97 003,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	36 062,34		36 062,34	36 062,34		36 062,34	
21	Immobilisations corporelles		4 974,00	4 974,00	1 883,10		1 883,10	3 090,90
23	Immobilisations en cours	58 299,21	-17 074,00	41 225,21	33 518,02		33 518,02	7 707,19
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>191 364,55</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>	<b>10 798,09</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>191 364,55</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>	<b>10 798,09</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	391 532,90		391 532,90				391 532,90
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>582 897,45</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>570 797,45</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>	<b>402 330,99</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



# Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations, fonds divers et reserves	110 000,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	
13	Subventions d'investissement reçues	420 533,45		420 533,45	402 374,17		402 374,17	18 159,28
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>530 533,45</b>		<b>530 533,45</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>530 533,45</b>		<b>530 533,45</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	52 364,00	-12 100,00	40 264,00				40 264,00
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>52 364,00</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>40 264,00</b>				<b>40 264,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>582 897,45</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>570 797,45</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>	<b>58 423,28</b>

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 500,00	11 833,03	16 333,03	18 563,86	2 230,83	16 333,03	
66	Charges financières	25 389,98		25 389,98	25 389,98		25 389,98	
67	Charges exceptionnelles		315,08	315,08	315,08		315,08	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	956,33	-48,11	908,22				908,22
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 846,31</b>	<b>12 100,00</b>	<b>42 946,31</b>	<b>44 268,92</b>	<b>2 230,83</b>	<b>42 038,09</b>	<b>908,22</b>
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	52 364,00	-12 100,00	40 264,00				40 264,00
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>52 364,00</b>	<b>-12 100,00</b>	<b>40 264,00</b>				<b>40 264,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>83 210,31</b>		<b>83 210,31</b>	<b>44 268,92</b>	<b>2 230,83</b>	<b>42 038,09</b>	<b>41 172,22</b>

# Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00		75 000,00	76 624,61	1 564,82	75 059,79	-59,79
77	Produits exceptionnels				82 206,00	82 206,00		
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>75 000,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>158 830,61</b>	<b>83 770,82</b>	<b>75 059,79</b>	<b>-59,79</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 210,31		8 210,31				8 210,31
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>83 210,31</b>		<b>83 210,31</b>	<b>158 830,61</b>	<b>83 770,82</b>	<b>75 059,79</b>	<b>8 150,52</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
10226	Taxe daménagement	97 003,00		97 003,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>	<b>97 003,00</b>		<b>97 003,00</b>
1641	Emprunts en euros	36 062,34		36 062,34
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>36 062,34</b>		<b>36 062,34</b>
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	331,10		331,10
2188	Autres immobilisations corporelles	1 552,00		1 552,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 883,10</b>		<b>1 883,10</b>
2313	Constructions	33 518,02		33 518,02
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>33 518,02</b>		<b>33 518,02</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>168 466,46</b>		<b>168 466,46</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT  
RECETTES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	110 000,00		110 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>110 000,00</b>		<b>110 000,00</b>
1321	Etat et Etablissements Nationaux	51 544,17		51 544,17
1322	Région	310 830,00		310 830,00
1323	Département	40 000,00		40 000,00
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>402 374,17</b>		<b>402 374,17</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>512 374,17</b>		<b>512 374,17</b>

# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6156	Services extérieurs - maintenance	4 306,15		4 306,15
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	12 026,88		12 026,88
6262	Frais de télécommunications	2 230,83	2 230,83	
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 563,86</b>	<b>2 230,83</b>	<b>16 333,03</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 389,98		25 389,98
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>25 389,98</b>		<b>25 389,98</b>
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	315,08		315,08
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>315,08</b>		<b>315,08</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 268,92</b>	<b>2 230,83</b>	<b>42 038,09</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 268,92</b>	<b>2 230,83</b>	<b>42 038,09</b>



Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



# Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT  
RECETTES

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	75 037,53		75 037,53
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 587,08	1 564,82	22,26
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>76 624,61</b>	<b>1 564,82</b>	<b>75 059,79</b>
774	Produits exceptionnels - subventions exceptionnelles	82 206,00	82 206,00	
<b>SOUS-TOTAL CHAPITRE 77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>82 206,00</b>	<b>82 206,00</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>158 830,61</b>	<b>83 770,82</b>	<b>75 059,79</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>158 830,61</b>	<b>83 770,82</b>	<b>75 059,79</b>



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Dépt						40 000,00		40 000,00		40 000,00
132	Sous Total compte 132		126 777,55				402 374,17		529 151,72		529 151,72
13	Sous Total compte 13		126 777,55				402 374,17		529 151,72		529 151,72
1641	Emprunts en euros		1 287 218,01			36 062,34		36 062,34	1 287 218,01		1 251 155,67
164	Sous Total compte 164		1 287 218,01			36 062,34		36 062,34	1 287 218,01		1 251 155,67
165	Dép et caution reçus		7 499,00						7 499,00		7 499,00
16	Sous Total compte 16		1 294 717,01			36 062,34		36 062,34	1 294 717,01		1 258 654,67
	<b>Total classe 1</b>	<b>13 942,39</b>	<b>1 553 647,26</b>	<b>242 152,70</b>	<b>132 152,70</b>	<b>133 065,34</b>	<b>512 374,17</b>	<b>389 160,43</b>	<b>2 198 174,13</b>	<b>97 003,00</b>	<b>1 906 016,70</b>
21568	Autre mat outil incendie déf civ					331,10		331,10		331,10	
2156	Sous Total compte 2156					331,10		331,10		331,10	
215	Sous Total compte 215					331,10		331,10		331,10	
2188	Autres immobilisations corporelles					1 552,00		1 552,00		1 552,00	
218	Sous Total compte 218					1 552,00		1 552,00		1 552,00	

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21					1 883,10		1 883,10		1 883,10	
2313	Constructions	1 778 849,38				33 518,02		1 812 367,40		1 812 367,40	
2314	Constructions sur sol autrui	34 178,08						34 178,08		34 178,08	
231	Sous Total compte 231	1 813 027,46				33 518,02		1 846 545,48		1 846 545,48	
23	Sous Total compte 23	1 813 027,46				33 518,02		1 846 545,48		1 846 545,48	
	<b>Total classe 2</b>	<b>1 813 027,46</b>				<b>35 401,12</b>		<b>1 848 428,58</b>		<b>1 848 428,58</b>	
4011	Fournisseurs			21 916,63	22 276,63			21 916,63	22 276,63		360,00
401	Sous Total compte 401			21 916,63	22 276,63			21 916,63	22 276,63		360,00
4041	Fournis immob			42 781,34	42 781,34			42 781,34	42 781,34		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		34 780,03	30 031,62				30 031,62	34 780,03		4 748,41
4047	Sous Total compte 4047		34 780,03	30 031,62				30 031,62	34 780,03		4 748,41
404	Sous Total compte 404		34 780,03	72 812,96	42 781,34			72 812,96	77 561,37		4 748,41
40	Sous Total compte 40		34 780,03	94 729,59	65 057,97			94 729,59	99 838,00		5 108,41

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4111	Redevables - amiable			1 272,00	737,14			1 272,00	737,14	534,86	
411	<b>Sous Total compte 411</b>			<b>1 272,00</b>	<b>737,14</b>			<b>1 272,00</b>	<b>737,14</b>	<b>534,86</b>	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	6 571,45		90 001,44	82 018,06			96 572,89	82 018,06	14 554,83	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			740,79	740,79			740,79	740,79		0,00
414	<b>Sous Total compte 414</b>	<b>6 571,45</b>		<b>90 742,23</b>	<b>82 758,85</b>			<b>97 313,68</b>	<b>82 758,85</b>	<b>14 554,83</b>	
41	<b>Sous Total compte 41</b>	<b>6 571,45</b>		<b>92 014,23</b>	<b>83 495,99</b>			<b>98 585,68</b>	<b>83 495,99</b>	<b>15 089,69</b>	
44311	Opér particul avec Etat dépenses			97 003,00	97 003,00			97 003,00	97 003,00		0,00
4431	<b>Sous Total compte 4431</b>			<b>97 003,00</b>	<b>97 003,00</b>			<b>97 003,00</b>	<b>97 003,00</b>		<b>0,00</b>
443	<b>Sous Total compte 443</b>			<b>97 003,00</b>	<b>97 003,00</b>			<b>97 003,00</b>	<b>97 003,00</b>		<b>0,00</b>
44551	Etat - TVA à décaisser			6 829,00	6 829,00			6 829,00	6 829,00		0,00
4455	<b>Sous Total compte 4455</b>			<b>6 829,00</b>	<b>6 829,00</b>			<b>6 829,00</b>	<b>6 829,00</b>		<b>0,00</b>
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations			7 380,22	7 380,22			7 380,22	7 380,22		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services			3 712,77	3 652,77			3 712,77	3 652,77	60,00	

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE



# BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			2 451,00	2 328,00			2 451,00	2 328,00	123,00	
4456	Sous Total compte 4456			13 543,99	13 360,99			13 543,99	13 360,99	183,00	
44571	Etat - TVA collectée			14 964,21	14 964,21			14 964,21	14 964,21		0,00
4457	Sous Total compte 4457			14 964,21	14 964,21			14 964,21	14 964,21		0,00
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	44 009,00		2 328,00	20 292,00			46 337,00	20 292,00	26 045,00	
4458	Sous Total compte 4458	44 009,00		2 328,00	20 292,00			46 337,00	20 292,00	26 045,00	
445	Sous Total compte 445	44 009,00		37 665,20	55 446,20			81 674,20	55 446,20	26 228,00	
44	Sous Total compte 44	44 009,00		134 668,20	152 449,20			178 677,20	152 449,20	26 228,00	
451007	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		372 875,55	510 662,82	263 778,10			510 662,82	636 653,65		125 990,83
451	Sous Total compte 451		372 875,55	510 662,82	263 778,10			510 662,82	636 653,65		125 990,83
45	Sous Total compte 45		372 875,55	510 662,82	263 778,10			510 662,82	636 653,65		125 990,83
466	Excédent de verSEment		3,98	29,19	83,93			29,19	87,91		58,72
46711	Autres comptes créditeurs			315,08	315,08			315,08	315,08		0,00

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE

**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4671	Sous Total compte 4671			315,08	315,08			315,08	315,08		0,00
46721	Débiteurs divers - amiable			87 875,06	2 992,07			87 875,06	2 992,07	84 882,99	
4672	Sous Total compte 4672			87 875,06	2 992,07			87 875,06	2 992,07	84 882,99	
467	Sous Total compte 467			88 190,14	3 307,15			88 190,14	3 307,15	84 882,99	
4687	Divers - produits à recevoir	83 770,82			83 770,82			83 770,82	83 770,82		0,00
468	Sous Total compte 468	83 770,82			83 770,82			83 770,82	83 770,82		0,00
46	Sous Total compte 46	83 770,82	3,98	88 219,33	87 161,90			171 990,15	87 165,88	84 824,27	
47134	Raet : subv			362 374,17	362 374,17			362 374,17	362 374,17		0,00
47138	Raet : autres			129 000,00	129 000,00			129 000,00	129 000,00		0,00
4713	Sous Total compte 4713			491 374,17	491 374,17			491 374,17	491 374,17		0,00
471411	Excédent à réimputer - pers physiques				4,76				4,76		4,76
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		14,30	2 802,53	3 304,43			2 802,53	3 318,73		516,20
47141	Sous Total compte 47141		14,30	2 802,53	3 309,19			2 802,53	3 323,49		520,96





**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
588	Autres virements internes			1 317,60	1 317,60			1 317,60	1 317,60		0,00
58	<b>Sous Total compte 58</b>			<b>1 317,60</b>	<b>1 317,60</b>			<b>1 317,60</b>	<b>1 317,60</b>		<b>0,00</b>
	<b>Total classe 5</b>			<b>1 317,60</b>	<b>1 317,60</b>			<b>1 317,60</b>	<b>1 317,60</b>		<b>0,00</b>
6156	Maintenance					4 306,15		4 306,15		4 306,15	
615	<b>Sous Total compte 615</b>					<b>4 306,15</b>		<b>4 306,15</b>		<b>4 306,15</b>	
61	<b>Sous Total compte 61</b>					<b>4 306,15</b>		<b>4 306,15</b>		<b>4 306,15</b>	
6226	Rému interméd honoraires					12 026,88		12 026,88		12 026,88	
622	<b>Sous Total compte 622</b>					<b>12 026,88</b>		<b>12 026,88</b>		<b>12 026,88</b>	
6262	Frais de télécommunicat					2 230,83	2 230,83	2 230,83	2 230,83		0,00
626	<b>Sous Total compte 626</b>					<b>2 230,83</b>	<b>2 230,83</b>	<b>2 230,83</b>	<b>2 230,83</b>		<b>0,00</b>
62	<b>Sous Total compte 62</b>					<b>14 257,71</b>	<b>2 230,83</b>	<b>14 257,71</b>	<b>2 230,83</b>	<b>12 026,88</b>	
66111	Intérêts réglés à l'écheance					25 389,98		25 389,98		25 389,98	
6611	<b>Sous Total compte 6611</b>					<b>25 389,98</b>		<b>25 389,98</b>		<b>25 389,98</b>	



**BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE**

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	1 961 321,12	1 961 321,12	2 008 619,95	1 631 690,54	296 506,20	673 435,61	4 266 447,27	4 266 447,27	2 113 671,27	2 113 671,27

# Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## Page des signatures

12007 - MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

**CHAPPE Corinne (1018366673-0), Inspecteur des Finances Publiques**

A DDFIP DU VAR, le 16/02/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **MAISON DE SANTE-BAGNOLS-EN-FOR** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

**HUSSON Corine (1017807439-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie**

A ESTEREL, le 17/02/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 09/03/2023 par l'organe délibérant.

**BOUCHARD RENE (rbouchard1-xt), maire**

A BAGNOLS EN FORET, le 23/02/2023

Envoyé en préfecture le 17/03/2023  
Reçu en préfecture le 17/03/2023  
Publié le  
ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_35-DE

Exercice 2022



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur Graff Pascal, 1<sup>er</sup> adjoint en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 3

Votants : 22

### PRESENTS :

GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :** BOUCHARD René

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 36

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant que le Compte Administratif dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

Considérant que la présentation du compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du Conseil Municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022 ;
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la commune au cours des derniers exercices ;
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 1 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

CA MAISON DE SANTE	crédits ouverts	résultat reporté	Réalisations 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
Section de fonctionnement		8 210,31 €	33 021,70 €	41 232,01 €	
Recettes	75 000,00 €	8 210,31 €	75 059,79 €	83 270,10 €	
Dépenses	83 210,31 €		42 038,09 €	42 038,09 €	
Section d'investissement		-391 532,90 €	343 907,71 €	-47 625,19 €	10 760,86 €
Recettes	570 797,45 €		512 374,17 €	512 374,17	18 159,28 €
Dépenses	179 264,55 €	-391 532,90 €	168 466,46 €	168 466,46 €	-7 398,42 €
Total		-383 322,59 €	376 929,41 €	-6 393,18 €	10 760,86 €
Total cumulé				4 367,68 €	

BILAN DE CLOTURE	
COMPTE ADMINISTRATIF 2022	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	75 059,79
Total des dépenses	42 038,09
= Résultat exercice	33 021,70
Résultat repris de 2021	8 210,31
= Résultat de clôture 2022	41 232,01
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	512 374,17
Total des dépenses	168 466,46
= Résultat exercice	343 907,71
Résultat repris de 2021	-391 532,90
= Résultat de clôture 2022	-47 625,19
- RAR dépenses 2022	-7 398,42
+ RAR recettes 2022	18 159,28
= Total	-36 864,33



## Le fonctionnement

### Les dépenses

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

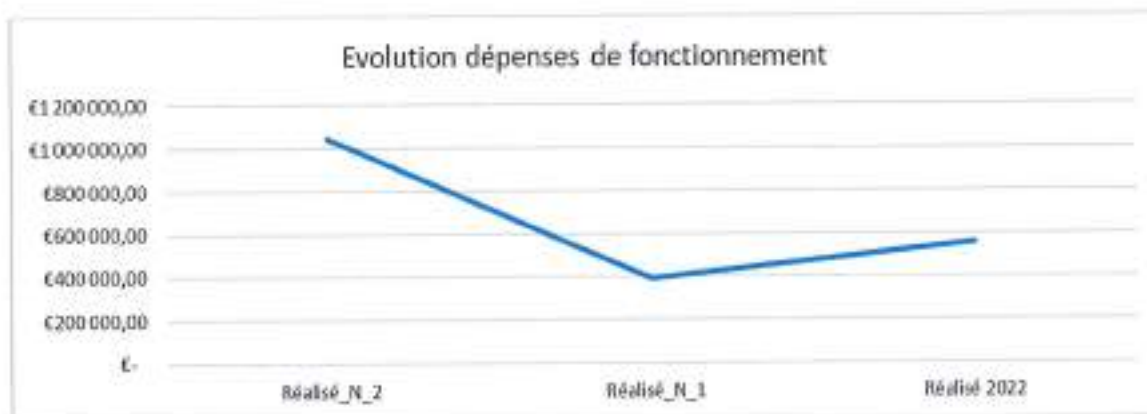
Publié le



ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_36-BF

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
011 - Charges à caractère général	243,01 €	460,06 €	€
65 - Autres charges de gestion courante	0,32 €	- €	€
66 - Charges financières	€	26 091,74 €	€
<b>Total général</b>	<b>€</b>	<b>26 551,80 €</b>	<b>€</b>

Les charges à caractère général ont augmenté sur 2022, cette augmentation est principalement due au frais d'honoraires d'expertise pour un montant de 12KE. les frais de fonctionnement augmente également de manière mécanique au fur et à mesure des années pour permettre l'entretien du bâtiment.

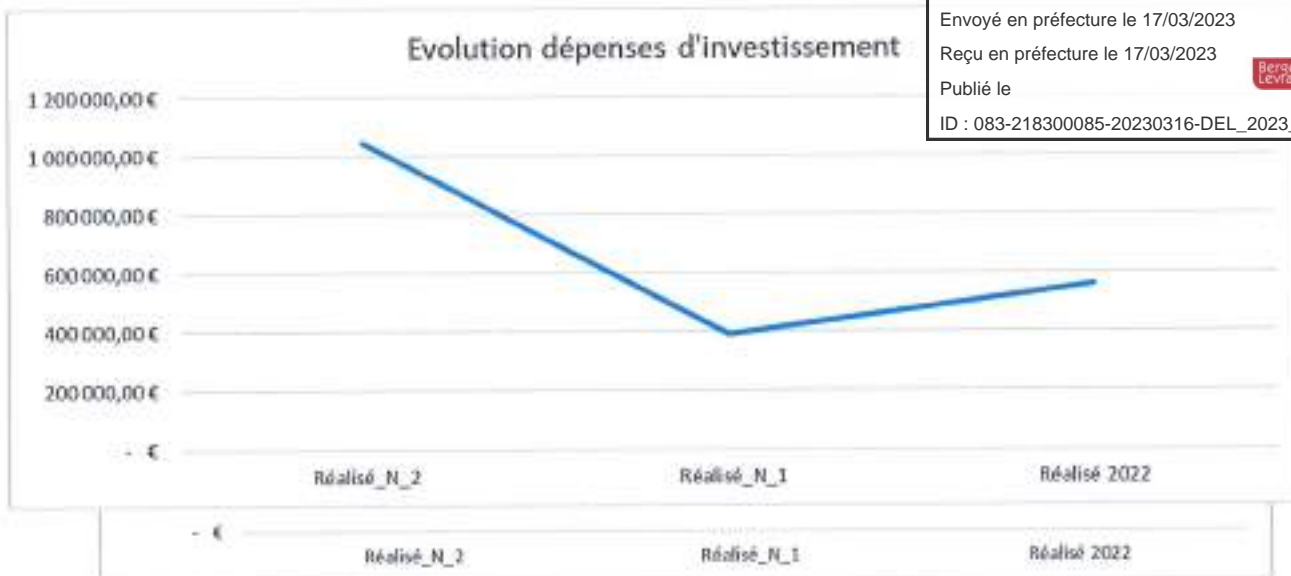


### Les recettes

Les recettes sont composées principalement des loyers perçus sur les professionnels de santé.

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
75 - Autres produits de gestion courante	16 549,95 €	76 498,50 €	75 374,87 €
77 - Produits exceptionnels	0,01 €	82 206,00 €	- €
<b>Total général</b>	<b>16 549,96 €</b>	<b>158 704,50 €</b>	<b>75 374,87 €</b>





## L'investissement

### Les dépenses

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	97 003,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	17 421,41 €	35 360,58 €	36 062,34 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	1 883,10 €
23 - Immobilisations en cours	1 028 831,10 €	177 883,93 €	33 518,02 €
<b>Total général</b>	<b>1 046 252,51 €</b>	<b>213 244,51 €</b>	<b>168 466,46 €</b>

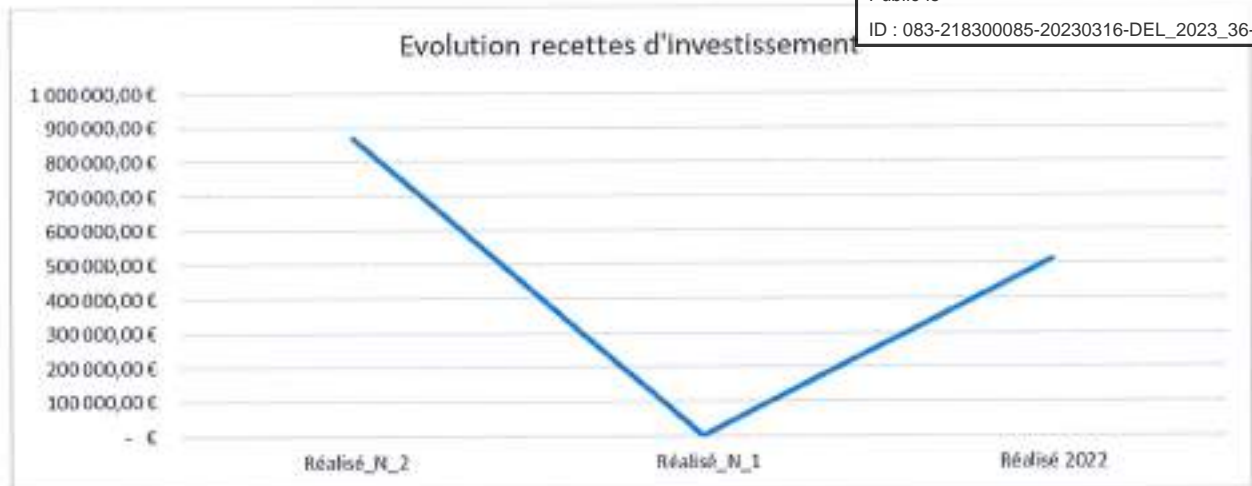
Les dépenses sont composées des éléments suivants :

- Règlement de la taxe d'aménagement pour 97K€
- Remboursement du capital de l'emprunt à hauteur de 36 K€
- Du règlement des factures relatives au marché de travaux pour la construction de la maison de santé

### Les recettes

Les recettes sont composées des subventions versées

libellé	Réalisé_N_2	Réalisé_N_1	Réalisé 2022
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	110 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	61 134,25 €	- €	402 374,17 €
<b>Total général</b>	<b>552 099,38 €</b>	<b>- €</b>	<b>512 374,17 €</b>



Considérant qu'il est rappelé au Conseil Municipal, que conformément aux article L2121-14 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif présenté et qu'il doit quitter la salle avant le vote du Compte Administratif.

Considérant qu'il est donc proposé de désigner un Président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Considérant que le président de séance présente le Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Maison de Santé.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées et se résument ainsi :

<b>BILAN DE CLOTURE</b>	
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total des recettes	75 059,79
Total des dépenses	42 038,09
= Résultat exercice	33 021,70
Résultat repris de 2021	8 210,31
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>41 232,01</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total des recettes	512 374,17
Total des dépenses	168 466,46
= Résultat exercice	343 907,71
Résultat repris de 2021	-391 532,90
<b>= Résultat de clôture 2022</b>	<b>-47 625,19</b>
- RAR dépenses 2022	-7 398,42
+ RAR recettes 2022	18 159,28
<b>= Total</b>	<b>-36 864,33</b>

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le Compte Administratif 2022 du budget annexe de la Maison de Santé ;
- de procéder au vote et d'arrêter les résultats définitifs.

*Le 1<sup>er</sup> adjoint, Pascal GRAFF*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - BAGNOLS EN FORET (1)**

**AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL Code 12000 (2)**

Numéro SIRET : 21830008500071

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L ESTEREL

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	24
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	25
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	27
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	28
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	32
A5 - Etalement des provisions	33
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	34
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	35
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	36
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	37
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	38
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	39
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	40
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	41
A8 - Etat des charges transférées	42
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	43
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	44
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	45
A10.3 - Opérations liées aux cessions	46
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	47
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	48
A11 - Etat des travaux en régie	49
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	51

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	52
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	53
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	54
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	55
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	56
B1.6 - Etat des engagements reçus	57
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	58
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	59

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	60
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	61
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	62
C1.2 - Actions de formation des élus	64
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	65
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	66
C3.2 - Liste des établissements publics créés	67
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	68
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	70
C3.6 - Identification des flux croisés	72
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	73
D2 - Arrêté et signatures	74

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 83008	<b>BAGNOLS EN FORET</b> <b>BUDGET MAISON DE SANTE code 12007</b>	<b>CA</b> <b>2022</b>
----------------------------	---	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 921
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	606
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	14,39	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	25,70	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	12,12	0,00
5	Encours de dette/population	445,84	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	104,05 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,16 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1 735,02 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	42 038,09	G	75 059,79
	Section d'investissement	B	168 466,46	H	512 374,17

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	8 210,31 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	391 532,90 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	602 037,45	= G+H+I+J	595 644,27
-----------------------------------	--	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	7 398,42	L	18 159,28
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	7 398,42	= K+L	18 159,28

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	42 038,09	= G+I+K	83 270,10
	Section d'investissement	= B+D+F	567 397,78	= H+J+L	530 533,45
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	609 435,87	= G+H+I+J+K+L	613 803,55

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	7 398,42	L	18 159,28
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		18 159,28
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	860,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 538,42	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 333,03	16 333,03	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>16 333,03</b>	<b>16 333,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	25 389,98	25 389,98	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	315,08	315,08	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	908,22				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>42 946,31</b>	<b>42 038,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>908,22</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	40 264,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40 264,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>83 210,31</b>	<b>42 038,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 172,22</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	75 059,79	0,00	0,00	-59,79
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>8 210,31</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 974,00	1 883,10	860,00	2 230,90
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	41 225,21	33 518,02	6 538,42	1 168,77
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>46 199,21</b>	<b>35 401,12</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	97 003,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 062,34	36 062,34	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>133 065,34</b>	<b>133 065,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>391 532,90</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	420 533,45	402 374,17	18 159,28	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>420 533,45</b>	<b>402 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>530 533,45</b>	<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	40 264,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>		<b>40 264,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>570 797,45</b>	<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>40 264,00</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>0,00</b>			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 333,03		16 333,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	25 389,98	0,00	25 389,98
67	Charges exceptionnelles	315,08	0,00	315,08
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>42 038,09</b>	<b>0,00</b>	<b>42 038,09</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	0,00	97 003,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 062,34	0,00	36 062,34
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 883,10	0,00	1 883,10
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	33 518,02	0,00	33 518,02
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>168 466,46</b>	<b>0,00</b>	<b>168 466,46</b>
<b>Pour information</b>				<b>391 532,90</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>391 532,90</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	75 059,79	0,00	75 059,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>75 059,79</b>
<b>Pour information</b>				<b>8 210,31</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>8 210,31</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	110 000,00		110 000,00
13	Subventions d'investissement	402 374,17	0,00	402 374,17
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>512 374,17</b>	<b>0,00</b>	<b>512 374,17</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>16 333,03</b>	<b>16 333,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 169,11	4 306,15	0,00	0,00	-2 137,04
6226	Honoraires	12 100,00	12 026,88	0,00	0,00	73,12
6288	Autres services extérieurs	1 063,92	0,00	0,00	0,00	1 063,92
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>16 333,03</b>	<b>16 333,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>25 389,98</b>	<b>25 389,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 389,98	25 389,98	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>315,08</b>	<b>315,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	315,08	315,08	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>908,22</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>42 946,31</b>	<b>42 038,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>908,22</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40 264,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40 264,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>			<b>40 264,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>83 210,31</b>	<b>42 038,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 172,22</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>						<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>						<b>A2</b>
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	75 059,79	0,00	0,00	-59,79
752	Revenus des immeubles	75 000,00	75 037,53	0,00	0,00	-37,53
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	22,26	0,00	0,00	-22,26
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>75 000,00</b>	<b>75 059,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59,79</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>8 210,31</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	4 974,00	1 883,10	860,00	2 230,90
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	331,10	0,00	-331,10
2188	Autres immobilisations corporelles	4 974,00	1 552,00	860,00	2 562,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	41 225,21	33 518,02	6 538,42	1 168,77
2313	Constructions	41 225,21	33 518,02	6 538,42	1 168,77
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>46 199,21</b>	<b>35 401,12</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	97 003,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	97 003,00	97 003,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 062,34	36 062,34	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 062,34	36 062,34	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 065,34</b>	<b>133 065,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>179 264,55</b>	<b>168 466,46</b>	<b>7 398,42</b>	<b>3 399,67</b>
<b>Pour information</b>		<b>391 532,90</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>420 533,45</b>	<b>402 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	69 703,45	51 544,17	18 159,28	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	310 830,00	310 830,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>420 533,45</b>	<b>402 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	110 000,00	110 000,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>530 533,45</b>	<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 264,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 264,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>570 797,45</b>	<b>512 374,17</b>	<b>18 159,28</b>	<b>40 264,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A2.1</b>

**A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 355 081,21									
1641 Emprunts en euros (total)					1 355 081,21									
00602092521	CREDIT AGRICOLE	21/05/2019		26/08/2019	1 355 081,21	F		1,970	1,924		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
1LAMAUD		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2AQUE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 355 081,21</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 266 236,88					36 062,34	25 389,98	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 266 236,88					36 062,34	25 389,98	0,00	0,00
00602092521		0,00	A-1	1 266 236,88	26,42	F	1,924		36 062,34	25 389,98	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1LAMAUD		0,00	A-1	0,00	0,00	X	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
2AQUE		0,00	A-1	0,00	0,00	X	0,000		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - CA - 2022**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>Total général</b>		0,00		1 266 236,88					36 062,34	25 389,98	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

## A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 266 236,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A2.6</b>

### A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes au c/ 166</b> <b>Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A2.7</b>

**A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>Total</b>												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.8</b>

**A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>A2.9</b>

**A2.9 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>133 065,34</b>	<b>I 133 065,34</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>36 062,34</b>	<b>36 062,34</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 062,34	36 062,34
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>97 003,00</b>	<b>97 003,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	97 003,00	97 003,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>133 065,34</b>	<b>7 398,42</b>	<b>391 532,90</b>	<b>531 996,66</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>40 264,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>40 264,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	40 264,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>128 159,28</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 531 996,66</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 128 159,28</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) -403 837,38</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA</b> <b>TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.3.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.4.1</b>

**A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.4.2</b>

**A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES</b>	<b>A10.4</b>

**A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
		0,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES</b>	<b>A10.5</b>

**A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A11</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	<b>Montant</b>
<b>Recettes 72 (I)</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,00 %</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE</b>	<b>A12</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	61 452,32
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>61 452,32</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>75 059,79</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>81,87</b>
---	---------------	--------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>8018 Autres engagements donnés</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes publics</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u> <u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

<b>La nature de l'engagement (2)</b>	<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Raison sociale de l'organisme</b>	<b>Nature juridique de l'organisme</b>	<b>Montant de l'engagement</b>
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>

### **C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

**C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	570 797,45	559 999,36	7 398,42	3 399,67
RECETTES	570 797,45	512 374,17	18 159,28	40 264,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	83 210,31	42 038,09	0,00	41 172,22
RECETTES	83 210,31	83 270,10	0,00	-59,79

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	570 797,45	559 999,36	7 398,42	3 399,67
RECETTES	570 797,45	512 374,17	18 159,28	40 264,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	83 210,31	42 038,09	0,00	41 172,22
RECETTES	83 210,31	83 270,10	0,00	-59,79
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	654 007,76	602 037,45	7 398,42	44 571,89
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	654 007,76	595 644,27	18 159,28	40 204,21

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	570 797,45	559 999,36	7 398,42	3 399,67
RECETTES	570 797,45	512 374,17	18 159,28	40 264,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	83 210,31	42 038,09	0,00	41 172,22
RECETTES	83 210,31	83 270,10	0,00	-59,79
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	654 007,76	602 037,45	7 398,42	44 571,89
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	654 007,76	595 644,27	18 159,28	40 204,21

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

### C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

#### 1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 23  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par (1) Le Maire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023  
 Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.  
 A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANGOUGEARD SEBASTIEN	
AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	
GRAFF PASCAL	
MANSAT AMANDINE	
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	
SINE NICOLAS	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

VAROQUI-ROLLAND VINCINT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 16

Contre : 6

Abstenions : 0

Date de convocation : 10/03/2023

Présenté par (1) Le Maire.

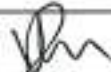
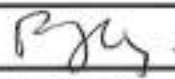


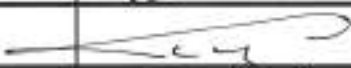






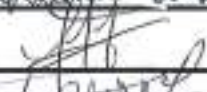

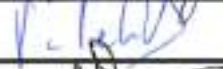



A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

Le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

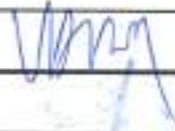
A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2).

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	Procuration à GUERIN
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	Procuration à GRAFF
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	Procuration à PELISSIER
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUIL REGIS	
SAILLET JEROME	
SINE NICOLAS	

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

D2

VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Je

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organe.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.





## Commune de BAGNOLS EN FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 37

#### **AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le vote du budget annexe de la Maison de Santé de l'exercice 2023, il convient d'effectuer l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Considérant qu'il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

#### **BUDGET ANNEXE – MAISON DE SANTE**

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>AFFECTATION EXCEDENT 2022 dans B.P 2023</b>
4 367.68 €	Au 1068 : 36 864.33 €

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- décide de l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 38

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'une lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2023 de la Commune.

Oui l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'arrêter le Budget Primitif du budget principal tant en fonctionnement qu'en investissement tel que proposé ci-dessous :

Libellé	Report_R_	Proposé_P	Total__R_P_
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	- €	4 450 654,05 €	4 450 654,05 €
Recettes	- €	4 450 654,05 €	4 450 654,05 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	283 311,72 €	2 032 184,94 €	2 315 496,66 €
Recettes	440 749,09 €	1 874 751,57 €	2 315 496,66 €

- d'autoriser le versement des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe de la maison de santé pour 12 531.92 €  
- d'autoriser le versement des subventions à la caisse des écoles et au CCAS

- d'adopter les Autorisations de Programme (A.P.) proposés dans l'état annexé au Budget Primitif du budget principal
- d'affecter les autorisations de programme votées au titre du BP 2023
- d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections,

Le Maire, René BOUCHARD



# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : BAGNOLS EN FORET (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830008500014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L ESTEREL

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL Code 12000 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	46
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	48
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	51
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	55

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	57
A1.01 - Opérations non ventilables	60
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	61
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	64
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	65
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	66
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	69
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	72
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	75
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	76
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	79
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	81
A1.908 - Fonction 8 - Transports	84
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	88
A2.01 - Opérations non ventilables	90
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	91
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	94
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	95
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	96
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	99
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	102
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	105
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	106
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	107
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	110
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	112
A2.938 - Fonction 8 - Transports	115

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	119
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	120
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	127
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	128

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	129
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	131
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	132
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	133
B3.1 - Etat des provisions constituées	134
B3.2 - Etalement des provisions	136
B4 - Etat des charges transférées	137
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	138
B6 - Prêts	139
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	140
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	141
B7.3 - Etat des emprunts garantis	142
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	143
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	144
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	145
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	146
B7.8 - Autres engagements donnés	147
B7.9 - Autres engagements reçus	148
B8 - Subventions versées	149
B9 - Etat du personnel	150
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	153
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	154
B11.2 - Liste des établissements publics créés	155
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	156
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	157
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	158
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	160
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	161
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	162
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	163
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	164
D3 - Décisions en matière de taux	166
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	167
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	168
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	170
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	171
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	172

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 948

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	947,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 321,14
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 402,99
3	Dépenses d'équipement brut / population	699,47
4	Encours de dette / population (2) (3)	898,96
5	DGF / population	46,47
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	55,62 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,32 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	49,86 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	64,07 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5,83 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	6 261 629,70	6 153 232,11	386 112,79	A1 277 715,20
<b>Investissement</b>	2 680 655,81	2 412 333,14	(3) 237 640,16	A2 -30 682,51
<b>Fonctionnement</b>	3 580 973,89	3 740 898,97	(4) 148 472,63	A3 308 397,71

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 283 311,72	III + IV 440 745,09	B1	157 433,37
<b>Investissement</b>	I 283 311,72	III 440 745,09	B2	157 433,37
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	435 148,57
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	126 750,86
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	308 397,71

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>283 311,72</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
12	Opération d'équipement n° 12	21 297,16
14	Opération d'équipement n° 14	31 852,97
16	Opération d'équipement n° 16	24 680,01
20	Opération d'équipement n° 20	138 552,00
25	Opération d'équipement n° 25	595,45
26	Opération d'équipement n° 26	25 958,44
27	Opération d'équipement n° 27	345,74
40	Opération d'équipement n° 40	4 831,34
46	Opération d'équipement n° 46	589,00
48	Opération d'équipement n° 48	25 663,08
51	Opération d'équipement n° 51	3 900,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	5 046,53
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>440 745,09</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>440 745,09</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 001 502,43	1 874 751,57
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	283 311,72	440 745,09
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 30 682,51	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>2 315 496,66</b>	<b>2 315 496,66</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 450 654,05	4 142 256,34
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 308 397,71
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>4 450 654,05</b>	<b>4 450 654,05</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>6 766 150,71</b>	<b>6 766 150,71</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
4	ECLAIRAGE PUBLIC		238 250,00
3	ENTRETIEN CHEMINS RURAUX		557 400,00
6	Extension cimetière		504 890,00
1	MAISON DU TEMPS LIBRE-MTL		6 796 000,00
2	RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE		430 000,00
5	REVISION PLU		147 000,00
9	Renouvellement mobiliers		72 000,00
8	VEHICULES		159 000,00
7	pluvial		187 200,00
<b>TOTAL</b>			<b>9 091 740,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 091 740,00</b>
----------------------	--	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	25 978,84	3 900,00	397 200,00	0,00	401 100,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	65 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 059 278,03	122 903,07	896 535,48	0,00	1 019 438,55
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 440 441,24	156 508,65	485 000,00	0,00	641 508,65
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 590 898,11</b>	<b>283 311,72</b>	<b>1 778 735,48</b>	<b>0,00</b>	<b>2 062 047,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 227 971,13	0,00	213 319,95	0,00	213 319,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 227 971,13</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 824 869,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>1 992 255,43</b>	<b>0,00</b>	<b>2 275 567,15</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 553,00		8 247,00	0,00	8 247,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 553,00</b>		<b>9 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 247,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 827 422,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>2 001 502,43</b>	<b>0,00</b>	<b>2 284 814,15</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>30 682,51</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	914 551,89	440 745,09	329 067,11	0,00	769 812,20
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 150 600,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	264 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 329 151,89</b>	<b>440 745,09</b>	<b>878 067,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 812,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	618 798,55	0,00	437 237,18	0,00	437 237,18
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>788 798,55</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 123 950,44</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 315 804,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 756 549,38</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	365 000,00		329 101,28	0,00	329 101,28
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	131 521,70		228 846,00	0,00	228 846,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>496 521,70</b>		<b>558 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>558 947,28</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 620 472,14</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 874 751,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 315 496,66</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>549 700,28</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	640 120,00	0,00	920 615,13	0,00	920 615,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 992 756,00	0,00	2 166 059,28	0,00	2 166 059,28
014	Atténuations de produits	347 616,00	0,00	348 116,00	0,00	348 116,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	209 486,00	0,00	328 141,13	0,00	328 141,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 189 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>
66	Charges financières	47 597,32	0,00	45 282,99	0,00	45 282,99
67	Charges spécifiques (3)	11 396,20	0,00	59 992,24	0,00	59 992,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00		26 500,00	0,00	26 500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 298 971,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	365 000,00		329 101,28	0,00	329 101,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	131 521,70		226 846,00	0,00	226 846,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>496 521,70</b>		<b>555 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>555 947,28</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 795 493,22</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	999 950,00	0,00	1 476 386,44	0,00	1 476 386,44
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	31 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	2 357 994,00	0,00	2 344 884,91	0,00	2 344 884,91
74	Dotations et participations (3)	148 288,00	0,00	138 521,15	0,00	138 521,15
75	Autres produits de gestion courante (3)	93 000,00	0,00	136 216,84	0,00	136 216,84
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 553,00		6 247,00	0,00	6 247,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 553,00</b>		<b>6 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 247,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 672 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>308 397,71</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>549 700,28</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	6 247,00	6 247,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	213 319,95	0,00	213 319,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	464 338,69		464 338,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	390 950,00	0,00	390 950,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	1 000,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	776 758,51	0,00	776 758,51
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	430 000,00	0,00	430 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	200,00	0,00	200,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	2 000,00	2 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>2 275 567,15</b>	<b>9 247,00</b>	<b>2 284 814,15</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>30 682,51</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	920 615,13		920 615,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 166 059,28		2 166 059,28
014	Atténuations de produits	348 116,00		348 116,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	328 141,13	0,00	328 141,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	45 282,99	0,00	45 282,99
67	Charges spécifiques (9)	59 992,24	0,00	59 992,24
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	26 500,00	226 846,00	253 346,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		329 101,28	329 101,28
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 894 706,77</b>	<b>555 947,28</b>	<b>4 450 654,05</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	437 237,18	0,00	437 237,18
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	769 812,20	0,00	769 812,20
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 500,00	0,00	500 500,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	49 000,00	1 000,00	50 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		226 846,00	226 846,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	2 000,00	2 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		329 101,28	329 101,28
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 756 549,38</b>	<b>558 947,28</b>	<b>2 315 496,66</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 476 386,44		1 476 386,44
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	30 000,00		30 000,00
731 Fiscalité locale	2 344 884,91		2 344 884,91
74 Dotations et participations (8)	138 521,15		138 521,15
75 Autres produits de gestion courante (8)	136 216,84	0,00	136 216,84
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	6 247,00	6 247,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>6 247,00</b>	<b>4 142 256,34</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>308 397,71</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 827 422,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001 502,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001 502,43</b>	<b>2 284 814,15</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	390 950,00	0,00	0,00	390 950,00	390 950,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	65 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 046,53	0,00	771 711,98	0,00	0,00	771 711,98	776 758,51
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	2 525 698,11	278 265,19	0,00	186 073,50	0,00	0,00	186 073,50	464 338,69
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 590 898,11</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 778 735,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 778 735,48</b>	<b>2 062 047,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 227 971,13	0,00		213 319,95	0,00		213 319,95	213 319,95
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 227 971,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>	<b>213 519,95</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 824 869,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 255,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 255,43</b>	<b>2 275 567,15</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 553,00			8 247,00	0,00		8 247,00	8 247,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 553,00</b>			<b>9 247,00</b>	<b>0,00</b>		<b>9 247,00</b>	<b>9 247,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>30 682,51</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



## BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 450 472,14</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 874 751,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 315 496,66</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	914 551,89	440 745,09	329 067,11	0,00	769 812,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 150 600,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	264 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 329 151,89</b>	<b>440 745,09</b>	<b>878 067,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 812,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	618 798,55	0,00	437 237,18	0,00	437 237,18
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>618 798,55</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 953 950,44</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 315 804,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 756 549,38</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	365 000,00		329 101,28	0,00	329 101,28
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	131 521,70		228 846,00	0,00	228 846,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>496 521,70</b>		<b>558 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>558 947,28</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 315 496,66</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 827 422,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001 502,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 001 502,43</b>	<b>2 284 814,15</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	390 950,00	0,00	390 950,00	390 950,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	97 750,00	0,00	97 750,00	97 750,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	65 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	65 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 046,53	0,00	771 711,98	0,00	771 711,98	776 758,51
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	255 094,23	0,00	255 094,23	255 094,23
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	1 262,75	0,00	1 262,75	1 262,75
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	13 080,00	0,00	13 080,00	13 080,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	219 450,00	0,00	219 450,00	219 450,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00	0,00	48 625,00	0,00	48 625,00	48 625,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	4 254,53	0,00	51 500,00	0,00	51 500,00	55 754,53
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00	23 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	792,00	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 792,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	430 000,00	0,00	430 000,00	430 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 525 698,11	278 265,19	0,00	186 073,50	0,00	186 073,50	464 338,69

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 590 898,11</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 778 735,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 778 735,48</b>	<b>2 062 047,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 227 971,13	0,00		213 319,95	0,00		213 319,95	213 319,95
1641	Emprunts en euros	1 227 371,13	0,00		213 319,95	0,00		213 319,95	213 319,95
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 227 971,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 519,95</b>	<b>213 519,95</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454101	travaux d'office	<b>6 000,00</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 824 869,24</b>	<b>283 311,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 255,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 992 255,43</b>	<b>2 275 567,15</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 553,00			8 247,00	0,00		8 247,00	8 247,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 553,00			8 247,00	0,00		8 247,00	8 247,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 553,00			2 551,00	0,00		2 551,00	2 551,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			1 663,00	0,00	1 663,00	1 663,00	1 663,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	0,00			1 250,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
13938	Autres fonds equip. transférables	0,00			783,00	0,00	783,00	783,00	783,00
454101	travaux d'office	0,00			2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 553,00</b>			<b>9 247,00</b>	<b>0,00</b>		<b>9 247,00</b>	<b>9 247,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
12	ECLAIRAGE PUBLIC		409 193,87	21 297,16	5 750,00	0,00	0,00	5 750,00
14	EQUIPEMENT TERRITOIRE		36 814,43	31 852,97	0,00	0,00	0,00	0,00
16	CHEMINS ET EP COMMUNAUX		3 931 188,54	24 680,01	53 037,50	0,00	0,00	53 037,50
20	GROUPE SCOLAIRE		1 566 796,03	138 552,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00
21	VOIRIE SIGNALÉTIQUE		852 567,04	0,00	3 750,00	0,00	0,00	3 750,00
25	VEHICULES		824 346,69	595,45	21 475,00	0,00	0,00	21 475,00
26	HOTEL DE VILLE		886 063,82	25 958,44	16 275,00	0,00	0,00	16 275,00
27	EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES		291 639,47	345,74	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
31	ACQUISITIONS IMMOBILIERES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
33	PARKINGS		2 674 214,18	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
39	MTL		963 357,13	0,00	16 873,45	0,00	0,00	16 873,45
40	CONFORMITE-SECURITE		346 371,31	4 831,34	14 725,00	0,00	0,00	14 725,00
46	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - JARDIN POTAGER		94 763,30	589,00	6 250,00	0,00	0,00	6 250,00
48	AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX		445 726,88	25 663,08	20 437,50	0,00	0,00	20 437,50
51	DOCUMENTS D'URBANISME		85 217,65	3 900,00	6 250,00	0,00	0,00	6 250,00
65	TRAVAUX EXTERIEURS		74 434,65	0,00	9 250,05	0,00	0,00	9 250,05
<b>TOTAL</b>			<b>13 482 694,99</b>	<b>278 265,19</b>	<b>186 073,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>186 073,50</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>409 193,87</b>	<b>a 21 297,16</b>	<b>5 750,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>195 974,07</b>	<b>20 457,16</b>	<b>5 750,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	5 458,38	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	1 925,28	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	170 114,05	17 984,68	5 750,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	1 452,72	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	547,20	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	18 948,92	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>213 219,80</b>	<b>840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	213 219,80	840,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>19 127,80</b>	<b>c 9 055,01</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>19 127,80</b>	<b>9 055,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	9 055,01	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 127,80	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-17 992,15</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT TERRITOIRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>36 814,43</b>	<b>a 31 852,97</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 340,06	31 852,97	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	8 340,06	31 852,97	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	28 474,37	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	28 474,37	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>4 000,00</b>	<b>c 33 000,41</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	4 000,00	33 000,41	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	33 000,41	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	4 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>1 147,44</b>
--------------------------------------	-----------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16**  
**LIBELLE : CHEMINS ET EP COMMUNAUX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>3 931 188,54</b>	<b>a 24 680,01</b>	<b>53 037,50</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>864,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	864,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>503 094,30</b>	<b>3 903,36</b>	<b>3 037,50</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	3 157,50	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	303,36	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	217 514,66	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	269 257,72	3 600,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	4 733,65	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 325,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	3 037,50	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 105,77	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>3 427 230,24</b>	<b>20 776,65</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	3 427 230,24	20 776,65	50 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>964 078,93</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>664 078,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	616 954,60	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	34 983,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	12 141,33	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	300 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-77 717,51</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20**  
**LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>1 566 796,03</b>	<b>a 138 552,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>8 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	8 760,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>405 407,29</b>	<b>3 660,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	5 676,96	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	97 306,81	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	79 491,11	3 660,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 573,92	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	51 129,48	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	2 225,51	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	100 466,31	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	67 537,19	0,00	1 000,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>1 152 628,74</b>	<b>134 892,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	1 152 628,74	134 892,00	5 000,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>175 210,66</b>	<b>c 314 668,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>175 210,66</b>	<b>314 668,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	16 715,25	287 319,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	10 951,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	29 855,74	27 349,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	117 688,67	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>170 116,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21**  
**LIBELLE : VOIRIE SIGNALÉTIQUE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>852 567,04</b>	<b>a</b> 0,00	<b>3 750,00</b>	<b>b</b> 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>191 225,37</b>	<b>0,00</b>	<b>3 750,00</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments publics	5 621,20	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	41 860,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	38 069,28	0,00	3 750,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	102 301,39	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 373,50	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>661 341,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	658 534,05	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 807,62	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)</b>		<b>252 981,61</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>250 173,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	225 373,99	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	24 800,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>2 807,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo corporelles	2 807,62	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-3 750,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 25**  
**LIBELLE : VEHICULES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>824 346,69</b>	<b>a 595,45</b>	<b>21 475,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>824 346,69</b>	<b>595,45</b>	<b>21 475,00</b>	<b>0,00</b>
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	2 159,65	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	377 895,13	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	25 194,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	419 097,91	595,45	21 475,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>114 807,13</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	114 807,13	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	76 810,13	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	12 597,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	25 400,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-22 070,45</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 26**  
**LIBELLE : HOTEL DE VILLE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>886 063,82</b>	<b>a 25 958,44</b>	<b>16 275,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>14 880,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	14 880,76	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>286 559,49</b>	<b>25 958,44</b>	<b>16 275,00</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments publics	9 687,77	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	16 104,60	25 958,44	12 700,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	12 273,40	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	4 979,33	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	1 375,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	211 509,20	0,00	1 375,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	32 005,19	0,00	825,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>584 623,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	584 623,57	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>300 425,41</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>300 425,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	7 402,41	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	26 523,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	57 600,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	208 900,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-42 233,44</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 27**  
**LIBELLE : EQUIPEMENT SERVICES TECHNIQUES**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>291 639,47</b>	<b>a 345,74</b>	<b>4 500,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>4 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2051	Concessions, droits similaires	4 684,00	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>281 968,35</b>	<b>345,74</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments publics	1 181,36	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 457,17	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 257,34	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	3 335,40	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	148 982,15	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	43 962,26	345,74	4 500,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	20 048,24	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	56 744,43	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>4 987,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	4 987,12	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>23 896,66</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>23 896,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	421,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	23 475,66	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-4 845,74</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31  
LIBELLE : ACQUISITIONS IMMOBILIERES  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>0,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 33**  
**LIBELLE : PARKINGS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>2 674 214,18</b>	<b>a</b> <b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>b</b> <b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>5 956,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	5 956,08	0,00	0,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>366 065,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>
2112	Terrains de voirie	53 160,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	1 090,56	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	12 576,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	276 963,04	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 408,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	12 375,77	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	1 415,08	0,00	1 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 077,02	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>2 302 192,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	2 209 532,53	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	92 660,10	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>1 420 936,88</b>	<b>c</b> <b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b> <b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>420 936,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	45 734,70	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	75 309,81	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	132 679,61	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	167 212,76	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-1 500,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 39**  
**LIBELLE : MTL**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>963 357,13</b>	<b>a</b> 0,00	<b>16 873,45</b>	<b>b</b> 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>253 542,41</b>	<b>0,00</b>	<b>16 873,45</b>	<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	21 540,25	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	83 777,83	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	6 570,63	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	16 965,35	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	660,96	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 280,60	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	62 661,46	0,00	16 873,45	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	12 135,51	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	46 949,82	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>709 814,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	709 814,72	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>264 345,47</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>264 345,47</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1313	Subv. transf. Départements	30 500,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	144 023,50	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	89 821,97	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-16 873,45</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40**  
**LIBELLE : CONFORMITE-SECURITE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>346 371,31</b>	<b>a 4 831,34</b>	<b>14 725,00</b>	<b>b 0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>321 097,37</b>	<b>4 831,34</b>	<b>14 725,00</b>	<b>0,00</b>
2135	Installations générales, agencements	12 000,00	4 333,20	0,00	0,00
2138	Autres constructions	2 280,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	4 714,39	0,00	1 250,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 658,64	0,00	0,00	0,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	137 426,31	0,00	12 375,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	7 736,19	498,14	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	5 571,60	0,00	1 100,00	0,00
2182	Matériel de transport	2 749,44	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000,44	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	144 960,36	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>25 273,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	25 273,94	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>37 525,50</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)</b>	<b>37 525,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	9 625,50	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	27 900,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-19 556,34</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS PAYSAGERS - JARDIN POTAGER**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>DEPENSES</b>		<b>94 763,30</b>	<b>a</b>	<b>589,00</b>	<b>b</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>85 662,42</b>	<b>589,00</b>	<b>6 250,00</b>		<b>0,00</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	74 116,41	589,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	4 546,92	0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	6 250,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 999,09	0,00	0,00		0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>9 100,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	9 100,88	0,00	0,00		0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>19 600,00</b>	<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	19 600,00	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	19 600,00	0,00	0,00		0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-6 839,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48**  
**LIBELLE : AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>445 726,88</b>	<b>a 25 663,08</b>	<b>20 437,50</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>347 348,45</b>	<b>25 663,08</b>	<b>20 437,50</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments publics	209 959,26	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	20 506,40	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	41 411,39	11 263,08	0,00	0,00
2138	Autres constructions	15 458,58	14 400,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	678,12	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	28 493,10	0,00	20 437,50	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	18 251,06	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 590,54	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours(sauf 2324)</b>	<b>98 378,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	95 291,48	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 086,95	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>87 822,15</b>	<b>c 15 003,67</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	86 754,51	15 003,67	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 011,51	15 003,67	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	74 743,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2324)</b>	<b>1 067,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo corporelles	1 067,64	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-31 096,91</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51**  
**LIBELLE : DOCUMENTS D'URBANISME**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>85 217,65</b>	<b>a 3 900,00</b>	<b>6 250,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	85 217,65	3 900,00	6 250,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	12 197,45	3 900,00	6 250,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	73 020,20	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-10 150,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 65**  
**LIBELLE : TRAVAUX EXTERIEURS**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>74 434,65</b>	<b>a</b> 0,00	<b>9 250,05</b>	<b>b</b> 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>74 434,65</b>	<b>0,00</b>	<b>9 250,05</b>	<b>0,00</b>
2131	Bâtiments publics	2 592,83	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	21 691,86	0,00	1 750,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 654,39	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	19 815,39	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 702,48	0,00	1 702,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	8 296,65	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 681,05	0,00	7 500,05	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>c</b> 0,00	<b>0,00</b>	<b>d</b> 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (5)</b>	<b>-9 250,05</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 450 472,14</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 874 751,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 315 496,66</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	914 551,89	440 745,09	329 067,11	0,00	769 812,20
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	54 942,40	21 360,00	0,00	0,00	21 360,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	287 319,00	0,00	0,00	287 319,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	119 590,49	84 408,09	249 067,11	0,00	333 475,20
1322	Subv. non transf. Régions	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	705 019,00	47 658,00	80 000,00	0,00	127 658,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 150 600,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	1 150 600,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	264 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
2111	Terrains nus	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	94 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 329 151,89</b>	<b>440 745,09</b>	<b>878 067,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 812,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	618 798,55	0,00	437 237,18	0,00	437 237,18
10222	FCTVA	356 592,55	0,00	187 237,18	0,00	187 237,18
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
10228	Autres fonds d'investissement	262 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>618 798,55</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>	<b>0,00</b>	<b>437 737,18</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 953 950,44</b>	<b>440 745,09</b>	<b>1 315 804,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 756 549,38</b>

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	365 000,00		329 101,28	0,00	329 101,28
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	131 521,70		228 846,00	0,00	228 846,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	8 808,22		8 928,00	0,00	8 928,00
2803	Frais d'études, recherche et dévelop.	534,00		534,00	0,00	534,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 021,00		14 057,00	0,00	14 057,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		43 136,00	0,00	43 136,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 235,88		1 139,00	0,00	1 139,00
2812	Agencements et aménagements de terrains	373,53		377,00	0,00	377,00
28131	Bâtiments publics	0,00		2 310,00	0,00	2 310,00
28132	Bâtiments privés	30 036,00		30 036,00	0,00	30 036,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 147,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00		1 696,00	0,00	1 696,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00		4 180,00	0,00	4 180,00
28156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	777,53		11 171,00	0,00	11 171,00
28157	Matériel et outillage technique	31 980,00		33 150,00	0,00	33 150,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	7 972,00		19 748,00	0,00	19 748,00
28182	Matériel de transport	8 411,00		18 163,00	0,00	18 163,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	21 054,49		17 461,00	0,00	17 461,00
28188	Autres immo. corporelles	16 171,05		20 760,00	0,00	20 760,00
454201	travaux d'office	0,00		2 000,00	0,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
2112	Terrains de voirie	0,00		1 000,00	0,00	1 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>496 521,70</b>		<b>558 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>558 947,28</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 795 493,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>	<b>4 450 654,05</b>
011	Charges à caractère général (3)	640 120,00	0,00	0,00	920 615,13	0,00	0,00	920 615,13	920 615,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 992 756,00	0,00		2 166 059,28	0,00		2 166 059,28	2 166 059,28
014	Atténuations de produits	347 616,00	0,00		348 116,00	0,00		348 116,00	348 116,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	209 486,00	0,00	0,00	328 141,13	0,00	0,00	328 141,13	328 141,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 189 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>	<b>3 762 931,54</b>
66	Charges financières	47 597,32	0,00		45 282,99	0,00		45 282,99	45 282,99
67	Charges spécifiques (3)	11 396,20	0,00		59 992,24	0,00		59 992,24	59 992,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	50 000,00			26 500,00	0,00		26 500,00	26 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>108 993,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 775,23</b>	<b>0,00</b>		<b>131 775,23</b>	<b>131 775,23</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 298 971,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>	<b>3 894 706,77</b>
023	Virement à la section d'investissement	365 000,00			329 101,28	0,00		329 101,28	329 101,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	131 521,70			226 846,00	0,00		226 846,00	226 846,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>496 521,70</b>			<b>555 947,28</b>	<b>0,00</b>		<b>555 947,28</b>	<b>555 947,28</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 672 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>
013	Atténuations de charges (2)	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	999 950,00	0,00	1 476 386,44	0,00	1 476 386,44
73	Impôts et taxes (sauf 731)	31 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	2 357 994,00	0,00	2 344 884,91	0,00	2 344 884,91
74	Dotations et participations (2)	148 288,00	0,00	138 521,15	0,00	138 521,15
75	Autres produits de gestion courante (2)	93 000,00	0,00	136 216,84	0,00	136 216,84
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 553,00	0,00	6 247,00	0,00	6 247,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 553,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 247,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>308 397,71</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 450 654,05</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 795 493,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 450 654,05</b>	<b>4 450 654,05</b>
011	Charges à caractère général (4)	640 120,00	0,00	0,00	920 615,13	0,00	0,00	920 615,13	920 615,13
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00
60621	Combustibles	7 500,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	24 000,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
60623	Alimentation	65 000,00	0,00	0,00	77 500,00	0,00	0,00	77 500,00	77 500,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	15 000,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	38 000,00	0,00	0,00	67 500,00	0,00	0,00	67 500,00	67 500,00
60633	Fournitures de voirie	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	11 000,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6064	Fournitures administratives	8 200,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6067	Fournitures scolaires	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	13 000,00	0,00	0,00	8 200,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00
613	Locations	17 400,00	0,00	0,00	38 800,00	0,00	0,00	38 800,00	38 800,00
61521	Entretien terrains	3 100,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	50 000,00	0,00	0,00	121 230,00	0,00	0,00	121 230,00	121 230,00
6161	Multirisques	27 220,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	31 000,00	31 000,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	30 500,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00	0,00	37 000,00	37 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	40 500,00	0,00	0,00	77 428,38	0,00	0,00	77 428,38	77 428,38

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
623	Pub., publications, relations publiques	33 200,00	0,00		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 400,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	1 100,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	31 300,00	0,00		31 500,00	0,00	0,00	31 500,00	31 500,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 000,00	0,00		4 300,00	0,00	0,00	4 300,00	4 300,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		108 797,15	0,00	0,00	108 797,15	108 797,15
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	0,00		7 859,60	0,00	0,00	7 859,60	7 859,60
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	18 600,00	0,00		7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 992 756,00	0,00		2 166 059,28	0,00		2 166 059,28	2 166 059,28
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	29 339,00	0,00		30 922,68	0,00		30 922,68	30 922,68
6411	Personnel titulaire	1 078 405,00	0,00		1 119 874,20	0,00		1 119 874,20	1 119 874,20
6413	Personnel non titulaire	322 084,00	0,00		413 395,82	0,00		413 395,82	413 395,82
6415	Congés payés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	556 928,00	0,00		595 033,78	0,00		595 033,78	595 033,78
6470	Autres charges sociales	6 000,00	0,00		6 832,80	0,00		6 832,80	6 832,80
014	Atténuations de produits	347 616,00	0,00		348 116,00	0,00		348 116,00	348 116,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	2 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	288 116,00	0,00		288 116,00	0,00		288 116,00	288 116,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	57 000,00	0,00		60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	209 486,00	0,00	0,00	328 141,13	0,00	0,00	328 141,13	328 141,13
65311	Indemnités de fonction	79 600,00	0,00		81 470,00	0,00	0,00	81 470,00	81 470,00
65313	Cotisations de retraite	3 400,00	0,00		3 455,00	0,00	0,00	3 455,00	3 455,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		3 400,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	0,00		700,00	0,00	0,00	700,00	700,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	39 800,00	0,00		74 000,00	0,00	0,00	74 000,00	74 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		3 320,00	0,00	0,00	3 320,00	3 320,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00		8 400,00	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657361	Subv. fonct. caisse des écoles	39 000,00	0,00		29 174,00	0,00	0,00	29 174,00	29 174,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 000,00	0,00		20 899,15	0,00	0,00	20 899,15	20 899,15
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	0,00	0,00		12 531,92	0,00	0,00	12 531,92	12 531,92
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	39 200,00	0,00		42 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	2 786,00	0,00		43 791,06	0,00	0,00	43 791,06	43 791,06
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 189 978,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 762 931,54</b>	<b>3 762 931,54</b>
66	Charges financières	47 597,32	0,00		45 282,99	0,00		45 282,99	45 282,99
66111	Intérêts réglés à l'échéance	47 597,32	0,00		45 282,99	0,00		45 282,99	45 282,99
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	11 396,20	0,00		59 992,24	0,00		59 992,24	59 992,24
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 396,20	0,00		59 992,24	0,00		59 992,24	59 992,24
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			26 500,00	0,00		26 500,00	26 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	50 000,00			21 500,00	0,00		21 500,00	21 500,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>108 993,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>131 775,23</b>	<b>0,00</b>		<b>131 775,23</b>	<b>131 775,23</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>3 298 971,52</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 894 706,77</b>	<b>3 894 706,77</b>
023	Virement à la section d'investissement	365 000,00			329 101,28	0,00		329 101,28	329 101,28
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	131 521,70			226 846,00	0,00		226 846,00	226 846,00
6751	Valeurs comptables immo. cédée (h. ASA)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00



**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	131 521,70			226 846,00	0,00		226 846,00	226 846,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>496 521,70</b>			<b>555 947,28</b>	<b>0,00</b>		<b>555 947,28</b>	<b>555 947,28</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>3 672 785,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 142 256,34</b>
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	999 950,00	0,00	1 476 386,44	0,00	1 476 386,44
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 700,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
7032	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	1 223 282,80	0,00	1 223 282,80
7036	Droits de pâturage et de tourbage	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	9 550,00	0,00	9 550,00	0,00	9 550,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	110 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
70688	Autres prestations de services	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	37 600,00	0,00	80 503,64	0,00	80 503,64
7088	Produits activités annexes (abonnements)	787 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	31 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73211	Attribution de compensation	31 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 357 994,00	0,00	2 344 884,91	0,00	2 344 884,91
73111	Impôts directs locaux	1 967 594,00	0,00	1 913 884,91	0,00	1 913 884,91
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	165 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73134	Taxe sur les déchets stockés	80 000,00	0,00	120 000,00	0,00	120 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	95 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
73154	Droits de place	10 400,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	148 288,00	0,00	138 521,15	0,00	138 521,15
74111	Dotation forfaitaire des communes	89 638,00	0,00	87 000,00	0,00	87 000,00
741121	DSR des communes	53 555,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	4 000,00	0,00	1 521,15	0,00	1 521,15
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 095,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	93 000,00	0,00	136 216,84	0,00	136 216,84
752	Revenus des immeubles	55 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	27 000,00	0,00	27 000,00
7588	Autres produits divers gestion courante	38 000,00	0,00	29 216,84	0,00	29 216,84
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7751	Produits des cessions d'immob. (h. ASA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>3 670 232,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 136 009,34</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 553,00		6 247,00	0,00	6 247,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	2 553,00		6 247,00	0,00	6 247,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 553,00</b>		<b>6 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 247,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 510 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 510 000,00									
00601189119	CREDIT AGRICOLE	20/06/2016		01/02/2017	400 000,00	F		2,160	2,573		A	X Echéance constante		A-1
00601356957	CREDIT AGRICOLE	13/06/2017		19/01/2018	120 000,00	F		1,680	1,678		A	X Echéance constante		A-1
00601358255	CREDIT AGRICOLE	13/06/2017		19/06/2018	120 000,00	F		1,310	1,311		A	X Echéance constante		A-1
00601724465	CREDIT AGRICOLE	11/06/2018		01/03/2023	300 000,00	F		1,850	1,849		A	X Echéance constante		A-1
00601914059	CREDIT AGRICOLE	07/12/2018		09/03/2019	120 000,00	F		1,090	1,093		A	X Echéance constante		A-1
00602944684	CREDIT AGRICOLE	24/04/2021		03/08/2021	500 000,00	F		0,980	0,980		A	X Echéance constante		A-1
00603366760	PROVENCE COTE D'AZUR CREDIT AGRICOLE	15/04/2022		02/08/2022	1 000 000,00	F		0,690	0,606		T	X Division Echéance Constante		A-1
0600661544	CRCAM PCA	20/03/2012		23/07/2012	100 000,00	F		5,150	5,838		A	X Echéance constante		A-1
1220737	CDC	28/03/2012		04/01/2013	150 000,00	F		4,510	4,665		A	X Echéance constante		A-1
271973	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	03/08/2010		01/01/2011	150 000,00	F		2,080	2,070		T	X Echéance constante		A-1
279872	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	11/06/2013		01/11/2013	300 000,00	F		3,380	3,371		T	X Echéance constante		A-1
530718	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	09/08/2019		01/01/2020	400 000,00	F		1,060	1,066		T	X Echéance constante		A-1
600473713	CRCAM PCA	04/08/2010		01/03/2011	850 000,00	F		3,310	3,199		A	X Echéance constante		A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>3 341,27</b>									
1		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
10		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
11		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
12		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
13		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
14		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
15		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
19		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
20		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
21		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
22		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
23		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
3		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
4		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
5		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
6		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
7		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
8		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
CAUTION 1	LOAEC ERIC Antennes	18/01/2005		31/12/2099	500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 10	CASES Pierrette	07/01/2014		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 11	FOIX Sonia	11/05/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 12	VENET Roger	03/07/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 13	GONZALEZ Jean-Philippe	29/10/2015		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 14	ROPANICEA S.A.R.L.	06/10/2015		31/12/2099	241,27	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 16	RAYNAUD Patricia	29/09/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 17	ANSELIN Claudine	19/10/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 18	GRIBE Muguette	13/12/2016		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAUTION 2	CHAABANE Mohamed	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 20	LANDRY Isabelle	15/06/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 22	MARTINACHE Helene	03/07/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 24	DERONCHENE Jean-Daniel	01/03/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 25	MACZKA Erwin	01/03/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 27	ERIKSEN Martin	03/03/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 29	TAYLOR Paul	06/09/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 3	ELLIOTT Gordon Clyde	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 30	BULCOURT Emilie	28/08/2017		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 32	SAS ALCINA	27/09/2017		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 34	TAYLOR Paul	14/02/2018		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 35	GUIEU René	18/04/2018		01/01/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 37	SCI MARGIL	02/06/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 38	RHIM CHRISTOPHE	03/07/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 4	GERARD Francoise	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 40	TOSAN Bernard	30/07/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
CAUTION 41	GREEN Stephen	06/09/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 42	ILLIVI Stephane	20/09/2018		01/01/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 43	STEPHANOU Manuella et Nadege	11/10/2018		01/01/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 5	LOMBARD Didier	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 6	SERNEELS HENDRIK	31/12/2012		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 7	DUPIRE Romain	03/07/2013		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAUTION 8	CHAABANE Mohamed Nouri	05/12/2014		31/12/2099	100,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
CAUTION 9	MACZKA Erwin	04/06/2014		31/12/2099	50,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>4 513 341,27</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		2 650 020,44					213 319,95	42 522,99	0,00	805,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 650 020,44					213 319,95	42 522,99	0,00	805,00
00601189119		0,00	A-1	294 672,89	13,08	F		2,573	18 258,25	6 364,93	0,00	0,00
00601356957		0,00	A-1	82 691,50	9,00	F		1,678	7 664,97	1 389,22	0,00	0,00
00601358255		0,00	A-1	82 572,97	10,42	F		1,311	7 782,13	1 081,71	0,00	0,00
00601724465		0,00	A-1	259 107,43	20,00	F		1,849	10 211,98	4 793,49	0,00	0,00
00601914059		0,00	A-1	72 955,65	5,17	F		1,093	11 832,92	795,22	0,00	0,00
00602944684		0,00	A-1	450 949,78	17,58	F		0,980	23 031,32	4 419,31	0,00	0,00
00603366760		0,00	A-1	600 000,00	1,25	F		0,606	0,00	4 140,00	0,00	805,00
0600661544		0,00	A-1	33 091,77	3,50	F		5,838	7 670,43	1 704,23	0,00	0,00
1220737		0,00	A-1	61 340,10	4,33	F		4,665	11 210,24	2 766,44	0,00	0,00
271973		0,00	A-1	33 845,38	2,75	F		2,070	11 048,58	618,18	0,00	0,00
279872		0,00	A-1	133 161,41	5,58	F		3,371	21 347,02	4 232,18	0,00	0,00
530718		0,00	A-1	345 263,06	16,75	F		1,066	18 635,36	3 585,88	0,00	0,00
600473713		0,00	A-1	200 368,50	2,17	F		3,199	64 626,75	6 632,20	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		3 341,27					0,00	0,00	0,00	0,00
1		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
10		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
11		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
12		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
13		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
14		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
15		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
19		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
20		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
21		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
22		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
23		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
3		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
4		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
5		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
6		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
7		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
8		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 1		0,00	A-1	500,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 10		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 11		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 12		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 13		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 14		0,00	A-1	241,27	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 16		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 17		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 18		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 2		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 20		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 22		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 24		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 25		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 27		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 29		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 3		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 30		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 32		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 34		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 35		0,00	A-1	50,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 37		0,00	A-1	100,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 38		0,00	A-1	100,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 4		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00



**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
CAUTION 40		0,00	A-1	100,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 41		0,00	A-1	100,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 42		0,00	A-1	100,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 43		0,00	A-1	50,00	76,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 5		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 6		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 7		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 8		0,00	A-1	100,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
CAUTION 9		0,00	A-1	50,00	76,92	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>2 653 361,71</b>					<b>213 319,95</b>	<b>42 522,99</b>	<b>0,00</b>	<b>805,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	65	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,92	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 653 361,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		19-01-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	5	19/01/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	19/01/2023
L	MOBILIER URBAIN	10	19/01/2023
L	VEHICULES	8	19/01/2023



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	21 500,00		0,00	21 500,00	0,00	21 500,00
Provisions pour litiges	10 000,00		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
RISQUES CONTENTIEUX	10 000,00	09/03/2023	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	11 500,00		0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
CREANCES DOUTEUSES	11 500,00	09/03/2023	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>21 500,00</b>		<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>21 500,00</b>		<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 500,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Autres provisions pour risques	CREANCES DOUTEUSES	11 500,00	1	0,00	11 500,00	0,00
Provisions pour litiges et contentieux	RISQUES CONTENTIEUX	10 000,00	5	0,00	10 000,00	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 45401	Intitulé de l'opération : travaux d'office			Date de la délibération : 21/04/2011
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>45 268,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>454101</b> Dépenses nouvelles (5)	4 200,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	41 068,29	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>45 268,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>36 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	25 038,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>454201</b> Annulations sur recettes (d) (6)	11 600,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>25 038,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>4 136 009,34</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>35,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35,00</b>	<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>
Adjoint administratif de 1ère cl	C	15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint administratif ppal 1e cl	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>	<b>13,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13,00</b>
Adjoint technique ppal 1ère cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	8,00	0,00	8,00
ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
ATSEM	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation 1ère classe	C	9,00	0,00	9,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Garde champêtre chef principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET PRINCIPAL Code 12000 - BP (projet de budget) - 2023**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directrice générale des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>66,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66,00</b>	<b>42,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>219 566,95</b>	<b>I</b> <b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>213 319,95</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	213 319,95	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>6 247,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	6 247,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>219 566,95</b>	<b>283 311,72</b>	<b>30 682,51</b>	<b>533 561,18</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>993 184,46</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>437 237,18</b>	<b>0,00</b>
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	187 237,18	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	250 000,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>555 947,28</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	8 928,00	0,00
2803	<i>Frais d'études, recherche et développ.</i>	534,00	0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	14 057,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	43 136,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 139,00	0,00
2812	<i>Agencements et aménagements de terrains</i>	377,00	0,00
28131	<i>Bâtiments publics</i>	2 310,00	0,00
28132	<i>Bâtiments privés</i>	30 036,00	0,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	0,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	1 696,00	0,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	4 180,00	0,00
28156	<i>Matériel et outillage incendie, déf. civ</i>	11 171,00	0,00
28157	<i>Matériel et outillage technique</i>	33 150,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	19 748,00	0,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	18 163,00	0,00
28184	<i>Matériel de bureau et mobilier</i>	17 461,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	20 760,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	329 101,28	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>993 184,46</b>	<b>440 745,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 433 929,55</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	---------------------

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>533 561,18</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>1 433 929,55</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (8)	<b>900 368,37</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
4 ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	238 250,00	238 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 ENTRETIEN CHEMINS RURAUX	0,00	557 400,00	557 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Extension cimetière	0,00	504 890,00	504 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 MAISON DU TEMPS LIBRE-MTL	0,00	6 796 000,00	6 796 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE	0,00	430 000,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 REVISION PLU	0,00	147 000,00	147 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Renouvellement mobiliers	0,00	72 000,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 VEHICULES	0,00	159 000,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 pluvial	0,00	187 200,00	187 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET</b>	<b>D2.1</b>

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 0,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>(C) 0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>(A) 0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-----------------	-------------------------------	--	-------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D4.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D4.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 09/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SINE NICOLAS	
VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 17

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/03/2023

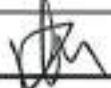
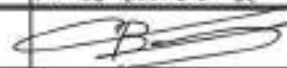






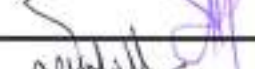

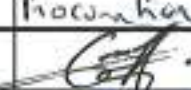
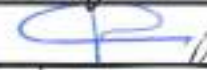
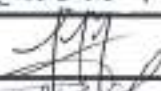




Présenté par Le Maire (1),

A Bagnols-En-Foret-Codex, le 16/03/2023.



Délibéré par l'Assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Bagnols-En-Foret-Codex, le 16/03/2023.

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	Procuration à GUERIN
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOMIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	Procuration à GRAFF
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	Procuration à PELISSIER
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

SINE NICOLAS	
VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 39

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'une lecture de la présentation synthétique du budget primitif 2023 de la Maison de Santé a été faite.

Oui l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'arrêter le Budget Primitif du budget annexe de la maison de santé tant en fonctionnement qu'en investissement tel que proposé ci-dessous :

Libellé	Report_R_	Proposé_P_	Total_R_P_
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	- €	91 899,60 €	91 899,60 €
Recettes	- €	91 899,60 €	91 899,60 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	7 398,42 €	113 350,50 €	120 748,92 €
Recettes	18 159,28 €	102 589,64 €	120 748,92 €

Le Maire, René BOUCHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune : BAGNOLS EN FORET (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL Code 12000 (2)

Numéro SIRET : 21830008500071

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE L ESTEREL

**M. 57**

**Budget primitif (projet de budget)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	108
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	110
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	111
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	112
B3.1 - Etat des provisions constituées	113
B3.2 - Etalement des provisions	115
B4 - Etat des charges transférées	116
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	117
B6 - Prêts	118
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	119
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	120
B7.3 - Etat des emprunts garantis	121
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	122
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	123
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	124
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	125
B7.8 - Autres engagements donnés	126
B7.9 - Autres engagements reçus	127
B8 - Subventions versées	128
B9 - Etat du personnel	129
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	131
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	132
B11.2 - Liste des établissements publics créés	133
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	134
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	135
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	136
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	138
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	139
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	140
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	141
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	142
D3 - Décisions en matière de taux	144
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	145
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	148
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	149
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	150

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 948

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	8,88
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	29,69
3	Dépenses d'équipement brut / population	12,33
4	Encours de dette / population (2) (3)	429,52
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	71,92 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	41,52 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1 446,60 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	70,10 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	210 504,55	587 433,96	-383 322,59	A1 -6 393,18
<b>Investissement</b>	168 466,46	512 374,17	(3) -391 532,90	A2 -47 625,19
<b>Fonctionnement</b>	42 038,09	75 059,79	(4) 8 210,31	A3 41 232,01

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)
	Dépenses	Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 7 398,42	III + IV 18 159,28	B1	10 760,86
<b>Investissement</b>	I 7 398,42	III 18 159,28	B2	10 760,86
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	4 367,68
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-36 864,33
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	41 232,01

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>7 398,42</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	6 538,42
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>18 159,28</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (reçues) (3)</b>	<b>18 159,28</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	65 725,31	102 589,64
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	7 398,42	18 159,28
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 47 625,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>120 748,92</b>	<b>120 748,92</b>
		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	91 899,60	87 531,92
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 367,68
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>91 899,60</b>	<b>91 899,60</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>212 648,52</b>	<b>212 648,52</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>	020	<b>0,00</b>
---	-----	-------------

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>

<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	022	0,00
---	-----	------

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	860,00	0,00	0,00	860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	58 299,21	6 538,42	28 947,28	0,00	35 485,70
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>58 299,21</b>	<b>7 398,42</b>	<b>28 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>36 345,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 062,34	0,00	36 778,03	0,00	36 778,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 065,34</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>73 123,73</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>73 123,73</b>
--------------	-------------------	-----------------	------------------	-------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>47 625,19</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	420 533,45	18 159,28	0,00	0,00	18 159,28
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>420 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	110 000,00	0,00	36 864,33	0,00	36 864,33
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 864,33</b>	<b>0,00</b>	<b>36 864,33</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>530 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>36 864,33</b>	<b>0,00</b>	<b>55 023,61</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	52 364,00		65 725,31	0,00	65 725,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>52 364,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>

<b>TOTAL</b>	<b>582 897,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>102 589,64</b>	<b>0,00</b>	<b>120 748,92</b>
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>65 725,31</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et



réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 500,00	0,00	1 499,52	0,00	1 499,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>
66	Charges financières	25 389,98	0,00	24 674,29	0,00	24 674,29
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>29 889,98</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	52 364,00		65 725,31	0,00	65 725,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>52 364,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>

<b>TOTAL</b>	<b>82 253,98</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	75 000,00	0,00	87 531,92	0,00	87 531,92
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 367,68</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>65 725,31</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 778,03	0,00	36 778,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	860,00	0,00	860,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	35 485,70	0,00	35 485,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>73 123,73</b>	<b>0,00</b>	<b>73 123,73</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>47 625,19</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 499,52		1 499,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,48	0,00	0,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	24 674,29	0,00	24 674,29
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		65 725,31	65 725,31
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>26 174,29</b>	<b>65 725,31</b>	<b>91 899,60</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	18 159,28	0,00	18 159,28
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		65 725,31	65 725,31
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>18 159,28</b>	<b>65 725,31</b>	<b>83 884,59</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>36 864,33</b>
---------------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	87 531,92	0,00	87 531,92
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>4 367,68</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>73 123,73</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	58 299,21	6 538,42	0,00	28 947,28	0,00	0,00	28 947,28	35 485,70
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>58 299,21</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>28 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 947,28</b>	<b>36 345,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 062,34	0,00		36 778,03	0,00		36 778,03	36 778,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 065,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>	<b>36 778,03</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>73 123,73</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>47 625,19</b>
---	------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.



## BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>472 897,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>83 884,59</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	420 533,45	18 159,28	0,00	0,00	18 159,28
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>420 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>420 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	52 364,00		65 725,31	0,00	65 725,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>52 364,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>36 864,33</b>
---------------------------------------	------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>120 748,92</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>73 123,73</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	860,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	860,00		0,00	0,00	0,00	0,00	860,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	58 299,21	6 538,42	0,00	28 947,28	0,00	0,00	28 947,28	35 485,70
231	Immobilisations corporelles en cours	58 299,21	6 538,42		28 947,28	0,00	0,00	28 947,28	35 485,70
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>58 299,21</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>28 947,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 947,28</b>	<b>36 345,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	97 003,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	97 003,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	36 062,34	0,00		36 778,03	0,00		36 778,03	36 778,03
1641	Emprunts en euros	36 062,34	0,00		36 778,03	0,00		36 778,03	36 778,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>133 065,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 778,03</b>	<b>36 778,03</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>191 364,55</b>	<b>7 398,42</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>	<b>73 123,73</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>472 897,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>83 884,59</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	420 533,45	18 159,28	0,00	0,00	18 159,28
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	69 703,45	18 159,28	0,00	0,00	18 159,28
1322	Subv. non transf. Régions	310 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>420 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>420 533,45</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 159,28</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	52 364,00		65 725,31	0,00	65 725,31
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>52 364,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>	<b>65 725,31</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>82 253,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>	<b>91 899,60</b>
011	Charges à caractère général (3)	4 500,00	0,00	0,00	1 499,52	0,00	0,00	1 499,52	1 499,52
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,00	0,48	0,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
66	Charges financières	25 389,98	0,00		24 674,29	0,00		24 674,29	24 674,29
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>25 389,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 674,29</b>	<b>0,00</b>		<b>24 674,29</b>	<b>24 674,29</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>29 889,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>	<b>26 174,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	52 364,00			65 725,31	0,00		65 725,31	65 725,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>52 364,00</b>			<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>65 725,31</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	75 000,00	0,00	87 531,92	0,00	87 531,92
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>4 367,68</b>
--	-----------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>91 899,60</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>82 253,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 899,60</b>	<b>91 899,60</b>
011	Charges à caractère général (4)	4 500,00	0,00	0,00	1 499,52	0,00	0,00	1 499,52	1 499,52
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	3 500,00	0,00	0,00	1 499,52	0,00	0,00	1 499,52	1 499,52
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,00	0,48	0,48
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,00	0,48	0,48
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>
66	Charges financières	25 389,98	0,00	0,00	24 674,29	0,00	0,00	24 674,29	24 674,29
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 389,98	0,00	0,00	24 674,29	0,00	0,00	24 674,29	24 674,29
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>25 389,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 674,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 674,29</b>	<b>24 674,29</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>29 889,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 174,29</b>	<b>26 174,29</b>
023	Virement à la section d'investissement	52 364,00	0,00	0,00	65 725,31	0,00	0,00	65 725,31	65 725,31
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>52 364,00</b>			<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>		<b>65 725,31</b>	<b>65 725,31</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	75 000,00	0,00	87 531,92	0,00	87 531,92
752	Revenus des immeubles	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	12 531,92	0,00	12 531,92
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>	<b>0,00</b>	<b>87 531,92</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023**

<b>Chapitre nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>5 Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>6 Action économique</b>	<b>7 Environnement</b>	<b>8 Transports</b>	<b>9 Fonction en réserve</b>	<b>TOTAL</b>
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.01</b>

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
			<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					1 355 081,21									
1641 Emprunts en euros (total)					1 355 081,21									
00602092521	CREDIT AGRICOLE	21/05/2019		26/08/2019	1 355 081,21	F		1,970	1,924		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
1LAMAUD		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2AQUE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>1 355 081,21</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 266 236,88					36 778,03	24 674,29	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 266 236,88					36 778,03	24 674,29	0,00	0,00
00602092521		0,00	A-1	1 266 236,88	26,33	F		1,924	36 778,03	24 674,29	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1LAMAUD		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
2AQUE		0,00	A-1	0,00	0,00	X		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

**BAGNOLS EN FORET - BUDGET MAISON DE SANTE code 12007 - BP (projet de budget) - 2023**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>Total général</b>		0,00		1 266 236,88					36 778,03	24 674,29	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 266 236,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>B3.2</b>

**B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

## Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	0,00	0,00	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.2</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>8026</b>	<b>Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8027</b>	<b>Subvention à recevoir par annuité</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8028</b>	<b>Autres engagements reçus</b>			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

### ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>87 531,92</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.5</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.6</b>

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.9</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>36 778,03</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>36 778,03</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 778,03	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>36 778,03</b>	<b>7 398,42</b>	<b>47 625,19</b>	<b>91 801,64</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>65 725,31</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10221		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>65 725,31</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	65 725,31	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>65 725,31</b>	<b>18 159,28</b>	<b>0,00</b>	<b>36 864,33</b>	<b>120 748,92</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>91 801,64</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>120 748,92</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (8)</b>	<b>28 947,28</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.1</b>

**C2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**C2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
- (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET</b>	<b>D2.1</b>

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
				(B)	

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>0,00</b>
				(C)	

<b>TOTAL DEPENSES</b>	(A)	<b>0,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-----	-------------	-------------------------------	-------------



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>0,00</b>
Résultat financier	0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>0,00</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D4.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D4.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET</b> <b>D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOIVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

SINE NICOLAS	
VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 14

Contre : 6

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

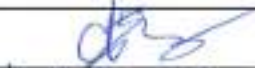


Délibéré par l'Assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le 16/03/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AVINENS MARIE-CHRISTINE	
BESSI MARIE-CHRISTIANE	Procuratier à Guéran
BOUCHARD RENE	
CAUVY BRIGITTE	
CHEVAL-BOVIN CAROLE	
CHOISELAT JEAN PIERRE	
COUTIN DENIS	
DRAU ALAIN	
DUYRAT DENIS	
FLEURY MICHEL	
GALL MARIE-PAULE	
GIUSTI JACQUES	Procuratier à Graff
GRAFF PASCAL	
GUERIN CAROLE	
MANSAT AMANDINE	Procuratier à Pellissier
MEISSEL YOLANDE	
PELISSIER SYLVIE	
PETITBOIS PASCALE	
REBOUL REGIS	
SAILLET JEROME	

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

SINE NICOLAS	
VAROQUI-ROLLAND VINCENT	
ZORZUT JEROME	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bagnols-En-Foret-Cedex, le

(1) Indiquer « le président » ou « la présidente ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 083-218300085-20230316-DEL\_2023\_40-DE

Berger  
Levrault

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 40

#### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RENOUELER UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de procéder au renouvellement d'une ligne de trésorerie ;

Considérant l'offre du Crédit agricole suivante :

- Renouvellement de ligne de trésorerie
- Plafond : 300 000 €
- Durée : 12 mois à compter de la mise en place du plafond
- Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0,60 %
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission de confirmation : 0,20 % du montant du plafond soit 600 €
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation
- Montant minimum d'un tirage : 30 000 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en majorité :

- de renouveler une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus
- d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées au fonds de roulement de la commune
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

**PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHÔISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 41

#### **AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE CONTRACTER UN EMPRUNT SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-11 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'afin de procéder à des investissements, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 500 000 €.

Considérant la proposition du Crédit Agricole selon les termes suivants :

- . Type de financement : Prêt à moyen-long terme à annuités réduites
- . Durée : 20 échéances
- . Taux fixe : 3,63% (à titre indicatif : taux fixe équivalent 3,34% si première échéance anticipée 3 mois après la mise en place des fonds)
- . Périodicité des remboursements : annuelle
- . Type échéances : constantes
- . Frais de dossier : 750 €
- . Pas de part sociale

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- De contracter un prêt de 500 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

- D'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

*Le Maire, René BOUCHARD*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*





## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Votants : 23

#### PRESENTS :

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUYPAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### ABSENTS :

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### Année 2023 - Délibération n° 42

#### **ACQUISITION DES PARCELLES D 406 ET D 408 -PREEMPTION DE TERRAINS AGRICOLES VIA LA SAFER**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-11;

Vu les article L 141-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'information transmise par le vendeur concernant la volonté de mettre en vente ladite parcelle ;

Vu la proposition de la commune de prix de vente pour un montant de 10 000 euros (dix mille euros) ;

Vu l'acceptation des vendeurs ;

Considérant que la commune a souhaité a souhaité procéder à l'acquisition via la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) des parcelles D 406 et D408, appartenant à Madame DUHAMEL et aux consorts FAINGOLD ;

Considérant que ces parcelles sont situées en zone N du Plan local d'urbanisme et grevé d'un EBC (espace boisé classé) ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition à titre onéreux pour un montant de 10 000 € (dix mille euros) des parcelles D 406 et D 408 d'une superficie totale d'environ 4 Ha et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte ;

- De dire que les frais liés à cette opération d'un montant de 960 € (neuf cent soixante euros) seront réglés à la SAFER une fois la vente conclue ;

- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État*

✉ : 1, Place de l'Hôtel de Ville - 83608 BAGNOLS-EN-FORET Cédex

☎ : 04 94 40 31 50 📠 : 04 94 40 67 57

@ : mairie@bagnolsenforet.fr 🌐 : www.bagnolsenforet.fr



## Commune de BAGNOLS-EN-FORET

### CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi seize mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal dument convoqués le vendredi dix mars deux mille vingt-trois, se sont réunis, Salle du Foyer Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUCHARD René, Maire en exercice.

**Nombre de conseillers municipaux :**

**En exercice : 23**

**Présents : 20**

**Représentés : 3**

**Votants : 23**

#### **PRESENTS :**

BOUCHARD René, GRAFF Pascal, MEISSEL Yolande, VAROQUI-ROLLAND Vincent, CHEVAL-BOIVIN Carole, ZORZUT Jérôme, PELISSIER Sylvie, PETITBOIS Pascale, CAUVY Brigitte, FLEURY Michel, SINE Nicolas, GALL Marie-Paule, DRAU Alain, GUERIN Carole, SAILLET Jérôme, AVINENS Marie-Christine, REBOUL Régis, COUTIN Denis, DUVRAT Denis, CHOISELAT Jean-Pierre.

**MEMBRES REPRESENTES :** MANSAT Amandine à PELISSIER Sylvie ; GIUSTI Jacques à GRAFF Pascal ; BESSI Marie-Christiane à GUERIN Carole

#### **ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** PETITBOIS Pascale

### **Année 2023 - Délibération n° 43**

#### **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR – EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.452-40;

Vu la convention relative à la participation des collectivités aux séances d'examens psychotechniques groupées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Var

Considérant que le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités qui en font la demande, l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

Considérant que la convention proposée prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et qu'elle est conclue pour une durée d'un an reconductible ;

Considérant que pour l'exercice 2023, le tarif des examens psychotechniques par agent est fixé à 60.00 € TTC

Considérant que pour les collectivités affiliées qui ont signé ladite convention, les examens sont gratuits hors re-convocation et pris en charge par le centre de gestion du var au titre des missions facultatives ;

Où l'exposé qui précède, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention proposée par le centre de gestion du Var telle que présentée en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Le Maire, René BOUCHARD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*